



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal  
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les  
processus électoraux et les institutions démocratiques  
fédéraux

**Public Hearing**

**Audience publique**

**Commissioner / Commissaire  
The Honourable / L'honorable  
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 10  
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

**Held at :**

Library and Archives Canada  
Bambrick Room  
395 Wellington Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Thursday, April 4, 2024

**Tenue à:**

Bibliothèque et Archives Canada  
Salle Bambrick  
395, rue Wellington  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Le jeudi 4 avril 2024

**INTERNATIONAL REPORTING INC.**

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

## II Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi Leila Ghahhary Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la Commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

### III Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the COMMISSAIRE of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Nancy Miles
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar

## **IV Comparutions**

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka  
Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando de Luca

Chinese Canadian Concern Group on  
The Chinese Communist Party's  
Human Rights Violations

Neil Chantler

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn  
Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

## V

### Table of Content / Table des matières

	<b>PAGE</b>
<b>MS. CINDY TERMORSHUIZEN, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	1
<b>MR. DAVID MORRISON, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Jean-Philippe MacKay	2
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	22
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	25
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	31
<b>COMM MICHAEL DUHEME, Sworn/Assermenté</b>	36
<b>D/COMM MARK FLYNN, Sworn/Assermenté</b>	37
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Lynda Morgan	37
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Leslie Schumacher	59
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	62
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	67
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	72
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Matthew Johnson	78
<b>MR. DAN ROGERS, Sworn/Assermenté</b>	80
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Erin Dann	80
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	105
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Leslie Schumacher	111
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	113
<b>MS. MICHELLE TESSIER, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	124
<b>MR. DAVID VIGNEAULT, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	124
<b>MS. CHERIE HENDERSON, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	124

**VI**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gordon Cameron	124
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Me Jean-Philippe Mackay	130
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gordon Cameron (cont'd/suite)	156
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	185
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	205
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	215
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	224
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	237
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	249
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Barney Brucker	256
 <b>MR. BO BASLER, Sworn/Assermenté</b>	 259
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Gordon Cameron	259
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	268
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	276
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	284
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	287
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	290

## VII Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT 37	Public Summary of the Classified Interview of: Global Affairs Canada (Marta Morgan, Cindy Termoshuizen, Philippe Lafortune, Tara Denham, Gallit Dobner)	2
CAN.DOC 7	Global Affairs Canada (GAC) Institutional Report – UNCLASSIFIED	3
CAN.DOC 7.001	Annex to the GAC Institutional Report – UNCLASSIFIED	4
CAN.DOC 8	Affaires Mondiales Canada (AMC) Rapport Institutionnel - NON CLASSIFIÉ	4
CAN.DOC 8.001	Annexe du Rapport Institutionnel d'Affaires Mondiales Canada (AMC) - NON CLASSIFIÉ	4
CAN 8822	Influence and Interference: distinctions in the context of diplomatic relations and democratic processes	10
CAN 5551	REMINDER: UPCOMING FEDERAL ELECTIONS: Non-interference by foreigners in Canadian elections   RAPPEL: PROCHAINES ÉLECTIONS FÉDÉRALES: Non-ingérence étrangère dans les élections canadiennes	16
CAN 134	RRM Canada Weekly Trend Analysis	27
WIT 42	Michael Duheme Public Summary of Classified Interview	38
CAN.DOC 19	Institutional Report - RCMP	39
WIT 38	Mark Flynn Public Summary of Classified Interview	40
CAN 12856	SITE TF Situational Report: 14 September 2021	62
CAN.DOC 20	Gendarmerie Royale du Canada - Rapport Institutionnel - Non Classifié	79
WIT 39	Public Summary of Classified Interview of: Shelly Bruce, Alia Tayyeb, Dan Rogers	80
WIT 33	Public Summary of Classified In Camera Examination of: Ms. Alia Tayyeb, Mr. Dan Rogers	82
CAN.DOC 5	Communications Security Establishment (CSE) Institutional Report – UNCLASSIFIED	83

**VIII**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
CAN.DOC 6	Rapport institutionnel - Centre de la sécurité des télécommunications	84
CAN.SUM 1	Don Valley North (DVN) Liberal Party Nomination Race in 2019	121
CAN.SUM 2	Intelligence Relating to Han Dong and Communication with People's Republic of China Officials Regarding the "Two Michaels"	121
CAN.SUM 3	People's Republic of China Officials - Foreign Interference Activities in Greater Vancouver in the 2019 General Election	122
CAN.SUM 4	Possible People's Republic of China Foreign Interference-Related Mis or Disinformation	122
CAN.SUM 5	Country Summary: People's Republic of China	122
CAN.SUM 6	Country Summary: Russia	122
CAN.SUM 7	Country Summary: India	122
CAN.SUM 8	Country Summary: Pakistan	122
CAN.SUM 9	Country Summary: Kingdom of Saudi Arabia	122
CAN.SUM 10	People's Republic of China - Threat Actors, Contact with Candidates and Staff, and Funding of Threat Actors	122
CAN.SUM 11	Threat Reduction Measure Conducted in 2019	122
CAN.SUM 12	Government of India Foreign Interference Activities in the 2021 General Election	123
CAN.SUM 13	Comments by Individual People's Republic of China Officials on Expressed Partisan Preferences in the 2019 and 2021 General Election	123
CAN.SUM 14	Country Summary: Iran	123
CAN.DOC 17	Canadian Security Intelligence Service (CSIS) Institutional Report - unclassified	125

**VIX**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
CAN.DOC 17.001	Appendix B2 to CSIS Institutional Report - 2021 CSIS Public Report	125
CAN.DOC 17.002	Appendix D to CSIS Institutional Report - Briefings Related to the Threat or Incidence of Foreign Interference in Canadian Democratic Institutions since 2019 01 01	125
CAN.DOC 17.003	Appendix G to CSIS Institutional Report - Overview of Foreign Interference Threat Reduction Measures 2019 - Present	125
CAN.DOC 18	Rapport institutionnel du Service Canadien du Renseignement de Sécurité (SCRS) - non classifié	126
CAN.DOC 18.001	Annexe B2 du Rapport institutionnel du SCRS - Rapport public du SCRS 2021	126
CAN.DOC 18.002	Annexe D du Rapport institutionnel du SCRS - Séances d'information sur l'ingérence étrangère et sur ses répercussions sur les institutions démocratiques du Canada depuis le 1er janvier 2019	126
CAN.DOC 18.003	Annexe G du Rapport institutionnel du SCRS - Aperçu des mesures de réduction de la menace prises contre l'ingérence étrangère de 2019 à aujourd'hui	126
WIT 48	In Camera Examination Summary: Mr. David Vigneault, Ms. Michelle Tessier, Ms. Cherie Henderson	128
WIT 35	Public Summary of Classified Interview of: Canadian Security Intelligence ADR Directorate Witnesses	129
WIT 43	In Camera Examination Summary: A Branch within the CSIS ADR Directorate	130
CAN 2919	Memo to the Minister: Update on threat to democratic institutions threat reduction measures - foreign interference activities	143
COM 54	CSIS Public Report 2019	161
COM 322	Foreign Interference Threats to Canada's Democratic Process	163
CAN 4728	Foreign Interference in the 2019 Federal Campaign of Dong Han - CNSB 23/19	176

**X**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
CAN 3128	Email: RE: CNSB RSESN 22/19 - 2019 10 29 - CSIS National Security Brief (CNSB) / Rapport du SCRS sur les enjeux de sécurité nationale (RSESN)	181
MMC 20	117-2023-231 (CSIS) - release - C (CSIS briefings on PRC elxn inter)	187
WIT 41	D. Vigneault, M. Tessier and C. Henderson Public Summary of Classified Interview	190
CAN 2359	SITE TF - After Action Report (2021 Federal Election)	201
CAN.DOC 22	Commission request for summary information on briefing to Erin O'Toole	212
CAN.DOC 24	Commission request for summary information on briefing to Kenny Chiu	212
CAN 19304	Meeting between CSIS and the OCCE 2021-11-02	224
CAN 3771	Ministerial Briefing : Foreign Interference - 2021-12-13	226
CAN 19456	Speaking Points for EC Brief	232
COM 156	NSICOP Annual Report 2020	238
CAN 5824	SITE TF Update On Foreign Interference Threats To Canadian Democratic Institutions – 2021	239
JKW 7	Special Report on the Government of Canada's Framework and Activities to Defend its Systems and Networks from Cyber Attack	241
WIT 45	Public Interview Summary: Mr. Lyall King, Ms. Tara Denham, Ms. Gallit Dobner, Mr. Eric Gordon, CSIS Representative	244
WIT 36	CSIS Regions Officials Public Summary of Classified Interview	260
JKW 69	CSIS pamphlet provided to Jenny Kwan during the 44th election	271
HRC 6	Combatting Transnational Repression and Foreign Interference in Canada: A Paper by Secure Canada and Human Rights Action Group	284

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le jeudi 4 avril 2024 à 9 h 32

**LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La Commissaire Hogue préside.

Il est 9 h 32.

**COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, bonjour tout le monde. On s'attendait à 25 centimètres de neige, on y a échappé, je pense.

Alors, ce matin, c'est Me MacKay qui débute.

Bonjour à vous.

**Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Bonjour, Madame la Commissaire. Jean-Philippe MacKay pour la Commission.

Madame la commissaire, les témoins qui comparaissent devant vous ce matin sont M. David Morrison et Mme Cindy Termorshuizen. Et je demanderais aux témoins d'être assermentés ou affirmés solennellement, s'il vous plaît.

**LE GREFFIER:** M. Morrison, préférez-vous être assermenté ou affirmé solennellement ?

**M. DAVID MORRISON:** Assermenté, s'il vous plaît.

**LE GREFFIER:** Pourriez-vous, s'il vous plaît, indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le compte rendu ?

**M. DAVID MORRISON:** oui. Je m'appelle David Morrison. Mon nom de famille s'épelle M-O-R-R-I-S-O-N.

**--- M. DAVID MORRISON, Assermenté:**

1                   **LE GREFFIER:** Et voulez-vous, Madame... J'ai  
2                   oublié votre nom de famille, mais ---

3                   **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Termorshuizen.

4                   **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Pourriez-vous  
5                   s'il vous plaît indiquer votre nom complet et épeler votre  
6                   nom de famille pour le compte rendu ?

7                   **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui. Cindy  
8                   Termorshuizen, et mon nom s'épelle T-E-R-M-O-R-S-H-U-I-Z-E-N.

9                   **LE GREFFIER:** D'accord. Et allez-vous  
10                  affirmer solennellement ou prêter serment?

11                  **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Je vais affirmer  
12                  solennellement.

13                  **LE GREFFIER:** D'accord.

14                  **--- Mme CINDY TERMORSHUIZEN, Assermentée.**

15                  **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:**

16                  **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Monsieur le  
17                  Greffier, pourriez-vous afficher le document WIT 37, s'il  
18                  vous plaît.

19                  **--- PIÈCE No. WIT 37:**

20                                   Public Summary of the Classified  
21                                   Interview of: Global Affairs Canada  
22                                   (Marta Morgan, Cindy Termoshuizen,  
23                                   Philippe Lafortune, Tara Denham,  
24                                   Gallit Dobner)

25                  **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Madame  
26                  Termorshuizen, vous souvenez-vous d'avoir été interrogée par  
27                  l'avocat de la Commission dans un cadre classifié le 9  
28                  février 2024, avec diverses personnes dont les noms figurent

1 sur ce document?

2 **Mme CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui, je me  
3 souviens.

4 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Avez-vous revu ce  
5 document pour ce matin ?

6 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui, je l'ai fait.

7 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Et avez-vous des  
8 corrections, des ajouts ou des suppressions que vous aimeriez  
9 apporter à ce document ?

10 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Je n'ai pas de  
11 correction.

12 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** D'accord. Et est-ce  
13 le reflet des informations que vous avez données à la  
14 Commission ?

15 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui, c'est le  
16 reflet de l'information que j'ai donnée.

17 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** D'accord.

18 Maintenant, monsieur le greffier, pouvez-vous  
19 vous afficher CAN.DOC 7, s'il vous plaît.

20 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 7:**

21 Global Affairs Canada (GAC)

22 Institutional Report - UNCLASSIFIED

23 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Madame la  
24 commissaire, voici le rapport institutionnel préparé par  
25 Affaires mondiales Canada, AMC.

26 Avez-vous tous les deux eu l'occasion de  
27 revoir le document ?

28 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

1 **Mme CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui.

2 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Et pouvez-vous  
3 confirmer qu'AMC a préparé le rapport et qu'il représente les  
4 éléments de preuve d'AMC devant la Commission ?

5 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

6 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Ce document sera  
7 donc classé le long d'une annexe identifiée sous le numéro  
8 CAN.DOC 7 001.

9 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 7.001:**

10 Annex to the GAC Institutional Report  
11 - UNCLASSIFIED

12 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** C'est la même chose  
13 pour l'annexe non classifiée que nous voyons ici. Celle-ci a  
14 été préparée par  
15 Affaires mondiales Canada, AMC, et vous confirmez que cela  
16 représente la preuve d'AMC devant la Commission?

17 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

18 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Madame la  
19 Commissaire, nous n'avons donc pas besoin d'extraire les  
20 versions françaises de ces documents, mais ils seront déposés  
21 sous les CAN.DOC 8.0 et CAN.DOC 8 001. Le rapport et l'annexe  
22 sont donc déposés à la Commission dans leur version  
23 française.

24 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 8:**

25 Affaires Mondiales Canada (AMC)  
26 Rapport Institutionnel - NON  
27 CLASSIFIÉ

28 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 8.001:**

1 Annexe du Rapport Institutionnel  
2 d'Affaires Mondiales Canada (AMC) -  
3 NON CLASSIFIÉ

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

5 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Avant de débiter,  
6 madame la commissaire, j'aimerais parler de l'ampleur de cet  
7 interrogatoire. Les témoins que nous voyons aujourd'hui  
8 parleront de la distinction entre l'ingérence et l'influence  
9 étrangère.

10 C'est la portée de l'examen. D'autres aspects  
11 du mandat et des activités d'AMC peuvent être pertinents à  
12 d'autres aspects de votre mandat, mais ces témoignages ne  
13 seront pas entendus aujourd'hui par l'intermédiaire de ces  
14 témoins.

15 D'autres témoins d'AMC comparaîtront devant  
16 vous demain et la semaine prochaine pour discuter de sujets  
17 liés au Groupe des Cinq, au Groupe de travail SITE et au  
18 Mécanisme de réponse rapide en ce qui concerne les élections  
19 générales de 2019 et 2021. Et M. Morrison reviendra lundi  
20 pour témoigner au sujet de sa participation au Groupe des  
21 Cinq en 2021 en tant qu'ancien conseiller du premier ministre  
22 en matière de sécurité nationale et de renseignement.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Guillaume Sirois pour  
25 l'Alliance des Russes du Canada.

26 J'aurais un point de questions avant qu'on  
27 commence, si vous le permettez, Madame la Commissaire.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Allez-y, puis je verrai

1 si c'est opportun d'en discuter maintenant.

2 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci.

3 Dans le résumé d'entrevue qui a été soumis  
4 hier soir à 10 heures, on mentionne qu'il a été déposé en  
5 preuve lors des audiences à huis clos de la Commission qui  
6 ont été tenues en février et mars 2024. J'ai pas trouvé de  
7 résumé de ces audiences à huis clos là dans le *Party*  
8 *database*. Je me demande s'il a été produit ou quand il va  
9 être produit, le cas échéant.

10 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Si je peux me  
11 permettre, Madame la Commissaire.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, allez-y, Maître  
13 MacKay.

14 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** La raison est que  
15 cette question-là, par rapport à... en fait, les témoins  
16 d'Affaires mondiales Canada n'ont pas comparu lors de ces  
17 audiences, donc madame Termorshuizen n'était pas un témoin  
18 lors des audiences.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça répond à votre  
20 question?

21 **ME GUILLAUME SIROIS:** Peut-être juste une  
22 question de clarification encore. Si un... je comprenais qu'un  
23 résumé d'entrevue était déposé en preuve par le témoin qui  
24 avait fait l'entrevue, donc j'ai un peu de difficulté à  
25 comprendre comment ce résumé d'entrevue là peut être mis en  
26 preuve alors qu'il concerne le témoignage de madame Cindy  
27 Termorshuizen, si madame Cindy Termorshuizen n'était pas  
28 présente lors de l'audience.

1                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En fait, Madame la  
2                   Commissaire, le document que vous avez, WIT 37, est un résumé  
3                   d'entrevue.

4                   **COMMISSAIRE HOGUE:** D'entrevue.

5                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:**... et non un résumé  
6                   d'interrogatoire à huis clos, et simplement pour fins  
7                   d'information pour mon confrère, madame Morgan, madame  
8                   Denham, madame Dobner seront des témoins devant vous au  
9                   courant de cette ronde d'audiences, et pour ce qui est de  
10                  monsieur Lafortune, un affidavit sera déposé devant vous  
11                  également. Donc, pour les fins du document, oui, il est en  
12                  preuve devant vous en ce qui concerne madame Termorshuizen,  
13                  mais pour les autres témoins, ils vont... on va faire la même  
14                  procédure avec ces témoins-là et ils nous diront s'ils  
15                  adoptent ou non ou s'ils ont des corrections à apporter aux  
16                  documents.

17                  **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Et les  
18                  sommaires des audiences à huis clos en ce qui concerne ces  
19                  témoins-là seront déposés en temps...

20                  **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En temps...

21                  **COMMISSAIRE HOGUE:**... en temps opportun.

22                  **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Absolument, Madame  
23                  la Commissaire. Donc...

24                  Je commencerai mon interrogatoire par une  
25                  question d'ordre général concernant vos rôles actuels au sein  
26                  d'AMC.

27                  **M. DAVID MORRISON:** Je suis actuellement  
28                  sous-ministre des Affaires étrangères à Affaires mondiales

1 Canada.

2 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Je suis la sous-  
3 ministre adjointe des Affaires étrangères ainsi que la  
4 représentante du premier ministre au G7.

5 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Quand avez-vous  
6 reçu ces postes ?

7 **M. DAVID MORRISON:** J'ai été nommé en octobre  
8 2022 à mon poste actuel.

9 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Et j'ai été nommée  
10 en janvier 2022 comme sous-ministre délégué des Affaires  
11 étrangères.

12 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et si nous pouvons  
13 afficher CAN.DOC 7, s'il vous plaît. C'est le rapport  
14 institutionnel. Et je vais vous amener à la page 2 de ce  
15 document.

16 Je vous donne un instant, monsieur le  
17 greffier, pour le mettre à l'écran.

18 C'est au début de la page 2. Merci.

19 On voit que le premier sujet dans le rapport  
20 institutionnel est un aperçu du mandat de AMC. Vous pouvez  
21 parler du mandat et quelles sont les activités, généralement,  
22 d'Affaires mondiales Canada ?

23 **M. DAVID MORRISON:** Merci.

24 AMC est, comme l'indique le document,  
25 responsable de la conduite des relations internationales du  
26 Canada afin de faire progresser les relations internationales  
27 du Canada. Chaque pays au monde a un ministère des Affaires  
28 étrangères. Au Canada, on l'appelle Affaires mondiales

1 Canada.

2 Nous sommes uniques en ce sens que nous avons  
3 un mandat très vaste. Nous avons trois ministres, qui sont  
4 responsables de trois aspects de notre mandat global, c'est-  
5 à-dire de faire progresser les relations internationales. Le  
6 ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce,  
7 qui s'occupe du commerce international, la promotion des  
8 exportations canadiennes à l'étranger et l'attraction des  
9 investissements au Canada. Et le ministre du Développement  
10 international, qui supervise les dépenses du Canada dans le  
11 monde.

12 Tout ça, dans l'objectif de promouvoir et de  
13 protéger la prospérité, la sécurité du Canada.

14 Une dernière partie, ou deux dernières  
15 parties du mandat, d'abord les Affaires consulaires. Nous  
16 sommes responsables, grâce à notre réseau de missions dans le  
17 monde entier représentant 112 pays avec environ 180 bureaux,  
18 nous sommes responsables d'assurer la sécurité des Canadiens  
19 en détresse que ce soit pour un nouveau passeport, une  
20 évacuation, comme celle que nous faisons en Haïti  
21 actuellement.

22 La dernière partie du mandat concerne l'aide  
23 et le soutien des ambassades étrangères ici au Canada, c'est-  
24 à-dire les ambassades, les consulats, les consulats généraux,  
25 les hauts-commissariats. Pour mémoire, une ambassade ou un  
26 haut-commissariat se trouve dans une capitale. Les consulats  
27 ont tendance à être répartis dans tout le pays. Affaires  
28 mondiales Canada a donc une fonction de liaison avec les

1 diplomates en poste ici au Canada, et les ministères des  
2 Affaires étrangères du monde entier remplissent la même  
3 fonction pour nos diplomates en poste à l'étranger.

4 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Allons à CAN008822.

5 **--- PIÈCE No. CAN 8822:**

6 Influence and Interference:  
7 distinctions in the context of  
8 diplomatic relations and democratic  
9 processes

10 **LE GREFFIER:** Pouvez-vous le répéter ?

11 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** 8822.

12 Reconnaissez-vous ce document ?

13 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

14 **Me. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** D'accord. Nous  
15 pouvons donc faire défiler un peu vers le bas, s'il vous  
16 plaît? Merci. Ici, on voit des définitions. L'ingérence et  
17 l'influence. Pourriez-vous décrire ces idées pour nous, s'il  
18 vous plaît ?

19 **M. DAVID MORRISON:** Oui. Je vais débiter par  
20 l'influence étrangère. Par ce que c'est ce qu'est la  
21 diplomatie.

22 Le Canada a des diplomates partout dans le  
23 monde. Nous les payons pour qu'ils développent des relations,  
24 qu'ils bâtissent des réseaux, qu'ils connaissent autant de  
25 gens que possible dans un pays où ils sont affectés, comme le  
26 Guatemala, afin qu'ils puissent avoir de l'influence. Il y a  
27 donc une vieille blague sur la diplomatie, c'est de laisser  
28 les autres faire les choses à votre façon. C'est une question

1 d'influence. Nous avons donc des diplomates en poste partout  
2 dans le monde afin que nous puissions promouvoir et protéger  
3 les intérêts du Canada de manière proactive en encourageant  
4 des gouvernements étrangers et d'autres intervenants, les  
5 personnes influentes au sein de la société à prendre position  
6 ou de manière défensive, en les dissuadant d'adopter des  
7 positions qui vont à l'encontre des intérêts du Canada.

8 Nous le faisons dans un sens général. Nous  
9 voulons que le Canada soit bien perçu ailleurs dans le monde.  
10 Je dirai que nous sommes une nation commerçante, donc notre  
11 réputation à l'étranger est importante. Il importe de savoir  
12 si les étudiants veulent venir ici, si les gens veulent  
13 commercer avec nous, si les gens veulent investir au Canada.

14 Il y a donc de grands objectifs de politique  
15 étrangère autour de grandes questions comme le changement  
16 climatique.

17 Nous essayons également d'exercer une  
18 influence sur des objectifs très spécifiques qui se  
19 présentent de temps à autre dans tous les pays. Le premier  
20 exemple que je donnerai, c'est qu'aux Nations Unies, chaque  
21 automne, le Canada propose une résolution visant à condamner  
22 le bilan de l'Iran en matière de droits de la personne. C'est  
23 ce que nous faisons en établissant des relations tout au long  
24 de l'année, qui peuvent ensuite être mises en œuvre lorsque  
25 cette question sera soumise au vote.

26 Un autre exemple qui, je crois, est donné  
27 dans le document dont nous sommes saisis, c'est lorsque nous  
28 avons un accord commercial. Nous négocions l'accord, nous

1 signons l'accord avec le pays homologue, mais bien sûr, cet  
2 accord doit passer par un processus législatif. Nous  
3 cherchons donc à avoir de l'influence auprès des gens qui  
4 finiront par voter pour ou contre l'accord commercial que  
5 l'exécutif du gouvernement a signé.

6 Donc, nous ciblons tous types d'influenceurs  
7 sur cette décision. Qu'ils soient des décideurs législatifs,  
8 des membres du personnel, des décideurs législatifs. Dans  
9 certains cas, ça peut être un maire, ou un groupe  
10 d'agriculteurs. Selon la question pertinente dans l'entente  
11 commerciale.

12 J'ai parlé de l'évacuation qui se déroule  
13 actuellement en Haïti dans le cadre de nos fonctions  
14 consulaires. Il nous a fallu faire preuve d'influence auprès  
15 du gouvernement de la République dominicaine parce que,  
16 jusqu'à tout récemment, nous faisons sortir des gens de  
17 l'ambassade à Port-au-Prince et les transportions par avion  
18 sur le territoire de la République dominicaine pour les  
19 transporter ensuite à Santo Domingo. Donc, nous devons  
20 utiliser cette influence et ces relations avec les autorités  
21 gouvernementales du pays voisin d'Haïti.

22 Il y a un autre exemple dans le document dont  
23 nous sommes saisis, à propos des Casques blancs, qui étaient  
24 un groupe de défenseurs des droits de la personne en Syrie,  
25 que nous avons dû exercer toute l'influence possible dont  
26 nous disposions pendant une période très limitée de deux  
27 jours où tout est arrivé le même soir, pour s'assurer que les  
28 défenseurs des droits de la personne, qui avaient sauvé des

1 vies, puissent être ressortis de Syrie, traverser un pays  
2 tiers et se rendre en Jordanie où ils se sont retrouvés.

3 Et le document est caviardé en partie, mais  
4 on a utilisé tout ce qu'on pouvait, côté influence, avec  
5 trois gouvernements dans ce cas particulier, pour réussir à  
6 faire évacuer ces gens.

7 Donc, il s'agit d'exemples de la façon dont  
8 les diplomates utilisent l'influence.

9 Je dirais deux dernières choses. L'influence  
10 n'est pas le fruit du hasard. C'est dans la nature de toute  
11 relation, il faut établir les bases, il faut avoir bâti la  
12 relation au fil du temps, afin de pouvoir déployer ces  
13 mesures d'influence.

14 Il y avait un programme, il y a quelque  
15 temps, dans lequel on essayait de communiquer sur l'industrie  
16 des carburants fossiles du Canada. On a envoyé des gens de  
17 Washington, en Alberta, pour qu'ils puissent constater eux-  
18 mêmes. On a payé leur voyage pour qu'ils puissent ne pas être  
19 mal influencés par d'autres types d'information, qu'ils  
20 voient directement, de visu, ce qui se passait.

21 Donc, il n'y a rien de mal, quand on paye,  
22 tant que c'est fait de façon ouverte.

23 Ce n'est pas toujours très poli quand je  
24 parle d'accords commerciaux. On menace de punitions. Nous  
25 publions publiquement des listes de produits contre lesquels  
26 il y aura des sanctions si les choses ne vont pas bien. C'est  
27 parfois un sport de contact et on se retrouve dans le coin de  
28 la bande avec les coudes en l'air lorsque les intérêts du

1 Canada sont menacés.

2 Mais pour les diplomates canadiens, ce n'est  
3 pas toujours du domaine public. Nous faisons les choses à  
4 huis clos. Mais nous ne faisons pas les choses en cachette.  
5 Nous ne faisons pas les choses clandestinement. Et nous ne  
6 menaçons pas personnellement les gens. Nous ne disons pas :  
7 «Si vous ne votez pas en faveur de cet accord commercial  
8 avec le Canada, voici ce qui arrivera à votre famille.»

9 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et je suppose que  
10 ça serait la conduite du Canada dans ces relations  
11 diplomatiques ? Ces règles dérivent de sources  
12 internationales, qui s'appliquent aussi aux diplomates qui  
13 travaillent au Canada, ?

14 **M. DAVID MORRISON:** Absolument.

15 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** D'accord.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question. Y a-t-  
17 il des limites sur ce que les diplomates peuvent faire dans  
18 ce contexte ? S'il s'agit d'un contexte électoral dans le  
19 pays étranger où ils se trouvent ?

20 **M. DAVID MORRISON:** Nous ne nous mêlerons  
21 jamais de l'élection d'un pays étranger. Et ma collègue Cindy  
22 peut nous expliquer les parties pertinentes de la Convention  
23 de Vienne, qui régit le comportement diplomatique qui est  
24 dans les limites et le comportement diplomatique qui est hors  
25 limite et qui, selon nous, franchit la ligne de l'ingérence  
26 étrangère. Tous les diplomates voient les élections. Les  
27 diplomates peuvent aller rendre compte des événements  
28 électoraux. Comme nous le savons tous, 2024 est une année qui

1 aura un grand nombre d'élections. Certaines d'entre elles ont  
2 des conséquences très importantes pour les intérêts  
3 canadiens. Je peux donc vous garantir que notre équipe, par  
4 exemple à travers les États-Unis, couvre de très près les  
5 élections. suit les élections de très près.

6 Notre ambassadeur aux États-Unis, dans le  
7 passé, est allé au Congrès de nomination des partis  
8 politiques. Mais aucun diplomate canadien n'ira suggérer à  
9 des étrangers comment voter. Aucun diplomate canadien ne  
10 s'impliquera financièrement dans les élections d'un autre  
11 pays.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Peuvent-ils essayer  
13 d'influencer la façon dont les gens voteront?

14 **M. DAVID MORRISON:** Non, ils ne peuvent pas.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non ?

16 **M. DAVID MORRISON:** Non, ils ne le peuvent  
17 pas. Ils peuvent essayer de deviner qui pourrait gagner, ce  
18 qui est comme une discussion dans la cafétéria, au bureau  
19 partout dans le monde. Ils peuvent avoir une opinion sur la  
20 question de savoir si le parti A remporte, par opposition au  
21 parti B, ce serait mieux ou pire pour les intérêts de leur  
22 pays, mais ils doivent s'abstenir de faire des déclarations  
23 publiques et ils doivent s'abstenir de s'impliquer  
24 directement.

25 Et encore une fois, Cindy nous expliquera ce  
26 que nous rappelons aux diplomates au Canada avant chaque  
27 élection, c'est-à-dire qu'il s'agit simplement de leur  
28 rappeler les règles qu'ils sont censés respecter en tout

1 temps.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Leur rôle est donc  
3 beaucoup plus limité lorsqu'il y a une élection à l'étranger?

4 **M.DAVID MORRISON:** Oui. Ils sont censés être  
5 très, très prudents. Nous n'apprécions pas que des diplomates  
6 se prononcent sur nos processus démocratiques à tout moment,  
7 et nous leur rappelons explicitement de ne pas se mêler de  
8 nos élections.

9 Je fais la distinction entre cela et les  
10 positions politiques. Les diplomates peuvent aimer ou ne pas  
11 aimer ce qu'est le Canada – une loi que le Canada va adopter  
12 ou qu'il envisage d'adopter. C'est du militantisme, et si  
13 c'est fait ouvertement, du lobbying, du militantisme, c'est  
14 très proche. Ça, c'est ce que font les diplomates. Mais il  
15 est interdit de s'impliquer dans le résultat d'une élection.

16 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Si vous me le  
17 permettez, commissaire Hogue, c'est un bon lien pour le  
18 prochain document.

19 Si nous pouvons afficher CAN5551? CAN5551.

20 **--- PIÈCE No. CAN 5551:**

21 REMINDER: UPCOMING FEDERAL ELECTIONS:  
22 Non-interference by foreigners in  
23 Canadian elections | RAPPEL:  
24 PROCHAINES ÉLECTIONS FÉDÉRALES: Non-  
25 ingérence étrangère dans les  
26 élections canadiennes

27 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Comme monsieur  
28 Morrison l'a dit, cette question est pour , madame

1 Termorshuizen. Il s'agit d'un avis au corps diplomatique,  
2 dans le contexte des élections générales en 2019.

3 Si nous pouvons aller un peu plus bas, s'il  
4 vous plaît ?

5 Donc, brièvement, nous avons eu un aperçu de  
6 ce que M. Morrison a brièvement dit de ce qu'est ce document.  
7 Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet ? Mon temps de  
8 parole est presque écoulé. Il me reste environ sept minutes.  
9 Je vous invite donc à répondre à cette question dans les cinq  
10 à sept minutes qui vous sont imparties.

11 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** D'accord. Merci.  
12 Alors oui, en effet. En prévision des élections de 2019 et de  
13 2021, un tel avis a été envoyé à l'ensemble du corps  
14 diplomatique.

15 Et comme monsieur Morrison l'a dit tout à  
16 l'heure, l'une des responsabilités d'Affaires mondiales  
17 Canada est de fournir les mesures de soutien nécessaire à la  
18 communauté diplomatique et consulaire ici au Canada.

19 Il y a environ 8 000 fonctionnaires  
20 diplomatiques et responsables consulaires au Canada, ce qui  
21 représente un grand nombre de personnes. Nous avons diverses  
22 responsabilités à leur égard, mais l'une des choses que nous  
23 faisons, c'est de leur fournir de l'information sur toute une  
24 série de questions. Et nous avons la tradition d'envoyer un  
25 message avant une élection pour nous assurer que les  
26 diplomates et les agents consulaires se souviennent des  
27 contraintes particulières que nous attendons d'eux en période  
28 électorale, compte tenu des sensibilités dont monsieur

1 Morrison vient de parler.

2 Pour ce faire, nous nous appuyons sur la  
3 *Convention de Vienne* à propos des relations diplomatiques et  
4 la *Convention de Vienne* sur les relations consulaires. Ces  
5 deux Conventions sont enchâssées dans le droit canadien en  
6 vertu de la *Loi sur les missions étrangères et les*  
7 *organisations internationales*. Et ces Conventions interdisent  
8 l'ingérence dans les affaires intérieures de l'État où se  
9 trouvent les diplomates et les fonctionnaires consulaires.

10 En ce qui concerne les périodes électorales  
11 en particulier, l'avis, par exemple, et vous le verrez dans  
12 les premiers paragraphes, indique clairement que les  
13 représentants diplomatiques et consulaires ne doivent pas  
14 mener d'activités qui pourraient être perçues comme incitant  
15 les électeurs à voter pour un candidat en particulier, ou  
16 leur interdisant de voter pour un candidat de quelque façon  
17 que ce soit pendant une période électorale.

18 Et puis nous notons également dans le message  
19 qu'il leur est interdit de faire des contributions  
20 financières à un candidat, à un parti politique ou à un  
21 événement politique.

22 Nous sommes donc très précis ici parce que  
23 nous voulons être clairs, au Canada, sur ce que nous... quelle  
24 est notre compréhension détaillée de cette exigence de ne pas  
25 s'ingérer dans les affaires internes d'un l'État.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je suis juste curieuse,  
27 savez-vous combien de pays ont signé ces deux *Conventions de*  
28 *Vienne* ? À peu près. Est-ce qu'on parle d'un grand nombre de

1 pays dans le monde ?

2 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui, je m'attends à  
3 ce que ce soit le cas, mais je ne connais pas les chiffres.

4

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Morrison, il  
6 serait juste de dire que presque tous les pays du monde  
7 entier en font partie?

8 **M.DAVID MORRISON:** Je pense qu'on peut dire  
9 sans risque de se tromper que presque tous les pays du monde  
10 en font partie, parce que ces conventions, les conventions  
11 plus larges qui régissent les relations diplomatiques et les  
12 relations consulaires, sont les conventions qui donnent effet  
13 aux communautés diplomatiques. Donc, si vous n'en faites pas  
14 partie, vous n'envoyez pas de gens à l'étranger. Donc, on  
15 peut s'attendre à ce que tous les pays, ou presque tous les  
16 pays en font partie.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nonobstant le droit  
18 international, les diplomates et les gens qui travaillent au  
19 Canada doivent respecter les lois de l'État hôte ?

20 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui et ça  
21 s'applique aux diplomates canadiens et au personnel  
22 consulaire, en ce qui concerne les pays dans lesquels ils  
23 sont envoyés.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

25 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** À moins que vous  
26 ayez autre chose pour moi, revenons à la discussion sur  
27 l'influence et l'ingérence étrangère, et l'ingérence  
28 étrangère nocive. Monsieur Morrison, vous avez expliqué la

1       différence entre ces notions et la façon dont l'influence  
2       étrangère peut se transformer en influence étrangère  
3       malveillante, puis en ingérence étrangère ? Mais pourriez-  
4       vous revenir, l'un ou l'autre, sur la distinction entre ces  
5       deux concepts ? Et comment l'influence peut devenir nocive et  
6       ensuite...

7                               **M. DAVID MORRISON:** Certainement. La  
8       différence, et j'espère que c'était implicite dans ce que  
9       j'ai dit dans mes remarques initiales, c'est que l'ingérence  
10      étrangère est clandestine, cachée, et cela peut vouloir dire  
11      complètement secrète, où ça implique des menaces contre une  
12      personne.

13                              Maintenant, il est clair qu'un exemple  
14      d'ingérence étrangère clandestine serait le financement  
15      secret d'un parti politique pour un candidat. Le camouflage  
16      consisterait à dissimuler le fait que vous financez un  
17      candidat en faisant en sorte que le financement soit effectué  
18      par l'intermédiaire d'une personne ou d'une organisation tout  
19      à fait légitime, comme un mandataire. Et une menace serait :  
20      « Si vous ne votez pas, ou si vous votez d'une manière ou  
21      d'une autre sur un certain projet de loi, nous veillerons à  
22      ce que vos proches n'obtiennent pas de visa pour qu'ils ne  
23      puissent pas vous rendre visite ou que votre progéniture se  
24      voit refuser une place à l'université."

25                              Votre question portait également sur  
26      l'influence étrangère malveillante, ou sur ce juste milieu,  
27      qui fait qu'il est parfois difficile de distinguer ce qui  
28      constitue une ingérence étrangère de ce qui ne l'est pas. Je

1 citerais un exemple : pendant une campagne électorale, un  
2 diplomate en poste au Canada assiste à un événement  
3 communautaire. Une communauté de la diaspora organise un  
4 événement dans une salle de banquet et le diplomate y  
5 assiste. Il n'y a rien de mal à cela, même pendant une  
6 période électorale. Ce n'est pas un événement explicitement  
7 politique, c'est juste un événement.

8 Si la personne se lève, fait un discours et  
9 dit : «Votez pour tel ou tel parti», c'est de l'ingérence  
10 étrangère. Si la personne se rend dans une arrière-salle et  
11 rencontre des candidats, nous ne le savons pas, à moins que  
12 nous ne sachions exactement ce qui a été dit. Et en général,  
13 les diplomates ne devraient pas rencontrer en privé des  
14 candidats pendant une campagne électorale.

15 Il y a donc une sorte de zone ambiguë ou une  
16 zone grise où l'activité diplomatique légitime peut se  
17 transformer en ingérence étrangère.

18 Je vais vous donner un autre exemple, et  
19 c'est celui d'un universitaire qui écrit des éditoriaux ou  
20 des articles ou qui est interviewé, et qui adopte – et défend  
21 des politiques très conformes à celles d'un gouvernement  
22 étranger, et nous savons que ce diplomate a une relation avec  
23 les représentants de ce gouvernement étranger au Canada. Cet  
24 universitaire peut simplement partager le point de vue  
25 idéologique, peut-être qu'il y a un voyage gratuit pour cette  
26 personne, mais peut-être que cette personne a une raison de  
27 vouloir visiter le pays de toute façon.

28 Nous devons donc être très prudents lorsque

1 nous supposons que le fait que quelqu'un rencontre un  
2 diplomate qui est – même un diplomate d'un pays qui ne  
3 partage pas les mêmes valeurs que le Canada, c'est  
4 nécessairement néfaste. Une personne peut assister à une  
5 réunion communautaire à la demande d'un diplomate, ou elle  
6 peut démarrer une entreprise, et elle peut distribuer des  
7 cartes professionnelles à l'appui de cette entreprise, ou il  
8 peut s'agir d'une combinaison des deux.

9 Il y a donc une zone d'ambiguïté, je dirais,  
10 entre la diplomatie claire et claire, et les affaires  
11 d'influence, et l'ingérence étrangère claire, qui va à  
12 l'encontre des conventions et des lois pertinentes.

13 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Avez-vous quelque  
14 chose à ajouter à cela, Madame Termorshuizen?

15 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Non, merci.

16 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Alors, j'ai fini  
17 mes questions, madame la présidente.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

19 Le prochain contre-interrogatoire sera donc  
20 mené par la Coalition des droits de l'homme.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HANNAH TAYLOR:**

22 **Me HANNAH TAYLOR:** Bonjour. Puis-je demander  
23 au greffier de bien vouloir appeler le CAN 008822.

24 Mon ami l'a relevé ce matin, et je crois que  
25 nous avons confirmé que vous êtes au courant, mais vous  
26 pouvez me corriger, bien sûr.

27 Pourriez-vous passer à la page 3, s'il vous  
28 plaît.

1 Il y a une manchette, juste là.

2 ... Des exemples de l'influence étrangère du  
3 Canada dans d'autres pays, et un certain nombre d'exemples,  
4 bien sûr. Et puis, si nous faisons défiler jusqu'à la page 4,  
5 nous voyons une section intitulée Lignes que le Canada ne  
6 franchit jamais. Et la dernière ligne...

7 Un peu plus bas. Ensuite, la dernière ligne  
8 se lit comme suit :

9 «Le Canada ne s'engage jamais dans  
10 une répression transnationale, c'est-  
11 à-dire en intimidant ou en menaçant  
12 des individus, ou en les contraignant  
13 à prendre des mesures particulières.»

14 Vous conviendrez que c'est parce que la  
15 répression transnationale est une forme d'ingérence étrangère  
16 et/ou d'influence étrangère malveillante ?

17 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

18 **Me HANNAH TAYLOR:** Plus tôt cette semaine,  
19 M. Mehmet Tohti, un militant ouïghour au Canada, nous a dit  
20 que l'année dernière, juste avant qu'il ne se présente au  
21 Parlement pour le vote sur le projet de loi C204 (2) pour la  
22 réinstallation des réfugiés ouïghours au Canada, il a reçu un  
23 appel de la police d'État chinoise. La police a téléphoné à  
24 un membre de sa famille, qui a dit à Mehmet que sa mère et  
25 ses deux sœurs étaient mortes. M. Tohti a expliqué que cet  
26 appel avait pour but de lui envoyer un message, laissant  
27 entendre que c'était le prix qu'il continuerait à payer s'il  
28 poursuivait son plaidoyer. S'agit-il d'ingérence étrangère ?

1                   **M. DAVID MORRISON:** Ouii.

2                   **Me HANNAH TAYLOR:** Je vais vous poser une  
3 hypothèse. Supposons qu'un bénévole de campagne aille voir un  
4 membre de la communauté et lui dise : «Tu ferais mieux de ne  
5 pas voter pour un certain candidat.» Ils ne disent pas  
6 explicitement «ou bien il y aura des répercussions pour vos  
7 proches restés au pays». S'agit-il d'une ingérence  
8 étrangère ?

9                   **M. DAVID MORRISON:** Il est difficile de  
10 répondre à la question de savoir si quelqu'un dirige le vote  
11 ou s'il sous-entend simplement la façon dont il aimerait que  
12 vous votiez. La menace ou la menace, explicite ou implicite,  
13 dans mes livres, mettrait cela au-delà de la ligne de  
14 l'ingérence étrangère.

15                   **Me HANNAH TAYLOR:** Et une autre question  
16 hypothétique. Supposons que cette personne aille ensuite voir  
17 un autre membre de la communauté et lui parle de son  
18 expérience, et que ce deuxième membre de la communauté se  
19 sente obligé de faire de même, bien que personne ne lui en  
20 ait jamais parlé directement. S'agit-il d'ingérence  
21 étrangère?

22                   **M. DAVID MORRISON:** Je ne pense pas qu'il  
23 s'agisse d'ingérence étrangère directe, mais je pense que  
24 l'essentiel de la question porte sur ce qui, à mon avis, est  
25 un aspect de l'ingérence étrangère et de l'écosystème  
26 entourant l'ingérence étrangère, qui n'est pas assez bien  
27 compris au Canada. L'effet dissuasif, c'est ce que je  
28 verrais.

1 C'était censé être la deuxième partie du  
2 mandat du rapporteur spécial indépendant qui a pris – dont  
3 les travaux ont eu lieu il y a un an, et je sais que c'est un  
4 domaine plus vaste dans lequel cette Commission va se  
5 pencher. Il n'est pas juste que certaines personnes au  
6 Canada, qu'il s'agisse de citoyens canadiens ou de résidents  
7 permanents du Canada, éprouvent de la peur et craignent  
8 d'être réprimées parce qu'elles exercent les droits dont tous  
9 les Canadiens devraient jouir.

10 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci beaucoup.

11 Merci, madame la commissaire, j'ai terminé  
12 mes questions.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 Le suivant est l'avocat de la RCDA.

15 **ME GUILLAUME SIROIS:** Bonjour.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

18 **ME GUILLAUME SIROIS:** Je m'appelle Guillaume  
19 Sirois, je suis l'avocat de l'ACRC.

20 Je veux discuter des campagnes d'influence  
21 sur les médias sociaux ou sur Internet menées par des acteurs  
22 étatiques étrangers.

23 Pensez-vous que l'identification d'événements  
24 et de tendances de division dans des États rivaux pour mener  
25 des campagnes d'influence de la part de la Russie, par  
26 exemple, constituerait une ingérence étrangère ?

27 **M.DAVID MORRISON:** Votre question porte donc  
28 sur les campagnes sur Internet et la promotion des divisions

1        au sein des sociétés, et vous êtes clair sur le fait que  
2        cette campagne sur Internet est parrainée par la Russie. Je  
3        veux juste m'assurer que j'ai bien compris votre question.

4                    **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui. Disons qu'il y a,  
5        pour l'instant, nous supposons qu'il y ait un lien clair  
6        entre la Russie et cette campagne d'influence. Par exemple,  
7        nous voyons qu'il s'agit d'une URL qui renvoie vers la  
8        Fédération de Russie, par exemple.

9                    **M. DAVID MORRISON:** Oui. La désinformation  
10       parrainée par l'État qui vise à semer les clivages au sein  
11       des sociétés, des sociétés démocratiques comme le Canada,  
12       c'est de l'ingérence étrangère.

13                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et disons que, en  
14       essayant de brouiller un peu les lignes. Disons qu'il n'y  
15       avait pas de lien direct avec la Russie parce qu'il n'y avait  
16       pas, par exemple, d'URL qui renvoie vers la Fédération de  
17       Russie. Mais dites-le, mais il y avait beaucoup de comptes de  
18       médias sociaux qui semblent amicaux envers la Russie, mais  
19       qui sont basés au Canada, qui font la promotion de ces  
20       événements et tendances qui divisent sur les médias sociaux à  
21       grande échelle. Est-ce que cela pourrait aussi constituer une  
22       ingérence étrangère ?

23                   **M. DAVID MORRISON:** Cela pourrait constituer  
24       de l'ingérence étrangère s'il était plus probable  
25       qu'improbable que l'amplification de l'information ait été  
26       faite de manière inauthentique, que ce soit de l'étranger ou  
27       d'ici au Canada. Je crois que vous avez dit que les comptes  
28       étaient ici au Canada.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

**ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Et comment pouvons-nous déterminer que cette campagne d'influence est faite de manière inauthentique plutôt qu'authentique?

**M.DAVID MORRISON:** C'est un défi. L'espace en ligne est difficile, y compris pendant les campagnes électorales. Il y a un ensemble d'études qui existent au Canada dans des endroits comme McGill et l'Université de Toronto qui ont mis au point des méthodologies pour essayer de déterminer avec un certain degré de certitude si quelque chose est ... devient tout simplement viral, ce que je qualifierais d'organique. C'est une question d'actualité et les gens sont intéressés, surtout dans une campagne électorale, à discuter de choses au sujet de l'élection. Ou s'il s'agit d'être amplifié de manière inauthentique par des personnes qui ne sont même pas des personnes, des robots ou, dans d'autres cas, des personnes qui travaillent, par exemple, pour un gouvernement étranger et qui amplifient délibérément des informations qui sont – cela peut être de la désinformation qui est simplement une information erronée ou cela peut être de la désinformation, qui est une information qui est délibérément conçue pour – eh bien, c'est faux, c'est faux. Il est délibérément conçu pour déformer et créer des impressions incorrectes.

**ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Je veux vous montrer un document. C'est CAN 000134, juste pour vous donner un exemple concret de ce que la Commission va traiter.

**--- PIÈCE No. CAN 134:**

1 RRM Canada Weekly Trend Analysis

2 **ME GUILLAUME SIROIS:** C'est à la page 2. Et  
3 encore une fois, c'est sur le même sujet.

4 Nous voyons ici qu'il y a eu des rapports de  
5 comptes favorables à la Russie sur Internet qui ont amplifié  
6 le contenu lié au Parti populaire du Canada dans les  
7 dernières semaines précédant les élections de 2021.

8 Je vous laisse le temps de lire le document.

9 **M.DAVID MORRISON:** D'accord.

10 **ME GUILLAUME SIROIS:** Voyez-vous des  
11 indications qu'il pourrait y avoir ingérence étrangère ?

12 **M.DAVID MORRISON:** Je ne suis pas certain  
13 qu'il y ait suffisamment d'informations dans ce court  
14 article. Il est écrit que les comptes sont favorables à la  
15 Russie. Il peut y avoir des citoyens canadiens et des  
16 résidents permanents au Canada qui sont amicaux avec la  
17 Russie et ils peuvent simplement être d'accord avec quelque  
18 chose et, par conséquent, le retweeter ou quoi que ce soit  
19 d'autre sur leurs réseaux sociaux.

20 Et encore une fois, juste en raison du manque  
21 de certitude ici, la fin de la phrase dit «RRM Canada juge  
22 que, au niveau du compte individuel, la confiance analytique  
23 de l'attribution est faible», donc cela ne peut pas  
24 nécessairement être lié directement à la Russie. Et il dit  
25 qu'ils espèrent que la confiance augmentera à l'avenir.

26 Donc, l'espace en ligne est, je dirais,  
27 diablement difficile parce qu'il faut établir un lien avec un  
28 gouvernement étranger et qu'il y a un... des citoyens

1 canadiens dans un contexte électoral sont autorisés à parler  
2 de l'élection et ils sont autorisés à avoir un éventail  
3 complet de points de vue sur les questions électorales et ils  
4 sont autorisés à débattre et à expliquer ces points de vue en  
5 ligne.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et en fait, au Canada, la  
7 liberté d'expression est protégée.

8 **M.DAVID MORRISON:** Absolument.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il faut donc prendre en  
10 considération, je suppose ?

11 **M.DAVID MORRISON:** Nous devons absolument  
12 tenir compte de ce droit des Canadiens et des résidents  
13 permanents, des gens qui vivent au Canada. Ainsi, même si  
14 certaines personnes peuvent penser que quelque chose est lié  
15 à un gouvernement étranger ou qu'il n'est pas authentiquement  
16 amplifié, en réalité, le fait d'agir sans un certain degré de  
17 confiance pourrait priver les Canadiens de leur droit à la  
18 liberté d'expression. Et c'est un droit qui, à mon avis, est  
19 particulièrement important dans le contexte des institutions  
20 démocratiques du Canada, et surtout pendant une campagne  
21 électorale.

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et j'ai presque terminé,  
23 mais j'ai peut-être une ou deux questions de plus.

24 Le paragraphe indique également qu'il y a  
25 plus d'engagements de la part des comptes qui amplifient  
26 généralement les forces de l'État russe et, comme vous l'avez  
27 noté, la confiance analytique devrait augmenter avec la  
28 surveillance globale de nombreux comptes.

1 Je pense que vous êtes d'accord pour dire  
2 qu'il ne s'agit pas en soi d'une ingérence étrangère, mais  
3 est-ce suffisant pour justifier une enquête plus approfondie  
4 sur la situation, peut-être pour essayer de trouver un lien  
5 ou d'attribuer cette campagne au gouvernement russe ?

6 **M.DAVID MORRISON:** Il y a donc un groupe de  
7 gens qui vont comparaître devant la Commission demain à  
8 partir des groupes de travail SITE pour les élections de 2019  
9 et de 2021, et je pense que vous seriez mieux placés pour  
10 poser ces questions aux vrais experts. Le RRM, qui est l'une  
11 des entités qui surveillent l'espace en ligne, fait partie  
12 d'Affaires mondiales, et c'est pourquoi j'ai répondu à vos  
13 questions, mais je pense qu'il est préférable de poser une  
14 question au groupe de travail SITE sur la question de savoir  
15 s'il y a un plus grand degré de certitude quant aux comptes  
16 favorables à la Russie sur lesquels vous vous renseignez.

17 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Ce sera ma  
18 dernière question.

19 En ce qui concerne le sujet très précis de  
20 votre témoignage d'aujourd'hui, la différence entre  
21 l'influence étrangère et l'ingérence étrangère, pouvons-nous  
22 dire, à tout le moins, que les deux définitions sont peut-  
23 être incertaines ? Ce n'est pas clairement une influence  
24 étrangère, ce n'est pas clairement légitime, ce n'est pas  
25 clair.

26 **M.DAVID MORRISON:** Je n'ai tout simplement  
27 pas assez d'information pour le dire. Je n'ai pas — j'ai  
28 oublié ce qu'il y a en haut de la page, à savoir s'il s'agit

1 d'un rapport hebdomadaire ou d'un rapport quotidien.

2 **ME GUILLAUME SIROIS:** Hebdomadaire.

3 **M.DAVID MORRISON:** D'accord. Ce n'est pas –  
4 ce n'est pas une question qui, à mon avis, est apparue comme  
5 une question importante. Nous avons un résumé – ou un résumé  
6 a été produit dans le cadre des documents produits pour cette  
7 Commission qui entre dans les détails de quelques incidents  
8 qui semblaient être au moins potentiellement importants. Ce  
9 n'était pas l'un d'entre eux.

10 **Me SIROIS:** Merci.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

12 L'avocat pour Jenny Kwan.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

14 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Bonjour. Je suis Sujit  
15 Choudhry, je suis l'avocat de Jenny Kwan.

16 J'aimerais donc amener le groupe d'experts à  
17 prendre connaissance d'un document que l'avocat de la  
18 Commission a mis en place, c'est-à-dire la Note au corps  
19 diplomatique, si vous le permettez.

20 Monsieur le registraire, il s'agit de  
21 CAN 5551. Merci.

22 Et donc, juste pour réitérer, dans le premier  
23 paragraphe, cette Note au corps diplomatique invoque et lui  
24 rappelle ses obligations en vertu des articles 41 de la  
25 *Convention de Vienne* sur les relations diplomatiques et de  
26 *l'article 55* sur la *Convention de Vienne* sur les relations  
27 consulaires. C'est bien ça?

28 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** C'est exact.

1                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et c'est aussi votre  
2                   témoignage que ces deux parties pertinentes de ces deux  
3                   conventions ont été incorporées dans le droit national par  
4                   une loi fédérale.

5                   **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** exact.

6                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est vrai, la *Loi sur*  
7                   *les missions étrangères et les organisations internationales.*

8                   **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** exact.

9                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon. Pouvons-nous  
10                  maintenant faire défiler jusqu'au deuxième paragraphe dont  
11                  nous n'avons pas discuté, mais je veux simplement attirer  
12                  votre attention sur celui-ci ?

13                  Donc, si vous regardez trois lignes à partir  
14                  du bas, est-il vrai que, dans ce paragraphe, vous portez  
15                  également à l'attention du corps diplomatique certaines  
16                  dispositions de la *Loi électorale du Canada* ?

17                  **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** C'est exact.

18                  **Me SUJIT CHOUDHRY:** Pourriez-vous, s'il vous  
19                  plaît, expliquer en quoi consistent ces dispositions et  
20                  pourquoi vous les avez portées à l'attention du Corps  
21                  diplomatique ?

22                  **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Ce qui était  
23                  important pour nous, c'est simplement d'attirer l'attention  
24                  du corps diplomatique sur les diverses dispositions de la loi  
25                  canadienne en ce qui concerne les élections, et les  
26                  interdictions qu'elles contiennent. Ainsi, dans la *Loi*  
27                  *électorale du Canada*, il y a des dispositions précises, par  
28                  exemple, en ce qui concerne le financement étranger des

1 campagnes électorales, et cetera.

2 Nous voulions donc nous assurer que si les  
3 diplomates n'étaient pas déjà au courant de cette loi, ils  
4 auraient l'occasion de s'en familiariser avec les députés,  
5 étant donné que nous entrons dans une période électorale, au  
6 moment où ces documents ont été envoyés à toutes les  
7 missions.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, si des diplomates  
9 étrangers enfreignent les *Article 41* ou *55* des deux  
10 *Conventions de Vienne*, ou s'ils enfreignent ces dispositions  
11 de la *Loi électorale du Canada*, ils enfreignent la loi,  
12 n'est-ce pas ?

13 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui.

14 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et ils ne se contentent  
15 pas d'enfreindre le droit international, ils enfreignent le  
16 droit canadien, exact?

17 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** exact.

18 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et donc, la question sur  
19 laquelle je pense que nous aimerions avoir des conseils est  
20 la suivante : quelles sont les conséquences d'une infraction  
21 à la loi canadienne pour un diplomate étranger ? Si un  
22 diplomate étranger enfreint la loi canadienne en finançant  
23 une campagne, le paiement d'un événement de campagne, fournir  
24 du financement à un parti politique, qu'est-ce qui en  
25 découle ? Sont-ils facturés ? Sont-ils poursuivis ? Sont-ils  
26 expulsés ? Sont-ils avertis ? Pourriez-vous nous le dire ?

27 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Donc, beaucoup de  
28 choses dépendront de la violation spécifique et cela... en ce

1 qui concerne les violations réelles de la loi, si cela  
2 devient une infraction criminelle, par exemple, cela  
3 relèverait de la GRC ou de la police compétente – dans ce  
4 cas-ci probablement la GRC – d'enquêter. Mais je suppose que  
5 je dirais simplement, sans avoir d'exemple précis, beaucoup  
6 de choses dépendraient de l'affaire, des preuves qui la sous-  
7 tendent, et ensuite les conséquences en découleraient.

8 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et ils pourraient être  
9 expulsés, ou priés de partir ?

10 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Encore une fois, je  
11 ne veux pas spéculer sur la situation particulière, mais il y  
12 a certainement une disposition qui permettrait d'expulser un  
13 diplomate si les conditions le justifient.

14 **ME SUJIT CHOUDHRY:** And then what...

15 **ME MATTHEW FERGUSON:** Excusez-moi...

16 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui?

17 **ME MATTHEW FERGUSON:** Nous sommes en train de  
18 recevoir un message des interprètes pour – si nous pouvions  
19 ralentir le débit s'il vous plaît, merci.

20 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui, bien sûr, désolé.

21 Et peut-être juste une dernière question. Et  
22 donc, est-ce que ce type – est-ce que l'ingérence étrangère,  
23 comme vous l'avez décrite de manière très utile, soit telle  
24 qu'elle est définie par les *articles 41 et 55* des deux  
25 *Conventions de Vienne*, soit tel qu'elle est expressément  
26 interdite par certaines dispositions de la *Loi électorale du*  
27 *Canada*, est-ce qu'elle relèverait ou non de l'immunité  
28 diplomatique en matière de poursuites criminelles ?

1 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Encore...

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Si vous savez.

3 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui.

4 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Si vous savez...

5 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Je pense que cela  
6 dépend en grande partie de la situation particulière. Donc,  
7 je ne voudrais pas spéculer largement, mais je pense qu'il y  
8 a – oui, beaucoup de choses dépendent de la situation  
9 particulière.

10 **ME SUJIT CHOUDHRY:** D'accord, merci pour  
11 votre temps.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

13 Me Robertson?

14 **ME HELENE ROBERTSON:** Pas de questions pour  
15 ces témoins. Merci.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Re-interrogatoire, Maître  
17 MacKay?

18 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Non, madame la  
19 commissaire.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci

21 Alors merci à vous deux, vous êtes libres de  
22 partir.

23 **ME MATTHEW FERGUSON:** Maintenant...

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Devons-nous faire une  
25 pause de cinq minutes pour recevoir les nouveaux témoins ?

26 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

27 La séance est en pause jusqu'à 10 h 30.

28 --- La séance est suspendue à 10 h 25

1 --- La séance est reprise à 10 h 33

2 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

3 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
4 étrangère a repris.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va bien, merci.

6 Maintenant, Me Morgan?

7 **Me LYNDA MORGAN:** Bonjour, madame la  
8 commissaire HOGUE. Oui, je suis Lynda Morgan, avocate de la  
9 Commission. Madame la commissaire HOGUE, les témoins qui  
10 comparaissent devant vous sont le commissaire Duheme et le  
11 commissaire Adjoint Flynn. Les deux témoins pourraient-ils  
12 prêter serment ou faire une affirmation solennelle ?

13 **LE GREFFIER:** M. Duheme, désirez-vous prêter  
14 serment ou faire une affirmation solennelle ?

15 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je peux prêter serment.

16 **LE GREFFIER:** D'accord

17 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

18 **LE GREFFIER:** Veuillez indiquer votre nom et  
19 épeler votre nom de famille pour le compte rendu.

20 **COMM MICHAEL DUHEME:** Michael Robert Duheme.  
21 Mon nom s'épelle D-U-H-E-M-E.

22 **--- COMM MICHAEL DUHEME, Assermenté:**

23 **LE GREFFIER:** Merci.

24 Et, M. Flynn, c'est votre tour.

25 **D/COMM MARK FLYNN:** Je vais être assermenté.

26 **LE GREFFIER:** Vous allez jurer ? Veuillez  
27 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le  
28 compte rendu.

1 D/COMM MARK FLYNN: Mark Andrew Flynn, F-L-Y-  
2 N-N.

3 LE GREFFIER: Merci.

4 --- D/COMM MARK FLYNN, Sworn, Assermenté:

5 LE GREFFIER: Merci beaucoup.

6 Vous pouvez poser vos questions.

7 ME LYNDA MORGAN: Merci.

8 --- INTERROGATOIRE-EN-CHEF PAR ME LYNDA MORGAN:

9 ME LYNDA MORGAN: Monsieur le Commissaire  
10 Duheme, vous avez une longue histoire de service à la GRC.  
11 Pour les besoins d'aujourd'hui, j'aimerais me concentrer sur  
12 un bref aperçu de votre carrière. J'ai donc cru comprendre  
13 que vous avez été nommé commissaire de la GRC en mars 2023 ?

14 COMM MICHAEL DUHEME: Oui, mais voulez-vous  
15 qu'on corrige certains des documents que j'ai ici ?

16 ME LYNDA MORGAN: Oui, plus tard.

17 Vous étiez, de 2019 à 2023, un chef des  
18 Services policiers.

19 COMM MICHAEL DUHEME: Oui.

20 ME LYNDA MORGAN: Monsieur Flynn, vous étiez  
21 sous-commissaire pour les Forces fédérales depuis mars 2023,  
22 c'est exact?

23 D/COMM MARK FLYNN: Oui.

24 ME LYNDA MORGAN: Et avant, vous étiez le  
25 commissaire adjoint responsable de la Gouvernance de la  
26 supervision des Forces policières nationales et Forces de  
27 protection de la GRC ?

28 D/COMM MARK FLYNN: C'est exact.



1 consommateur.

2 (Tel que lu) La ligne suivante,

3 «La GRC n'avait pas... Nous devrions  
4 avoir «une enquête sur l'ingérence  
5 étrangère dans les élections.»

6 **COMM MICHAEL DUHEME** : Donc, l'insertion du  
7 mot *d'ingérence étrangère*. Le reste est correct.

8 **ME LYNDA MORGAN**: Donc, sur ce, vous adoptez  
9 le résumé comme bonne réflexion de votre témoignage.

10 **COMM MICHAEL DUHEME**: Oui.

11 **ME LYNDA MORGAN**: Merci.

12 Je demanderai aussi CAN.DOC.19

13 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 19:**

14 Institutional Report - RCMP

15 **ME LYNDA MORGAN**: Il s'agit d'un rapport  
16 institutionnel de la GRC. Monsieur le commissaire Duheme,  
17 avez-vous eu l'occasion de revoir ce document ?

18 **COMM MICHAEL DUHEME**: Oui.

19 **ME LYNDA MORGAN**: Et je crois comprendre  
20 qu'il y a une correction à apporter à ce document. Pourrions-  
21 nous consulter la page 24, s'il vous plaît ? Et je comprends  
22 qu'il y a une entrée de date dans ce tableau qui indique le 6  
23 mai 2023 ?

24 **COMM MICHAEL DUHEME**: Oui, si on peut  
25 montrer ? Exactement.

26 **ME LYNDA MORGAN**: Et arrêtez ici s'il vous  
27 plaît.

28 **COMM MICHAEL DUHEME**: Cette première ligne -

1 je veux juste m'assurer d'avoir le bon document, oui. Cette  
2 première ligne devrait se lire «6 mai 2022» et non «2023».

3 **ME LYNDA MORGAN:** 2022. D'accord. Et avec  
4 cette correction, pouvez-vous confirmer que cela reflète  
5 fidèlement les preuves de la GRC ?

6 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je confirme.

7 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Un dernier document  
8 à aller chercher WIT, W-I-T 38, s'il vous plaît.

9 **--- PIÈCE No. WIT 38:**

10 Mark Flynn Public Summary of  
11 Classified Interview

12 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Sous-commissaire  
13 Flynn, vous avez été interviewé par l'avocat de la  
14 Commission, en février 2024 ?

15 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui.

16 **ME LYNDA MORGAN:** Il s'agit du contenu  
17 divulguable de cette entrevue. Avez-vous eu l'occasion de  
18 l'examiner ?

19 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui.

20 **ME LYNDA MORGAN:** Avez-vous des changements à  
21 faire ?

22 **D/COMM MARK FLYNN:** Un changement mineur. À  
23 la page 5, dans la section qui s'intitule «Relation avec le  
24 CST, la dernière phrase de cette section,

25 « Tandis que la GRC peut demander des  
26 identités non supprimées. «Cette  
27 requête s'affiche»

28 est le libellé du rapport, et il devrait se

1 lire comme suit : « Cette requête  
2 affiche fréquemment ».

3 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

4 **D/COMM MARK FLYNN:** D'où l'ajout du mot  
5 « fréquemment ».

6 **ME LYNDA MORGAN:** Et ça reflète bien votre  
7 témoignage ?

8 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui.

9 **ME LYNDA MORGAN:** Êtes vous prêt à adopter ce  
10 sommaire comme faisant partie de votre témoignage  
11 aujourd'hui ?

12 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui, je le suis.

13 **ME LYNDA MORGAN:** Je veux poser une question  
14 sur le mandat de la GRC, en ce qui concerne l'ingérence  
15 étrangère, surtout en ce qui a trait aux élections. Monsieur  
16 le commissaire Duheme, pouvez-vous commencer en décrivant la  
17 définition de la GRC de ce qu'est l'ingérence étrangère?

18 **COMM MICHAEL DUHEME:** C'est dans ma  
19 déclaration aussi,

20 **ME LYNDA MORGAN:** Vous faites donc référence  
21 au résumé de votre témoignage, qui est WIT42 ?

22 **COMM MICHAEL DUHEME:** Le résumé de mon  
23 témoignage à la page 2. J'explique que l'ingérence étrangère  
24 est toute activité illégale ouverte ou couverte menée sous la  
25 direction ou au profit d'une entité étrangère qui cible les  
26 intérêts canadiens et qui a une influence sur la société  
27 canadienne.

28 **ME LYNDA MORGAN:** Et dans cette

1       compréhension, quel est le mandat de la GRC en ce qui  
2       concerne l'ingérence étrangère ?

3                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, le mandat de  
4       la GRC, et grâce à notre Programme de sécurité nationale, qui  
5       relève du sous-commissaire Flynn, a la responsabilité  
6       d'enquêter, dans le cadre de notre Programme de sécurité  
7       nationale, il y a la responsabilité d'enquêter sur tout  
8       incident de terrorisme, de blanchiment d'argent en matière de  
9       financement, et aussi sur l'aspect ingérence étrangère de  
10      toute infraction, infraction criminelle.

11                  **ME LYNDA MORGAN:** La GRC a-t-elle un mandat  
12      plus précis en ce qui concerne l'ingérence étrangère en cas  
13      électoral ?

14                  **COMM MICHAEL DUHEME:** La GRC a conclu un  
15      protocole d'entente avec le commissaire d'Élections Canada,  
16      en vertu duquel nous pouvons partager des ressources,  
17      enquêter conjointement, partager des technologies et  
18      travailler ensemble. Mais en réalité, tout ce qui a trait au  
19      processus électoral est généralement transmis à l'OCC.

20                  **D/COMM MARK FLYNN:** Si vous me permettez  
21      d'ajouter, lorsque la GRC a commencé ses enquêtes en cas  
22      d'ingérence électorales, nous nous concentrons sur des  
23      infractions très précises et nous voyions l'aspect  
24      d'infraction selon la *Loi sur les élections* et la *Loi sur les*  
25      *renseignements de sécurité*. Aujourd'hui, il est important de  
26      voir après le GE 4344, et ce que nous faisons, aujourd'hui,  
27      nous avons élargi notre compréhension de la menace et de  
28      comment ça s'applique aux responsabilités policières.

1 Les menaces, l'intimidation contre la  
2 diaspora et d'autres éléments plus subtils qui ceux, dans le  
3 temps, ont un impact combiné.

4 J'ai

5 **ME LYNDA MORGAN:** Oui?

6 **ME MATTHEW FERGUSON:** J'ai une demande de la  
7 part des interprètes, nous vous prions de ralentir. Merci.

8 **D/COMM MARK FLYNN:**

9 **ME LYNDA MORGAN:** Lorsqu'on parle du mandat  
10 de la GRC, en ce qui concerne l'ingérence étrangère, est-ce  
11 que ça a changé entre le gouvernement 43 et 44?

12 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je pense que Mark en a  
13 parlé. Mais en réalité, le mandat n'a pas changé. Nous avons  
14 appris beaucoup, c'est certain. Et nous avons appliqué des  
15 changements à notre structure interne, pour mieux répondre à  
16 ce que

17 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Je concentrerai mes  
18 questions sur le retour en arrière en 2019 et 2021. Au cours  
19 des GE 43 et 44, quels outils la GRC avait pour répondre aux  
20 allégations d'ingérence étrangère liées aux élections ?

21 **D/COMM MARK FLYNN:** Je peux y répondre. La  
22 GRC utilise plusieurs pouvoirs. En 2019, jusqu'à 2021, on  
23 examinait surtout les infractions du *Code criminel* et les  
24 infractions selon la Loi sur l'information de sécurité, en ce  
25 qui concerne les États étrangers.

26 Nos outils comprenaient aussi des pouvoirs  
27 généraux de maintenir la paix, la sécurité publique et la  
28 jurisprudence, qui nous permettait d'agir.

1                   Après 2021, comme on en a parlé, il y a eu  
2                   une évolution de la réflexion. Et lorsque nous examinons  
3                   l'ingérence étrangère, nous voulons utiliser tout le Code  
4                   *pénal*. Comme par exemple, l'intimidation, le harcèlement, les  
5                   menaces, ce type d'infractions qui, traditionnellement, ne  
6                   relevait pas des outils de sécurité nationale.

7                   **ME LYNDA MORGAN:** Je veux vous demander  
8                   quelle est la relation de la GRC avec d'autres Agences ?

9                   Commençons par le SCRS. commissaire Duheme,  
10                  êtes-vous en mesure de décrire, encore une fois, de façon  
11                  assez générale, la relation entre la GRC et le SCRS?.

12                  **COMM MICHAEL DUHEME:** La relation que nous  
13                  avons avec le Service est excellente. Avec le directeur, on  
14                  se côtoie au moins une fois par semaine, aux différentes  
15                  réunions de sous-ministres. Et puis lorsque le besoin se  
16                  présente d'avoir une discussion sur un dossier ou sur un  
17                  sujet, on ramasse le téléphone puis on s'appelle.

18                  Mais je vous dirais que la relation de la GRC  
19                  avec le Service général est très bonne. Nous avons des  
20                  mandats un petit peu différents, mais ils sont  
21                  complémentaires. On travaille bien ensemble.

22                  **ME MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Duheme, s'il  
23                  vous plaît, si vous pouvez ralentir.

24                  **COMM MICHAEL DUHEME:** Je suis désolé. Je suis  
25                  désolé. C'est pire en français. C'est plus vite.

26                  **(RIRES)**

27                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Je commets le même péché.

28                  **ME LYNDA MORGAN:** J'aimerais vous demander

1       quelque chose sur le cadre Vision unique. Pourriez-vous nous  
2       le dire, et comment ça fonctionne ?

3                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Je me tourne vers Mark.

4                   La Vision unique est une façon de s'assurer  
5       que les deux organisations sont en phase avec ce qui se  
6       passe, qui fait quoi. C'est l'occasion de partager quelques  
7       informations. Ce n'est pas un dédoublement. Mais je permets à  
8       Mark de partager son information.

9                   **D/COMM MARK FLYNN:** Oui, compte tenu du rôle  
10       distinct que jouent nos deux organisations dans le domaine de  
11       la sécurité publique, des rôles très complémentaires que nous  
12       jouons. Et il est important, comme nous travaillons tous les  
13       deux principalement au pays en ce qui concerne ce type  
14       d'activité.

15                   Nous avons le processus Vision Unique, qui  
16       nous permet de nous concentrer sur la sécurité publique et la  
17       prévention des préjudices au Canada. Et cela nous permet de  
18       discuter, dans un environnement d'administration centrale, et  
19       non dans un environnement principalement d'enquête, bien que  
20       cela inclue parfois des rencontres entre les enquêteurs et le  
21       personnel régional de la GRC et du SCRS. Il s'agit  
22       principalement d'une discussion sur ce qu'est le problème,  
23       sur ce que fait chaque organisation par rapport à un problème  
24       plus vaste ou à un incident précis sur lequel nous enquêtons.

25                   Et le résultat, aujourd'hui, c'est une lettre  
26       du service ou une compréhension pendant la discussion, sur  
27       comment l'information pourrait être utilisée par la GRC ou ne  
28       peut pas être utilisée par la GRC pour aller de l'avant. Ça

1 nous permet de nous assurer que nos fonctions indépendantes  
2 ne compromettent pas nos opérations respectives.

3 **ME LYNDA MORGAN:** Lorsque vous décrivez  
4 l'utilisation ou la non-utilisation de certaines  
5 informations, je crois qu'il y a une distinction entre ce qui  
6 est de l'information sur laquelle on peut agir, ou on ne peut  
7 pas agir. Pouvez-vous expliquer la différence ?

8 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui. Étant donné le rôle  
9 qu'a le Service, en ce qui concerne l'information de  
10 sécurité, parfois il y aura de l'information qui est très  
11 utile pour la GRC, pour nous donner une meilleure  
12 compréhension de ce qui se produit dans une situation donnée,  
13 ou pour comprendre une menace qui est présente.

14 Cette information peut nous être fournie dans  
15 ce que je qualifierai de catégorie d'information stratégique  
16 sur laquelle on ne peut pas agir. Et puis, ce qui donne lieu  
17 à une action, c'est lorsqu'ils ont des renseignements précis  
18 sur une menace, qu'ils sont prêts à ce que ces renseignements  
19 soient utilisés dans le cadre de processus judiciaires et  
20 d'autres moyens qui les révéleraient au public, et c'est la  
21 catégorie que j'appellerais exploitable, parce que c'est la  
22 genèse d'un grand nombre de nos efforts d'enquête.

23 **ME LYNDA MORGAN:** Et, est-ce que ce concept  
24 est distinct de ce qui est décrit comme le problème  
25 d'information de sécurité ou non ?

26 **D/COMM MARK FLYNN:** Non, ce n'est pas  
27 distinct. Parce que l'information que nous recevons, qui ne  
28 peut pas être utilisée dans le processus judiciaire,

1 l'information qui ne mène pas à action, ne mène pas à action  
2 parce qu'il n'y a pas de façon efficace de la présenter ou  
3 utiliser par nous sans risquer que ce soit présenté en Cour  
4 ou d'une façon à faire en sorte que ça révèle les sources ou  
5 les techniques qui sont importantes à préserver.

6 **COMM MICHAEL DUHEME:** Si je peux ajouter, ce  
7 n'est pas limité aux services. Nos partenaires nationaux font  
8 la même chose. S'il y a de l'information brute de nos  
9 partenaires, on a les mêmes écueils en ce qui concerne ce à  
10 quoi nous pouvons... ce sur quoi nous pouvons agir ou non.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Diriez-vous que la grande  
12 majorité de l'information que vous recevez du SCRS ne mène  
13 pas à action ?

14 **D/COMM MARK FLYNN:** Je ne dirais pas que la  
15 grande majorité. Il y a beaucoup de discussions, madame la  
16 commissaire, qui engendrent une ligne d'informations qui nous  
17 permet de bâtir notre cause et de présenter une image  
18 similaire. Cependant, il y a beaucoup de discussions qui  
19 peuvent se produire, et engendrer une ligne plus discrète. Et  
20 on travaille très fort sur la façon de fournir l'information.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je vois. Et ça prend du  
22 temps ?

23 **D/COMM MARK FLYNN:** Ça prend du temps.

24 **ME LYNDA MORGAN:** La GRC, si vous n'êtes pas  
25 capable d'imposer des accusations au criminel à cause de la  
26 nature de l'information, y a-t-il d'autres mesures ou  
27 d'autres réponses qui s'offrent à la GRC ?

28 **D/COMM MARK FLYNN:** Il y a donc toujours des

1 options dans une certaine mesure, et parfois l'option est  
2 d'attendre, de poursuivre l'engagement avec le Service  
3 pendant qu'ils travaillent dans le cadre du mandat de  
4 recueillir de l'information. Et c'est une partie très  
5 importante qui doit être comprise. Nous avons des mandats  
6 complémentaires, nous collaborons et nous gérons les menaces  
7 qui pèsent sur le Canada et la sécurité publique canadienne  
8 de façon collaborative.

9           Donc, le fait que la GRC ne puisse pas  
10 toujours prendre l'information dont dispose le Service et d'y  
11 réagir, dans le cadre de son mandat dans le cadre d'un  
12 processus judiciaire ou avec l'intention d'intenter une  
13 poursuite en bout de ligne, ça ne signifie pas nécessairement  
14 qu'il y a une faille dans le système.

15           D'autre part, nous n'avons plus le seul  
16 objectif ou l'objectif principal de notre mandat à la GRC, et  
17 nous ne considérons plus ce que vous entendrez appeler la  
18 «norme d'excellence». Nous devons nous concentrer sur la  
19 sécurité publique en tant que résultat, et il y a des moments  
20 où nous recevrons des informations indiquant que nous avons  
21 une mise en garde indiquant que vous ne pouvez pas l'utiliser  
22 dans le cadre d'un processus judiciaire, et nous prendrons  
23 des mesures supplémentaires pour atténuer ou gérer une  
24 menace, comme la surveillance physique ou d'autres types  
25 d'activités que nous sommes autorisés à faire.

26           **ME LYNDIA MORGAN:** Merci. Donc, la relation  
27 avec le CST, sous commissaire Flynn, comment décririez-vous  
28 la relation de la GRC avec le CST ?

1                   **D/COMM MARK FLYNN:** Ils sont un partenaire  
2 dans l'espace de sécurité de renseignement de sécurité avec  
3 la GRC. Comme le commissaire l'a dit plus tôt, il y a  
4 plusieurs comités et forums où nous interagissons  
5 régulièrement. Le CST ne collige pas d'informations sur les  
6 Canadiens. Il y a beaucoup moins d'informations entre les  
7 deux organismes, mais nous avons accès à l'information du CST  
8 grâce à des modèles spéciaux qui sont établis entre nos  
9 organisations, afin de partager des renseignements de  
10 sécurité, s'il y a de l'information qui est pertinente pour  
11 nos opérations, qu'elle soit étrangère ou intérieure au  
12 Canada et qu'il y a des identités supprimées. Parce que,  
13 comme vous le savez, le CST ne collige pas d'informations sur  
14 les Canadiens. Mais, s'il y a de l'information qui se  
15 retrouve dans le système du CST, les supprimer, si elles  
16 relèvent des Canadiens. S'il y a quelque chose qui est  
17 important pour la GRC, nous pouvons demander de supprimer  
18 cette information. Il y a un processus qui permet d'effectuer  
19 ce processus.

20                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Commissaire Duheme,  
21 vous avez déjà abordé brièvement la relation avec l'OCCE. Je  
22 crois savoir que la GRC a un protocole d'entente, dont vous  
23 avez parlé.

24                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

25                   **ME LYNDA MORGAN:** En ce qui concerne le flux  
26 d'information et les voies d'échange entre les deux  
27 organismes, décririez-vous la relation comme une poussée ou  
28 une attraction ou l'information circule-t-elle dans les deux

1       sens ?

2                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Je dirais que  
3       l'information va des deux sens.

4                   **ME LYNDA MORGAN:** Vous dites entre vous et le  
5       Service ou le comité en général ?

6                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Entre la GRC et le  
7       BCEF. Je dirais que l'information est dans les deux sens. Si  
8       on trouve de l'information qui leur est utile, on leur  
9       transfère. S'ils ont besoin d'aide, on les aide.

10                  **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Je passe maintenant  
11       au GE43 et GE44, dans notre temps qui nous est limité. La  
12       commissaire entendra davantage sur le groupe de travail des  
13       menaces électorales.

14                  Donc, la Commission – la commissaire HOGUE va  
15       entendre parler de SITE TF, qui est le Groupe de travail sur  
16       les menaces à la sécurité et au renseignement pour les  
17       élections, mais nous savons que la GRC est l'un des membres  
18       de ce qu'on appelle le SITE TF, le GT en français. Alors,  
19       comment décririez-vous le rôle de la GRC au sein de ce  
20       groupe ?

21                  **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, la GRC a un  
22       rôle clé à jouer au sein de SITE, car elle apporte le point  
23       de vue de ce que nous voyons dans le domaine criminel. La GRC  
24       est également particulièrement bien placée pour coordonner  
25       une partie de l'information qui doit être transmise à l'EITI  
26       par l'entremise de l'Association canadienne des chefs de  
27       police, de tous les chefs de police du Canada et de ce qui se  
28       passe avec le Groupe des Cinq. Nous mettons donc l'accent sur

1 le côté pénal, dans le cadre de notre mandat, évidemment.

2 **ME LYNDA MORGAN:** Et grâce à la participation  
3 de la GRC à l'EITI, si le représentant de la GRC prend  
4 connaissance de renseignements ou de renseignements d'autres  
5 membres, quel usage la GRC peut-elle faire de ces  
6 renseignements ?

7 **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, pour  
8 commencer, le point de départ est que SITE est plus ou moins  
9 une plaque tournante où l'information circule, puis informe  
10 le Panel des Cinq. S'il s'agit de nouveaux renseignements, ce  
11 qui m'étonnerait parce qu'avec le nombre de réunions de sous-  
12 ministres que nous avons, ces renseignements auraient  
13 probablement déjà été partagés aux organisations. Mais le  
14 fait est que tout ce qui en découle, il y a un processus  
15 approprié pour partager des informations avec les entités.  
16 Donc, si la GRC, si elle apprend quelque chose, elle ne peut  
17 pas simplement prendre l'information et s'en servir. Nous  
18 contacterons le Service, si cela provient du Service, nous en  
19 discuterons, puis nous mettrons en place les protocoles  
20 appropriés pour que ces informations parviennent à  
21 l'organisation.

22 **ME LYNDA MORGAN:** Et vous avez décrit le  
23 genre de lien entre le SITE TF et le Groupe des Cinq. Dans le  
24 cadre de sa participation au groupe de travail des menaces  
25 électorales, la GRC a-t-elle également participé, à votre  
26 connaissance, à des séances de breffage du Groupe des Cinq au  
27 cours de la période du bref de 2019 et 2021 ?

28 **D/COMM MARK FLYNN:** Donc, les règles de SITE

1        sont que les entités qui en font partie font partie des  
2        séances d'information pour le Groupe des Cinq. Nous avons eu  
3        de la difficulté à recueillir des renseignements précis sur  
4        les personnes qui s'y trouvaient, mais nous croyons, oui,  
5        qu'il y aurait eu des membres de la GRC à certaines de ces  
6        séances d'information.

7                    **ME LYNDA MORGAN:** Donc, avec vos réponses, je  
8        dois déduire qu'aucun d'entre vous n'était là ?

9                    **D/COMM MARK FLYNN:** Non. C'est le  
10       représentant au GT. Et nous croyons que ce représentant sera  
11       ici pour que le témoignage soit clair. Nous n'avons pas eu  
12       d'interaction avec eux.

13                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Si on met de côté  
14       l'information provenant et arrivant au groupe de travail des  
15       menaces électorales, y a-t-il d'autres possibilités d'obtenir  
16       de l'information envoyée au commissaire de la GRC liée à  
17       l'ingérence étrangère et aux preuves afférentes ?

18                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, il y a au sein  
19       de l'organisation un certain flux d'informations pour faire  
20       remonter l'information au commissaire ou au commissaire  
21       adjoint, le poste que j'occupais à l'époque. Le flux  
22       d'informations est assez intense. Il se passe beaucoup de  
23       choses, surtout en période électorale. Et encore une fois,  
24       les séances d'information portent sur des sujets différents.

25                   Par exemple, lorsque j'étais sous-  
26       commissaire, même comme commissaire, parfois il y a de  
27       l'information qui est partagée pour qu'on soit tout  
28       simplement au courant de la situation. Peut-être j'en suis

1 informé, parfois je n'en suis pas informé, parce que ce n'est  
2 pas pertinent à ce moment-là. Mais je me fie aux gens qui  
3 sont autour de moi pour me donner l'information, comme sous-  
4 commissaire ou commissaire, si c'est pertinent pour que je  
5 sois au courant de ce que je dois savoir.

6 **ME LYNDA MORGAN:** Au cours de l'enquête GE43  
7 ou GE44, monsieur le commissaire, avez-vous été mis au  
8 courant de l'existence d'un réseau d'ingérence étrangère dans  
9 la région du Grand Toronto ?

10 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je ne me souviens pas  
11 d'avoir eu quoi que ce soit par écrit ou d'en avoir discuté.  
12 Mais comme je l'ai dit, il y a eu tellement de discussions  
13 qui ont eu lieu lors des diverses réunions des sous-  
14 ministres, que ce soit un comité des opérations des sous-  
15 ministres, un autre. Je ne suis donc pas tout à fait sûr  
16 d'avoir obtenu cette information.

17 **ME LYNDA MORGAN:** Pendant les élections, 43  
18 ou 44, avez-vous vu, entendu parlé d'achat de votes,  
19 d'enrichissement des votes en Colombie-Britannique ?

20 **COMM MICHAEL DUHEME:** Non, parce je crois que  
21 c'est peut-être une question municipale, et ce n'est pas lié  
22 à notre cadre national.

23 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Et au même  
24 moment, GE43 ou 44, avez-vous été mis au courant  
25 d'informations relatives à M. Dong et à l'ingérence étrangère  
26 présumée de la RPC dans le nord de la vallée de la Don Valley  
27 North ?

28 **COMM MICHAEL DUHEME:** Non, pas selon mon

1 souvenir.

2 **ME LYNDA MORGAN:** Au cours de la GE44,  
3 monsieur le commissaire, avez-vous été mis au courant  
4 d'informations sur l'ingérence étrangère présumée de la RPC  
5 dans les élections de 2021 ?

6 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je ne suis pas sûr à  
7 100 % que ce soit pendant les élections. Comme je l'ai dit, à  
8 l'approche des élections, avec les réunions de sous-ministres  
9 que nous avons eues, il y a parfois des séances  
10 d'information, des séances d'information sur la connaissance  
11 de la situation qui sont offertes, mais pendant la période  
12 électorale, je n'en suis pas sûr à 100 %.

13 **ME LYNDA MORGAN:** Et au cours de GE43 ou  
14 GE44, avez-vous été mis au courant de prétendues activités de  
15 désinformation en ligne dans les médias de la République  
16 populaire de Chine ou d'autres activités de désinformation en  
17 ligne ?

18 **COMM MICHAEL DUHEME:** Et ma réponse serait la  
19 même, que pendant cette période, parce qu'il y a beaucoup de  
20 discussions en ce qui concerne les différents médias sociaux  
21 qui ont été utilisés. Il aurait pu y avoir des discussions  
22 avant, en fait, les élections. Mais pendant l'élection, je ne  
23 suis pas sûr à 100 %.

24 Mais oui, j'ai été au courant de certaines  
25 des discussions. Je ne sais pas si c'est dans ce laps de  
26 temps.

27 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

28 Et je vais vous poser des questions sur les

1 enquêtes en général. Je comprends qu'il y a des informations  
2 que vous n'êtes pas en mesure de partager.

3 Au cours des GE43 et GE44, êtes-vous en  
4 mesure de nous dire si la GRC a fourni à SITE TF des  
5 renseignements relatifs aux élections, concernant des  
6 allégations d'ingérence étrangère liée aux élections ?

7 **COMM MICHAEL DUHEME:** La GRC n'a pas fait  
8 l'objet d'une enquête criminelle sur l'ingérence étrangère  
9 dans les élections de 43 et 44.

10 **ME LYNDA MORGAN:** Et après GE44, commissaire,  
11 la GRC a-t-elle ouvert une enquête criminelle sur l'ingérence  
12 étrangère ou des enquêtes impliquant des élections et/ou des  
13 institutions démocratiques ?

14 **COMM MICHAEL DUHEME:** Nous avons reçu de  
15 l'information plus tard, et certaines de ces enquêtes sont en  
16 cours.

17 **ME LYNDA MORGAN:** Vous nous avez décrit le  
18 genre de relations individuelles entre la GRC et le SCRS, la  
19 GRC et le CST, la GRC et l'OCCE. Hier, nous avons entendu le  
20 témoignage d'un certain nombre de députés, actuels et  
21 anciens, dont certains ont exprimé l'opinion que, de leur  
22 point de vue, il semble y avoir un manque de coordination  
23 entre les différents organismes de renseignement et  
24 d'enquête.

25 Pouvez-vous détailler les difficultés que  
26 vous avez rencontrées en termes de coordination des efforts  
27 entre les différentes agences ? Et encore une fois, cette  
28 question est spécifique à la période de 2019 à 2021.

1                   **COMM MICHAEL DUHEME:** oui. Je n'ai pas écouté  
2 les témoignages d'hier. Ce que je peux dire, c'est qu'avant  
3 les deux élections, SITE n'existait pas. Il n'y avait pas de  
4 carrefour où les gens pouvaient se réunir et partager ce que  
5 les différents organismes voyaient, alors je dirais que nous  
6 sommes mieux lotis en 43 et 44 qu'en 42. Oui. Pouvons-nous  
7 nous appuyer là-dessus ? Je le pense.

8                   Je pense qu'il y a aussi d'autres mécanismes  
9 d'échange d'informations dans le cadre des différentes  
10 réunions des sous-ministres, mais je pense que nous sommes  
11 dans une meilleure situation aujourd'hui que nous ne l'étions  
12 en 42.

13                   **D/COMM MARK FLYNN:** Je souhaite ajouter...

14                   **ME LYNDA MORGAN:** Yes.

15                   **D/COMM MARK FLYNN:** Je crois qu'il y a eu un  
16 effort de collaboration coordonné très fort au sein de la  
17 communauté dans le domaine de la sécurité nationale, ce qui  
18 comprend l'ingérence d'acteurs étrangers. Je suis très fier  
19 de la relation qui existe. Je l'ai dit publiquement à  
20 plusieurs reprises.

21                   Le nombre de réunions, les discussions  
22 informelles, les interactions entre le personnel et la GRC et  
23 nos partenaires dans ce domaine sont parfois toutes les  
24 heures au cours de la semaine. Nous disposons d'un grand  
25 nombre d'experts.

26                   Dans certaines de vos questions précédentes  
27 et dans les réponses au commissaire HOGUE, je veux m'assurer  
28 qu'il y a une compréhension du fait que ce qui se rend

1        jusqu'au commissaire dans les séances d'informations et ce  
2        qui est discuté et ce qui se fait en collaboration entre nos  
3        organisations sont deux choses différentes.

4                Nous avons un grand nombre d'experts. Nous  
5        sommes une vaste organisation avec beaucoup, beaucoup de  
6        mandats, et je ne voudrais pas que vous ou Madame la  
7        Commissaire repartiez avec l'impression que certaines choses  
8        que le commissaire ne savait peut-être pas signifient que sur  
9        le plan organisationnel, nous ne collaborions pas dans ce  
10       domaine parce que ce n'est pas la réalité. Nous avons des  
11       relations très solides et des relations très collaboratives  
12       dans ce domaine.

13                **ME LYNDA MORGAN:** Pour ce qui est de la  
14       communication de certaines informations ou de certains  
15       renseignements au COMMISSAIRE HOGUE, pour faire suite à ce  
16       que vous avez dit, quel type d'information, en général,  
17       serait transmis au commissaire ?

18                **D/COMM MARK FLYNN:** Il s'agit donc d'un  
19       problème à grande échelle, de questions qui sont propres aux  
20       mesures prises par la GRC. Documents d'informations relatifs  
21       aux discussions auxquelles nous savons qui intéresse le  
22       commissaire, des réunions auxquelles il va assister.

23                Je sais que vous avez un grand nombre de  
24       documents pour diverses réunions au niveau des sous-  
25       ministres, des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et  
26       dans certains d'entre eux, vous verrez différentes choses que  
27       nous portons à l'attention du commissaire, afin qu'il soit  
28       prêt à discuter du rôle de la GRC en plus de ce qu'il entend

1 de la part des partenaires.

2 **COMM MICHAEL DUHEME:** Il n'y a pas de  
3 politique claire sur ce qui doit être briefé. Si l'on enlève  
4 l'ingérence étrangère et la sécurité nationale, nous  
5 répondons à trois millions d'appels par année dans tout le  
6 pays, alors je compte sur les commandants des différentes  
7 divisions pour savoir ce qui doit être informé. Et c'est la  
8 même chose lorsque je m'occupe des portefeuilles ici à  
9 l'administration centrale.

10 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

11 Telles sont mes questions. Merci.

12 **COMM MICHAEL DUHEME:** Merci.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 Nous prendrons la pause, la pause du matin,  
15 pendant 20 minutes. Nous serons donc de retour à 11 h 25.

16 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

17 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est  
18 suspendue jusqu'à 11 h 25.

19 --- La séance est suspendue à 11 h 5

20 --- La séance est reprise à 11 h 26

21 **LE GREFFIER :** À l'ordre, s'il vous plaît.

22 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère à  
23 reprise.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, le contre-  
25 interrogatoire. Le premier sera l'avocat d'UCC. L'UCC est  
26 l'abréviation de l'Ukrainian Canadian Congress (Congrès  
27 canadien).

28 **--- COMM MICHAEL DUHEME: Sous le même serment:**

1 --- D/COMM MARK FLYNN: Sous le même serment:

2 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME LESLIE SCHUMACHER:

3 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Oui, exactement.

4 Bonjour, je suis l'avocate du CUC, je  
5 m'appelle Leslie Schumacher.

6 Ma première question est la suivante : la GRC  
7 était-elle au courant de l'ingérence étrangère de la Russie  
8 au Canada lors des élections générales de 2019 et de 2021 ?

9 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je dirais que le mot  
10 «au courant» est probablement un mot fort en ce sens que,  
11 comme je l'ai dit plus tôt, avant les élections, il y a eu  
12 des réunions régulières des SM qui touchent différentes  
13 sphères d'activités et je me souviens que ce pays a été  
14 mentionné, mais c'est dans cette mesure.

15 **ME LESLIE SCHUMACHER:** D'accord. La GRC  
16 avait-elle donc en sa possession des renseignements indiquant  
17 qu'il y avait eu ingérence russe ?

18 **COMM MICHAEL DUHEME:** Non.

19 **ME LESLIE SCHUMACHER:** L'ingérence russe  
20 était-elle une préoccupation de la GRC au moment de l'une ou  
21 l'autre élection ?

22 **COMM MICHAEL DUHEME:** Tous les pays qui  
23 exercent une influence préoccupent la GRC, mais pas seulement  
24 la GRC, mais je pense que c'est le gouvernement canadien.  
25 Mark?

26 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui, j'ajouterais qu'en  
27 prévision de l'élection de 2019, la GRC travaille avec les  
28 autorités ukrainiennes dans le cadre de leur élection afin de

1 tirer des leçons de tout ce que nous pourrions voir dans le  
2 GE43 et de se préparer à tout ce que nous pourrions voir dans  
3 le GE43.

4 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Dans le cadre de cette  
5 préparation, est-ce que vous avez eu quelque chose du Canada  
6 qui a attiré l'attention du Canada ?

7 **D/COMM MARK FLYNN:** Non.

8 **COMM MICHAEL DUHEME:** Nous parlons du point  
9 de vue criminel de l'application du Code pénal, c'est bien  
10 ça?

11 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Ainsi, lors de  
12 l'élection générale de 2021, la GRC s'est-elle penchée sur  
13 l'ingérence de la Russie ?

14 **D/COMM MARK FLYNN:** Au cours des deux  
15 élections, nous avons examiné tous les sujets de  
16 préoccupation potentiels.

17 **ME LESLIE SCHUMACHER:** La GRC a-t-elle pris  
18 des mesures pour contrer l'ingérence russe ?

19 **COMM MICHAEL DUHEME:** Ni en 43 ni en 44,  
20 aucune. Mais encore une fois, ce n'est pas à la GRC qu'il  
21 incombe de prendre les mesures nécessaires pour contrer ce  
22 qui n'est pas criminel.

23 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Sur le plan criminel,  
24 la GRC prend-elle des mesures pour contrer l'ingérence russe  
25 dans les élections ?

26 **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, si nous  
27 rencontrons un quelconque type d'ingérence, le processus  
28 normal serait que nous enquêtions, mais comme je l'ai dit,

1 nous n'avons pas – ne rencontrons aucune ingérence russe pour  
2 43 et 44.

3 **ME LESLIE SCHUMACHER :** Et de quel type  
4 d'information la GRC aurait-elle besoin pour déterminer s'il  
5 y a lieu de mener une enquête sur l'ingérence électorale?

6 **COMM MICHAEL DUHEME:** Il s'agit donc d'une  
7 question complexe parce que l'ingérence étrangère dans les  
8 élections peut prendre beaucoup de temps, donc, d'une manière  
9 générale, nous avons besoin d'un certain point pour lancer  
10 une enquête, nous avons donc besoin d'informations et souvent  
11 appelées «preuves» parce que la plupart des pouvoirs dont  
12 dispose la GRC découlent d'une voie de preuve, de processus  
13 judiciaires et de pouvoirs judiciaires. Nous avons donc  
14 besoin, soit de plaintes pour le signalement, soit  
15 d'informations qui peuvent être prises pour nous permettre de  
16 générer des efforts d'enquête.

17 **ME LESLIE SCHUMACHER:** D'accord. Et donc,  
18 quand vous parlez de plaintes ou d'informations, vous avez  
19 dit que vous n'aviez aucune information sur une quelconque  
20 ingérence russe dans les élections. Y a-t-il eu des plaintes,  
21 ou y a-t-il une différence entre ces deux choses ?

22 **COMM MICHAEL DUHEME:** Il n'y a pas de  
23 différence.

24 **ME LESLIE SCHUMACHER:** J'ai terminé, madame  
25 la commissaire.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

27 Prochain témoin, c'est l'ADRC. L'avocat de  
28 l'ADRC..

1                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Merci.

2                   **COMMISSAIRE HOGUE** L'Alliance démocratique  
3 russo-canadienne.

4                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Exactement. Oui,  
5 l'Alliance démocratique russo-canadienne.

6                   Je m'appelle Guillaume Sirois.

7                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

8                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Je vais poser mes  
9 questions en anglais parce que je les ai préparées en  
10 anglais, mais n'hésitez pas à y répondre dans n'importe  
11 quelle langue officielle de votre choix.

12                   Je veux afficher CAN 012856, s'il vous plaît.

13                   **--- PIÈCE No. CAN 12856:**

14                   SITE TF Situational Report: 14  
15                   september 2021

16                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Il s'agit d'un rapport  
17 de situation du groupe de travail SITE. Je ne poserai pas de  
18 questions au sujet de la participation de la GRC au Groupe de  
19 travail sur l'EITI. J'aimerais simplement vous donner un peu  
20 de contexte. C'est-à-dire – le rapport est daté du 14  
21 septembre, donc une semaine avant l'élection de 2021.  
22 J'aimerais passer à la page deux, au troisième point, s'il  
23 vous plaît.

24                   Ce document parle des griefs anti-vaccins,  
25 anticonfinement et anti-masques qui continuent d'alimenter à  
26 la fois les discussions en ligne et les manifestations en  
27 personne. Et puis il explique un grand nombre de cas  
28 différents de manifestations, même de menaces de violence, et

1        ainsi de suite, que la GRC surveille dans ce contexte.  
2        Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur ce genre de contenu qui  
3        divise et qui est promu au cours des dernières semaines avant  
4        les élections de 2021 ?

5                    **COMM MICHAEL DUHEME:**    Oui, je peux – je vais  
6        commencer et Mark peut ajouter à coup sûr, mais pendant le  
7        GE 44, ce qui a été vu, c'est une escalade, si vous voulez,  
8        de personnes dans différentes parties du pays manifestant  
9        leur mécontentement à l'égard du gouvernement à l'époque. La  
10       COVID, encore une fois, en faisait partie. La vaccination,  
11       c'était autre chose. Et ce que nous avons fait, du point de  
12       vue de l'organisation, c'est que nous nous sommes assuré que  
13       tous nos commandants divisionnaires dans chaque province et  
14       territoire étaient au courant, mais nous avons également  
15       demandé à la police canadienne de les informer de ce que nous  
16       voyons partout au pays, afin que s'ils voient quelque chose,  
17       ils puissent réagir et le signaler.

18                    Je dois également souligner qu'au cours de  
19        cette période, nous avons eu beaucoup de commentaires au sein  
20        de l'EITI en ce qui concerne l'EVEI, les extrémistes violents  
21        à motivation idéologique, dont nous avons vu une augmentation  
22        au cours de cette période. C'était une préoccupation pour la  
23        GRC, et nous voulions simplement nous assurer que les  
24        organismes d'application de la loi de tout le pays sont bien  
25        placés pour répondre à tout soulèvement de citoyens.

26                    **D/COMM MARK FLYNN:**    Je vais ajouter à la  
27        réponse. Il est important de comprendre le contexte. C'est  
28        que nous n'étions pas là pour déterminer quelles sont les

1 idées mises de l'avant. C'est entièrement du point de vue de  
2 la sécurité, la protection des parlementaires, la protection  
3 des processus démocratiques des élections, des campagnes, et  
4 cetera, parce que si les politiciens ne sont pas en mesure de  
5 se présenter aux élections, de faire campagne et de se sentir  
6 en sécurité, ils ne se manifesteront pas. Et c'est ce que  
7 nous constatons et c'est un peu une épidémie au Canada où  
8 nous avons vu des politiciens aux niveaux municipal,  
9 provincial et fédéral qui ont quitté leur poste en raison de  
10 préoccupations pour leur sécurité, et c'est l'un des  
11 principaux mandats de la GRC.

12 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Il y a donc  
13 beaucoup de choses à retenir dans vos deux réponses, et,  
14 malheureusement, je n'ai pas le temps aujourd'hui de tout  
15 voir. Mais je vais simplement continuer avec mes questions,  
16 juste pour clarifier. Lors de l'élection de 2021 -- je sais  
17 que c'est un problème plus large que l'élection, mais pendant  
18 l'élection, avez-vous vu... que pouvez-vous me dire sur  
19 l'élan de ce type de contenu ? A-t-il augmenté dans les  
20 jours qui ont précédé l'élection, ou a-t-il augmenté,  
21 diminué ?

22 **COMM MICHAEL DUHEME:** Donc, si je devais  
23 comparer avec 2019, nous avons vu un changement, un  
24 changement dramatique en raison de ce qui s'est passé dans la  
25 société comme l'augmentation des personnes motivées par  
26 l'idéologie. Mais de mémoire, je ne me souviens pas de  
27 beaucoup de cas qui se sont produits. Mark, je ne sais pas si  
28 tu peux le compléter, mais...

1                   **D/COMM MARK FLYNN:** Je dirais que pendant la  
2 campagne électorale de 2021, nous avons vu plus d'exemples  
3 que par le passé en ce qui concerne notre mandat de police  
4 protectrice. L'essor d'individus motivés par l'idéologie a  
5 augmenté depuis avant 2021 et a augmenté depuis lors, et la  
6 menace terroriste au sens large a également augmenté. Il a  
7 donc augmenté. Sans une analyse plus approfondie, il me  
8 serait difficile de situer la situation dans le contexte de  
9 l'élection de 2021 plutôt que dans un simple contexte  
10 chronologique qui pourrait impliquer beaucoup de choses, et  
11 plus précisément, la pandémie de COVID, qui a été un élément  
12 très important, et, évidemment, l'élection de 2021 est en  
13 plein milieu de cela.

14                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, juste pour être  
15 sûr que je comprends, voyez-vous ou non une augmentation de  
16 ce contenu clivant pendant l'élection plutôt qu'avant  
17 l'élection ?

18                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Encore une fois, si je  
19 devais comparer entre 43 et 44, oui, 44 était légèrement  
20 différent de 43 où il y a plus de présence sur les médias  
21 sociaux. Nous avons vu plus de gens dans les rues. Il y avait  
22 plus de divisions, si vous voulez, mais dans quelle mesure  
23 j'aurais du mal à mettre un chiffre là-dessus.

24                   **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord.

25                   **D/COMM MARK FLYNN:** Et nous ne faisons pas  
26 le suivi de cela.

27                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Non.

28                   **D/COMM MARK FLYNN:** Nous surveillons la

1 menace à la sécurité publique et toute menace pour les  
2 personnes. Donc, comme je l'ai dit, le nombre d'incidents a  
3 augmenté, mais nous ne surveillons pas, ne cataloguons pas,  
4 n'analysons pas statistiquement le contenu qui divise. Ce  
5 sont les matériaux menaçants que nous surveillons.

6 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Est-ce que  
7 ces menaces ont augmenté pendant l'élection.

8 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui.

9 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et qu'est-ce qui  
10 provoque cette augmentation dans la violence ?

11 **D/COMM MARK FLYNN:** Moi je dirais que c'est  
12 plutôt des menaces que de la violence.

13 **ME GUILLAUME SIROIS:** Menaces...

14 **D/COMM MARK FLYNN:** Et le grand nombre  
15 d'apparitions publiques, d'engagements et autres dans une  
16 campagne électorale offre beaucoup plus d'opportunités. Les  
17 discours, c'est-à-dire le type de contenu qui se trouve dans  
18 les discours, donnent lieu à des personnes qui expriment  
19 légalement, et dans certains cas, illégalement, leurs  
20 opinions sur les positions des politiciens pendant les  
21 campagnes.

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Alors une  
23 dernière question, par indulgence?

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Une dernière question.

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Merci.

26 Nous avons donc entendu des preuves, et cela  
27 a été rapporté à plusieurs endroits que la Russie cherche à  
28 amplifier les contenus qui divisent, comme celui-ci, celui

1        dont nous avons discuté. Est-il possible qu'une partie du  
2        contenu qui divise ou l'augmentation des menaces de violence  
3        puisse être attribuée à la Fédération de Russie ?

4                    **COMM. MICHAEL DUHEME:** Eh bien, encore une  
5        fois, ce n'est pas dans notre mandat de passer par les médias  
6        sociaux pour faire le suivi. Il serait préférable de poser  
7        cette question au CST ou autre, mais cela ne relève pas du  
8        mandat de la GRC de surveiller tout ce qui se passe dans les  
9        médias sociaux.

10                   **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord, merci.

11                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Bienvenu.

12                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

13                   **COMMISSAIRE HOGUE:** La Coalition des droits  
14        de la personne ?

15        **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME HANNAH TAYLOR:**

16                   **ME HANNAH TAYLOR:** Bonjour. Je comprends que  
17        les particuliers peuvent signaler toute ingérence étrangère  
18        potentielle, y compris l'ingérence électorale potentielle, au  
19        Réseau d'information sur la sécurité nationale de la GRC.  
20        Est-ce exact ?

21                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, c'est exact.

22                   **ME HANNAH TAYLOR:** Avez-vous reçu des  
23        rapports de membres de la diaspora concernant une ingérence  
24        potentielle dans les élections de 2019 et 2021 ?

25                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** En 2019, bon, il y a  
26        eu trois renvois à l'OCCE, mais je ne suis pas tout à fait  
27        sûr de l'issue de cette affaire. Et je ne pense pas qu'il  
28        s'agissait d'une ingérence étrangère.

1                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est une information  
2 qui a été portée à notre attention et que nous avons partagée  
3 avec le bureau de la commissaire aux élections.

4                   **D/COMM. MARK FLYNN:** Oui, et ce n'était pas  
5 lié à l'ingérence étrangère.

6                   **ME HANNAH TAYLOR:** Est-ce que ces trois-là...  
7 savez-vous si ces trois plaintes-là ont été portées à votre  
8 attention par des membres des communautés de la diaspora ?

9                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne peux pas le  
10 confirmer.

11                   **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Est-ce que c'est  
12 quelque chose qui fait l'objet d'un suivi dans le mécanisme  
13 des plaintes dans une certaine mesure, ou est-ce que c'est  
14 quelque chose dont vous êtes généralement au courant, ou  
15 non ?

16                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Normalement, la  
17 procédure consiste à rédiger un rapport écrit, mais cela  
18 s'est produit lorsque des personnes se sont manifestées et  
19 qu'elles ont été dirigées vers l'organisme approprié pour  
20 enquêter, alors...

21                   **D/COMM. MARK FLYNN:** Si vous me le permettez,  
22 ne posez pas de questions, mais répondez. Pour reprendre  
23 votre question dans son intégralité, je n'ai pas compris ce  
24 que vous disiez précisément à l'époque des GE 43 et 44. Je  
25 pense que vous posiez la question dans le contexte plus large  
26 de 43, 44, et je dirais dans un contexte plus large, et dans  
27 la définition large de l'ingérence étrangère, même en dehors  
28 des élections, nous avons eu un fort engagement avec diverses

1 diasporas au sujet d'activités de type répression  
2 transnationales. Mais, encore une fois, en dehors du contexte  
3 de l'échéancier et spécifiquement lié aux GE 43 et 44 à ce  
4 moment-là.

5 Et il y a évidemment d'autres questions,  
6 comme nous l'avons mentionné plus tôt, qui font l'objet d'une  
7 enquête et qui ne sont pas du ressort de cette audience, en  
8 raison de l'intérêt public à maintenir à la fois l'intégrité  
9 et le résultat de ces enquêtes.

10 **ME HANNAH TAYLOR:** Et donc, pour en revenir  
11 spécifiquement à cela – en particulier au Réseau  
12 d'information sur la sécurité nationale, donc ce mécanisme,  
13 est-ce que les membres du public, à votre avis, ont tendance  
14 à savoir qu'ils peuvent vous contacter pour des plaintes de  
15 cette façon ? Comment cela est-il partagé avec les gens ?  
16 Comment cette information est-elle partagée ?

17 **D/COMM. MARK FLYNN:** Je dirais donc qu'au fil  
18 du temps, notre opinion et notre travail dans ce domaine ont  
19 changé. Je dirais, d'une manière générale, que non, ce  
20 n'était pas le cas dans le passé.

21 Cependant, vous verrez beaucoup de matériels  
22 dans certaines des campagnes que nous menons, comme « Voir  
23 quelque chose, dire quelque chose », qui est un reportage  
24 plus large sur la sécurité nationale, nous publions ce  
25 matériel en plusieurs langues, en mettant l'accent sur les  
26 langues de la diaspora au Canada, et en particulier en ce qui  
27 concerne les communautés qui peuvent être à risque de menaces  
28 terroristes ; menaces, intimidation à l'égard de la

1 répression transnationale ou ingérence étrangère. Ainsi, les  
2 produits, produits par notre Unité de la prévention et de  
3 l'engagement, et en collaboration avec l'Association  
4 canadienne des chefs de police, Community for Prevention and  
5 Engagement on Public Safety Matters, sont produits en  
6 plusieurs langues.

7 Gagner la confiance de la diaspora au Canada  
8 est quelque chose qui nous préoccupe, et nous nous y  
9 engageons activement, et dans certaines de nos opérations,  
10 vous aurez vu où nous adoptons une approche différente de ce  
11 que je qualifierais de travail dans l'ombre ou en civil. Et  
12 vous avez déjà vu des cas où la GRC a été, dans le cadre de  
13 son mandat de police fédérale, très à l'avant-garde, en  
14 uniforme et présente, et une partie de la stratégie consiste  
15 à gagner la confiance de la collectivité. Ainsi, ils voient  
16 que nous sommes présents, que nous nous soucions d'eux et que  
17 nous sommes prêts à faire quelque chose.

18 Si je fournis cette information, c'est parce  
19 que cela a entraîné une augmentation du nombre d'appels qui  
20 sont parvenus à notre ligne de signalement, ainsi que des  
21 communications directes à l'extérieur de la ligne de  
22 signalement, pour signaler des activités préoccupantes qui  
23 font l'objet d'une enquête.

24 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci. Et donc, juste pour  
25 confirmer, lorsqu'il s'agit de la ligne de dénonciation, ou  
26 du réseau, est-ce que les gens peuvent participer à cette  
27 ligne de dénonciation ou à ce réseau dans des langues autres  
28 que le français et l'anglais ?

1                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Il y a...

2                   **D/COMM. MARK FLYNN:** Il s'agit principalement  
3 de l'anglais et du français comme langues officielles au  
4 Canada. Cependant, il y a des mécanismes si quelqu'un nous  
5 contacte et que nous pouvons engager, mais c'est un domaine  
6 auquel nous devons prêter attention à l'avenir et accroître  
7 notre capacité dans ce domaine, car il est très difficile de  
8 le faire aujourd'hui.

9                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Puis-je ajouter  
10 quelque chose ? Étant donné que vous parlez souvent de la  
11 ligne de dénonciation et que je connais des gens qui vous  
12 regardent, la ligne de dénonciation doit être utilisée s'il  
13 n'y a pas de risque pour la sécurité de la personne. S'il y a  
14 une menace immédiate pour l'individu, la marche à suivre est  
15 d'appeler le service de police compétent . Composez le 911 et  
16 demandez à quelqu'un de se rendre sur place. Mais s'il s'agit  
17 d'un suivi, des choses qu'ils voient, des tendances, comme  
18 Mark l'a dit, voyez-les, signalez-les. Cette ligne de  
19 dénonciation est très utile.

20                   **ME HANNAH TAYLOR:** Et les membres du public  
21 bénéficient-ils de protections de confidentialité lorsqu'ils  
22 déposent une plainte par l'intermédiaire de ce mécanisme ?

23                   **D/COMM. MARK FLYNN:** Ainsi, comme pour tout  
24 engagement avec la police, nous respectons les souhaits de la  
25 personne en ce qui concerne la confidentialité. Cela a une  
26 incidence sur ce que nous pouvons faire avec les  
27 renseignements qu'ils fournissent, car nous avons des  
28 exigences légales en matière de divulgation dans les

1 procédures criminelles qui, selon la voie empruntée par les  
2 procédures, peuvent présenter des défis à cet égard. Mais  
3 nous avons des lois sur les informateurs confidentiels au  
4 Canada et des pratiques au Canada qui peuvent être utilisées.

5 Mais, encore une fois, cela dépend si  
6 quelqu'un est un informateur confidentiel, un témoin, une  
7 victime. Cela dépend donc vraiment du statut de la personne  
8 dans le processus d'enquête.

9 **ME HANNAH TAYLOR:** Et...

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera votre dernière  
11 question.

12 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci madame la  
13 commissaire HOGUE.

14 Et en ce qui concerne la disponibilité de la  
15 protection de la confidentialité, est-ce que cela est annoncé  
16 en plusieurs langues ?

17 **D/COMM. MARK FLYNN:** Je ne suis pas au  
18 courant.

19 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

21 **COMM. MICHAEL DUHEME:** Merci.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ensuite, Me Choudhry pour  
23 Jenny Kwan.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SUJIT CHOUDHRY:**

25 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Madame la commissaire,  
26 Monsieur le Commissaire, bonjour. J'ai juste quelques  
27 questions complémentaires à poser à votre interrogatoire  
28 principal.

1                   Monsieur le commissaire, Je crois que vous  
2                   avez dit, et j'aimerais que vous le confirmiez, que la GRC  
3                   n'a pas ouvert d'enquête sur l'ingérence étrangère dans les  
4                   élections pour les GE 43 et 44, mais qu'après 44, vous avez  
5                   ouvert des enquêtes, et je crois que vous avez utilisé le  
6                   terme pluriel – utilisé ce terme au pluriel. C'est vrai?

7                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Donc, pendant la  
8                   période 43 et 44, nous n'avons pas, et vous avez raison,  
9                   monsieur, j'ai dit qu'après cela, par la suite, nous avons  
10                  reçu des informations qui nous ont incités à ouvrir une  
11                  enquête.

12                 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et, vous savez, Monsieur  
13                 le Commissaire HOGUE, je sais que vous êtes limité dans votre  
14                 capacité à nous en dire la portée, mais parlons-nous de  
15                 cinq ; 50? Je veux dire, pouvez-vous nous donner une idée de  
16                 l'ordre de grandeur ?

17                 **COMM. MICHAEL DUHEME:** Je crois...

18                 **M. GREGORY TZEMENAKIS:** Commissaire HOGUE?  
19                 Avec tout le respect que je vous dois, madame la commissaire  
20                 Hogue, je vais demander à ces témoins de ne pas répondre à  
21                 cette question, conformément à votre mandat, parce que nous  
22                 ne voulons pas nuire à un aspect quelconque d'une enquête en  
23                 cours.

24                 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Ouais, c'est assez juste.

25                 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous...

26                 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui, merci.

27                 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il n'est donc pas  
28                 nécessaire de répondre à la question.

1                   **D/COMM. MARK FLYNN:** Mais cela compte-t-il  
2                   pour une question?

3   **(RIRES)**

4                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** J'ai donc bien peur qu'il  
5                   ne soit rayé de ma liste, mais je n'en ai que deux autres.

6   Donc, monsieur le sous-commissaire, dans  
7                   votre témoignage, vous avez décrit en passant ce qu'on  
8                   appelle l'Équipe d'ingérence des acteurs étrangers, mais vous  
9                   n'avez pas eu l'occasion de nous donner une idée de ce que  
10                  c'est. Et donc je me demande... j'ai quelques questions à ce  
11                  sujet. Quelle est sa taille ? Et, aussi, en particulier,  
12                  quels types de compétences linguistiques les membres de cette  
13                  équipe possèdent-ils ? Est-ce qu'ils – et nous savons donc à  
14                  la Commission qu'il y a certains États qui ciblent nos  
15                  diasporas, est-ce que les membres de cette équipe ont les  
16                  compétences linguistiques nécessaires pour lire les messages  
17                  sur les médias sociaux, lire les médias, dialoguer avec les  
18                  membres de ces communautés ?

19                  **D/COMM MARK FLYNN:** Heureusement, l'équipe  
20                  fait partie d'une organisation beaucoup plus grande qui  
21                  possède de vastes compétences linguistiques. Donc, pour  
22                  répondre à votre première question dans une question en  
23                  plusieurs parties, l'équipe d'ingérence des acteurs étrangers  
24                  a été créée en 2020. Il ne s'agit pas de l'existence initiale  
25                  d'un groupe au sein de la GRC qui s'est penché sur  
26                  l'ingérence d'acteurs étrangers, parce qu'il faisait partie  
27                  du Programme de sécurité nationale avant cela – il l'a fait,  
28                  et il y avait un petit groupe avec cette mission.

1                   Je qualifierais donc l'édition 2020 d'équipe  
2 formelle. La structure a été approximativement – je n'ai pas  
3 le nombre devant moi, mais théoriquement, je dirais qu'elle  
4 est d'environ une douzaine de personnes. Je ne vais pas  
5 parler de la pleine capacité de l'organisation, mais c'est  
6 avec une fonction de base. Nous sommes une grande  
7 organisation. Nous disposons de plusieurs unités qui  
8 apportent de nombreux types de capacités d'enquête à  
9 problème. Il ne faut donc pas interpréter le nombre de  
10 membres de cette équipe comme représentant la capacité de  
11 l'organisation parce que cette équipe se trouve au siège  
12 social. Il s'agit d'une surveillance de la gouvernance, et de  
13 ce que j'appellerai une équipe de spécialisation, pour les  
14 efforts déployés à l'échelle nationale, qui font intervenir  
15 toute notre capacité d'enquête policière fédérale dans  
16 l'ensemble du pays, qui se compte par milliers.

17                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Puis-je ajouter quelque  
18 chose ?

19                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Naturellement.

20                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Au sein de  
21 l'organisation, nous sommes 30 000 à travers le pays. Donc,  
22 dans le passé, nous avons mobilisé des gens dans différentes  
23 régions du pays pour nous aider dans le cadre d'une enquête  
24 spécifique. Et nous mobilisons également certaines ressources  
25 de nos partenaires en cas de besoin.

26                   **D/COMM MARK FLYNN:** Et donc, pour répondre à  
27 votre question en ce qui concerne la capacité d'examiner les  
28 documents qui sont portés à notre attention, ou que nous

1 découvrons par nous-mêmes, ce n'est pas un problème  
2 important. C'est un défi, en fonction des dialectes de  
3 certains matériaux. Mais comme l'a dit le commissaire, nous  
4 allons chercher ces ressources là où nous en avons besoin  
5 pour y remédier. Cependant, la capacité est parfois un défi.

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et puis, une dernière  
7 question, si vous me le permettez, madame la commissaire  
8 HOGUE. C'est donc le résultat d'un échange entre l'avocat de  
9 la Commission et vous, commissaire Hogue, au sujet du groupe  
10 de travail SITE. Et donc moi – et vous – et le commissaire  
11 HOGUE, si je me souviens bien, je crois qu'en réponse à la  
12 question de l'avocat de la Commission, vous avez déclaré  
13 qu'avant de partager toute information que vous – la GRC  
14 recevrait sur SITE au sein de l'organisation, vous devriez  
15 demander la permission, la coopération ou l'acquiescement  
16 d'un membre de l'équipe de l'EITI ? Ou l'organisation  
17 concernée qui a fourni l'information?

18 Ma question découle donc de cela, c'est-à-  
19 dire qu'en supposant qu'une plainte de la GRC soit déposée  
20 auprès de la GRC, y a-t-il un moyen de faire le lien entre  
21 l'information qui est partagée avec la GRC au sein du Groupe  
22 de travail et une plainte reçue sur le terrain ?

23 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui, si vous me le  
24 permettez, notre SITE – notre personne qui représente  
25 l'organisation à l'EITI reviendra et fera un compte rendu de  
26 ce qui a été discuté.

27 Mais encore une fois, et je l'ai dit tout à  
28 l'heure, une grande partie de l'information qui est envoyée à

1 l'EITI n'est pas une surprise pour nous, parce qu'elle a  
2 probablement été discutée à différents niveaux par  
3 différentes organisations. Et il y a aussi un processus de  
4 validation avant qu'il ne soit envoyé à SITE. Mais on  
5 s'attend à ce que la personne rapporte cette information,  
6 puis la partage, et qu'ensuite la personne qui a cette  
7 enquête dans le cadre du programme fasse le lien avec  
8 d'autres ministères, au besoin.

9 **ME SUJIT CHOUDHRY:** D'accord.

10 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui, et juste pour  
11 ajouter à cela, nous avons plusieurs unités au sein de la GRC  
12 et de notre programme national de renseignement, de notre  
13 analyse opérationnelle de la sécurité nationale de la Police  
14 fédérale, de notre unité de traitement des renseignements  
15 sensibles, qui auraient accès à ces documents par  
16 l'intermédiaire des rapports de l'EITI, qui sont également  
17 les analystes criminels et les enquêteurs qui cherchent à  
18 établir ces liens et à explorer les efforts de collaboration  
19 dans la mesure du possible. ou de convertir cette  
20 information, ce renseignement, en un produit exploitable et  
21 utilisable que nous pouvons intégrer à notre flux d'enquête.  
22 Ce n'est pas toujours possible, mais quand c'est possible, ce  
23 sont ces employés qui le font.

24 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci beaucoup, j'ai  
25 terminé.

26 **COMM MICHAEL DUHEME:** Merci à vous.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

28 Le prochain, Me Matthew Johnson..

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MATTHEW JOHNSON:

2 **ME MATTHEW JOHNSON:** Bonjour commissaire. Je  
3 m'appelle Matthew Johnson et je représente le procureur  
4 général du Canada. J'ai juste une question à vous poser.

5 Je vais vous ramener à l'époque où vous étiez  
6 interrogé par mon collègue du Congrès ukrainien canadien.  
7 Elle vous a demandé si vous saviez que la Russie s'engageait  
8 dans des ingérences étrangères. Lorsque vous avez dit que  
9 vous n'aviez aucune information sur les efforts d'ingérence  
10 étrangère de la Russie, parliez-vous de votre connaissance  
11 personnelle ou au nom de la GRC en tant qu'organisation, qui  
12 comprend le Groupe de travail SITE ?

13 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je tiens donc à faire  
14 une mise en garde ici. Je parlais de 43/44 . D'accord. Mais  
15 dans l'ensemble, dans une perspective plus large, oui, nous  
16 savons qu'il y a une certaine forme d'ingérence de la part de  
17 la Russie, et c'est ce qui ressort des nombreuses réunions  
18 auxquelles j'ai assisté au niveau des sous-ministres. Et je  
19 pense que cela a également été noté dans l'un des rapports de  
20 SITE, mais je n'en suis pas sûr à 100%. Mais j'ai été au  
21 courant de certaines des conversations sur ce type  
22 d'influence.

23 **ME MATTHEW JOHNSON:** Merci madame la  
24 commissaire, je n'ai pas d'autres questions. .

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, réinterrogatoire,  
26 maître Morgan?

27 **ME LYNDY MORGAN:** Je n'ai qu'une question  
28 d'ordre administratif à réexaminer, c'est-à-dire que j'ai

1 fait référence à la version anglaise du rapport de la GRC sur  
2 les établissements. J'aimerais également faire référence à  
3 CANDOC20, qui est la version française du même rapport  
4 institutionnel.

5 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 20:**

6 Gendarmerie Royale du Canada -  
7 Rapport Institutionnel - Non  
8 Classifié

9 **ME LYNDA MORGAN:** Et je signale également que  
10 la même réserve qui a été faite à la version anglaise, à la  
11 page 24, en changeant la date, s'appliquerait également à la  
12 version française.

13 **D/COMM MARK FLYNN:** Je m'attendrais à ça.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, merci monsieur.

15 **COMM MICHAEL DUHEME:** Merci, Madame la  
16 Commissaire.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, vous êtes libres  
18 de quitter.

19 **COMM MICHAEL DUHEME:** Bonne fin de journée.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous aussi.

21 **ME ERIN DANN:** Madame la Commissaire, je me  
22 demande si nous pourrions avoir cinq minutes pour faire  
23 entendre le témoin suivant.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, certainement, cinq  
25 minutes.

26 **ME ERIN DANN:** Monsieur le Greffier, nous  
27 prenons cinq minutes.

28 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

1 La séance est en pause jusqu'à midi.

2 --- La séance est suspendue à 12 h

3 --- La séance est reprise à 12 h

4 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

5 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
6 étrangère est reprise.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour monsieur Rogers.

8 **M. DAN ROGERS:** Bonjour.

9 **ME ERIN DANN:** Bonjour. Merci, madame la  
10 commissaire HOGUE. Il s'agit d'Erin Dann, conseillère  
11 juridique de la Commission. Notre prochain témoin est  
12 M. Rogers. Si le témoin pouvait être assermenté, s'il vous  
13 plaît.

14 **LE GREFFIER:** Pourriez-vous, s'il vous plaît,  
15 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le  
16 compte rendu ?

17 **M. DAN ROGERS:** DAN ROGERS, R-O-G-E-R-S.

18 **--- M. DAN ROGERS, Sous affirmation solennelle:**

19 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR ME ERIN DANN:**

20 **ME ERIN DANN:** Monsieur Rogers, nous allons  
21 commencer aujourd'hui par quelques questions d'ordre  
22 administratif. Vous souvenez-vous d'avoir été interviewé dans  
23 le cadre d'un panel aux côtés de Shelly Bruce et d'Alia  
24 Tayyeb par l'avocat de la Commission le 8 février 2024??

25 **M. DAN ROGERS:** Oui.

26 **ME ERIN DANN:** Si vous me le permettez, je  
27 vous pose la question. WIT 39, s'il vous plaît.

28 **--- PIÈCE No. WIT 39:**

1 Public Summary of Classified  
2 Interview of: Shelly Bruce, Alia  
3 Tayyeb, Dan Rogers

4 **ME ERIN DANN:** Il s'agit d'un entretien qui  
5 s'est déroulé dans un espace classé. Un résumé de votre  
6 entrevue, qui pourrait être divulgué publiquement, a été  
7 préparé. Avez-vous eu l'occasion d'examiner cela ? C'est le  
8 document à l'écran qu'il vous faut.

9 **M. DAN ROGERS:** Oui, je l'ai.

10 **ME ERIN DANN:** Et en ce qui concerne vos  
11 contributions, avez-vous des modifications, des ajouts ou des  
12 suppressions dans le résumé ?

13 **M. DAN ROGERS:** Non.

14 **ME ERIN DANN:** Le résumé reflète-t-il  
15 fidèlement la teneur de votre entrevue qui peut être  
16 divulguée publiquement ?

17 **M. DAN ROGERS:** Oui.

18 **ME ERIN DANN:** Adoptez-vous vos contributions  
19 au résumé dans le cadre de votre témoignage devant la  
20 Commission ?

21 **M. DAN ROGERS:** Oui.

22 **ME ERIN DANN:** Merci.

23 Vous avez également été interrogé par  
24 l'avocat de la Commission lors d'une audience à huis clos,  
25 aux côtés de Mme Tayyeb, le 5 mars 2024. Vous vous en  
26 souvenez ?

27 **M. DAN ROGERS:** Oui.

28 **ME ERIN DANN:** Si vous me le permettez, nous



1 de la sécurité des télécommunications pendant de nombreuses  
2 années, à partir du début des années 2000, principalement,  
3 presque exclusivement dans la direction du renseignement de  
4 l'organisation. Pendant les élections de 2019 et de 2021,  
5 j'ai été chef adjoint du Programme du renseignement  
6 électromagnétique au sein du CST. Plus tard, je suis devenu  
7 le chef adjoint de l'organisation.

8 **ME ERIN DANN:** Et je vais juste – pour notre  
9 bien à tous les deux, je vais juste me rappeler à moi et à  
10 vous de – si nous pouvons y aller doucement. Nous avons un  
11 certain nombre d'interprètes qui travaillent pour nous aider  
12 à la Commission.

13 En guise de dernier élément d'ordre  
14 administratif, le CST a préparé un rapport institutionnel.  
15 C'est-à-dire CAN.DOC 5

16 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 5:**

17 Communications Security Establishment  
18 (CSE) Institutional Report -  
19 UNCLASSIFIED

20 **ME ERIN DANN:** Le CST a préparé un rapport  
21 institutionnel à l'intention de la Commission. Avez-vous eu  
22 l'occasion de réviser ce rapport ?

23 **M. DAN ROGERS:** Oui.

24 **ME ERIN DANN:** Et pouvez-vous confirmer que  
25 le CST a préparé le rapport pour la Commission et qu'il  
26 représente les éléments de preuve du CST en ce qui concerne  
27 la Commission ?

28 **M. DAN ROGERS:** Oui.

1                   **ME ERIN DANN:** Merci beaucoup. Et je  
2                   demanderai que ce rapport institutionnel soit déposé en  
3                   preuve, ainsi que la version française du rapport, qui se  
4                   trouve au CAN.DOC 6.

5                   **--- PIÈCE No. CAN.DOC 6:**

6                                   Rapport institutionnel - Centre de la  
7                                   sécurité des télécommunications

8                   **ME ERIN DANN:** Monsieur Rogers, juste avant  
9                   de parler de votre rôle au CST et du rôle du CST en ce qui  
10                  concerne les questions dont la Commission est saisie, je  
11                  crois comprendre que vous ne travaillez pas actuellement au  
12                  CST. Pouvez-vous nous dire quel est votre rôle actuel et nous  
13                  en donner une brève description ?

14                  **M. DAN ROGERS:** Oui, c'est exact. À l'heure  
15                  actuelle, je suis conseiller adjoint du premier ministre en  
16                  matière de sécurité nationale et de renseignement et sous-  
17                  secrétaire à la Protection civile au Bureau du Conseil privé.  
18                  À ce titre, j'appuie la conseillère en matière de sécurité  
19                  nationale et de renseignement dans ses fonctions, et le  
20                  ministre Sajjan dans ses fonctions en matière de préparation  
21                  aux situations d'urgence.

22                  **ME ERIN DANN:** Merci beaucoup. À la page 2 du  
23                  rapport institutionnel, le rapport indique que le CST est  
24                  l'organisme national de cryptologie du Canada qui recueille  
25                  des renseignements d'origine électromagnétique ou SIGINT.  
26                  Pouvez-vous nous dire ce qu'est le renseignement d'origine  
27                  électromagnétique ?

28                  **M. DAN ROGERS:** Oui. Le CST est une

1 organisation qui, comme vous l'avez dit, recueille des  
2 SIGINT. Le SIGINT est un type de collecte de renseignements  
3 liés à l'interception de communications ou à l'obtention  
4 d'informations à partir de ce que nous appelons  
5 l'infrastructure mondiale de l'information. Et c'est – vous  
6 savez, le colloque, vous pouvez y penser comme à Internet, ou  
7 à tout type d'appareil interconnecté ou au flux de  
8 communications à l'échelle mondiale. Pour nous, le SIGINT est  
9 donc la collecte de renseignements étrangers, et c'est  
10 essentiel, et dans le cadre de notre mandat, nous examinons  
11 les cibles étrangères à l'extérieur du Canada pour recueillir  
12 des renseignements étrangers par l'intermédiaire du SIGINT.

13 **ME ERIN DANN:** Et quand vous parlez de cet  
14 élément d'étrangeté, est-ce que je comprends bien que cela  
15 signifie que vous ne pouvez pas diriger vos activités contre  
16 des Canadiens ou des personnes qui se trouvent au Canada ?

17 **M. DAN ROGERS:** C'est exact. En vertu de  
18 notre mandat en matière de renseignement, de notre mandat en  
19 matière de renseignement étranger, il nous est interdit de  
20 diriger des activités contre des Canadiens ou des personnes  
21 qui se trouvent au Canada.

22 **ME ERIN DANN:** Le mandat général du CST est  
23 énoncé à l'article 15 de la *Loi sur le CST*. On peut y lire  
24 que le CST:

25 ... " est l'agence nationale de  
26 renseignement électromagnétique pour  
27 le renseignement étranger et  
28 l'autorité technique pour la

1 cybersécurité et l'assurance de  
2 l'information."

3 Est-ce exact?

4 **M. DAN ROGERS:** C'est exact.

5 **ME ERIN DANN:** Et si je comprends bien,  
6 l'ingérence étrangère était l'une des priorités du CST en  
7 matière de renseignement lors des élections générales de 2019  
8 et de 2021?

9 **M. DAN ROGERS:** Oui. Les priorités du CST en  
10 matière de renseignement sont établies par le Cabinet et par  
11 voie législative. Nous devons mener nos activités de  
12 renseignement conformément à ces priorités. Et dans les deux  
13 élections générales, l'ingérence étrangère aurait été prise  
14 en compte dans ces priorités dans le cadre de notre travail.

15 **ME ERIN DANN:** Et comment le CST définit-il  
16 l'ingérence étrangère ?

17 **M. DAN ROGERS:** Au même titre que les autres.  
18 Nous acceptons la définition d'«ingérence étrangère» qui a  
19 été utilisée ici et par le service.

20 **ME ERIN DANN:** Je suis désolé, monsieur  
21 Rogers. Juste pour – par souci de clarté, par «le service»  
22 vous voulez dire ?

23 **M. DAN ROGERS:** Désolé. CSIS.

24 **ME ERIN DANN:** CSIS.

25 **M. DAN ROGERS:** En ce sens, nous considérons  
26 que l'ingérence étrangère est une activité trompeuse qui va à  
27 l'encontre des intérêts des Canadiens ou qui constitue une  
28 menace pour des personnes. Et le SCRS en a une définition

1 solide. Je dirai que, dans le contexte du CST, les limites  
2 précises de cette définition ont un peu moins d'importance.

3 Nos activités en matière de renseignement  
4 étranger visent à comprendre les intentions des États en ce  
5 qui concerne le Canada de façon plus générale, de sorte que  
6 des choses qui ne sont peut-être pas trompeuses peuvent tout  
7 de même nous intéresser. Et il y a une définition plus large  
8 du renseignement étranger qui s'applique lorsque nous menons  
9 nos activités de renseignement.

10 **ME ERIN DANN:** Et ce genre d'activités plus  
11 larges, pouvez-vous nous dire ce qui pourrait être inclus  
12 dans cela qui ne serait pas visé par la définition  
13 d'«ingérence étrangère» du SCRS, par exemple?

14 **M. DAN ROGERS:** Bien sûr. Vous savez, par  
15 exemple, si nous étions – nous pourrions chercher à  
16 identifier les plans ou les intentions d'un État étranger à  
17 l'égard du Canada qui pourraient encore être préjudiciables  
18 aux intérêts du Canada, mais qui pourraient ne pas être mis  
19 en œuvre de manière secrète ou clandestine, de sorte que cela  
20 pourrait être en dehors de la définition du SCRS, mais  
21 toujours dans la définition que nous utiliserions pour  
22 informer le gouvernement par l'intermédiaire de notre  
23 communauté du renseignement.

24 **ME ERIN DANN:** Merci.

25 D'après ce que je comprends, bien qu'il y ait  
26 un aspect général pour le CST, il a cinq aspects. J'aimerais  
27 simplement les passer brièvement en revue avec vous.

28 Je pense que nous avons abordé le premier

1 point, le renseignement d'origine électromagnétique à  
2 l'étranger. D'après ce que je comprends, le CST recueille des  
3 renseignements d'origine électromagnétique pour déterminer,  
4 comme vous venez de le mentionner, les motivations, les  
5 intentions et les capacités des entités étrangères. C'est  
6 vrai?

7 **M. DAN ROGERS:** Oui.

8 **ME ERIN DANN:** Nous reviendrons sur l'aspect  
9 renseignement de votre mandat, mais – ou le mandat du CST,  
10 mais j'aimerais d'abord examiner certains des autres aspects  
11 du mandat. Le deuxième est la cybersécurité et l'assurance de  
12 l'information. Pouvez-vous décrire brièvement cet aspect du  
13 mandat du CST ?

14 **M. DAN ROGERS:** Oui. Dans le cadre de cet  
15 aspect du mandat du CST, nous pouvons fournir des conseils,  
16 des orientations et des services en matière de cybersécurité  
17 pour aider à défendre l'infrastructure fédérale, la  
18 cyberinfrastructure ou l'infrastructure désignée comme  
19 importante pour le gouvernement du Canada. Il peut donc  
20 s'agir, vous savez, de mettre en place des mesures défensives  
21 dans les appareils connectés à Internet du gouvernement  
22 fédéral ou d'autres systèmes pour les aider à se défendre  
23 contre toutes sortes de cybermenaces, y compris celles  
24 provenant d'États étrangers, mais aussi contre les  
25 rançongiciels, la criminalité ou d'autres types de  
26 cybermenaces.

27 **ME ERIN DANN:** Et pouvez-vous décrire comment  
28 le CST a pu travailler avec, par exemple, Élections Canada

1 pendant les élections de 2019 et de 2021, en particulier en  
2 ce qui concerne cet aspect du mandat du CST?

3 **M. DAN ROGERS:** Oui, bien sûr.

4 Le CST a travaillé en étroite collaboration  
5 avec Élections Canada tout au long de la période, bien avant  
6 le début des élections, afin de fournir des conseils, une  
7 orientation et des services personnalisés, notamment pour  
8 aider à défendre l'infrastructure connectée d'Élections  
9 Canada avant et pendant les élections fédérales.

10 Cela comprenait toutes sortes de services et  
11 de conseils en matière de cybersécurité, mais aussi  
12 d'intervenir en cas d'événements liés à la sécurité pendant  
13 et autour de l'élection. Et je dirai que notre travail, en ce  
14 qui concerne les élections dans le cadre des aspects de  
15 cybersécurité de notre mandat, va au-delà d'Élections Canada.  
16 Nous fournissons donc également des conseils et des  
17 orientations aux partis politiques, aux Canadiens et aux  
18 électeurs, et ce n'est pas tout.

19 **ME ERIN DANN:** Plus tôt cette semaine, nous  
20 avons entendu des témoignages au sujet des conseils que le  
21 CST a donnés aux partis politiques et aux campagnes  
22 politiques en matière de cybersécurité.

23 D'après ce que nous ont dit les députés des  
24 partis politiques, ils auraient aimé recevoir des conseils  
25 plus précis à ce sujet. Pouvez-vous nous dire ce que vous en  
26 pensez et décrire le type d'orientation ou de conseils que  
27 vous donnez aux partis politiques et aux campagnes en matière  
28 de cybersécurité

1 ?

2 **M. DAN ROGERS:** Certainement.

3 Pendant la période électorale, comme je crois  
4 qu'on l'a mentionné plus tôt, le CST a donné des séances  
5 d'information sur mesure aux partis politiques sur les  
6 mesures de cybersécurité qui peuvent être prises. De plus,  
7 nous avons mis en place une ligne d'assistance téléphonique  
8 que tout candidat pouvait appeler pendant l'élection en cas  
9 d'incident et que nous pouvions aider le candidat à faire  
10 face à ces incidents.

11 Sur le site Web, nous avons mis à la  
12 disposition des administrateurs électoraux, des partis  
13 politiques et des électeurs, des informations spécialement  
14 conçues pour les élections, qui présentent diverses mesures  
15 que les gens peuvent prendre pour défendre les députés et  
16 pour aider à réagir à un incident.

17 Nous demeurons disponibles pour vous  
18 consulter si les partis politiques ont besoin de conseils et  
19 d'orientations personnalisés et que ce service est continu  
20 même en dehors du déroulement d'une élection.

21 **ME ERIN DANN:** Et comment un candidat  
22 saurait-il qu'il devrait appeler cela, comment serait-il  
23 informé de l'existence de cette ligne d'assistance ou  
24 comprendrait-il qu'il pourrait communiquer avec le CST ? Et  
25 comment un candidat saurait-il qu'il devrait appeler cela –  
26 comment serait-il informé de l'existence de cette ligne  
27 d'assistance ou comprendrait-il qu'il pourrait communiquer  
28 avec le CST ?

1                   **M. DAN ROGERS:** Eh bien, il y a eu des  
2                   séances d'information fournies aux partis politiques au début  
3                   de ces élections et au cours de ce processus, où cette  
4                   information aurait été transmise. C'est aussi sur notre site  
5                   Web.

6                   **ME ERIN DANN:** Merci.

7                   Et pouvez-vous nous dire – l'un des témoins  
8                   que nous avons entendus pense qu'il serait utile d'avoir des  
9                   conseils du CST sur des types précis de logiciels à éviter ou  
10                  à utiliser ? Ils cherchaient des conseils sur les  
11                  protections particulières pour les parlementaires qui  
12                  travaillent dans un environnement hybride.

13                  Le CST est-il en mesure de donner ce genre de  
14                  conseils précis sur des plates-formes ou des logiciels  
15                  particuliers qu'il serait préférable d'utiliser ou d'éviter  
16                  pour les personnes qui participent à des institutions  
17                  démocratiques ?

18                  **M. DAN ROGERS:** Je pense que cela dépend  
19                  probablement du cas et de l'instance. Nous sommes là pour  
20                  vous conseiller et vous guider. Souvent, ces conseils et ces  
21                  orientations dépendent des choix qui doivent être faits par  
22                  les personnes qui utilisent le logiciel.

23                  Je sais que les tribunes où nous avons  
24                  l'intention d'informer les partis politiques avaient pour but  
25                  de discuter de ce genre de questions, mais en général, je  
26                  pense que nous pouvons donner ce genre de conseils.

27                  **ME ERIN DANN:** D'accord. Pouvez-vous décrire  
28                  cet aspect du mandat du CST et en particulier, la différence

1       entre les cyberopérations actives et défensives, et plus  
2       particulièrement la différence entre les cyberopérations  
3       actives et défensives ?

4                   **M. DAN ROGERS:** Naturellement.

5                   Les cyberopérations actives et défensives  
6       sont deux aspects du mandat du CST, un mandat qui lui permet  
7       d'utiliser ses cybercapacités non seulement pour recueillir  
8       des renseignements ou se défendre, mais aussi pour obtenir un  
9       résultat par des moyens cybernétiques.

10                  Dans le cas des cyberopérations défensives,  
11       il peut s'agir de prendre des mesures pour perturber une  
12       attaque qui s'approche d'une infrastructure fédérale ou d'un  
13       système d'importance pour le gouvernement du Canada. Dans le  
14       cas de cyberopérations actives, cela pourrait être utilisé à  
15       des fins cybernétiques, mais peut-être à des fins non  
16       cybernétiques, par exemple, pour perturber les activités  
17       terroristes en ligne.

18                  **ME ERIN DANN:** Et est-ce que l'exigence  
19       d'extranéité dont nous avons parlé en ce qui concerne le  
20       mandat du CST en matière de collecte de renseignements  
21       s'applique également aux cyberopérations ?

22                  **M. DAN ROGERS:** Oui, il s'applique.

23                  Donc, dans ces deux aspects de son mandat, le  
24       CST est tenu de diriger ces activités à l'extérieur du  
25       Canada, et non vers les Canadiens. Et plus particulièrement,  
26       pas non plus en ce qui concerne les infrastructures au  
27       Canada.

28                  **ME ERIN DANN:** Mais une cyberopération

1 défensive protégerait-elle contre une attaque venant du pays  
2 ou vise-t-elle uniquement une attaque venant d'une entité  
3 étrangère ?

4 **M. DAN ROGERS:** Les cyberopérations  
5 défensives nationales peuvent être... eh bien, il existe de  
6 nombreux types de défenses que nous pourrions utiliser pour  
7 nous défendre contre les cyberattaques, et celles-ci vont des  
8 cyberdéfenses normales aux cyberopérations défensives.

9 Le CST peut neutraliser les cybermenaces de  
10 toute nature, quelle que soit leur source. Les  
11 cyberopérations défensives visent à perturber les acteurs  
12 étrangers.

13 **ME ERIN DANN:** Merci pour ces précisions.

14 Je comprends que des cyberopérations  
15 défensives étaient prévues en préparation des élections de  
16 2019 et 2021. Est-ce exact ?

17 **M. DAN ROGERS:** Oui.

18 **ME ERIN DANN:** Est-ce que ça été effectué, ou  
19 non ?

20 **M. DAN ROGERS:** Non. Le CST a élaboré des  
21 plans pour des cyberopérations défensives lors des deux  
22 élections. Les capacités étaient prêtes et les approbations  
23 ont été données, puis préparées plus tard, mais nous n'avons  
24 eu besoin d'aucune de ces opérations pour défendre les  
25 réseaux. **ME ERIN DANN:** Merci.

26 Et puis le dernier aspect du mandat du CST  
27 est le mandat d'assistance.

28 Pouvez-vous décrire brièvement cet aspect du

1 mandat du CST ?

2 **M. DAN ROGERS:** Naturellement.

3 Le mandat d'assistance du CST est le dernier  
4 aspect de son mandat où nous pouvons fournir une assistance à  
5 un partenaire fédéral chargé de l'application de la loi ou de  
6 la sécurité ou aux Forces armées canadiennes. Lorsque nous  
7 opérons dans le cadre de cet aspect de notre mandat, nous  
8 assumons les pouvoirs du demandeur. Ainsi, si nous opérons à  
9 la demande du SCRS ou de la GRC, ou, par exemple, des Forces  
10 armées canadiennes, nous assumerons les pouvoirs de ces  
11 organismes et mener une activité spécifique pour laquelle ils  
12 sont déjà autorisés à entreprendre.

13 Cela entre en jeu lorsque le CST dispose de  
14 capacités ou d'une infrastructure qui lui sont propres,  
15 compte tenu de ses capacités techniques pour être en mesure  
16 de fournir cette aide, de sorte qu'elle n'a pas à être  
17 reproduite au sein de ces autres organisations.

18 **ME ERIN DANN:** Vous vous attaquez donc à  
19 leurs pouvoirs ou à ce qu'ils sont autorisés à faire.  
20 Acceptez-vous également des limites à ce qu'ils sont  
21 autorisés à faire ?

22 **M. DAN ROGERS:** Oui, merci d'avoir posé la  
23 question. Absolument. Nous agissons dans le cadre des  
24 pouvoirs et des limites de la partie requérante.

25 **ME ERIN DANN:** Merci. Le CST, que ce soit  
26 dans le cadre de son mandat d'assistance ou dans tout autre  
27 aspect de son mandat, joue-t-il un rôle dans la détection de  
28 l'ingérence étrangère par l'entremise d'activités en ligne ?

1 Et je pense en particulier à lutter contre les activités  
2 malveillantes en ligne comme les campagnes de désinformation  
3 ou de désinformation.

4 **M. DAN ROGERS:** Tous les aspects du mandat du  
5 CST pourraient entrer en jeu en ce qui concerne les activités  
6 d'ingérence étrangère. Vous savez, évidemment, notre service  
7 de renseignement – l'aspect renseignement de notre mandat  
8 nous permettrait de comprendre quand des États étrangers  
9 envisagent ou se livrent à de telles activités. Le mandat en  
10 matière de cybersécurité et d'assurance de l'information nous  
11 permettrait, par exemple, de contrer les tentatives de  
12 piratage et de fuite qui pourraient être utilisées à des fins  
13 d'ingérence étrangère, de mener des cyberopérations actives  
14 et défensives pour contrer ce type d'activités si elles  
15 provenaient de l'étranger, et de recourir au mandat  
16 d'assistance si l'un de nos partenaires nationaux avait  
17 besoin de notre aide pour contrer ou identifier l'ingérence  
18 étrangère.

19 **ME ERIN DANN:** Je crois savoir qu'en 2019, on  
20 a demandé au CST d'évaluer les données recueillies par le  
21 MMR, le mécanisme d'intervention rapide, en ce qui concerne  
22 l'ingérence potentielle d'un État étranger dans les processus  
23 démocratiques canadiens. Je ne vous y ferai pas revenir, mais  
24 pour votre bénéfice, cette question est abordée au  
25 paragraphe 20 de la preuve sommaire de l'audience à huis  
26 clos, à l'intention des parties.

27 Can you describe any difficulties or  
28 limitations CSE faces in evaluating this type of data?

1                   **M. DAN ROGERS:** Oui. Et il y a probablement  
2                   deux choses que je devrais dire tout de suite. Lorsque nous  
3                   évaluons des données de cette nature, les limites de notre  
4                   mandat s'appliquent toujours. Il s'agit donc de choses qui ne  
5                   sont pas nationales. En vertu de la loi, nous nous penchons  
6                   sur les activités étrangères, ce qui signifie que nous ne  
7                   pouvons pas partir d'un endroit où, à première vue, des  
8                   Canadiens diffusent de l'information sur les médias sociaux  
9                   et effectuent une analyse. Ce n'est pas de nature étrangère  
10                  et nous ne commencerions donc pas par là.

11                  Lorsqu'il y a des signes d'étrangeté, par  
12                  exemple, si le MRR identifie ce qu'il croit être de  
13                  l'information étrangère publiée sur les médias sociaux par un  
14                  État étranger, s'il nous en parle, nous pourrions être en  
15                  mesure d'utiliser, par exemple, l'aspect du renseignement de  
16                  notre mandat pour chercher à corroborer ou à confirmer  
17                  l'attribution ou la portée et l'ampleur de ces activités.

18                  Il y a encore des limites à notre capacité de  
19                  le faire, même lorsque cela relève de notre mandat. Par  
20                  exemple, l'information technique disponible publiquement sur  
21                  ce genre de publications sur les médias sociaux peut être  
22                  limitée, ce qui pourrait limiter notre capacité à corréliser  
23                  cette information avec nos fonds de renseignement existants.  
24                  Et cela - ce genre de limites - rend l'attribution et la  
25                  détection assez difficiles.

26                  **ME ERIN DANN:** Et je reçois un rappel une  
27                  fois de plus pour nous deux de ralentir du mieux que nous  
28                  pouvons lorsque nous parlons.

1                   **ME ERIN DANN:** En ce qui concerne les  
2 élections de 2021, je crois comprendre que le CST était au  
3 courant d'allégations selon lesquelles la République  
4 populaire de Chine aurait mené une campagne dans les médias  
5 sociaux visant le Parti conservateur du Canada, en  
6 particulier Erin O'Toole et Kenny Chiu, entre autres.

7                   A-t-on demandé au CST d'évaluer les données  
8 recueillies par le MMR ou tout autre organisme relativement à  
9 cette ingérence étrangère potentielle ?

10                  **M. DAN ROGERS:** Si je me souviens bien, cet  
11 incident était lié à l'échange d'information au Canada. Et  
12 donc, comme je l'ai mentionné plus tôt, il n'entre pas dans  
13 le cadre de notre mandat d'examiner l'information partagée  
14 par les médias canadiens ou les gens au Canada, que cette  
15 information soit ou non destinée à des fins étrangères  
16 particulières.

17                  **ME ERIN DANN:** D'accord. Et je sais qu'une  
18 partie de cette activité aurait eu lieu sur WeChat, qui, nous  
19 le savons, est une entité de médias sociaux appartenant à des  
20 intérêts étrangers. Mais est-ce que je comprends que, parce  
21 que l'activité, ou si un utilisateur, un utilisateur de  
22 WeChat se trouve au Canada, cela ne relève pas du mandat du  
23 CST ?

24                  **M. DAN ROGERS:** C'est juste. Quelle que soit  
25 la plate-forme, si les personnes qui mènent les activités  
26 sont au Canada et utilisent ces outils pour partager de  
27 l'information, cela ne relève pas de notre mandat.

28                  **ME ERIN DANN:** Donc, si un État étranger, et

1 en s'éloignant de l'exemple précis pour un moment, mais si un  
2 État étranger utilisait un mandataire au Canada pour mener  
3 une campagne de désinformation en amplifiant la  
4 désinformation de manière inauthentique, le CST n'aurait pas  
5 le pouvoir d'enquêter sur ce type d'activité ?

6 **M. DAN ROGERS:** Eh bien, je devrais  
7 clarifier. Nous ne serions pas en mesure d'agir - d'enquêter  
8 sur les activités qui se déroulent au Canada ou qui sont  
9 faites par des Canadiens. Si un État étranger - vous savez,  
10 hypothétiquement, si des personnes à l'intérieur de l'État  
11 étranger planifiaient ou dirigeaient ces activités au Canada,  
12 nous pourrions examiner la composante étrangère de cela. Et  
13 ce serait une façon pour notre mandat de renseignement de  
14 confirmer ou d'infirmer l'une ou l'autre - si ces activités  
15 étaient dirigées par l'étranger.

16 Notre mandat en matière de renseignement peut  
17 donc s'appliquer, mais pas en examinant les éléments  
18 canadiens de ces communications.

19 **ME ERIN DANN:** Merci. L'un des témoins qui  
20 ont comparu hier devant la Commission, la députée Kwan, a  
21 décrit son expérience d'interaction avec divers organismes et  
22 ministères de la Sécurité et du renseignement. Et je n'aurai  
23 pas la citation exacte - je ne pourrai pas la citer  
24 exactement, mais elle a dit quelque chose comme ce qui suit,  
25 qu'il lui semblait que tout le monde, tous ces différents  
26 organismes et ministères avaient certain des ingrédients,  
27 mais qu'ils ne travaillaient pas nécessairement ensemble pour  
28 faire le gâteau.

1                   Lorsque vous parlez des défis liés à la  
2                   détection de l'ingérence étrangère par l'activité en ligne et  
3                   à l'attribution de celle-ci à un État étranger en  
4                   particulier, pouvez-vous nous dire si ces difficultés  
5                   découlent du fait que l'on n'a pas les bons ingrédients, que  
6                   l'on n'a pas la bonne trousse d'outils ou que ces ingrédients  
7                   sont répartis entre divers organismes ? Ou peut-être que les  
8                   défis sont liés à un autre problème ? Que pouvez-vous dire à  
9                   ce sujet ?

10                   **M. DAN ROGERS:** Je peux faire un commentaire  
11                   à ce sujet. Je pense que c'est l'une des raisons pour  
12                   lesquelles le groupe de travail sur l'EITI a été mis sur  
13                   pied, c'est parce que chacun des divers organismes a un  
14                   aspect différent de chaque incident particulier sur lequel il  
15                   peut enquêter. Je sais que le mécanisme d'intervention rapide  
16                   d'Affaires mondiales Canada peut effectuer des analyses plus  
17                   larges des médias sociaux qui ne relèvent pas du mandat du  
18                   CST. Et comme vous l'avez mentionné dans l'exemple précédent,  
19                   s'il identifie des éléments étrangers à cet égard, le CST  
20                   peut utiliser les éléments étrangers pour utiliser son mandat  
21                   de renseignement afin d'obtenir plus de détails.

22                   De même, le SCRS et la GRC ont des aspects.

23                   La fonction de coordination de l'EITI visait  
24                   à regrouper les aspects de ces mandats afin que la question  
25                   puisse être traitée de manière globale.

26                   Je pense que je dirais que, vous savez, cela  
27                   arrive. Le groupe de travail de l'EITI se penche sur ces  
28                   questions. Et qu'il le fait assez efficacement. Cela ne veut

1 pas dire qu'il n'y a pas de lacunes et qu'il n'y a pas de  
2 défis. Mais je pense que ces éléments se réunissent pour  
3 créer un ensemble plus large pour le Canada.

4 **ME ERIN DANN:** Merci. J'aimerais revenir à  
5 l'aspect du mandat du CST qui porte sur le renseignement  
6 électromagnétique étranger. Et je note – je note l'heure,  
7 donc nous allons juste passer brièvement à travers cela.

8 Mais pouvez-vous nous dire qui sont les  
9 principaux consommateurs des renseignements recueillis par le  
10 CST ?

11 **M. DAN ROGERS:** Il y a des consommateurs de  
12 nos renseignements dans l'ensemble du gouvernement. Il y a  
13 des gouvernements fédéraux et des alliés qui consomment nos  
14 renseignements.

15 En ce qui concerne l'ingérence étrangère,  
16 cela inclut certainement Affaires mondiales Canada, le SCRS  
17 et la GRC, comme vous l'avez noté ici. Il comprend également  
18 le BCP, y compris le Secrétariat d'évaluation du  
19 renseignement, et il y a bien sûr divers clients.

20 **ME ERIN DANN:** Et pouvez-vous nous dire  
21 comment l'intelligence est partagée ? Et peut-être que je  
22 dirai que je comprends qu'il y a en quelque sorte deux façons  
23 principales. L'une d'entre elles consiste à télécharger des  
24 produits de renseignement dans une base de données centrale  
25 où les clients peuvent y accéder. Et deuxièmement, par  
26 l'intermédiaire des agents des relations avec la clientèle.  
27 Pourriez-vous nous parler de ces deux façons dont les  
28 renseignements sont diffusés ?

1                   **M. DAN ROGERS:** Oui, le CST a investi dans  
2 des outils assez robustes de diffusion et de suivi du  
3 renseignement. Vous avez parlé aux deux principaux. Il existe  
4 une base de données qui est disponible sur un système top  
5 secret pour les consommateurs de notre intelligence  
6 directement en ligne. Ainsi, les personnes qui ont  
7 l'autorisation appropriée et qui ont besoin de savoir sur les  
8 comptes peuvent y accéder directement, consommer des produits  
9 de renseignement de notre part et de celle d'autres  
10 organismes. Et c'est enregistré.

11                   Pour les clients qui ne veulent peut-être pas  
12 se prévaloir d'un accès direct en ligne, par exemple, les  
13 ministres qui ne travaillent pas régulièrement dans un  
14 établissement sécurisé avec ces accès, nous avons des agents  
15 des relations avec la clientèle qui travaillent et sont  
16 intégrés dans divers ministères qui apportent des trousseaux de  
17 renseignements à ces personnes pour qu'elles les lisent, puis  
18 les renvoient.

19                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Il vous faut ralentir,  
20 encore une fois. e.

21                   **M. DAN ROGERS:** Oh, c'est la troisième fois  
22 que vous me le demandez. Je suis désolé.

23                   **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est correct, c'est  
24 correct.

25                   **M. DAN ROGERS:** Ces agents des relations avec  
26 la clientèle vérifient qui lit les renseignements qui sont  
27 distribués - ou le lectorat des renseignements qu'ils  
28 distribuent et fournissent généralement les renseignements

1       demandés par le client selon une périodicité demandée par le  
2       client. Cela peut varier de quotidien, hebdomadaire et  
3       irrégulier.

4                   **ME ERIN DANN:** Au début de votre témoignage,  
5       vous avez parlé de la limite imposée au CST en ce qui a trait  
6       à la non-collecte de renseignements ciblant les Canadiens ou  
7       les Canadiens. Lorsque des Canadiens sont identifiés dans le  
8       cadre de vos activités de renseignement, dans le cadre de vos  
9       activités de renseignement étranger, des mesures sont-elles  
10      prises pour protéger leur identité lorsque les produits du  
11      renseignement sont diffusés aux divers clients ?

12                   **M. DAN ROGERS:** Oui. En plus de ne pas être  
13      en mesure de diriger nos activités vers les Canadiens ou qui  
14      que ce soit au Canada, notre loi nous oblige à prendre des  
15      mesures pour protéger la vie privée des Canadiens et des  
16      personnes au Canada. L'une des façons les plus courantes d'y  
17      parvenir dans nos rapports de renseignement est ce que nous  
18      appelons la «suppression d'identités». Donc, s'il y a une  
19      collecte fortuite d'un ou d'une collection d'une  
20      communication qui a incidemment un participant canadien ou  
21      qui mentionne un Canadien, si ces renseignements sont  
22      toujours importants, pertinents pour les affaires  
23      internationales, la défense et la sécurité, nous pouvons  
24      toujours les signaler, mais dans le cadre du rapport, nous  
25      supprimons les noms. Nous dirons quelque chose comme «Un  
26      Canadien anonyme a dit ce qui suit :», et nous prendrons des  
27      mesures pour nous assurer que nous n'identifions pas  
28      également ces Canadiens en fonction du contexte.

1                   **ME ERIN DANN:** Que se passe-t-il si  
2 l'identité de ces Canadiens est pertinente pour l'un de vos  
3 partenaires qui consomment ces renseignements ?

4                   **M. DAN ROGERS:** La Loi en tient compte, et  
5 nous avons le pouvoir de fournir ces identités sur demande  
6 aux clients qui peuvent démontrer qu'ils ont besoin de les  
7 recevoir. Par exemple, si le SCRS ou la GRC a reçu l'un de  
8 nos rapports et qu'il y a un nom canadien supprimé, ils  
9 peuvent en faire la demande officielle. Cela passe par une  
10 validation pour s'assurer que cette identité peut être  
11 divulguée et qu'elle est divulguée à ces partenaires et  
12 qu'elle fait l'objet d'un suivi.

13                   **ME ERIN DANN:** Merci. Et peut-être que je  
14 vais juste vous donner un exemple précis en 2021. D'après les  
15 résumés dont nous avons parlé plus tôt, je crois comprendre  
16 que le CST a observé une quantité constante ou en quelque  
17 sorte de référence d'ingérence étrangère et d'activités  
18 d'influence malveillante pendant les élections, ainsi  
19 qu'avant et après les élections. Mais l'élément de  
20 renseignement le plus important que le CST a recueilli en ce  
21 qui concerne l'ingérence étrangère et les élections a été  
22 recueilli peu de temps après les élections de 2021. C'est  
23 vrai?

24                   **M. DAN ROGERS:** C'est vrai.

25                   **ME ERIN DANN:** D'accord. Et je comprends que  
26 vous n'êtes pas en mesure de nous donner des détails sur ces  
27 renseignements, mais il s'agit d'une allégation de  
28 distribution potentielle de fonds.

1 M. DAN ROGERS: C'est exact.

2 ME ERIN DANN: Pouvez-vous confirmer que ces  
3 renseignements ont été communiqués au Groupe de travail sur  
4 l'EITI ou qu'ils lui ont été communiqués ?

5 M. DAN ROGERS: Oui, ils l'ont été.

6 ME ERIN DANN: Et en plus – cela a également  
7 été partagé avec la GRC et le SCRS ?

8 M. DAN ROGERS: Oui.

9 ME ERIN DANN: Et êtes-vous en mesure de  
10 confirmer si le SCRS ou la GRC ont pris des mesures à l'égard  
11 de ce rapport ?

12 M. DAN ROGERS: Je ne peux pas confirmer  
13 s'ils ont pris des mesures d'enquête ou d'autres mesures à la  
14 suite du rapport. Je crois que nous avons de l'information  
15 qui confirme qu'ils ont demandé des identités dans ce  
16 rapport, et qu'ils – nous savons qu'ils l'ont vu.

17 ME ERIN DANN: Merci beaucoup.

18 Si vous me le permettez, madame la  
19 commissaire HOGUE. Merci, monsieur le commissaire. Ce sont  
20 toutes mes questions.

21 COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

22 J'ai une question à vous poser, monsieur  
23 Rogers. Et même si cela peut être évident pour vous, pouvez-  
24 vous expliquer la raison des restrictions imposées au CST  
25 pour recueillir des renseignements sur les Canadiens ?

26 M. DAN ROGERS: Bien...

27 COMMISSAIRE HOGUE: Pour autant que vous le  
28 sachiez, au meilleur de votre connaissance?

1                   **M. DAN ROGERS:** Oui, je peux. Le CST a des  
2 pouvoirs assez étendus et la capacité de recueillir des  
3 renseignements. Nous n'avons pas un système comme celui du  
4 SCRS, qui nous permet de nous adresser à la Cour fédérale  
5 pour obtenir des mandats. Il y a un mécanisme dans notre loi  
6 pour que le commissaire aux renseignements examine les  
7 autorisations ministérielles, mais il s'agit d'un régime  
8 juridique différent avec des seuils différents. Et le CST,  
9 vous savez, veille à ce que nous ne voulions pas enfreindre  
10 la *Charte* ou toute autre loi nationale lorsque nous faisons  
11 cela. Et donc le régime est vraiment mis en place avec des  
12 protections très, très fermes de la vie privée et des  
13 protections de la *Charte* pour les Canadiens en veillant à ce  
14 que nous ne regardions qu'à l'extérieur du Canada pour  
15 obtenir nos renseignements.

16                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

17                   Contre-interrogatoire? Le premier est  
18 M. Choudhry pour Jenny Kwan.

19                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Aucune question,  
20 commissaire HOGUE.

21                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Pas de question, ADRC?

22                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

23                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, je m'appelle  
24 Guillaume Sirois et je suis conseiller juridique de l'ADRC,  
25 l'Alliance démocratique russo-canadienne.

26                   Je veux parler aujourd'hui de l'attribution  
27 des campagnes sur les médias sociaux ou des campagnes  
28 d'influence qui se déroulent sur Internet à un acteur

1       étatique étranger. Vous avez expliqué dans votre résumé, je  
2       crois, que le CST est parfois incapable d'évaluer ou  
3       d'attribuer à un État étranger des renseignements de source  
4       ouverte recueillis par le MMR. Que vouliez-vous dire par  
5       là??

6                   **M. DAN ROGERS:** Eh bien, ce à quoi je faisais  
7       allusion, c'est qu'il y a parfois des campagnes de  
8       désinformation que le MMR peut détecter, mais elles peuvent  
9       être axées sur le Canada ou elles peuvent contenir  
10      suffisamment de détails pour que nous puissions conclure  
11      qu'elles sont dirigées par un État étranger. Donc, la  
12      différence entre, vous savez, le MMR qui identifie des  
13      comptes inauthentiques et l'amplification d'un certain récit  
14      vers le fait que nous pouvons confirmer qu'un État étranger a  
15      ordonné cela, les renseignements du CST fonctionneraient en  
16      examinant la partie étrangère de cela et en cherchant à  
17      déterminer si nous pouvons confirmer pourquoi ces activités  
18      se sont produites.

19                   Nous pourrions donc examiner l'appareil de  
20      renseignement d'un État étranger et voir si nous pouvons  
21      déterminer si cet État étranger dirige ou non ce genre  
22      d'activité, mais nous avons des lacunes en matière de  
23      renseignement et nous ne savons pas tout, alors nous  
24      chercherions à le faire. Et nous pouvons également fournir  
25      une assistance technique au RRM pour l'aider à les  
26      identifier, mais parfois cela peut ne pas faire partie de  
27      notre mandat.

28                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et quels types

1 d'indices amèneraient le CST à croire qu'un acteur étatique  
2 étranger était impliqué dans une campagne de désinformation  
3 en ligne ?

4 **M. DAN ROGERS:** L'une des indications les  
5 plus claires pour nous pourrait certainement être de  
6 recueillir des renseignements ou des communications de  
7 représentants d'États étrangers qui parlent de leur intention  
8 de mener ces activités ou de la manière dont ils mènent ces  
9 activités. Il se peut donc que nous ayons des renseignements  
10 sur des responsables étrangers dans un pays étranger qui  
11 discutent de leurs intentions ou de leurs capacités en ce qui  
12 concerne la conduite de campagnes de désinformation.

13 **ME GUILLAUME SIROIS:** C'est probablement la  
14 solution la plus facile si vous interceptez quelque chose.  
15 Mais est-il vrai que, surtout avec un État étranger qui  
16 développe des moyens de plus en plus complexes et développés  
17 pour promouvoir ces campagnes d'influence, est-il vrai qu'il  
18 devient de plus en plus difficile d'intercepter une telle  
19 communication par exemple ?

20 **M. DAN ROGERS:** Je ne dirais jamais que le  
21 renseignement d'origine électromagnétique est une affaire  
22 facile. C'est très complexe et cela devient de plus en plus  
23 technique. Alors oui, c'est certainement une préoccupation.  
24 Nous avons une main-d'œuvre très technique et très compétente  
25 au CST, et nous – vous savez, c'est notre travail de garder  
26 une longueur d'avance sur cette courbe technique, mais il y a  
27 toujours des défis et il y a toujours des choses que nous  
28 trouverons difficiles dans ce travail.

1                   **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. De plus, si  
2 l'on met de côté les défis liés à l'interception d'un SIGINT  
3 en soi, j'ai entendu dire que l'influence étrangère était de  
4 plus en plus importante au Canada, et je comprends que cela  
5 ne fait pas partie du mandat du CST. Est-ce quelque chose que  
6 vous savez ou dont vous avez été témoin que les campagnes  
7 d'influence étrangères peuvent devenir plus intérieures ?

8                   **M. DAN ROGERS:** Oui. Et je vais essayer de  
9 clarifier un peu. En ce qui concerne notre mandat en matière  
10 de renseignement étranger, c'est ce dont nous avons discuté.  
11 Il y a beaucoup de choses que le CST essaie de faire pour  
12 contrer les campagnes de désinformation, même si elles  
13 peuvent être nationales.

14                   Par exemple, nous nous efforçons de fournir  
15 de l'information aux Canadiens et nous collaborons avec  
16 l'ensemble du gouvernement du Canada pour diffuser de  
17 l'information sur la façon de déceler la mésinformation et la  
18 désinformation. Cela pourrait provenir d'un État étranger,  
19 mais cela pourrait aussi être quelque chose que les Canadiens  
20 pourraient utiliser pour détecter toutes sortes de  
21 mésinformation et de désinformation au Canada par des moyens  
22 cybernétiques.

23                   **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Et juste pour  
24 donner un exemple concret. Nous avons entendu parler de  
25 comptes d'amis russes qui ont amplifié un parti politique  
26 spécifique pendant les élections de 2021. Pouvons-nous être  
27 certains que ce n'est pas – cela ne peut pas être attribué à  
28 la Russie ?

1                   **M. DAN ROGERS:** Je pense que la chose la plus  
2 forte que je puisse dire, c'est que nous n'avons pas conclu  
3 qu'il y avait eu une vaste campagne de naissance pour mener  
4 cette activité. Il y a des lacunes dans le renseignement,  
5 alors je ne peux pas vous le dire d'une façon ou d'une autre,  
6 mais je peux dire que, d'après les renseignements dont  
7 disposait le CST, nous n'avons pas vu cela.

8                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Mais était-il possible  
9 que cette campagne d'influence ne fût pas nécessairement  
10 dirigée, mais qu'elle provienne de Russie ou qu'elle ait été  
11 influencée par la Russie??

12                   **M. DAN ROGERS:** Je ne peux pas l'exclure. Il  
13 est certain que le CST est limité dans sa capacité à donner  
14 des conseils et de l'information aux renseignements qu'il  
15 possède et à ce qu'il identifie dans le cadre de son mandat,  
16 et je ne peux donc pas vraiment en dire plus.

17                   **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord, la question  
18 reste ouverte de savoir si la Russie était derrière cette  
19 désinformation.

20                   **M. DAN ROGERS:** Je dirai que le CST fournit  
21 de l'information au gouvernement et à divers clients sur ce  
22 que nous savons des intentions et des activités des États  
23 étrangers, et cela comprend parfois des renseignements sur le  
24 niveau de priorité ou le niveau d'intention d'un État  
25 étranger à l'égard du Canada. Mais je dirais que dans ce cas-  
26 ci, vous savez, nous avons vu que le Canada est une cible  
27 moins prioritaire pour certains États étrangers. Mais votre  
28 question demeure et je pense pouvoir dire que nous n'avons

1 tout simplement aucune information permettant de conclure  
2 qu'il s'agissait d'une campagne russe.

3 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, juste pour poser  
4 ma question à nouveau : elle reste une question ouverte.

5 **M. DAN ROGERS:** Le CST n'est pas en mesure de  
6 répondre à cette question.

7 **ME GUILLAUME SIROIS:** Ma dernière question  
8 sera la suivante : croyez-vous que la Russie avait  
9 l'intention et la capacité d'amplifier le contenu qui divise  
10 ou le contenu lié à un parti politique au cours des dernières  
11 semaines précédant la 44e élection générale ?

12 **M. DAN ROGERS:** Je pense que ce que nous  
13 avons dit dans nos reportages publics sur les élections,  
14 c'est que beaucoup d'États étrangers, y compris la Russie,  
15 ont la capacité de le faire. Je pense que nous étions moins  
16 certains de l'intention. Et ce que nous avons dit, c'est que  
17 si un État étranger en avait l'intention, il l'a – si un  
18 certain nombre d'États étrangers ont l'intention, qu'ils en  
19 ont la capacité.

20 **ME GUILLAUME SIROIS:** La vraie question est  
21 donc celle de l'intention de la Russie.

22 **M. DAN ROGERS:** exact. Nous n'avons pas  
23 révélé de renseignements dans ces résumés qui parleraient de  
24 l'intention russe. Nous sommes d'accord pour dire qu'ils en  
25 ont la capacité.

26 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

28 UCC?

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME LESLIE SCHUMACHER:

2 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Bonjour, je m'appelle  
3 Leslie Schumacher et je représente le Congrès ukrainien  
4 canadien. J'ai juste quelques questions.

5 Le CST était-il au courant de l'ingérence  
6 étrangère de la Russie au Canada lors des élections générales  
7 de 2019 et de 2021 ?

8 **M. DAN ROGERS:** Nous n'avons pas conclu qu'il  
9 y avait eu des campagnes de désinformation soutenues par des  
10 États étrangers de la part de la Russie pendant ces  
11 élections.

12 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Je comprends ce qu'il  
13 en est des campagnes de désinformation, mais je me demande si  
14 vous pouvez nous dire plus largement s'il y a eu ingérence  
15 étrangère dans l'un ou l'autre aspect des élections.

16 **M. DAN ROGERS:** Oui je vois. Eh bien, je  
17 pense que ce que nous avons dit, c'est que le CST identifie  
18 les activités générales d'ingérence étrangère d'un certain  
19 nombre d'États étrangers, y compris la Chine, la Russie et  
20 d'autres. Nous n'avons pas vu ces activités, vous savez – ce  
21 que nous avons dit ici, c'est que nous n'avons vu aucune  
22 activité de désinformation venant de la Russie, et je pense  
23 que c'est tout ce que je peux dire. Tout ce que nous avons et  
24 que nous pouvons dire à partir de notre intelligence est dans  
25 les résumés.

26 **ME LESLIE SCHUMACHER:** D'accord. Et je  
27 suppose que vous pouvez nous dire si l'ingérence russe était  
28 une préoccupation du CST au moment de l'une ou l'autre

1       élection.

2                   **M. DAN ROGERS:** Mais nous sommes préoccupés,  
3       et certainement avant même les élections, nous avons  
4       clairement indiqué dans nos rapports publics sur les  
5       cybermenaces contre les institutions démocratiques que nous  
6       étions préoccupés par la Russie, la Chine, l'Iran et d'autres  
7       acteurs. Nous avons donc utilisé les outils à notre  
8       disposition pour être attentifs et vigilants à ce sujet au  
9       cours des élections.

10                   **ME LESLIE SCHUMACHER:** Et donc il y avait –  
11       c'était quelque chose que le CST étudiait activement pendant  
12       cette période ?

13                   **M. DAN ROGERS:** Oui.

14                   **ME LESLIE SCHUMACHER:** Pouvez-vous nous parler  
15       des mesures prises par le CST pour contrer l'ingérence  
16       russe ?

17                   **M. DAN ROGERS:** Il y a plusieurs choses dont  
18       je peux parler. L'une d'entre elles est évidemment notre  
19       mandat en matière de renseignement étranger, dans le cadre  
20       duquel nous chercherions à identifier les renseignements liés  
21       à ces activités. Et à l'intérieur du Canada, nous pourrions  
22       partager avec des organismes qui pourraient prendre des  
23       mesures au Canada pour perturber toute menace que nous avons  
24       identifiée.

25                   De toute évidence, nous prenons également des  
26       mesures pour défendre notre cyberinfrastructure et notre  
27       système d'importance pour le gouvernement. Et nous avons déjà  
28       attribué les cyberactivistes russes à la cyberinfrastructure

1 canadienne. C'est quelque chose contre lequel nous sommes  
2 constamment vigilants, et c'est quelque chose que nous avons  
3 fait pendant les élections également.

4 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Et ma dernière  
5 question est la suivante : pendant que vous avez pris ces  
6 mesures pendant les élections, il n'y avait aucune conclusion  
7 ou preuve que la Russie interférait dans l'une ou l'autre des  
8 élections ?

9 **M. DAN ROGERS:** exact. En ce qui concerne les  
10 cyberactivistes, nous n'avons certainement pas vu de  
11 compromission de l'infrastructure électorale pendant les  
12 élections. Vous savez, cela dit, nous nous défendons contre  
13 toutes sortes de menaces pendant les élections. Nous ne les  
14 attribuons pas tous. Il y a beaucoup, beaucoup d'actions  
15 défensives que nous prenons pendant les élections en cours,  
16 mais aucune n'a été couronnée de succès dans ce cas, et c'est  
17 ce que je peux dire.

18 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Merci beaucoup.

19 **M. DAN ROGERS:** Thank you.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

21 La Coalition pour les droits de la personne.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME HANNAH TAYLOR:**

23 **ME HANNAH TAYLOR:** Bonjour, monsieur Rogers.  
24 Je crois savoir qu'il existe un processus qui permet au  
25 public de signaler en ligne au Centre canadien pour la  
26 cybersécurité les cyberincidents, y compris ceux liés à  
27 l'ingérence électorale potentielle. Et il s'agit d'une entité  
28 qui est sous l'égide du CST ou qui est liée au CST ; c'est

1 bien ça?

2 **M. DAN ROGERS:** C'est bien ça, oui.

3 **ME HANNAH TAYLOR:** Des mesures de protection  
4 de la confidentialité sont-elles accordées aux plaignants  
5 dans le cadre de ce processus ?

6 **M. DAN ROGERS:** Oui. Bien sûr, nous gardons  
7 cette information confidentielle.

8 **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Pouvez-vous m'en  
9 dire plus sur ces protections ?

10 **M. DAN ROGERS:** Plus précisément, je sais que  
11 nous faisons de grands progrès pour nous assurer que des  
12 ententes de confidentialité sont en place avec ceux qui nous  
13 divulguent des renseignements. Je pense que cela dépendra  
14 probablement de la nature de la conversation et de  
15 l'événement, ainsi que de la mesure dans laquelle le centre  
16 de cybersécurité serait inclus.

17 Par exemple, lorsque nous fournissons – vous  
18 parlez du grand public ?

19 **ME HANNAH TAYLOR:** Le grand public, oui.

20 **M. DAN ROGERS:** Oui. Je pense, vous savez,  
21 que le public signalera souvent ces événements, et que la  
22 nature de ces événements déterminera la portée de la  
23 confidentialité et des protections.

24 **MR. MATTHEW FERGUSON:** Pardonnez  
25 l'interruption. Une autre demande de bien vouloir ralentir,  
26 monsieur Rogers. Merci.

27 **ME HANNAH TAYLOR:** L'outil de déclaration en  
28 ligne est-il disponible dans d'autres langues que le français

1 et l'anglais ?

2 **M. DAN ROGERS:** À ma connaissance, il n'est  
3 disponible qu'en anglais et en français.

4 **ME HANNAH TAYLOR:** Est-ce que cela serait  
5 utile de l'étendre à d'autres langues ?

6 **M. DAN ROGERS:** Ça pourrait être considéré.

7 **ME HANNAH TAYLOR:** SI le CST reçoit une  
8 plainte et décide qu'elle ne mérite pas d'enquête plus  
9 approfondie de la part de votre organisme, les motifs sont-  
10 ils fournis au plaignant ?

11 **M. DAN ROGERS:** Je pense, encore une fois,  
12 que cela dépend de la nature du rapport. Le CST donne  
13 également des conseils, avant même que l'information ne soit  
14 fournie au centre de cybersécurité, lorsque les plaignants se  
15 présentent pour porter plainte, de dire des choses comme s'il  
16 s'agit d'un incident où nous pouvons constater un préjudice  
17 ou qu'un crime a été commis, il est préférable de le signaler  
18 à la police. Et il y a d'autres moyens que le CST essaie  
19 d'utiliser pour s'assurer que le bon mécanisme est utilisé  
20 lors du signalement d'un incident.

21 **ME HANNAH TAYLOR:** Je crois comprendre que le  
22 CST fournit du matériel éducatif au public de diverses  
23 façons ?

24 **M. DAN ROGERS:** Oui..

25 **ME HANNAH TAYLOR:** En partageant des  
26 évaluations non classifiées des menaces, en partageant de  
27 l'information pour aider les Canadiens à repérer la  
28 désinformation, et en créant une page Web dédiée aux

1 cybermenaces aux élections. Je pense que vous avez fait  
2 allusion à ces documents...

3 **M. DAN ROGERS:** Oui.

4 **ME HANNAH TAYLOR:**... ce matin. Cette  
5 information est-elle disponible dans d'autres langues que le  
6 français et l'anglais ?

7 **M. DAN ROGERS:** Il me semble que nous...  
8 c'était certainement disponible en anglais et en français. Je  
9 ne suis pas au courant qu'il soit disponible dans d'autres  
10 langues, mais il faudrait que je vérifie.

11 **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Si ce n'est pas  
12 le cas, pensez-vous qu'il serait utile qu'ils le soient ?

13 **M. DAN ROGERS:** Je pense que c'est quelque  
14 chose que nous pourrions examiner, oui.

15 **ME HANNAH TAYLOR:** Si vous apprenez qu'un  
16 appareil appartenant à un certain nombre de personnes ciblées  
17 par le public, un membre ciblé de la diaspora a été piraté  
18 par un agent ou un mandataire d'un gouvernement étranger, en  
19 informez-vous la personne qui a été piratée et l'aidez-vous à  
20 sécuriser son appareil ?

21 **M. DAN ROGERS** Cela dépendrait, encore une  
22 fois, de la nature de l'événement. Et j'aimerais simplement  
23 attirer l'attention sur le fait que différents organismes ont  
24 des rôles et des responsabilités au Canada qui vont au-delà  
25 de ce que fait le CST. Donc, s'il y a des activités  
26 menaçantes au Canada, il se peut que le meilleur endroit ou  
27 la meilleure organisation pour s'en occuper soit la GRC ou le  
28 SCRS. C'est pourquoi nous travaillons en étroite

1 collaboration, le cas échéant, pour nous assurer que si nous  
2 identifions des choses comme celle-là, et disons, dans le  
3 cadre de notre mandat de renseignement étranger, nous  
4 identifions qu'il y a eu une compromission potentielle au  
5 Canada, cette information pourrait être communiquée à la GRC  
6 et au SCRS pour aider à régler le problème plutôt qu'au CST  
7 en particulier.

8 **ME HANNAH TAYLOR:** Et c'est mentionné dans...  
9 c'est mentionné dans l'un de vos résumés de témoins, c'est  
10 WIT 33, mais nous n'avons pas nécessairement besoin de le  
11 remonter, que la répression transnationale serait visée par  
12 le mandat de collecte du CST. Pouvez-vous nous en dire plus  
13 sur ce qui en est, en ce qui concerne la répression  
14 transnationale, qui serait prise en compte dans le cadre de  
15 votre mandat ?

16 **M. DAN ROGERS:** Bien sûr. Comme je l'ai  
17 mentionné plus tôt, nous cherchons à cerner les intentions,  
18 les capacités et les plans des États étrangers et, plus  
19 précisément, ce qui pourrait inclure leurs intentions à  
20 l'égard du Canada ou des Canadiens. Si nous identifions les  
21 activités, les activités d'ingérence étrangère d'un État  
22 étranger, par exemple, en ce qui concerne la répression  
23 transnationale, nous pourrions penser aux postes de police et  
24 à d'autres choses du genre, de la part de la Chine, ce sont  
25 des choses que le CST peut aider à révéler grâce à sa  
26 collecte de renseignements étrangers et qui peuvent être  
27 utiles à des organismes canadiens comme le SCRS ou la GRC.

28 **ME HANNAH TAYLOR:** Et vous avez mentionné...

1       pour en revenir à la question des limites du mandat du CST,  
2       de la façon dont une certaine plainte pourrait être déposée  
3       et d'un autre organisme qui pourrait être mieux placé pour  
4       aider cette personne, je vous ai entendu parler de la  
5       possibilité de renvoyer cette personne à cet organisme. Est-  
6       ce exact ?

7                   **M. DAN ROGERS:** Cela dépend de la nature de  
8       la conversation, je pense. Ce à quoi j'essayais de faire  
9       allusion tout à l'heure, c'est que si nous détectons quelque  
10      chose dans le cadre de notre mandat de renseignement  
11      étranger, nous pouvons le faire. Cependant, il se peut qu'un  
12      autre organisme soit mieux placé pour aider une personne au  
13      Canada, compte tenu de la nature de notre mandat. Et si cela  
14      devait se produire, je pense que nous devrions avoir cette  
15      conversation pour savoir qui est le mieux placé pour aider et  
16      si cette information devrait être transmise.

17                   **ME HANNAH TAYLOR:** Et est-ce que ce même  
18      genre de renvoi, ce même lien entre quelqu'un ou ce travail à  
19      un autre organisme ou, je suppose, le transfert de ce dossier  
20      ou de ce travail à un autre organisme, est-ce que, si une  
21      plainte venait du public et qu'il devenait évident que cela  
22      ne relève pas du mandat du CST, renverriez-vous ce plaignant  
23      à un autre organisme qui pourrait l'aider ?

24                   **M. DAN ROGERS:** C'est possible, oui.

25                   **ME HANNAH TAYLOR:** Savez-vous si cela se  
26      produit ?

27                   **M. DAN ROGERS:** Je soupçonne que c'est le  
28      cas, mais je ne peux pas penser à un incident spécifique.

1                   **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Merci, monsieur  
2                   Rogers.

3                   **M. DAN ROGERS:** Merci.

4                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

5                   D'autres questions ?

6                   **ME BARNEY BRUCKER:** Pas de questions,  
7                   commissaire HOGUE.

8                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Réinterrogatoire ?

9                   **ME ERIN DANN:** Non, merci.

10                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, c'est le temps  
11                  d'aller diner. Retour... il est 1 heure moins...

12                  Nous sommes juste à l'heure aujourd'hui, donc  
13                  nous reviendrons à 14 h 10.

14                  **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

15                  La séance est maintenant en pause jusqu'à  
16                  14 h - 14 h 10. La séance est en pause jusqu'à 14 h 10.

17                  --- La séance est suspendue à 12 h 49

18                  --- L'audience est reprise à 14 h 23

19                  **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

20                  Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
21                  étrangère a repris.

22                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors bon après-midi tout  
23                  le monde. Désolée encore du petit délai. Comme d'habitude, ce  
24                  sont des petits pépins techniques qui surviennent. Alors...  
25                  alors, bon après-midi.

26                  Me Chaudhury, Vous dirigez l'interrogatoire,  
27                  cet après-midi ?

28                  **MME. SHANTONA CHAUDHURY:** Non.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, vous avez raison,  
2                   c'est M. Cameron.

3                   **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Non, je ne suis pas  
4                   en service. C'est M. Cameron qui dirige l'interrogatoire,  
5                   mais avant que les interrogatoires ne commencent, madame la  
6                   commissaire HOGUE, nous allons simplement lire la liste des  
7                   résumés thématiques qui ont été produits à la Commission par  
8                   le gouvernement du Canada, et qui pourraient être consultés  
9                   lors des prochains examens.

10                   Je vais donc simplement demander au greffier  
11                   d'avoir cette liste à portée de main et de consulter les  
12                   documents au fur et à mesure que je les mentionne.

13                   Je ne répéterai pas la très longue liste de  
14                   mises en garde qui s'appliquent à ces résumés, mais je répète  
15                   qu'ils doivent être lus à la lumière de ces limites.

16                   Quelques-uns d'entre eux ont déjà été déposés  
17                   en preuve, les autres arrivent maintenant. Nous allons  
18                   commencer par le début : CAN. SUM.1, Course à l'investiture  
19                   du Parti libéral de Don Valley-North en 2019.

20                   Voilà, celui-là est déjà en évidence. Merci.

21                   CAN.SUM.2, Renseignements relatifs à Han Dong  
22                   et communication avec les responsables de la RPC concernant  
23                   les deux Michael. CAN.SUM.3, Activités d'ingérence étrangère  
24                   des responsables de la RPC dans le Grand Vancouver lors de  
25                   l'élection générale de 2019. CAN.SUM.4, possible  
26                   mésinformation ou désinformation liée à l'ingérence étrangère  
27                   de la RPC.

28                   Monsieur le greffier, si vous pouviez faire

1 défiler brièvement le document pendant que je le fais, ce  
2 serait utile. Merci.

3 CAN.SUM.5, Résumé du pays : République  
4 populaire de Chine.

5 CAN.SUM.6: Résumé du pays: Russie.

6 CAN.SUM.7, Résumé du pays: Inde.

7 CAN.SUM.8, Résumé du pays: Pakistan.

8 CAN.SUM.9, Résumé du pays: Royaume d'Arabie Saoudite.

9 CAN.SUM.10, PRC - Acteurs menaçants, contact avec les  
10 candidats et le personnel, et financement des acteurs  
11 menaçants

12 CAN.SUM.11, [TRM] Mesure de réduction des menaces, menée en  
13 2019.

14 CAN.SUM.12, Activités d'ingérence étrangère du gouvernement  
15 indien lors des élections générales de 2021.

16 CAN.SUM.13 – Nous avons presque terminé, je vous le promets –  
17 Commentaires des responsables individuels de la RPC sur les  
18 préférences partisans exprimées lors des élections générales  
19 de 2019 et 2021.

20 Finalement, CAN.SUM 14. C'est un résumé du pays : l'Iran.

21 Et comme je l'ai dit, ceux-ci peuvent  
22 maintenant être référencés dans les interrogatoires à venir.

23 **--- PIÈCE No. CAN.SUM 1:**

24 Don Valley North (DVN) Liberal Party  
25 Nomination Race in 2019

26 **--- PIÈCE No. CAN.SUM 2:**

27 Intelligence Relating to Han Dong and  
28 Communication with People's Republic

1 of China Officials Regarding the "Two  
2 Michaels"

3 --- PIÈCE No. CAN.SUM 3:

4 People's Republic of China Officials  
5 - Foreign Interference Activities in  
6 Greater Vancouver in the 2019 General  
7 Election

8 --- PIÈCE No. CAN.SUM 4:

9 Possible People's Republic of China  
10 Foreign Interference-Related Mis or  
11 Disinformation

12 --- PIÈCE No. CAN.SUM 5:

13 Country Summary: People's Republic of  
14 China

15 --- PIÈCE No. CAN.SUM 6:

16 Country Summary: Russia

17 --- PIÈCE No. CAN.SUM 7:

18 Country Summary: India

19 --- PIÈCE No. CAN.SUM 8:

20 Country Summary: Pakistan

21 --- PIÈCE No. CAN.SUM 9:

22 Country Summary: Kingdom of Saudi  
23 Arabia

24 --- PIÈCE No. CAN.SUM 10:

25 People's Republic of China - Threat  
26 Actors, Contact with Candidates and  
27 Staff, and Funding of Threat Actors

28 --- PIÈCE No. CAN.SUM 11:

1 Threat Reduction Measure Conducted in  
2 2019

3 --- PIÈCE No. CAN.SUM 12:

4 Government of India Foreign  
5 Interference Activities in the 2021  
6 General Election

7 --- PIÈCE No. CAN.SUM 13:

8 Comments by Individual People's  
9 Republic of China Officials on  
10 Expressed Partisan Preferences in the  
11 2019 and 2021 General Election

12 --- PIÈCE No. CAN.SUM 14:

13 Country Summary: Iran

14 **ME GORDON CAMERON:** Bonjour, madame la  
15 commissaire HOGUE.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

17 **ME GORDON CAMERON:** Gordon Cameron. Avocat de  
18 la Commission. Je procéderai à l'examen de ce groupe cet  
19 après-midi avec Me MacKay. Nous allons diviser le travail  
20 entre nous. Mais je vais commencer par présenter les membres  
21 du panel et les faire assermenter.

22 **LE GREFFIER:** Madame Tessier, voulez-vous  
23 être assermentée ou faire l'objet d'une affirmation  
24 solennelle ?

25 **MME MICHELLE TESSIER:** Affirmée, s'il vous  
26 plaît.

27 **LE GREFFIER:** Puis-je avoir votre nom et  
28 épeler votre nom de famille pour le compte rendu

1 MME MICHELLE TESSIER: Certainement. C'est  
2 Michelle Tessier. M-I-C-H-E-L-L-E T-E-S-S-I-E-R.

3 --- MME MICHELLE TESSIER, Sous affirmation solennelle:

4 LE GREFFIER: Merci beaucoup.

5 M. Vigneault, pouvons-nous avoir votre nom et  
6 appeler votre nom de famille pour le compte rendu ?

7 M. DAVID VIGNEAULT: David Vigneault. V-I-G-  
8 N-E-A-U-L-T.

9 LE GREFFIER: D'accord. Et voulez-vous être  
10 assermenté ou affirmé solennellement ?

11 M. DAVID VIGNEAULT: Affirmé, s'il vous  
12 plaît.

13 --- M.DAVID VIGNEAULT, Sous affirmation solennelle:

14 LE GREFFIER: Merci beaucoup. Et  
15 maintenant, c'est à vous, madame Henderson. Souhaitez-vous  
16 être assermenté ou affirmée solennellement ?

17 MME CHERIE HENDERSON: Affirmée.

18 LE GREFFIER: Affirmée, d'accord. Puis-je  
19 avoir votre nom complet et votre nom de famille en toutes  
20 lettres, s'il vous plaît? Puis-je avoir votre nom complet et  
21 votre nom de famille en toutes lettres pour le compte rendu,  
22 s'il vous plaît

23 MME CHERIE HENDERSON: Cherie Henderson. H-E-  
24 N-D-E-R-S-O-N.

25 --- MME CHERIE HENDERSON, Sous affirmation solennelle:

26 LE GREFFIER: Merci.

27 Maître, vous pouvez procéder.

28 --- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME GORDON CAMERON:



1 Measures 2019 - Present

2 --- PIÈCE No. CAN.DOC 18:

3 Rapport institutionnel du Service  
4 Canadien du Renseignement de Sécurité  
5 (SCRS) - non classifié

6 --- PIÈCE No. CAN.DOC 18.001:

7 Annexe B2 du Rapport institutionnel  
8 du SCRS - Rapport public du SCRS 2021

9 --- PIÈCE No. CAN.DOC 18.002:

10 Annexe D du Rapport institutionnel du  
11 SCRS - Séances d'information sur  
12 l'ingérence étrangère et sur ses  
13 répercussions sur les institutions  
14 démocratiques du Canada depuis le 1er  
15 janvier 2019

16 --- PIÈCE No. CAN.DOC 18.003:

17 Annexe G du Rapport institutionnel du  
18 SCRS - Aperçu des mesures de  
19 réduction de la menace prises contre  
20 l'ingérence étrangère de 2019 à  
21 aujourd'hui

22 **ME GORDON CAMERON:** Monsieur Vigneault, je  
23 vous demanderai si vous pouvez confirmer que ce rapport  
24 institutionnel a été préparé pour la Commission et qu'il  
25 représente une partie de la preuve présentée par le Service  
26 devant la Commission ?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, il l'est

28 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

1                   Je mentionnerai simplement à l'intention des  
2 parties que les annexes que je viens de mentionner sont  
3 expressément rédigées pour être divulguées au public et que  
4 le corps du rapport institutionnel renvoie à d'autres annexes  
5 qui n'ont pas été déposées parce qu'il n'y a pas de version  
6 publique de celles-ci, juste pour éviter toute confusion à ce  
7 sujet.

8                   Maintenant, monsieur le témoin, nous avons  
9 deux séries de documents que je vais essayer de couvrir en  
10 même temps avec vous. Je vais donc les décrire globalement,  
11 puis vous poser quelques questions à leur sujet.

12                   Premièrement, vous trois, les trois mêmes,  
13 avez été interrogés par l'avocat de la Commission le  
14 13 février 2024. Et vous avez également été interrogé à huis  
15 clos par la Commission lors d'une audience peu de temps  
16 après. Et des résumés publics ont été préparés à la fois pour  
17 cette entrevue et pour votre témoignage à huis clos.

18                   Avez-vous révisé ces documents à des fins  
19 d'exactitude ?

20                   **MME CHERIE HENDERSON:** Oui.

21                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

22                   **MME MICHELLE TESSIER:** Oui.

23                   **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et avez-vous des  
24 corrections que vous aimeriez apporter à ces documents ?

25                   **MME MICHELLE TESSIER:** Pas pour moi.

26                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Non.

27                   **MME CHERIE HENDERSON:** Non.

28                   **ME GORDON CAMERON:** Je vais m'arrêter un

1 instant pour voir si je peux attirer l'attention de l'avocat  
2 de la procureure générale, parce que nous nous demandions  
3 s'il n'y aurait pas une correction à apporter à l'une des  
4 déclarations contenues dans le résumé de l'interrogatoire à  
5 huis clos. Et peut-être que l'agent du Tribunal peut afficher  
6 le document ? C'est WIT 48.

7 **--- PIÈCE No. WIT 48:**

8 In Camera Examination Summary: Mr.  
9 David Vigneault, Ms. Michelle  
10 Tessier, Ms. Cherie Henderson

11 **ME BARNEY BRUCKER:** Je crois qu'il y en  
12 avait, monsieur Cameron. Nous en avons discuté avant de  
13 reprendre notre mandat. Je ne suis pas sûr de savoir de quel  
14 paragraphe il s'agit.

15 **ME GORDON CAMERON:** Si vous regardez le  
16 paragraphe 18 de ce document ?

17 **ME BARNEY BRUCKER:** Oui.

18 **ME GORDON CAMERON:** Cela rappellera peut-être  
19 aux témoins...

20 **ME BARNEY BRUCKER:** C'est correct.

21 **ME GORDON CAMERON:** Monsieur Vigneault,  
22 pourriez-vous peut-être examiner le paragraphe 18 et nous  
23 dire si vous avez une correction à apporter au résumé de  
24 votre témoignage à huis clos ?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, madame la  
26 commissaire, au paragraphe 18, on lit,

27 «Monsieur Vigneault a expliqué qu'un  
28 TRM fut effectué durant les élections

1 de 2019» .

2 Et lors d'une discussion avec l'avocat plus  
3 tôt, pour être plus précis, le TRM a été mené avant 2019 et  
4 une partie des renseignements et une partie des résultats de  
5 celle-ci ont bien sûr eu lieu pendant l'élection. Mais pour  
6 être plus précis, le TRM a été mené avant l'élection.

7 **ME GORDON CAMERON:** Merci pour cette  
8 correction.

9 Et une fois cette correction apportée, chers  
10 panélistes, et en ce qui concerne à la fois le résumé de  
11 votre entrevue et le résumé de votre témoignage à huis clos,  
12 adoptez-vous ces documents dans le cadre de votre témoignage  
13 devant la Commission aujourd'hui ?

14 **MME CHERIE HENDERSON:** Oui.

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

16 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui.

17 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

18 Juste une note explicative avant de céder le  
19 micro à Me MacKay.

20 Il y a deux autres documents, madame la  
21 commissaire HOGUE, qui ont été déposés et qui représentent  
22 l'information de représentants du SCRS qui ne comparaitront  
23 pas comme témoins, mais je vais simplement les mentionner  
24 pour le compte rendu. Le WIT 35 est un résumé d'entrevue  
25 d'une Direction du SCRS et le WIT 43 est un résumé des  
26 témoignages présentés à huis clos à cet égard. Merci.

27 **--- PIÈCE No. WIT 35:**

28 Public Summary of Classified

1 Interview of: Canadian Security  
2 Intelligence ADR Directorate  
3 Witnesses

4 **--- PIÈCE No. WIT 43:**

5 In Camera Examination Summary: A  
6 Branch within the CSIS ADR  
7 Directorate

8 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me JEAN-PHILIPPE MacKAY :**

9 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Bonjour à nouveau,  
10 Madame la Commissaire. Jean-Philippe MacKay pour la  
11 Commission. Je vais poser mes questions en français à nos  
12 témoins cet après-midi. Bien évidemment, elles sont et ils  
13 sont les bienvenus à répondre dans la langue de leur choix.

14 Donc, on va débiter par les présentations  
15 générales. Donc, j'inviterais les panélistes à se présenter,  
16 à expliquer le rôle qu'ils jouent et qu'ils ont joué au sein  
17 du SCRS avant leur retraite.

18 Donc, Monsieur Vigneault, je vous invite à  
19 débiter.

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. David Vigneault. Je  
21 suis directeur du Service canadien de renseignement de  
22 sécurité depuis 2017. Donc, en fonction... mes fonctions en  
23 tant que directeur comprennent l'administration générale du  
24 Service, l'imputabilité pour les activités du Service et  
25 également le porte-parole principal pour les relations  
26 externes avec les Canadiens et à l'étranger.

27 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Madame Tessier?

28 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Bonjour, Madame

1 la Commissaire. Bonjour.

2 Oui, j'ai travaillé... j'ai pris ma retraite,  
3 du Service au mois de mars de l'année dernière, mais j'ai  
4 travaillé pour le Service pour 35 ans, surtout en tant  
5 qu'agent de renseignements, pour terminer dans le rôle de  
6 sous-directrice des opérations, responsable essentiellement  
7 pour la gestion et la gouvernance des opérations du Service  
8 au complet. Donc, l'administration centrale, les bureaux  
9 régionaux, le filtrage de sécurité, la gouvernance des  
10 centres de politique, et tout. Et je remplaçais le directeur  
11 dans son absence également.

12 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Madame Henderson.

13 **MME CHERIE HENDERSON:** Bonjour. Je me suis  
14 joint au service en 1992 en tant qu'agent de renseignements  
15 et j'ai été responsable de diverses enquêtes au sein de  
16 l'organisation dans des rôles de gestion et de leadership.  
17 J'étais directrice générale de la Direction générale de  
18 l'évaluation du renseignement et mon dernier poste était  
19 celui de directeur adjoint des besoins. J'ai récemment pris  
20 ma retraite du Service.

21 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Là, vous savez que  
22 nous avons un rapport institutionnel du SCRS qui détaille  
23 les... le mandat et les pouvoirs du SCRS. Je vous demanderais  
24 comme première question, pour Monsieur Vigneault, de  
25 présenter sommairement qu'est-ce que le SCRS?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Le SCRS, Madame la  
27 Commissaire, est le service de renseignement humain du  
28 Canada. Nous avons comme mandat de faire la collecte

1 d'information, de produire du renseignement et d'informer le  
2 gouvernement vis-à-vis les menaces à la sécurité nationale  
3 qui sont décrites dans la *Loi du SCRS*.

4 Nous avons également le mandat de prendre des  
5 mesures pour atténuer la menace lorsque c'est possible de le  
6 faire. Pour la façon dont on travaille, évidemment, on  
7 utilise des... on... notre mandat est d'acquérir des secrets et  
8 de pouvoir partager ces secrets avec le gouvernement.

9 Donc, on utilise différentes façons d'obtenir  
10 l'information. On travaille avec de l'information de source  
11 technique. Nous recrutons des sources humaines. Nous  
12 travaillons avec des partenaires au Canada et à l'étranger.  
13 Nous avons plus de 300 relations avec des agences de  
14 renseignement à l'étranger pour nous permettre d'acquérir le  
15 plus d'information possible pour nous permettre d'avoir la  
16 meilleure perspective possible.

17 Et tout ce travail-là qui est effectué par  
18 les professionnels du SCRS aboutit à faire en sorte que les  
19 Canadiens sont plus en sécurité à chaque jour au Canada et à  
20 l'étranger.

21 Je devrais peut-être mentionner que nous  
22 avons un mandat hybride dans la mesure où plusieurs pays ont  
23 deux agences de renseignement pour faire ce travail-ci. Le  
24 SCRS... ou... le Canada a une agence. Donc, le SCRS opère ici au  
25 Canada et également à travers le monde. Nous avons des gens  
26 déployés de façon permanente et temporaire pour pouvoir  
27 s'assurer d'avoir la bonne information, de prendre les bonnes  
28 actions pour protéger les Canadiens tant au Canada qu'à

1 l'étranger.

2 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et, bien entendu,  
3 j'aurais dû le mentionner dès le départ, mais si l'un ou  
4 l'autre des témoins souhaite compléter une réponse ou ajouter  
5 un élément de réponse, n'hésitez pas à le signaler tout au  
6 long de l'interrogatoire.

7 Monsieur Vigneault, je vais demander à notre..  
8 j'ai seulement le terme en anglais.. à notre greffier, je  
9 pourrais l'appeler ainsi, le document CAN.DOC 18.

10 C'est le rapport institutionnel dans sa  
11 version française. Et je vous demanderais de descendre. Thank  
12 you. Faites défiler un peu plus vers le bas. Merci  
13 beaucoup.

14 Donc, ce matin, nous avons entendu deux  
15 représentants d'Affaires mondiales Canada qui ont discuté de  
16 la définition de l'ingérence étrangère par rapport à  
17 l'influence étrangère. Et on sait que dans l'Article 2 de la  
18 *Loi sur le SCRS*, les menaces envers la sécurité du Canada  
19 sont définies. Donc, j'aimerais que vous expliquiez en fait  
20 quelle est cette notion de menace envers le Canada par  
21 rapport aux activités influencées par l'étranger.

22 **MME MICHELLE TESSIER:** Donc, si vous me  
23 permettez, je vais répondre. C'est indiqué ici sous les  
24 activités influencées par l'étranger. C'est le mot que... qui  
25 ont été utilisés dans la définition, que je souligne date de  
26 1984. Donc, ce n'est pas nouveau que le Service est mandaté  
27 pour enquêter sur ce type d'activité, type de menace.

28 J'aimerais souligner aussi qu'il faut

1 rencontrer certains critères. Donc, il faut que ce soit  
2 clandestin; donc, on veut décevoir... on veut cacher  
3 l'indication d'un état étranger. Il faut que ça implique un  
4 état étranger. Et il faut que ça soit contre les intérêts du  
5 Canada. Également, ça peut comprendre des menaces envers des  
6 communautés.

7 Alors, c'est important pour bien identifier  
8 des critères afin de permettre au Service d'identifier une  
9 activité comme étant... nous... aujourd'hui on appelle ça de  
10 l'ingérence étrangère, même si la Loi parle d'influence, mais  
11 communément, on réfère l'ingérence étrangère.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et quand vous dites,  
13 Madame Tessier, ça inclut des menaces...

14 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. La coercition,  
15 généralement.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** La coercition, par  
17 exemple, à des gens qui sont sur le territoire canadien. Est-  
18 ce que je dois comprendre qu'à ce moment-là, ipso facto,  
19 automatiquement, vous concluez que ça rencontre l'exigence  
20 que ce soit contre les intérêts du Canada?

21 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Oui. Notre but,  
22 c'est de protéger les citoyens du Canada, les résidents du  
23 Canada, ainsi que les intérêts du Canada. Tout à fait.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parfait, merci.

25 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Simplement sur  
26 cette notion d'intérêt du Canada, est-ce que vous pouvez nous  
27 expliquer un peu plus en détail de la manière dont le... cette  
28 idée d'intérêt au pluriel du Canada est comprise par le

1 Service?

2 **MME MICHELLE TESSIER:** Bien, évidemment, la  
3 Loi définit les menaces. Mais si je prends par exemple la  
4 pandémie ou si je prends par exemple le convoi de la liberté  
5 et tout ce qui s'est passé autour de l'impact sur l'économie  
6 canadienne, évidemment c'est un intérêt pour le Canada. Mais  
7 c'est pas strictement défini dans la *Loi du Service*.

8 Alors, le Service évolue dans ses activités  
9 au niveau... on peut dire, c'est peut-être de l'espionnage. On  
10 peut dire, c'est peut-être de l'influence étrangère. C'est la  
11 façon qu'on le gère.

12 Mais je dirais que c'est souvent plus large  
13 que ce qu'on trouve strictement défini dans la Loi, mais  
14 c'est certain que le Service doit le relier à une menace,  
15 tout de même, évidemment. Mais c'est pour ça que quand je  
16 parle des intérêts, c'était peut-être un peu plus large des  
17 mots qu'on trouve dans la Loi.

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
19 si vous me permettez peut-être d'ajouter à ce que madame  
20 Tessier a mentionné, c'est important de comprendre les  
21 activités du SCRS, y compris dans la notion des intérêts du  
22 Canada dans le contexte de priorité de renseignement du  
23 Canada.

24 Donc, le gouvernement canadien donne... le  
25 Cabinet décide des priorités du renseignement et ces  
26 priorités-là nous sont transmises par la directive  
27 ministérielle. Dans notre cas, par le ministre de la Sécurité  
28 publique.

1                   Donc, cette... malgré, comme madame Tessier l'a  
2 mentionné, que les intérêts nationaux ne sont pas définis  
3 dans la Loi, avec l'interprétation de la Loi et avec  
4 l'interprétation des directives ministérielles en ce qui a  
5 trait aux priorités de renseignement, ça donne un contexte  
6 clair pour nous pour pouvoir être capables de mettre en  
7 œuvre, sur le plan opérationnel, ces opérations-là, ces... les  
8 façons de gérer cette menace-là.

9                   Donc, c'est important de le comprendre dans  
10 son contexte en entier pour pouvoir comprendre comment la Loi  
11 opère.

12                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et on comprend que  
13 l'ingérence étrangère dépasse le cadre des processus  
14 démocratiques et des institutions démocratiques. Mais est-ce  
15 que vous pouvez nous indiquer généralement comment le travail  
16 du SCRS se rattache à la protection des institutions  
17 démocratiques et des processus démocratiques au Canada?

18                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Quand on  
19 regarde l'ingérence étrangère, il faut... la façon dont on le  
20 regarde, c'est qu'on retourne quels sont les intérêts de  
21 l'état étranger qui interfère ici au Canada.

22                   Donc, on... lorsqu'on comprend les intérêts...  
23 les intentions, les capacités de l'état étranger qui essaie  
24 d'interférer au Canada, ça nous donne une idée quels sont les  
25 vecteurs d'interférence.

26                   Il y a certains cas... et les sommaires qui ont  
27 été produits plus tôt démontrent que certains pays commettent  
28 de l'ingérence pour différentes raisons. Et certains autres ,

1       comme par exemple la République populaire de Chine,  
2       commettent de l'interférence à tous les égards.

3               Donc, les institutions démocratiques qui sont  
4       plus larges que seulement les élections au niveau fédéral,  
5       c'est... ce sont les institutions démocratiques à tous les  
6       niveaux de gouvernance, donc fédérales, provinciales,  
7       territoriales.

8               Également les... toute la gouvernance  
9       autochtone au Canada. Ce sont des vecteurs d'interférence  
10      étrangère ou des moyens que les états étrangers utilisent  
11      pour interférer dans notre système démocratique.

12              Il y a un pan très, très important à  
13      l'interférence étrangère qui a été moins discuté dans les...  
14      dans le domaine public dans les derniers mois, mais qui,  
15      évidemment, touche l'interférence étrangère envers les  
16      individus. Donc, c'est ce qu'on appelle souvent la réflexion  
17      transnationale. Donc, encore une fois, c'est de mettre... de  
18      faire, encore une fois, en rencontrant les critères de la *Loi*  
19      *du SCRS*, ce sont de commettre des activités envers ces  
20      individus-là pour favoriser les intérêts de l'état étranger.

21              Donc, on pourrait y revenir plus tard dans  
22      vos questions, mais je pense qu'il y a tout un contexte qui,  
23      pour nous, la meilleure façon de comprendre... de bien  
24      comprendre quels sont les intérêts de l'état étranger et de  
25      voir comment ils vont utiliser tous les moyens à leur  
26      disposition pour pouvoir permettre de l'interférence au  
27      Canada.

28                      **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:**   Donc, dans le

1 rapport institutionnel, on voit... et si on consulte la Loi, on  
2 le voit également... que le SCRS a certains pouvoirs qui  
3 peuvent être exercés avec ou sans autorisation judiciaire. Et  
4 j'aimerais vous entendre sur l'un de ces outils qui existent  
5 pour le SCRS qui est les mesures de réduction de la menace,  
6 en anglais, «threat reduction measures», qui se retrouvent à  
7 l'Article 12.1 de la *Loi sur le SCRS*.

8 J'inviterais Monsieur le Greffier à nous  
9 montrer CAN.DOC 18003, s'il vous plaît.

10 Donc, ma question se veut générale, mais  
11 toujours dans le contexte de l'ingérence étrangère. Mais  
12 j'aimerais que vous nous expliquiez qu'est-ce que c'est,  
13 exactement, les mesures de réduction de la menace? Et,  
14 évidemment, le document qui est présent est simplement un  
15 support visuel, mais j'aimerais avoir une explication  
16 générale de l'un d'entre vous.

17 **MME MICHELLE TESSIER:** Donc, d'accord, je  
18 vais répondre à la question.

19 Donc, comme indiqué dans le document, depuis  
20 2015, le Service a cet outil, ce mandat. Et pour différencier  
21 avec le mandat principal du Service, qui est la collecte de  
22 renseignement, l'analyse et la distribution de renseignement,  
23 c'est vraiment pour... des mesures pour réduire la menace.  
24 Encore... arrêter la menace, c'est possible, mais réduire la  
25 menace.

26 Et il y eu beaucoup d'évolution. En 2019,  
27 suite à une Loi de 2017, il y a eu des changements à la *Loi*  
28 *du Service* aussi pour mettre plus de paramètres au niveau des

1 contraintes, des mesures qu'on ne peut pas prendre, telles  
2 que créer des blessures ou détention d'un individu ou des  
3 trucs pareils. Ainsi, qui explique quand le Service a besoin  
4 d'un mandat, sous quelles conditions que le Service doit  
5 aller chercher un mandat afin de pouvoir entreprendre des  
6 mesures de réduction de la menace.

7 Alors, le but était vraiment pour permettre  
8 au Service d'avoir cet outil de contrer la menace sans que ça  
9 rentre strictement dans le cadre de la collecte d'analyse et  
10 l'échange de renseignement.

11 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et quand vous nous  
12 dites que, en certains moments, la mesure doit être autorisée  
13 en vertu d'une autorisation judiciaire, pourquoi exactement  
14 le mandat est requis en certaines circonstances?

15 **MME MICHELLE TESSIER:** Si ça... évidemment, il  
16 faut toujours respecter la *Charte*. Donc... mais s'il y a  
17 certaines mesures qui exigent de limiter les droits des  
18 individus sous la *Charte*, il faut un mandat de la Cour  
19 fédérale. Également, ça risque de contrevenir à une loi du  
20 Canada.

21 Donc... mais même sans autorité judiciaire,  
22 afin d'entreprendre une mesure, je veux aussi souligner qu'il  
23 faut avoir des motifs raisonnables à croire. Ce sont les  
24 mêmes motifs pour que le Service puisse aller chercher un  
25 mandat sous l'article... ben, sous ses activités sous  
26 l'Article 12.

27 Donc, c'est un... c'est quand même déjà un  
28 seuil afin de permettre au Service d'entreprendre des mesures

1 de réduction de la menace.

2 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et on voit dans  
3 l'Annexe G qui est à l'écran, on voit des notions de  
4 proportionnalité qui sont mentionnées. Et également dans le  
5 rapport institutionnel, on voit aussi des... la notion de  
6 risques qui est associée à la mesure d'atténuation... la mesure  
7 de réduction de la menace.

8 Est-ce que vous pouvez nous expliquer cet  
9 élément de proportionnalité, également l'évaluation du risque  
10 qui est fait en lien avec ces mesures?

11 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui, tout à fait.  
12 Évidemment, la mesure doit être proportionnelle à la menace.  
13 Premièrement, on doit croire qu'une menace... on doit croire  
14 que les activités que nous allons entreprendre peuvent peut-  
15 être réduire la menace. On doit évaluer l'impact de la mesure  
16 à court terme, moyen terme, possiblement à long terme.

17 Donc, déjà, il faut... la mesure comme telle  
18 doit être proportionnelle à la menace. Donc, il faut pas que  
19 ce soit trop intrusif, trop large, qui peuvent vraiment  
20 contraindre quelqu'un si la menace est moindre.

21 Et la Loi aussi exige que nous consultations et  
22 travaillions avec d'autres partenaires. Par exemple, la GRC.  
23 Donc, s'ils ont une enquête criminelle, nous ne pouvons pas,  
24 évidemment, entreprendre l'entrave ou autre chose.

25 Et il faut s'assurer qu'il n'y a pas d'autres  
26 entités qui peuvent eux-mêmes... je parle du gouvernement, des  
27 entités du gouvernement... qui peuvent eux-mêmes prendre des  
28 mesures pour réduire la menace. Donc, c'est quand même assez

1 exigeant auprès du Service avant qu'on puisse entreprendre la  
2 mesure.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous n'avez pas de  
4 pouvoirs policiers?

5 **MME MICHELLE TESSIER:** Non.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, ça c'est la GRC  
7 qui a ces pouvoirs-là. Si vous ne pouvez pas répondre à ma  
8 question, vous le direz, même si c'est moi qui la pose, mais  
9 peut-être simplement pour permettre à tout le monde de mieux  
10 comprendre.

11 Quand vous parlez de mesure de réduction des  
12 menaces... de la menace, pouvez-vous juste nous donner... pas  
13 nécessairement un exemple concret là, mais nous expliquer ce  
14 dont on parle quand on parle de mesures de réduction de la  
15 menace.

16 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Tout à fait.  
17 C'est... j'ai une certaine limite de ce que je peux dire, mais  
18 je peux donner des exemples.

19 Donc, on divise en trois catégories. La  
20 dissuasion... je vais les expliquer. La dissuasion,  
21 l'exploitation, et l'ingérence.

22 Donc, la dissuasion, c'est de divulguer une  
23 information classifiée à un individu. Et on le voit  
24 d'ailleurs dans cette enquête, donc, un candidat à  
25 l'élection... de divulguer une information classifiée à un  
26 individu pour réduire une menace. Donc, ça c'est... je vais  
27 dire, c'est peut-être le plus simple.

28 Au niveau de l'exploitation, c'est travailler

1 avec un tiers pour que, eux... si eux ont les moyens de réduire  
2 la menace. Pas un tiers gouvernemental, parce que là on peut  
3 tout simplement échanger de l'information classifiée. Donc,  
4 non gouvernementale.

5 Un exemple, si nous avons une association qui  
6 organise... là, c'est hypothétique ce que je dis... mais une  
7 association qui organise un événement et ils ont invité des  
8 conférenciers, et nous, nous avons l'information qu'un état  
9 étranger qui a des intérêts hostiles au Canada cherche à  
10 introduire ou à financer un individu qui va manipuler la  
11 conférence pour ses propres fins et des fins de ce pays-là,  
12 on peut informer cette association pour qu'ils puissent, eux,  
13 si ils veulent, faire des changements à la conférence ou, du  
14 moins, gérer comme ils veulent.

15 Et la dernière catégorie, l'ingérence, ça  
16 c'est un peu plus difficile à expliquer pour protéger le  
17 Service, mais c'est quand le Service entreprend ses propres  
18 moyens pour réduire la menace. Mettons, la désinformation, et  
19 le Service veut réduire le message ou contrer le message,  
20 disons que le Service a des moyens qu'ils peuvent utiliser  
21 pour arriver à ces fins. Donc, c'est juste pour vous donner  
22 une idée dans le cadre d'ingérence étrangère.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

24 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Puis pour  
25 répondre à votre question sur des risques, il y a quatre  
26 piliers de risque. Effectivement, risque opérationnel, que le  
27 Service évalue soi-même au niveau des risques opérationnels.  
28 Les risques légaux, juridiques, en travaillant avec le

1       ministère de la Justice. Des risques réputationnels,  
2       réputation du gouvernement, du Service. Nous travaillons avec  
3       la sécurité publique... nous le faisons aussi, mais en  
4       travaillant en collaboration avec le ministère de la Sécurité  
5       publique. Et finalement, le risque à nos relations avec les  
6       pays étrangers. Et à ce moment-là... je ralentis, parce que je  
7       suis consciente que je parle rapidement...

8                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Il y a des interprètes.

9                   **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Donc, c'est... en  
10       travaillant avec les Affaires mondiales, c'est pour évaluer  
11       le risque à la relation avec le pays en question. Et puis  
12       tout dépendamment du niveau de risque, ça détermine le niveau  
13       d'approbation de la mesure.

14                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et sur cette  
15       question d'approbation, est-ce qu'il y a certains moments où  
16       les mesures doivent être autorisées par les échelons  
17       supérieurs au sein du Service?

18                   **MME MICHELLE TESSIER:** Tout à fait. Un risque  
19       élevé est approuvé par le directeur et le ministre. Risque  
20       moyen, un sous-directeur général, ce qui est un... quand même  
21       un cadre assez sénior au Service. Et un risque faible, c'est  
22       le premier niveau de de gestion auprès du Service.

23                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et avant de quitter  
24       le sujet, j'aimerais vous montrer le document CAN 2919.

25       **--- PIÈCE No. CAN 2919:**

26                   Memo to the Minister: Update on  
27                   threat to democratic institutions  
28                   threat reduction measures - foreign

1 interference activities

2 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et c'est un  
3 mémorandum du directeur adressé au ministre. Donc, peut-être  
4 descendre un peu, Monsieur le Greffier. Donc, simplement,  
5 Monsieur Vigneault, on comprend que c'est un document qui a  
6 fait l'objet de caviardages. En général, ce type de document  
7 là, simplement nous le mettre en contexte dans la mesure où  
8 vous pouvez le faire.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur le Greffier,  
10 pouvez-vous remonter jusqu'au début, s'il vous plaît? Oui.  
11 Dans ce cas-ci, c'est... Madame la Commissaire, c'est, comme  
12 madame Tessier vient de le mentionner, un... lorsqu'on fait une  
13 évaluation de risque, lorsque le risque est élevé d'une  
14 opération... d'une mesure de réduction de la menace, ce n'est  
15 pas seulement d'informer le ministre, mais c'est également de  
16 lui demander son autorisation.

17 Donc, dans ce cas-ci, si on regarder le mémo  
18 dans le haut, c'est marqué : «For information», donc sans  
19 avoir relu tous les détails du mémo, la procédure va être que  
20 je vais informer le ministre qu'on va prendre une mesure,  
21 donc on ne requiert pas son autorisation parce que le risque  
22 n'est pas élevé. Donc, c'est pour ça que la note est «Pour  
23 information». On présente au ministre le type de... les  
24 détails de l'opération, le détail de la menace, comment est-  
25 ce qu'on veut... quelles sont les mesures qu'on veut prendre  
26 pour réduire cette menace-là, on va détailler notre... les  
27 résultats de l'analyse des quatre piliers de risque, et donc,  
28 dans ce cas-ci, j'informe le ministre de la décision d'aller

1 de l'avant.

2 Cette mesure-là permet, encore une fois en  
3 respectant la loi et les directives ministérielles, fait en  
4 sorte que le ministre... on ne requiert pas son autorisation,  
5 mais évidemment, dans tous ces cas-là, le ministre, lorsqu'il  
6 est informé, a l'autorisation, non seulement l'autorisation,  
7 mais a tout le loisir de pouvoir en discuter avec moi et avec  
8 mes collègues pour mieux comprendre.

9 Donc, c'est cette... ce genre de document là  
10 «pour information» s'inscrit dans ce contexte.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que le ministre...  
12 par ailleurs, lorsque c'est pour son information, le ministre  
13 peut-il dire «je ne suis pas d'accord»?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Le ministre  
15 a toujours l'autorité parce que c'est une... la délégation  
16 d'autorité est par directive ministérielle, donc à la limite,  
17 le ministre pourrait toujours changer la directive  
18 ministérielle. Je peux vous informer que c'est pas arrivé,  
19 c'est jamais arrivé dans mes presque sept dernières années,  
20 mais c'est toujours une possibilité de... généralement, on  
21 essaie d'éviter les surprises, donc on a des discussions avec  
22 son bureau politique, avec les gens du ministère de la  
23 Sécurité publique. Lorsqu'un tel mémo vient, c'est pas une  
24 surprise, donc il y a des opportunités d'en avoir discuté  
25 avant, puis on est toujours réceptifs à ce genre de  
26 discussion là.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais il donc un pouvoir  
28 de «direction» là – je le mets entre guillemets là...

1                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

2                   **COMMISSAIRE HOGUE:**... pas de vous diriger, mais  
3 il a un pouvoir de direction au sens plus juridique du terme  
4 là...

5                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

6                   **COMMISSAIRE HOGUE:**... sur...

7                   **M. DAVID VIGNEAULT:** En changeant la  
8 directive ministérielle.

9                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Exactement.

10                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

11                  **COMMISSAIRE HOGUE:** En changeant la  
12 directive.

13                  **MME MICHELLE TESSIER:** Si vous me permettez  
14 d'ajouter : toutes les mesures d'exécution de la menace  
15 doivent être envoyées, un sommaire, plutôt, des mesures doit  
16 analy... envoyé, pardon, à NSIRA, au Comité de surveillance  
17 NSIRA du côté national et au ministre. Donc, généralement,  
18 dans le rapport annuel du Service, qui est envoyé au  
19 ministre, il y a une liste des mesures, donc c'est obligé...

20                  **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est systématiquement,  
21 elles sont toutes revues. Donc, c'est très important.

22                  **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** On peut retirer le  
23 document de l'écran.

24                                Donc, puisque je veux laisser un peu de temps  
25 à mon collègue, Me Cameron, je vais vous demander rapidement  
26 de nous expliquer le rôle que joue le SCRS dans la communauté  
27 de renseignement au Canada, et dans la foulée de cette  
28 réponse-là, j'aimerais que vous nous expliquiez le rapport

1 que le Service entretient avec le conseiller du premier  
2 ministre en matière de sécurité nationale et de renseignement  
3 – NSIA, en anglais.

4 **MME CHERIE HENDERSON:** Je vous remercie donc  
5 de votre question. Nous travaillons en étroite collaboration  
6 avec ce que nous appellerions la communauté de la sécurité et  
7 du renseignement au Canada et nous entretenons des relations  
8 très étroites avec tous nos partenaires. Nous travaillons  
9 très fort pour comprendre les besoins du gouvernement en  
10 matière de renseignement et, dans cet esprit, nous  
11 travaillons aussi très fort pour nous assurer que nous  
12 répondons à ces exigences afin de recueillir et de diffuser  
13 adéquatement l'information requise.

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Peut-être, Monsieur  
15 MacKay, pour élaborer également sur le point avec la relation  
16 avec le ou la conseillère à la Sécurité nationale, j'ai eu  
17 l'opportunité avant d'être nommé comme directeur de  
18 travailler pendant cinq ans comme secrétaire adjoint du  
19 Cabinet à la Sécurité et au Renseignement, donc de travailler  
20 de façon très étroite avec plusieurs des personnes qui ont  
21 occupé le poste de conseiller/conseillère à la Sécurité  
22 nationale et au Renseignement du Bureau du premier ministre.

23 Ce que je peux vous dire, c'est que c'est une  
24 relation qui est très étroite. Il y a un partage  
25 d'informations quotidien entre le SCRS et le bureau du  
26 conseiller, il y a des interactions quotidiennes entre  
27 différentes personnes de nos bureaux, et à mon niveau comme  
28 directeur, je parle généralement plusieurs fois par semaine,

1 j'ai des rencontres hebdomadaires avec la conseillère à la  
2 Sécurité nationale, on se parle très souvent, tard le soir,  
3 tôt le matin, et les fins de semaine parce que  
4 l'environnement de sécurité nationale du Canada était  
5 vraiment très complexe. Donc, c'est une relation qui est très  
6 étroite.

7 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Voulez-vous nous  
8 parler de votre propre expérience ?

9 **MME CHERIE HENDERSON:** Oui, absolument.

10 J'ai donc eu l'occasion, en fait, de  
11 travailler au sein du BCP. À l'époque, j'étais le chef de  
12 cabinet du conseiller en matière de renseignement de sécurité  
13 nationale, Daniel Jean.

14 Il est devenu très évident de l'importance  
15 d'une excellente communication entre le BCP et nous-mêmes au  
16 sein du service, juste pour commencer à éduquer sur ce  
17 qu'était le service, qui nous étions et ce que nous pouvions  
18 apporter à la table pour appuyer le besoin continu de  
19 conseiller le gouvernement en ce qui concerne l'aider dans sa  
20 prise de décision et aussi de conseiller le gouvernement en  
21 ce qui concerne la menace que nous voyions.

22 Du point de vue du service, notre travail  
23 consiste à vérifier l'environnement et à déterminer d'où  
24 viennent les menaces, puis à être en mesure de conseiller et  
25 d'informer le gouvernement sur ces menaces et de continuer à  
26 dresser ces images, il était donc fondamental d'accroître  
27 cette relation et de continuer à établir ce niveau de  
28 confiance et d'appréciation entre nous. Le BCP et moi-même

1       ajouterions à cela le reste de la communauté de la sécurité  
2       nationale.

3                       **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:**   Donc, maintenant  
4       pour ce qui est de la façon dont le SCRS est structuré sur le  
5       plan national, on comprend qu'il y a un bureau central à  
6       Ottawa et il y a d'autres bureaux à l'échelle du pays.  
7       Simplement nous expliquer les grandes lignes de cette  
8       structure et les rapports entre le niveau régional et le  
9       niveau central à Ottawa.

10                      **MME MICHELLE TESSIER:**   D'accord. Je vais  
11       répondre, du moins pour les opérations.

12                      Donc, effectivement, il y a trois sous-  
13       directeurs sous Service. Je vais parler pour la sous-  
14       directrice des opérations, ce qui était mon rôle, et donc,  
15       sous... à l'administration centrale, je dirais que c'est  
16       surtout les individus qui gèrent les programmes  
17       opérationnels.

18                      Donc, on reçoit, nous avons dit, les  
19       priorités du gouvernement en matière de renseignement, et on  
20       les traduit, si vous voulez, pour les rendre plus  
21       opérationnelles. Donc, l'administration centrale, au niveau  
22       des opérations, gère les cas. On a aussi l'analyse des  
23       analystes experts, ils regardent vraiment le portrait un peu  
24       plus large et qui produisent les documents qui sont envoyés  
25       au département des clients, comme on les appelle, mais le  
26       département du gouvernement. Donc, ça, c'est vraiment le rôle  
27       de l'administration centrale, de prioriser également les  
28       enquêtes, les priorités et tout.

1                    Nous avons des bureaux régionaux dans toutes  
2                    les provinces, sauf une province. Nous n'en avons pas dans  
3                    les Territoires, mais néanmoins, ils sont responsables, ils  
4                    voyagent, ils s'occupent de vraiment tout le pays. Et nous  
5                    avons des postes à l'étranger. Des postes à l'étranger, nous  
6                    avons seulement divulgué Paris, notre présence à Paris,  
7                    Washington et Londres; les autres ne sont pas divulgués  
8                    publiquement. Donc, c'est vraiment global.

9                    Et puis sous la sous-directrice des  
10                    opérations, nous avons un directeur adjoint responsable des  
11                    bureaux régionaux, de la collecte, un directeur adjoint des  
12                    exigences en matière de renseignement, qui était Cherie à  
13                    l'époque, et on a le filtrage de sécurité, on a la direction  
14                    d'analyse de données avancée, donc l'exploitation de données,  
15                    et également nous avons un centre de politiques ou la gestion  
16                    de la sécurité opérationnelle, des mesures de reddition de la  
17                    menace, des ressources humaines, c'est vraiment un centre de  
18                    politiques sous la sous-directrice des opérations.

19                    Alors, le tout, les régions, l'administration  
20                    centrale, les opérations, l'analyse, tout est sous la  
21                    direction de la sous-directrice des opérations.

22                    **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et rapidement, dans  
23                    le résumé d'entrevue, on parle de la question de la  
24                    perspective de l'administration centrale et de la perspective  
25                    que le bureau régional peut apporter à une situation donnée.  
26                    Donc, simplement nous... les grandes lignes de cette discussion  
27                    que nous avons eue dans le cadre de l'entrevue.

28                    **MME MICHELLE TESSIER:** Oui, puis je pense que

1 c'est tout à fait normal dans... honnêtement, dans n'importe  
2 quelle agence, qu'il y ait des bureaux régionaux et une  
3 administration centrale. C'est certain que les perspectives  
4 peuvent différer. Et généralement, les bureaux régionaux sont  
5 les experts sur le terrain. C'est leur terrain, leur  
6 territoire, ils connaissent leurs enquêtes par cœur.

7 L'administration centrale a vraiment une  
8 vision globale, ils font affaire avec les services de  
9 renseignement étrangers, ils voient tout ce qui se passe, non  
10 seulement à l'intérieur du pays, mais à l'extérieur  
11 également, et sont... ils ont une vision, je vais dire, plus  
12 stratégique des régions peut-être un peu plus tactiques.

13 Alors, c'est l'administration centrale qui va  
14 décider sur des priorités et ce sur quoi on devrait mettre  
15 nos ressources, mais c'est pas eux qui décident des  
16 ressources, c'est les régions qui vont décider comment qu'ils  
17 vont s'y prendre pour répondre à la demande, donc quels  
18 moyens d'enquête qu'ils vont utiliser. Ça, ça appartient aux  
19 bureaux régionaux, et c'est certain, dans les discussions, on  
20 peut avoir un bureau régional qui pense que leur enquête,  
21 c'est une plus grande priorité qu'une autre. Donc, je pense,  
22 c'est normal, c'est la nature humaine, mais je pense aussi  
23 que c'est très sain d'avoir les perspectives qui discutent  
24 parce qu'ils arrivent avec, évidemment, un point de vue  
25 différent et c'est ça qui enrichit la discussion et la prise  
26 de décision.

27 **MME CHERIE HENDERSON:** Je pourrais peut-être  
28 ajouter une partie à cela. Il est également très important de

1 se rendre compte que notre administration centrale est  
2 également branchée sur le gouvernement et qu'elle comprend  
3 quelles sont les priorités du gouvernement du jour, et c'est  
4 donc par l'intermédiaire de l'administration centrale et de  
5 cette liaison pour s'assurer que nous répondons aux priorités  
6 du gouvernement que nous pouvons également envoyer les  
7 besoins en matière de renseignement appropriés aux régions.  
8 Et cela peut aussi créer un peu d'attention, mais comme  
9 Michelle l'a noté, il s'agit d'une tension saine qui est  
10 normale dans une organisation à des perspectives différentes,  
11 mais qui aide à faire avancer l'organisation et à faire une  
12 collecte appropriée.

13 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Question maintenant  
14 sur les produits que le SCRS, les produits de renseignement  
15 que le SCRS génère dans le cadre de ses activités. Donc, je  
16 vais vous poser une question générale sur les types de  
17 produits, mais j'aimerais ça également que vous répondiez à  
18 la question suivante dans la foulée de la première réponse :

19 De quelle manière il est décidé que certains  
20 produits vont être distribués et à qui ils seront distribués,  
21 et de quelle manière ils seront distribués?

22 **MME CHERIE HENDERSON:** D'accord. Comme je  
23 l'ai mentionné, le service travaille également en étroite  
24 collaboration avec le BCP afin de comprendre et d'apprécier  
25 les priorités du gouvernement en matière de renseignement.  
26 Nous participons à ce processus décisionnel.

27 Une fois que nous avons une idée de ces  
28 priorités en matière de renseignement, nous sommes en mesure

1 d'envoyer cette tâche à la région pour savoir ce que le  
2 service peut recueillir dans le cadre de son mandat en ce qui  
3 concerne les priorités du gouvernement. Une fois que c'est  
4 fait et que la région recueille l'information, nous pouvons  
5 examiner l'information qui nous est parvenue afin de  
6 déterminer quel ministère jugerait utile de recevoir ce  
7 rapport.

8 Il existe différents types de rapports qui  
9 sont diffusés. L'un d'eux est simplement le rapport de  
10 renseignement de base, le renseignement brut, qui permet à  
11 l'utilisateur de déterminer comment ce renseignement peut  
12 appuyer ce qu'il fait. Nous faisons également un travail  
13 d'analyse plus solide, mais plus petit, dans le cadre duquel  
14 nous rassemblerons divers éléments pour commencer à dresser  
15 un portrait du renseignement, puis nous produirons des  
16 évaluations approfondies.

17 Il y a une bonne communication au sein de la  
18 communauté des sciences et de l'inclusion et, grâce au  
19 processus d'établissement des priorités en matière de  
20 renseignement, le service a également une idée de quel  
21 ministère veut quel type d'information et nous la diffuserons  
22 ensuite de manière appropriée.

23 Nous essayons également d'obtenir des  
24 commentaires des divers ministères pour nous assurer que nous  
25 répondons réellement à leurs besoins en matière de  
26 renseignement. Il s'agit d'un processus continu que nous nous  
27 efforçons d'améliorer constamment, mais cette rétroaction  
28 s'inscrit très bien dans le cadre de nos efforts pour nous

1       assurer que nous respectons les priorités du gouvernement et  
2       des ministères en matière de renseignement.

3                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et est-ce que le  
4       niveau de classification d'un document ou d'une information  
5       peut jouer sur la distribution de l'information du document  
6       en question?

7                   **MME CHERIE HENDERSON:** Oui. Oui il le peut.  
8       Lorsque nous diffusons nos rapports et nos  
9       renseignements, nous voulons toujours nous assurer que nous  
10      avons autant d'informations que possible, et c'est pourquoi  
11      nous nous excusons. Je vais juste revenir une minute en  
12      arrière, un moment, là.

13                   Lorsque nous rédigeons une pièce d'analyse,  
14      nous rassemblons toutes les pièces du renseignement.  
15      Certaines proviennent d'une source corroborée, d'autres  
16      peuvent provenir d'une source d'information, mais nous  
17      pensons qu'il est très important d'avoir une vue d'ensemble.  
18      Et nous avons des analystes très bien formés qui sont des  
19      experts en la matière qui aident à dresser ce tableau.

20                   Ensuite, ce que nous faisons, c'est que nous  
21      déterminons qui a besoin de voir ce rapport. Dans certains  
22      cas, en fonction de la sensibilité de l'information, de la  
23      façon dont elle est recueillie et des méthodologies, nous  
24      devons protéger ces sources et nous allons donc faire ce que  
25      nous pourrions appeler une «liste bigot» d'informations qui  
26      peuvent – d'informations ou de personnes qui peuvent  
27      réellement voir ces rapports et nous allons diffuser ces  
28      rapports à ces personnes particulières sur une liste de

1 distribution nommée.

2 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Lorsque vous  
3 disséminez du renseignement au sein du gouvernement et auprès  
4 des clients gouvernementaux, avez-vous des attentes  
5 particulières en matière de rétroaction de la part des  
6 clients qui reçoivent... les destinataires du renseignement,  
7 est-ce que le Service a des attentes particulières en matière  
8 de rétroaction?

9 **MME CHERIE HENDERSON:** Oui. Nous travaillons  
10 très fort avec d'autres ministères pour avoir une  
11 rétroaction.

12 En fait, au cours des deux dernières années,  
13 nous avons créé un SMA – une équipe de SMA beaucoup plus  
14 communicative qui peut discuter des divers rapports pour  
15 s'assurer que, premièrement, nous obtenons non seulement des  
16 commentaires sur le rapport, mais si nous déterminons qu'il  
17 contient de l'information qui peut donner lieu à une action,  
18 quel ministère pourrait prendre des mesures dans le cadre de  
19 son mandat et comment cela pourrait être fait.

20 Il y a donc une très bonne coopération entre  
21 la communauté des sciences et de l'inclusion, la communauté  
22 de la sécurité et du renseignement, au niveau des SMA, des DG  
23 et des travailleurs. Nous avons une très bonne communication  
24 à cet égard.

25 Le feedback est d'une importance  
26 fondamentale, car il permet de s'assurer que nous allouons  
27 nos ressources de la bonne manière. Si nous déterminons qu'il  
28 y a un élément d'information particulier qui doit faire

1 l'objet d'une action ou d'une attention immédiate ou urgente,  
2 nous ne nous contenterons pas de le diffuser par voie  
3 électronique, mais nous nous assurerons de l'informer  
4 verbalement et de faire participer les parties concernées à  
5 cet élément d'information.

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Moi MacKay, si je peux  
7 ajouter très rapidement, la rétroaction est également  
8 fondamentale pour s'assurer que l'intelligence ne vit pas  
9 d'elle-même. Nous produisons des renseignements parce que  
10 nous voulons aider quelqu'un à prendre des mesures et à être  
11 mieux informé, et donc cette rétroaction est essentielle pour  
12 que le SCRS s'assure – comme mon collègue vient de le  
13 mentionner, de s'assurer que nous respectons ces exigences,  
14 mais, vous savez, d'informer les clients auront également des  
15 informations qui, lorsqu'ils nous les transmettront, cela  
16 enrichit le tableau.

17 Et lorsque vous regardez l'objectif ou  
18 l'intention du renseignement, qui est d'informer et de  
19 permettre que des mesures soient prises, c'est lorsque vous  
20 avez la meilleure image possible qui est, vous savez,  
21 espérons-le, que vous prendrez les meilleures décisions  
22 possibles. C'est pourquoi – c'est une autre raison pour  
23 laquelle le feedback est essentiel.

24 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci. Je vais  
25 laisser mon collègue, Me Cameron, prendre ma relève.

26 (COURTE PAUSE)

27 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME GORDON CAMERON(suite) :**

28 **ME GORDON CAMERON:** Merci panéliste.

1 J'aimerais commencer par poser une question  
2 qui, à mon avis, s'adresse à M. Vigneault parce qu'elle a  
3 trait à la décision que vous avez prise en tant que directeur  
4 du service au cours des années de votre mandat de décider de  
5 mobiliser ou, selon le cas, de réengager le public au sujet  
6 de l'ingérence étrangère parce que, on voit qu'en général,  
7 les opérations du service ne sont pas nécessairement  
8 secrètes, mais nous voyons maintenant que l'ingérence  
9 étrangère faire partie du débat public. Et j'aimerais avoir  
10 votre point de vue sur l'occasion, ou du moins l'époque, à  
11 laquelle vous avez décidé qu'il était temps de le rendre  
12 public.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
14 c'est une question très importante, que j'ai abordée lors de  
15 ma première comparution, de la première partie de l'enquête.

16 Et le SCRS est une institution qui a été  
17 créée par la loi pour conserver des secrets et pour garder  
18 des secrets, mais cela ne veut pas dire que, vous savez,  
19 qu'on n'a pas quelque chose à dire aux Canadiens.

20 L'environnement des menaces a  
21 considérablement évolué au cours des dernières années. Des  
22 universitaires et des analystes érudits de la sécurité  
23 nationale ont déclaré qu'ils n'avaient jamais vu un  
24 environnement de menace aussi complexe, y compris pendant la  
25 guerre froide. Et donc, quand vous regardez cet  
26 environnement, il y a quelque chose dans le – dans une  
27 démocratie, que les services de renseignement peuvent et  
28 devraient s'engager auprès des Canadiens dans le cadre de la

1 transparence de certaines informations.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Qu'est-ce que vous voulez  
3 dire, au cours des dernières années. Vous parlez de 20 ans,  
4 ou vous parlez des trois ou cinq dernières années ?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, je dirais qu'il y  
6 a un... il y a eu quelques moments. Le 11 septembre a été un  
7 moment, un moment charnière dans l'évolution du terrorisme  
8 international et de la manière dont les groupes terroristes  
9 ont pu utiliser leurs moyens pour infliger des pertes et la  
10 terreur, non seulement dans des pays étrangers, mais aussi  
11 dans nos propres pays. Et le Canada n'a pas été à l'abri du  
12 terrorisme. C'était donc un moment.

13 Et le terrorisme a évolué au cours des  
14 dernières années, cinq, sept, huit ans, où nous voyons aussi  
15 non seulement un extrémisme motivé par la religion, mais  
16 aussi un extrémisme motivé par l'idéologie. Donc, les gens  
17 qui regardent – sont motivés par la génophobie,  
18 l'antisémitisme, l'islamophobie, pour utiliser  
19 essentiellement la violence et s'engager dans la terreur  
20 active dans notre pays, et nous avons, malheureusement, trop  
21 de cas récents dans notre pays. Et les cas les plus récents  
22 ont été des Canadiens – des Canadiens musulmans qui ont été  
23 tués dans notre pays par des acteurs idéologiques, Le  
24 terrorisme a donc évolué.

25 L'autre évolution importante est que l'ordre  
26 international est en train de changer. Nous avons donc la  
27 Russie et la RPC, la République populaire de Chine, qui  
28 remettent en question l'ordre international encore plus au

1 cours des 5, 7 ou 10 dernières années. Nous le voyons à  
2 travers les incursions. Nous le voyons, bien sûr, en Ukraine,  
3 où la Russie se livre à une invasion illégale. Nous le voyons  
4 en mer de Chine méridionale où la République populaire de  
5 Chine est en train de redessiner les frontières maritimes  
6 internationales pour son propre bénéfice, malgré les  
7 décisions très claires du droit international à ce sujet.

8 Nous le voyons dans la façon dont ils  
9 contraignent un certain nombre d'autres pays. La politique  
10 des grandes puissances est telle que, vous savez, nous  
11 n'avons pas vu ou pas vu autant au cours des 20 dernières  
12 années, mais nous assistons à une résurgence de la Russie, de  
13 la Chine et d'un certain nombre d'autres pays qui remettent  
14 en question l'ordre international. Cet environnement devient  
15 de plus en plus complexe.

16 La dernière chose que je dirais dans le  
17 contexte des menaces, Madame la commissaire Hogue, pour  
18 répondre à votre question, c'est l'évolution de la  
19 technologie. Nous le voyons à travers la façon dont la  
20 technologie est une force du bien à bien des égards en termes  
21 de biens sociétaux, de prospérité économique. Mais, bien sûr,  
22 comme toute autre chose, nous avons des acteurs qui utilisent  
23 l'avancement de la technologie à leurs propres fins.

24 Le Canada doit donc maintenant se protéger  
25 contre les menaces des nouveaux systèmes d'armement, de la  
26 Russie dans l'Arctique, par exemple. Nous devons utiliser,  
27 vous savez, ce que les avantages des médias sociaux et de  
28 l'Internet des objets et la capacité des systèmes de

1 communication à faire partie de notre société sont également  
2 des leviers, et dans le cas spécifique de l'ingérence  
3 étrangère, à des fins néfastes ici.

4 C'est donc dans ce contexte, Me Cameron,  
5 qu'en 2018, j'ai prononcé le premier discours public en tant  
6 que directeur pour mobiliser les Canadiens et partager une  
7 partie de notre point de vue sur cet environnement de menace.  
8 Et dans ce discours de 2018, j'ai spécifiquement mentionné  
9 l'ingérence étrangère comme l'une des menaces les plus  
10 importantes auxquelles le Canada était confronté. Et au fil  
11 des ans, nous avons continué à nous engager publiquement par  
12 le biais de nos rapports annuels, de nos discours, mais  
13 aussi, en réaffectant des ressources à l'interne et en créant  
14 une direction générale de l'engagement des intervenants au  
15 sein du SCRS pour aller rencontrer des partenaires non  
16 traditionnels et, ce qui est très important, rencontrer les  
17 communautés de la diaspora parce qu'elles sont,  
18 malheureusement, l'une des cibles les plus importantes de  
19 l'ingérence étrangère.

20 **ME GORDON CAMERON:** Je vous en remercie. Et,  
21 monsieur Vigneault, votre organisation produit un rapport  
22 public annuel, c'est bien ça?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

24 **ME GORDON CAMERON:** Et l'un des documents, et  
25 c'est juste pour l'aide des parties et de ceux qui suivent,  
26 c'est dans la base de données sous le numéro 17001, votre  
27 service a déposé des rapports annuels pour 2019, 2020, 2021  
28 et d'autres rapports. J'aimerais simplement vous parler

1 brièvement de l'évolution des déclarations publiques du  
2 Service sur l'ingérence étrangère. Et je ne sais pas si vous  
3 avez ... si, monsieur le greffier, pourriez-vous simplement  
4 faire défiler un peu vers le bas et nous dire lequel vous  
5 avez là ? Non? D'accord. Peut-être pourriez-vous appeler le  
6 COM 54.

7 **--- PIÈCE No. COM 54:**

8 CSIS Public Report 2019

9 **ME GORDON CAMERON:** Je mentionne cela  
10 simplement parce qu'il s'agit du rapport de 2019 – ou,  
11 désolé, du rapport de 2020 – du rapport de 2019 publié en  
12 2020 et c'est un document isolé. Il n'est pas dans le groupe  
13 de documents portant la 1701. Alors COM54, si vous pouvez  
14 passer à la page 17 de ce rapport ? Maintenant, faites  
15 défiler vers le bas, juste pour que nous puissions voir si le  
16 numéro de page – oui, vous voyez le – allez à la page 17 du  
17 document, s'il vous plaît. Merci. D'accord. Et sauvegardez.

18 On voit que, dans votre rapport de 2019, on  
19 voit que le service continue à protéger les institutions  
20 démocratiques. Et là, on voit qu'on parle d'ingérence  
21 étrangère. La production de ce rapport à fait suite à votre  
22 discours public de 2018. Dans lequel vous mettiez le public  
23 en garde contre cette menace.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Vous voyez  
25 que le Service essaie de mettre des détails de plus en plus  
26 précis dans ses rapports annuels. Celui-ci en 2020, quel  
27 était un exemple de cette progression. Depuis, nous avons  
28 également produit d'autres rapports en collaboration avec nos

1        partenaires au sein du gouvernement pour tenter d'alerter les  
2        Canadiens de façon organisée sur l'ingérence étrangère. Et je  
3        crois que c'est en 2020 ou 2021 que nous avons publié un  
4        rapport intitulé «L'ingérence étrangère dans les  
5        institutions démocratiques», qui visait très spécifiquement  
6        les processus démocratiques. Et nous avons aussi – parce que,  
7        comme je l'ai mentionné, l'une des principales cibles de  
8        l'ingérence étrangère est la diaspora canadienne.. C'est  
9        pourquoi nous avons produit un document intitulé  
10       «L'ingérence étrangère et vous», spécialement conçu pour la  
11       diaspora au Canada, et publié dans les sept langues pour  
12       essayer d'entrer directement en contact avec les personnes  
13       qui seraient victimes de la répression transnationale et de  
14       l'ingérence étrangère.

15                    **ME GORDON CAMERON:** Merci. Eh bien, vous avez  
16       répondu à quelques-unes de mes questions à venir, mais si je  
17       peux mettre cela dans le cadre d'une progression au fil du  
18       temps, aurais-je raison d'observer que, de votre discours  
19       initial en 2018 jusqu'au rapport public de 2019 jusqu'à votre  
20       rapport public de 2020, puis à votre publication à l'été 2021  
21       de ce rapport, nous allons en venir à des questions  
22       spécifiques sur l'ingérence étrangère, puis au-delà. Le  
23       Service décrit-il de plus en plus en détail et de plus en  
24       plus à l'intention des Canadiens une menace d'ingérence  
25       étrangère ?

26                    **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. C'est ce que  
27       nous avons fait à l'interne, et je l'ai dit publiquement à  
28       quelques reprises, je crois, mais c'est ce que nous appelons



1 que c'est à ce moment-là que la communauté, le SCRS, en  
2 collaboration avec tous nos partenaires, s'est rendu compte  
3 qu'il fallait en faire plus, et c'est contemporain  
4 d'approches comme la création du Groupe de travail sur  
5 l'EITI, le groupe d'experts que le gouvernement a créé pour  
6 superviser les élections, en tirant des leçons des  
7 expériences que nous avons vues dans d'autres pays où il y a  
8 eu ingérence dans leurs processus démocratiques électoraux.  
9 Et essentiellement, le SCRS, dans ce cas précis, nos  
10 partenaires du Centre de la sécurité des télécommunications  
11 ont également reproduit un rapport similaire sur le  
12 cybermonde, l'ingérence dans le cybermonde.

13 Et il s'agit en grande partie, vous savez,  
14 d'une contribution individuelle, mais cela fait partie de  
15 l'approche pangouvernementale visant à essayer de lutter  
16 contre l'ingérence étrangère et de mieux éduquer les  
17 Canadiens au sujet de l'ingérence étrangère.

18 **MR. GORDON CAMPBELL:** Merci.

19 Je voudrais demander au greffier de nous  
20 montrer la page 8 de ce document.

21 Merci. Le titre, c'est "Le public et les  
22 électeurs canadiens.

23 Et s'il vous plaît, monsieur Vigneault,  
24 madame Tessier et Mme Henderson, si vous voulez ajouter  
25 quelque chose ?

26 Mais en particulier, vous avez mentionné,  
27 monsieur Vigneault, que le Service était attentif à l'impact  
28 de l'ingérence étrangère, ou plus précisément de la

1 répression transnationale à l'égard des groupes de la  
2 diaspora. Et cela finit par occuper quelques pages de ce  
3 rapport. Pouvez-vous consulter cet article ...

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

5 **ME GORDON CAMERON:** ... et expliquer comment le  
6 Service perçoit l'interrelation de l'ingérence étrangère  
7 telle qu'elle se manifeste dans la répression transnationale  
8 et l'importance d'éduquer le public ?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Et c'est un point  
10 très important, madame la commissaire HOGUE. Le mandat du  
11 SCRS est très clair. Nous devons donc produire des  
12 renseignements et avoir un impact à grande échelle pour  
13 protéger tous les Canadiens. Et ici, ce que nous voyons dans  
14 le contexte de l'ingérence étrangère, c'est que nous voyons  
15 des pays étrangers qui essaient d'avoir un impact négatif sur  
16 les institutions du Canada, mais aussi d'avoir un impact très  
17 spécifique et d'essayer de contrôler ou d'influencer les  
18 membres de la diaspora au Canada.

19 Donc, le pays d'origine, si je peux  
20 m'exprimer ainsi, essaie de contrôler ce que les gens font  
21 dans le cadre de leurs activités démocratiques, de contrôler  
22 ce qu'ils disent, avec qui ils s'engagent, et dans ce cas  
23 précis dans les institutions démocratiques, d'essayer  
24 également d'influencer, secrètement, donc l'ingérence  
25 étrangère, la façon dont ils peuvent voter.

26 C'est pourquoi il est important que nous  
27 voyions le travail que nous faisons et ce que tous nos  
28 partenaires accomplissent pour protéger tous les Canadiens.

1 Et nous sommes très particulièrement conscients de la façon  
2 dont les communautés de la diaspora au Canada sont touchées.

3 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et si le  
4 greffier pouvait afficher CAN.SUM5?

5 Nous pouvons être un peu plus précis. Ce  
6 document, si j'ai le bon numéro, sera le résumé par pays de  
7 la République populaire de Chine. Il y a une page de mises en  
8 garde.

9 Et si on peut descendre jusqu'à la première  
10 page substantielle, comme les acronymes finissent par être  
11 réutilisés dans ce document, je vais vous demander... vous avez  
12 déjà défini pour nous la RPC, c'est un sigle que nous  
13 connaissons bien.

14 Le troisième paragraphe fait référence au  
15 Parti communiste chinois et au PCC, comme on l'appelle là-  
16 bas, puis dans le dernier paragraphe de cette page, au  
17 Département du travail du Front uni.

18 Je vais donc vous demander d'étoffer un peu  
19 le rôle de ces entités. Mais pouvez-vous nous décrire, si  
20 vous regardez – pouvez-vous faire défiler jusqu'à la page  
21 suivante, s'il vous plaît ? Merci.

22 Sous la rubrique «Qui», il y a toute une  
23 section de ce résumé thématique sur la RPC en tant que pays  
24 qui est couverte dans ce résumé, toute cette section concerne  
25 la description par le Service de ses intérêts dans la  
26 répression transnationale.

27 Et donc la question que j'ai, les documents  
28 que nous avons examinés jusqu'à présent, vos rapports annuels

1 ou publics, votre rapport sur l'ingérence étrangère portaient  
2 sur l'ingérence étrangère et peut-être la répression  
3 transnationale en général.

4 Pouvez-vous nous dire en particulier comment  
5 le Service envisage la question de la répression  
6 transnationale en ce qui concerne la RPC, la République  
7 populaire de Chine ?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
9 j'aimerais revenir à une chose que j'ai dite il y a quelques  
10 minutes, c'est-à-dire que, pour mieux comprendre l'ingérence  
11 étrangère et avoir un impact sur celle-ci, nous voulons  
12 comprendre quels sont les objectifs et les intérêts de l'État  
13 étranger qui se livre à cette activité.

14 Dans ce cas précis, la République populaire  
15 de Chine, le pays est gouverné et dominé par le Parti  
16 communiste chinois. Et l'élément clé ici, c'est que vous  
17 pouvez regarder le prisme des actions du Parti communiste  
18 chinois, et donc de la République populaire de Chine, dans  
19 une question très spécifique, qui est que tout ce qui est  
20 organisé par le Parti et par l'État, est fait afin de  
21 préserver l'emprise, de préserver le pouvoir du Parti  
22 communiste chinois et sa supériorité dans le temps.

23 Et donc, lorsque vous comprenez cela et que  
24 vous traduisez cela en ce qui se passe au Canada en ce  
25 moment, c'est pourquoi vous verrez dans ce document la  
26 référence aux cinq poisons. Les Cinq Poisons sont des thèmes  
27 et des questions que soulèvent les personnes qui s'opposent à  
28 ce qui se passe en Chine. Des questions comme, vous savez, la

1 liberté de religion ou de pensée avec le Falun Gong, les  
2 questions de protection des droits des minorités, les  
3 Ouïghours et les Tibétains, les questions touchant les  
4 mouvements prodémocraties.

5 Et donc, quand vous regardez ces questions,  
6 vous savez, les gens qui sont ici au Canada, protégés par la  
7 *Charte*, protégés par nos lois, exercent leurs droits  
8 démocratiques de s'engager d'une manière spécifique et, vous  
9 savez, de manifester leurs points de vue, de comprendre où  
10 est l'intérêt de la Chine, c'est-à-dire la préservation de  
11 l'emprise du Parti communiste chinois. Vous pouvez comprendre  
12 que tout ce qui serait considéré comme une menace pour le  
13 Parti communiste chinois soit traité très durement.

14 Et c'est pourquoi, par exemple, nous avons vu  
15 au cours des cinq ou six dernières années, au RPC, des lois,  
16 des lois très, très transparentes qui visent à s'assurer que  
17 chaque personne en Chine, ou toute entité en Chine ou à  
18 l'étranger, est soumise à ces lois et a l'obligation de  
19 soutenir le gouvernement. Y compris leur service de  
20 renseignement, le ministère de la Sécurité d'État, le MSS,  
21 afin d'accomplir leur tâche.

22 Donc, cette menace directe et implicite,  
23 c'est que si on n'appuie pas, même si vous vivez ici au  
24 Canada, à Ottawa, ou que vous êtes à Paris ou à Trois-  
25 Rivières, vous serez assujetti, vous savez. Le bras de la RPC  
26 peut vous toucher directement ou indirectement d'une certaine  
27 manière, mais les gens comprennent, vous savez, qu'ils ont  
28 cet élément de coercition au-dessus d'eux.

1                    Cette coercition se traduit par des choses  
2                    qui, vous savez, peuvent vous être infligées au Canada, la  
3                    perte d'une opportunité, la perte d'accès, le refus de visas  
4                    pour retourner voir les membres de votre famille en RPC, des  
5                    menaces contre vous ici, mais aussi des menaces contre vos  
6                    familles, vos proches restés en Chine.

7                    Donc, cet écosystème, à partir du Parti, se  
8                    traduisant par les actions de l'État, et maintenant ils  
9                    s'étendent n'importe où dans le monde pour essayer de  
10                    contrôler ce qui se passe avec la population chinoise, c'est  
11                    ce dont il est question dans ce paragraphe spécifique.

12                    Il y a d'autres éléments de l'ingérence  
13                    étrangère que nous pouvons aborder, mais je pense que c'est  
14                    précisément ce paragraphe, je crois.

15                    **MME CHERIE HENDERSON:** Alors, si je peux  
16                    juste ajouter deux ou trois choses ? Tout d'abord,  
17                    l'ingérence étrangère n'est pas nouvelle. C'est quelque chose  
18                    que nous étudions depuis longtemps, je dirais même avant les  
19                    années 1990. Ça existe depuis longtemps.

20                    Ce que nous avons constaté au cours des  
21                    dernières années c'est une augmentation réelle à mesure que  
22                    l'environnement géopolitique a changé et que nous avons vu  
23                    certains pays devenir beaucoup plus puissants de leur propre  
24                    chef et leur désir d'influencer davantage au-delà de leurs  
25                    frontières. Nous avons donc regardé cela.

26                    Il y a beaucoup d'individus qui sont venus au  
27                    Canada et qui sont des citoyens canadiens qui ont fui ces  
28                    régimes répressifs pour venir ici, et maintenant, ce que nous

1 voyons, c'est qu'ils sont contraints, forcés, réprimés à  
2 l'intérieur de nos frontières. Le service est donc là pour  
3 travailler avec ces collectivités également, pour recueillir  
4 des renseignements et de l'information, pour aider à protéger  
5 tous les Canadiens.

6 Et ce que nous avons vu au cours des  
7 dernières années, comme je l'ai dit, c'est une augmentation  
8 de cet effort pour avoir cette influence négative et cet  
9 impact et contraindre les individus qui sont venus ici à  
10 vivre selon nos valeurs et notre liberté afin de rapporter et  
11 de soutenir les croyances de leurs pays d'origine. C'est donc  
12 quelque chose dont nous sommes très, très conscients.

13 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

14 Et je vais maintenant changer de sujet et  
15 vous poser une question très brève, monsieur Vigneault, parce  
16 que nous avons des groupes d'experts qui comparaissent – des  
17 groupes d'experts de l'EITI et d'autres qui traitent des  
18 renseignements qui sortent de votre organisation, mais je  
19 veux simplement que vous nous prépariez pour demain et ces  
20 groupes en décrivant votre conception du Groupe de travail de  
21 l'EITI et la façon dont le SCRS s'y rapporte.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'ai donc mentionné,  
23 madame la commissaire HOGUE, tout à l'heure, qu'on a vu ce  
24 qui s'est passé dans d'autres pays depuis 2016, 2018, et dans  
25 différentes administrations où on a vu l'ingérence étrangère  
26 dans les processus démocratiques avoir essentiellement des  
27 impacts. Ainsi, lorsque nous nous préparions pour les  
28 élections de 2019, nous essayions de comprendre quelles

1 seraient les bonnes leçons à tirer de ce que nous savions en  
2 travaillant avec nos partenaires du renseignement dans le  
3 monde entier.

4 Mon collègue, le chef du Centre de la  
5 sécurité des télécommunications, le conseiller en  
6 renseignement de sécurité nationale de l'époque et moi-même  
7 avons donc déterminé que nous devions trouver un moyen de  
8 rassembler l'information pour nous assurer qu'il y avait un  
9 centre d'échange d'information sur les renseignements et  
10 l'information qui serait en mesure de les obtenir en temps  
11 réel pour nous assurer que nous n'avions pas de silos  
12 d'information pendant les élections.

13 Et c'est ce qui a donné naissance au groupe  
14 de travail SITE, c'est-à-dire cette reconnaissance du fait  
15 que nous devions faire les choses différemment parce que la  
16 menace était différente et que l'impact sur nos élections,  
17 vous savez, était si important. Et c'est ainsi que le groupe  
18 de travail SITE a été créé.

19 Et c'est... je vais laisser mes collègues du  
20 Bureau du Conseil privé vous en dire plus, mais c'est le même  
21 processus de réflexion qui, vous savez, a mené à la création  
22 du groupe d'experts, c'est-à-dire la prise de conscience que  
23 la menace était différente, que la façon dont elle pourrait  
24 avoir un impact sur notre processus électoral était plus  
25 directe, plus imminente, et que nous devions nous organiser  
26 différemment. C'est voilà pourquoi le groupe de travail SITE  
27 existe.

28 **ME GORDON CAMERON** : D'accord, merci.

1 Et nous obtiendrons...

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question...

3 **ME GORDON CAMERON:** Désolé

4 **COMMISSAIRE HOGUE:**... pour monsieur Vigneault.

5 Vous nous avez dit, Monsieur Vigneault, je  
6 pense que c'est vous ou c'est madame Henderson ou madame  
7 Tessier, mais je m'adresse à vous. Si quelqu'un d'autre par  
8 la suite peut compléter, évidemment, vous êtes bienvenues.

9 Il y a eu une expertise, dites-vous, très,  
10 très, très importante au sein du SCRS pour collecter  
11 l'information, éventuellement l'analyser, et informer le  
12 gouvernement. Puis votre tâche essentielle...

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:**... ou la raison de votre  
15 existence, c'est essentiellement d'informer le gouvernement.

16 Que ça soit au niveau de SITE ou que ça soit  
17 au niveau des autres personnes au sein des ministères que  
18 vous informez, ils n'ont pas nécessairement la même  
19 expérience que les gens au sein de CSIS.

20 On sait aussi qu'il y a souvent des  
21 changements, particulièrement au sein du gouvernement, quant  
22 à qui occupe quel poste.

23 Est-ce que jusqu'à maintenant l'expérience  
24 que vous avez, qui est assez étendue, vous êtes sous  
25 l'impression qu'il y a un véritable dialogue ou ce qui est  
26 communiqué par CSIS est compris par les... ceux qui sont au  
27 sein du gouvernement et vice versa? Autrement dit, est-ce que  
28 les deux côtés parlent le même langage lorsque vous informez...

1                   **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est une question...

2                   **COMMISSAIRE HOGUE:**... que ça soit SITE...

3                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

4                   **COMMISSAIRE HOGUE:** ou que ça soit les gens  
5 de la fonction publique ou le personnel politique?

6                   **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est une question  
7 absolument fondamentale, Madame la Commissaire. Quelques  
8 réflexions que je peux vous partager.

9                   Ce qu'on vit maintenant en 2024, on est, je  
10 pense, dans une meilleure position qu'on l'était en 2017,  
11 2018. On a vu une évolution de cette compréhension-là.  
12 L'évolution se fait non seulement par nous, le Service de  
13 renseignement, nos autres partenaires, d'être... de bien  
14 comprendre les besoins du gouvernement, le langage et tout ça  
15 pour être capables d'être plus pertinents dans notre  
16 information, d'être également... s'assurer que l'information  
17 arrive au bon moment, donc nous, on a fait une évolution, et  
18 je dois dire que, également, une évolution dans... avec nos  
19 partenaires dans la compréhension de ce qui est l'ingérence  
20 étrangère. Les discussions qu'on avait en 2019 ne sont plus  
21 les discussions qu'on a maintenant, donc il y a eu cette  
22 évolution-là.

23                   Et l'évolution se fait des deux côtés, je  
24 vous dirais. C'est de, nous, de mieux comprendre comment  
25 notre information est perçue, comment elle peut être  
26 utilisée, les limites de ce qu'on sait, mais également c'est  
27 de nos partenaires de mieux comprendre, de porter attention  
28 sur ce qu'on dit, de s'assurer de nous poser des questions

1 sur le renseignement qui est partagé, et de surtout... et un  
2 des éléments importants qu'on a vus dans... liés avec les  
3 leçons apprises ces derniers deux, trois ans, un changement  
4 de gouvernance également. Donc, les bonnes personnes qui  
5 occupent les bonnes fonctions de parler de la bonne  
6 information.

7                   Ça peut être simple dit comme ça ici, mais  
8 dans un environnement où il y a des demandes qui excèdent la  
9 capacité des gens et des organisations de trouver le bon  
10 espace avec les bonnes personnes pour avoir... de discuter de  
11 choses très délicates, très complexes, comme l'interférence  
12 étrangère, ça a évidemment pris un changement de gouvernance.  
13 Les discussions sont serrées, on se fait poser des questions,  
14 on... c'est un environnement très dynamique, puis de plus en  
15 plus la question n'est pas nécessairement de savoir... d'avoir  
16 des différends sur est-ce que le renseignement est bon ou  
17 non, et c'est plutôt d'arriver et de dire qu'est-ce qu'on  
18 fait avec cette information-là, quelles sont les actions  
19 qu'on doit prendre.

20                   Certaines actions vont être pour nous  
21 d'essayer d'aller chercher de l'informa... plus d'informations;  
22 par contre, il y a d'autres... un exemple concret que je peux  
23 vous mentionner également qui est dans la sphère  
24 d'interférence étrangère, mais également dans la sphère  
25 d'espionnage, c'est le travail qui est fait sur la *Loi de*  
26 *l'investissement du Canada*.

27                   Donc, il y a... si vous voyez l'évolution de ce  
28 qui est connu publiquement, donc les décisions qui sont

1 prises puis la façon que le travail se fait à l'interne, on  
2 voit que le renseignement a un impact beaucoup plus important  
3 qu'il l'avait dans le passé parce que les gens se parlent  
4 mieux, on a les bonnes... encore une fois, la bonne  
5 gouvernance, et les façons dont les intérêts nationaux du  
6 Canada peuvent être à risque sont mieux comprises par tout le  
7 monde. Et donc, les actions qui doivent être prises sont plus  
8 concrètes.

9                   Donc, c'est une évolution, c'est... il y a  
10 beaucoup de... je vous dirais que certains d'entre nous auront  
11 plus de cheveux blancs à cause du travail qui a dû être fait  
12 dans ce contexte-là, mais l'évolution, je crois, s'en va dans  
13 la... absolument dans la bonne direction.

14                   **MME MICHELLE TESSIER:** Si je peux ajouter,  
15 l'évolution à l'intérieur même du service avant 2019, tout ce  
16 qui était analyse n'était... ne faisait pas partie de la  
17 direction des opérations. C'était vu comme autre chose, ça se  
18 rapportait directement au directeur, puis quand je suis  
19 devenue sous-directrice des opérations, moi et le directeur  
20 avons discuté, mais il faut avoir une meilleure façon  
21 d'intégrer la connaissance d'experts, y compris au sein du  
22 Service, et des opérations.

23                   Antérieurement, on utilisait beaucoup des  
24 agents de renseignements à donner des présentations ou  
25 rencontrer d'autres départements du gouvernement, mais – j'en  
26 suis une agente de renseignements – généralement très  
27 tactiques, très opérationnels. Maintenant, on a amalgamé  
28 analyse/opérations ensemble pour mieux répondre aux exigences

1 en matière de renseignement, mais aussi ce sont nos analystes  
2 maintenant, qui sont des experts, qui sont vraiment le visage  
3 du Service parce qu'ils ont une vision stratégique, ils sont  
4 brillants. Les agents de renseignements sont également  
5 brillants, mais ils sont très « focussés » sur les opérations.  
6 Donc, c'est pour justement tenter de mieux partager leurs  
7 connaissances avec des clients, avec les gens qui utilisent  
8 nos renseignements.

9 Et quand SITE a été créé – là, je saute un  
10 peu du coq à l'âne –, mais quand SITE a été créé, c'était  
11 aussi pour regarder les mandats de toutes ces agences et de  
12 qui est mieux placé pour répondre à la menace – est-ce que  
13 c'est la GRC? Est-ce que c'est Affaires mondiales? Est-ce que  
14 c'est Service? – encore une fois pour tenter de mieux  
15 comprendre le rôle de chacun face à la menace d'ingérence  
16 étrangère.

17 **ME GORDON CAMERON:** Mesdames et messieurs les  
18 panélistes, pour gagner du temps, je vais vous amener à  
19 aborder deux sujets précis et essayer d'être efficace en vous  
20 dirigeant vers les documents afin que vous puissiez... Ce sont  
21 des sujets sur lesquels vous avez déjà parlé à huis clos,  
22 alors je vais vous amener à ces sections.

23 Mais si nous pouvions d'abord, monsieur  
24 l'opérateur judiciaire, vous pouvez afficher brièvement la  
25 CAN 4728.

26 **--- PIÈCE No. CAN 4728:**

27 Foreign Interference in the 2019

28 Federal Campaign of Dong Han – CNSB

1 23/19

2 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Juste quelques  
3 questions à ce sujet. Mesdames et messieurs les panélistes,  
4 vous avez parlé de ce document. Il s'agit d'un document  
5 d'information sur la sécurité nationale du SCRS, intitulé  
6 «Ingérence étrangère dans la campagne fédérale de 2019» de  
7 Dong Han.

8 Et si vous le pouviez maintenant, monsieur le  
9 greffier, si vous pouvez afficher WIT 48,... et si vous pouvez  
10 aller à la page 5 de ce document, ou en particulier, au  
11 paragraphe 15.

12 Ce document, madame la commissaire Hogue, est  
13 le résumé public de la comparution à huis clos de ces trois  
14 mêmes témoins.

15 Mesdames et messieurs les panélistes, au  
16 paragraphe 15, vous voyez votre discussion de ce document, et  
17 en particulier les circonstances dans lesquelles il a été  
18 rappelé. Et donc, en utilisant – pour que vous n'ayez pas à  
19 vous répéter et pour que vous soyez guidés par ce que vous  
20 avez déjà décidé de dire publiquement à ce sujet en ces  
21 termes, pouvez-vous donner au commissaire HOGUE un aperçu de  
22 l'historique de ce document et des raisons pour lesquelles il  
23 a fini par être discuté à huis clos?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument, madame la  
25 commissaire HOGUE, comme nous l'avons dit, vous savez, l'une  
26 de nos exigences en matière de renseignement était de faire  
27 rapport au gouvernement sur les renseignements liés à  
28 l'ingérence étrangère, et plus précisément, nous avons mené

1 des opérations de renseignement et nous recueillons de  
2 l'information et travaillons avec nos partenaires pour avoir  
3 la meilleure compréhension possible.

4 Il s'agissait d'un rapport classifié fondé  
5 sur différents éléments d'information que le Service avait  
6 recueillis au fil du temps, et il visait à informer le  
7 gouvernement que nous avons détecté un certain nombre de  
8 choses qui se passaient dans la circonscription de Don  
9 Valley-North, et que nous voulions en informer le  
10 gouvernement.

11 Et donc, comme mon collègue l'a expliqué tout  
12 à l'heure, nous avons parfois des rapports de renseignement,  
13 donc des informations brutes. Nous prenons l'information et  
14 nous la partageons pièce par pièce avec nos partenaires. Dans  
15 ce cas-ci, un mémoire sur la sécurité nationale est un  
16 document qui est plutôt une compilation, une analyse d'un  
17 sujet précis, l'ingérence dans la circonscription de Don  
18 Valley-North, et qui a été communiqué au gouvernement.

19 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et pour le  
20 bénéfice des parties, les paragraphes 15, 16 et 17 de ce  
21 résumé, le résumé public du témoignage à huis clos donne les  
22 détails de cet incident. Permettez-moi donc de vous poser  
23 quelques questions générales à ce sujet, monsieur Vigneault.

24 D'une manière générale, quel est l'impact ou  
25 que se passe-t-il lorsqu'une évaluation du renseignement  
26 comme celle-ci est rappelée ?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Donc, dans ce cas,  
28 le rappel peut être pour différentes raisons : nous sommes

1 tombés sur une erreur dans le rapport ; c'est peut-être parce  
2 que nous avons fourni des renseignements trop précis qui  
3 pourraient indiquer l'identification d'une source. Il y a  
4 donc différentes raisons pour lesquelles vous vous souvenez  
5 d'un rapport, et parfois, vous savez, c'est – le rapport est  
6 rappelé et publié de nouveau avec des corrections, avec des  
7 modifications apportées.

8 Dans ce cas précis, lorsque j'ai témoigné à  
9 huis clos, comme on l'a mentionné dans ce résumé, je ne me  
10 souvenais pas de la raison pour laquelle ce rapport avait été  
11 rappelé. Hier, j'ai de nouveau discuté avec mon ancien chef  
12 de cabinet, qui est la personne qui m'a demandé, vous savez,  
13 quand je suis revenu de la discussion, qui a demandé que le  
14 document soit rappelé, il ne s'en souvenait pas les raisons.

15 Ce que je suis tout à fait à l'aise de dire,  
16 cependant, c'est qu'au cours de ma carrière, on ne m'a jamais  
17 demandé de censurer du renseignement, de modifier du  
18 renseignement pour des raisons qui ne relèveraient pas des  
19 opérations du SCRS. Je suis donc très à l'aise, comme je l'ai  
20 dit dans mon témoignage à huis clos, et comme je l'ai  
21 rapporté ici dans le document non classifié, qu'il n'y a pas  
22 eu d'acte néfaste, ou que ce n'était pas parce qu'il  
23 s'agissait d'une question délicate en jeu. C'était – parce  
24 que si ça avait été quelque chose comme ça, je m'en serais  
25 clairement souvenu parce que ça ne s'était jamais produit  
26 dans ma carrière.

27 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Et évidemment,  
28 s'il s'était agi de quelque chose de particulièrement

1       controversé, le directeur m'en aurait fait part pour que  
2       j'instruise nos employés et que j'explique quelles étaient  
3       les préoccupations. Et je n'ai aucun souvenir de cet  
4       incident.

5                   **ME GORDON CAMERON:** Merci. Ensuite, juste  
6       deux petites questions mécaniques. Que se passe-t-il  
7       réellement lorsque vous vous souvenez d'un rapport ? Quel  
8       effet cela a-t-il eu sur les gens qui l'ont reçu en premier  
9       lieu ?

10                  **MME CHERIE HENDERSON:** Ainsi, lorsqu'ils se  
11       souviennent d'un rapport, nous envoyons un courriel aux  
12       personnes qui reçoivent le rapport et leur demandons de  
13       supprimer et de détruire toutes les copies qu'elles ont de ce  
14       document, qu'il ne s'agit plus d'un document. Au sein du  
15       Service, il arrive souvent que les analystes qui ont rédigé  
16       le rapport en conservent une copie dans leur base de données,  
17       mais personne n'a accès à ce rapport.

18                  Cela dit, toute l'information sous-jacente  
19       qui a servi à la rédaction du rapport demeure dans les bases  
20       de données du Service.

21                  **ME GORDON CAMERON:** Merci. C'est – c'était la  
22       deuxième partie de ma question.

23                  **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question. Est-ce  
24       qu'il arrive fréquemment de rappeler un rapport ?

25                  **MME CHERIE HENDERSON:** Ce n'est pas  
26       inhabituel, mais ce n'est pas régulier non plus, un peu entre  
27       les deux. Vous vous souviendrez d'un rapport, par exemple,  
28       parce qu'il a peut-être été diffusé trop largement et que

1 nous voulons réduire la diffusion, ou nous rappellerons un  
2 rapport, comme l'a dit le directeur, parce que nous avons  
3 peut-être mal classifié un élément d'information dans le  
4 rapport, alors nous le rappellerons aussi. Ou nous nous en  
5 souviendrons parce que nous avons reçu une nouvelle  
6 information qui la change complètement.

7 Les rapports peuvent donc être rappelés pour  
8 diverses raisons, mais ce n'est pas régulier, mais ce n'est  
9 pas non plus rare.

10 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et puis un dernier  
11 sujet.

12 Si le greffier pouvait afficher le CAN 3128,  
13 3 1 2 8. Et si vous pouviez faire défiler un peu vers le bas.

14 **--- PIÈCE No. CAN 3128:**

15 Email: RE: CNSB RSESN 22/19 - 2019 10  
16 29 - CSIS National Security Brief  
17 (CNSB) / Rapport du SCRS sur les  
18 enjeux de sécurité nationale (RSESN)

19 **ME GORDON CAMERON:** Mesdames et messieurs les  
20 panélistes, je pense que vous connaissez bien ce document.

21 Si vous pouvez descendre un petit peu.

22 Tout d'abord, je pense que je vais vous poser  
23 ces questions, madame Henderson, mais que celui qui a la  
24 bonne information devrait y répondre. Pouvez-vous nous dire,  
25 ou peut-être nous rappeler, qui était M. King - eh bien, quel  
26 poste il occupait au CST et quel rôle il occupait lorsqu'il a  
27 envoyé ce courriel ?

28 **MME CHERIE HENDERSON:** M. King était donc le

1 président du groupe de travail de l'EITI à ce moment-là de  
2 l'élection de 2019.

3 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et il fait  
4 plusieurs remarques dans ce courriel en ce qui concerne ce  
5 qu'il considère comme un retard dans la livraison de  
6 renseignements, compte tenu de ce qu'il décrit dans son  
7 courriel comme la gravité de l'activité présumée. Et plus  
8 tard, il fait référence à une déclaration extrêmement  
9 problématique dans les services de renseignement.

10 Et peut-être pourriez-vous vous référer, si  
11 cela peut vous aider, aux paragraphes 19 et suivants de votre  
12 témoignage à huis clos afin que vous puissiez vous laisser  
13 guider par ce que vous avez décidé de dire publiquement à ce  
14 sujet. Mais la question est la suivante : pouvez-vous nous  
15 aider à comprendre de quoi parle M. King et le point de vue  
16 du Service à ce sujet ?

17 **MME CHERIE HENDERSON:** Le premier point que  
18 je vais soulever est que j'ai parlé tout à l'heure de  
19 l'ingérence étrangère, c'est-à-dire des enquêtes à long terme  
20 que nous menons au sein du Service. Ainsi, lorsque nous  
21 parlons de SITE et de la mise en place de SITE, SITE gérait  
22 des problèmes qui se sont produits pendant la période  
23 électorale, mais nos enquêtes ont commencé bien avant la  
24 période électorale, et donc toute information que nous  
25 aurions recueillie sur certaines activités d'ingérence  
26 étrangère avant cette date aurait été partagée avec nos  
27 intervenants réguliers. Et j'ai parlé des membres de la  
28 communauté.



1 l'évaluation, nous avons estimé à l'interne que c'était un  
2 peu un saut vers l'avant. L'auteur de la menace aurait eu une  
3 incidence sur cette période et cet enjeu particuliers, mais  
4 cela n'aurait pas eu d'incidence sur l'intégrité de  
5 l'élection de 2019. C'était juste une évaluation un peu trop  
6 forte.

7 L'information contenue dans le rapport était  
8 donc toujours valable. À la fin de l'évaluation, nous avons  
9 eu une discussion interne et déterminé que non, le langage  
10 est un peu fort, et nous avons donc réécrit cet article  
11 particulier et soumis à nouveau le rapport.

12 **ME GORDON CAMERON:** Merci, madame la  
13 présidente. Telles sont les questions que je pose à ce groupe  
14 de témoins.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 Contre-interrogatoire. Je pense que la  
17 première est – laissez-moi simplement regarder mon tableau.  
18 Il s'agit de l'avocat de Michael Chong.

19 **ME GORDON CAMERON:** Je crois que nous avons  
20 prévu une pause de 20 minutes à 3 h 40. Je me demande si nous  
21 ne pourrions pas faire une pause maintenant et faire le  
22 contre-interrogatoire ensuite.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, parce que c'était  
24 censé – la pause était censée être à 15 h 40.

25 **ME GORDON CAMERON:** Je crois que oui.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, nous pouvons faire  
27 une pause et nous reviendrons à... pouvons-nous dire que nous  
28 reviendrons à 16 h 15 ?

1                   Merci.

2                   **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

3                   Cette séance va reprendre à 16 h 15.

4                   --- La séance est suspendue à 16 h

5                   --- La séance est reprise à 16 h 16

6                   **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

7                   Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
8 étrangère à repris.

9                   --- MME MICHELLE TESSIER, Sous la même affirmation:

10                  --- M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation:

11                  --- MME CHERIE HENDERSON, Sous la même affirmation:

12                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous allons inviter  
13 l'avocat de Michael Chong à prendre la parole.

14                  --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GIB van ERT:

15                  **ME GIB van ERT:** Bonjour, chers témoins. Je  
16 vais commencer par reprendre là où M. Cameron s'est arrêté.  
17 Il vous a parlé des efforts déployés par le service au cours  
18 des dernières années pour attirer l'attention du public sur  
19 le risque d'ingérence étrangère, particulièrement en ce qui  
20 concerne les élections et les processus démocratiques.

21                  L'impression que j'ai eue avant même  
22 d'entendre M. Cameron, mais surtout après l'avoir entendu,  
23 c'est que c'est une préoccupation du service depuis un  
24 certain temps déjà, plusieurs années. Est-ce juste ?

25                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense que, comme nous  
26 l'avons dit, madame la commissaire Hogue, depuis 1984, même  
27 avant 1984, l'ingérence étrangère est une question importante  
28 pour le SCRS et nous travaillons sur cette question. Mes

1       prédécesseurs, nos prédécesseurs, ont travaillé sur cette  
2       question.

3                        Une chose qu'il est important, je pense, de  
4       mentionner, c'est qu'avec la mondialisation, avec la  
5       technologie, avec la politique des grandes puissances, avec  
6       les nouveaux – comme l'a dit mon collègue, avec un plus grand  
7       nombre de pays qui veulent faire valoir leurs intérêts, y  
8       compris en ce qui concerne l'utilisation de l'ingérence  
9       étrangère, nous avons vu l'intensité et l'impact de  
10      l'ingérence étrangère augmenter au cours des dernières années  
11      et c'est pourquoi...

12                   **ME. GIB van ERT:** Est-ce que c'est dû aux  
13      élections ?

14                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Ça fait partie de nos  
15      efforts continus de...

16                   **ME GIB van ERT:** Oui. Eh bien, je pense que  
17      je n'ai peut-être pas bien posé la question ou peut-être que  
18      vous êtes passé à côté de l'essentiel.

19                    Mais ce que je croyais vous avoir entendu  
20      dire à maître Cameron, je crois, c'est que l'intérêt  
21      particulier du service pour la lutte contre l'ingérence  
22      étrangère dans les processus électoraux s'est accru au cours  
23      des dernières années. Vous avez mentionné 2016 aux États-  
24      Unis, et des élections de 2019 au Canada.

25                    Donc, si j'ai bien compris, c'est une  
26      préoccupation récente ? Et non pas 1984. Mais vous êtes  
27      beaucoup plus préoccupé maintenant.

28                    **M. DAVID VIGNEAULT:** Je dirais, madame la

1 commissaire Hogue, que, oui, nous sommes beaucoup plus  
2 vigilants et surtout plus sensibilisés aux risques  
3 d'ingérence étrangère dans les processus démocratiques depuis  
4 2016.

5 **ME GIB van ERT:** Oui. D'accord. Je pense que  
6 nous sommes sur la même longueur d'onde.

7 Ce que le public a pu voir jusqu'à présent  
8 dans le cadre de ce processus, et c'est nécessairement très  
9 limité, je vais vous suggérer, Monsieur le Directeur – et je  
10 vous considère en particulier comme le visage du service – de  
11 vous et sans doute de votre organisme en général qui avez  
12 essayé ces dernières années de tirer la sonnette d'alarme au  
13 sujet de ce risque pour nos élections et pour nos  
14 institutions démocratiques. Vous avez personnellement  
15 rencontré des politiciens de haut rang, des hauts  
16 fonctionnaires, des organismes compétents avant les élections  
17 de 2019, au cours des élections, puis de nouveau en 2021.

18 Je vais demander au greffier d'afficher  
19 MMC 20, s'il vous plaît, pour illustrer mon propos.

20 **--- PIÈCE No. MMC 20:**

21 117-2023-231 (CSIS) - release - C  
22 (CSIS briefings on PRC elxn inter)

23 **ME GIB van ERT:** C'est un document qui, je  
24 pense, illustrera le point que j'essaie de faire valoir,  
25 monsieur le directeur. Je vais donc vous donner un moment  
26 pour examiner ce document, mais ce que je comprends, c'est  
27 qu'il s'agit d'une liste qui a été préparée à partir des  
28 séances d'information et des renseignements du SCRS sur les

1 élections des dernières années.

2 **ME GIB van ERT:** Et ce que je vois dans ce  
3 document, c'est que je me concentre sur 2019 pour le moment -  
4 et si vous faites défiler un peu vers le haut, s'il vous  
5 plaît ? Ou faites défiler vers le bas, plutôt. Merci. Nous  
6 allons nous arrêter là.

7 2019 passe par-dessus la page, mais je vais  
8 juste résumer pour vous ce que je vois ici, et vous me direz  
9 si cela correspond à vos souvenirs.

10 Vous avez informé le ministre Gould à sept  
11 reprises avant les élections générales de 2019. Vous avez  
12 informé la NSIA le 1er août 2018 sur ce même sujet. Vous avez  
13 informé l'ensemble du Cabinet le 30 octobre. Le 7 novembre,  
14 vous avez fait un breffage lors d'une réunion de sous-  
15 ministres sur la préparation des élections. Vous avez informé  
16 l'AIN, le sous-ministre de la Sécurité publique et le chef  
17 du CST le 8 janvier. Et vous avez dirigé - désolé, vous avez  
18 informé le Groupe des Cinq, cinq fois avant 2019.

19 Je sais que c'est beaucoup à l'écran, mais  
20 c'est pourquoi je dis que j'ai l'impression que vous soulevez  
21 ces questions avec les décideurs de toute la ville. Est-ce  
22 juste ?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois, madame la  
24 commissaire, cette liste de sujets porte sur deux questions.  
25 Oui, le fait que le SCRS ait intensifié son engagement et sa  
26 collaboration avec ses partenaires pour comprendre  
27 l'ingérence étrangère et ses répercussions, mais c'est aussi  
28 le reflet du nombre d'autres partenaires qui s'intéressent à

1 ces questions et qui nous demandent nos conseils, nos  
2 renseignements et nos évaluations.

3 Je pense donc que c'est à la fois  
4 l'augmentation du SCRS, mais aussi le nombre d'autres  
5 partenaires qui ont de plus en plus de demandes et  
6 d'engagement à l'égard de ce sujet. Je pense donc qu'il est  
7 important de souligner les deux.

8 **ME GIB van ERT:** Nous avons entendu le  
9 témoignage du Bureau du commissaire des élections fédérales  
10 selon lequel, le samedi précédant le jour du scrutin en 2019,  
11 vous avez eu une séance d'information d'urgence avec cet  
12 organisme. Vous en souvenez-vous ?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne me souviens pas de  
14 cette réunion précise, madame la commissaire.

15 **e:** D'accord. Et puis en 2021, ce même  
16 document.

17 Si vous allez sur la page, s'il vous plaît ?  
18 Merci.

19 Nous commençons à participer à des séances  
20 d'information en 2021. Je ne vais pas tous les énumérer, mais  
21 encore une fois, vous avez informé le Groupe des Cinq à  
22 quatre reprises, vous avez informé le ministre Blair, le  
23 vice-premier ministre et le premier ministre, le tout avant  
24 les élections de 2021.

25 Ce que je veux dire, c'est que, il me semble  
26 que vous essayiez, au nom de l'agence, de faire en sorte que  
27 les décideurs, les hauts politiciens, les hauts  
28 fonctionnaires, comprennent qu'il y avait un risque et qu'il

1       fallait le contrer, particulièrement avant et pendant ces  
2       deux élections. Êtes-vous d'accord avec cela ?

3                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
4       je vais revenir à la réponse que j'ai donnée précédemment. Je  
5       pense qu'il est juste de dire qu'il est certain que le SCRS a  
6       intensifié l'échange d'information et l'engagement en matière  
7       d'ingérence étrangère et, parallèlement, nos partenaires ont  
8       également accru leurs exigences à notre égard, et je pense  
9       que ces deux dynamiques doivent être comprises ensemble.

10                   **ME GIB van ERT:** Passons à la déclaration du  
11       témoin, WIT 41, s'il vous plaît.

12       **--- PIÈCE No. WIT 41:**

13                   D. Vigneault, M. Tessier and C.  
14                   Henderson Public Summary of  
15                   Classified Interview

16                   **ME GIB van ERT:** Et si vous voulez bien  
17       commencer au paragraphe – à la page 12, plutôt, de ce  
18       document ? Vers le bas de la page, s'il vous plaît. Oui. Le  
19       paragraphe qui commence – je pense que nous devons aller un  
20       peu plus loin. Pardon. Nous y sommes. Non, un peu plus loin  
21       encore. Nous y sommes.

22                   Le paragraphe qui commence par Madame  
23       Tessier, je vais le lire :

24                   "Madame Tessier a noté que le SCRS  
25                   avait voulu tenir de telles séances  
26                   d'informations... »

27                   Il s'agit de séances d'information défensives  
28       des députés. Vous en souvenez-vous, madame Tessier?

1                   **MME MICHELLE TESSIER:** Oui, je me souviens. .

2                   **ME GIB van ERT:** Merci, donc:

3                               "...a fait remarquer que le SCRS avait  
4                               voulu tenir de telles séances  
5                               d'information avant même les  
6                               43<sup>e</sup> élections..."

7                   Vous vouliez le faire, mais vous ne l'avez  
8                   pas fait ?

9                   **MME MICHELLE TESSIER:** Nous avons commencé  
10                   nos séances d'information. Et ce que je veux souligner, c'est  
11                   que le Service a toujours reconnu l'importance et l'intégrité  
12                   des institutions démocratiques. Et c'est l'importance de  
13                   permettre des élections libres et équitables. Donc, tout ce  
14                   qui a trait aux entrevues, aux rencontres avec les élus, les  
15                   employés du SCRS savent qu'il s'agit d'une question délicate,  
16                   que le Service ne veut pas être perçu comme s'ingérant d'une  
17                   manière ou d'une autre dans une élection.

18                               Il y a donc toujours eu beaucoup de  
19                   discussions sur l'approche du Service, et elle a évolué au  
20                   fil des ans. Certainement l'intérêt pour l'ingérence  
21                   étrangère, la communication sur l'ingérence étrangère, mais  
22                   franchement l'augmentation de nos méthodologies en ce qui  
23                   concerne l'enquête, en particulier en ce qui concerne les  
24                   élections.

25                               Il y a eu beaucoup de discussions, mais je  
26                   peux dire que l'intention a toujours été de rejoindre le plus  
27                   grand nombre possible d'élus à tous les niveaux.

28                   **ME GIB van ERT:** Madame Tessier, vous avez

1       témoigné que vous vouliez tenir de telles séances  
2       d'information avant la 43e élection. La question que je vous  
3       ai posée était très simple. Vous le vouliez, mais vous ne  
4       l'avez pas fait , exact?

5                   **MME MICHELLE TESSIER:** Nous en avons mené  
6       quelques-unes. Nous n'en avons pas organisé autant que nous  
7       l'aurions souhaité, mais nous en avons organisé quelques-  
8       unes.

9                   **ME GIB van ERT:** D'accord. Pourquoi n'en  
10      avez-vous pas dirigé autant que vous l'auriez souhaité ?

11                   **MME MICHELLE TESSIER:** Eh bien, il y a eu des  
12      discussions. C'est en partie une question de conflit  
13      d'horaire. C'est en partie lié à l'éclosion des brevets, en  
14      partie au moment opportun et en partie aux disponibilités.  
15      Mais il y a aussi eu des discussions. Je n'ai pas participé à  
16      ces discussions, en particulier à ce qui devrait être  
17      rencontré, qu'elle est la méthodologie appropriée pour se  
18      réunir.

19                   **Me GIB van ERT:** Avez-vous demandé au  
20      gouvernement – est-ce que le Service a demandé au  
21      gouvernement s'il pouvait tenir de telles séances  
22      d'information ? Avez-vous demandé la permission et vous a-t-  
23      on dit non??

24                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la  
25      commissaire, je pense –, j'essaie de me rappeler si c'est du  
26      domaine public, mais il y avait le Comité de la sécurité  
27      nationale sur le renseignement – le Comité des parlementaires  
28      du NSICOP avait réfléchi à la nécessité de tenir des séances

1 d'information avec tous les élus. Et donc il y a eu des  
2 discussions, des entretiens. Nous avons préparé des séances  
3 d'information, et ces discussions se poursuivent, et nous  
4 verrons si de telles séances d'information auront lieu  
5 bientôt.

6 **ME GIB van ERT:** Je vais réessayer. Auriez-  
7 vous eu besoin de l'autorisation du gouvernement pour tenir  
8 des séances d'information défensives à l'intention des  
9 députés ?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
11 comme ma collègue, Mme Tessier, l'a mentionné, ce que nous  
12 avons fait, c'est que nous avons utilisé nos pouvoirs pour  
13 faire ces séances d'information à un certain nombre d'élus.

14 Ce dont on discutait aussi, c'était d'avoir  
15 une approche organisée à la Chambre des communes, vous savez,  
16 où tous les députés seraient informés, oui, par le SCRS, mais  
17 aussi par d'autres parties, comme le Centre de la sécurité  
18 des télécommunications, le sergent d'arme de la Gendarmerie  
19 royale du Canada, pour discuter des questions liées à  
20 l'ingérence étrangère.

21 Et c'est donc à cela que je fais référence  
22 lorsque ces plans sont discutés à ce moment.

23 **ME GIB van ERT:** Madame la Commissaire, je  
24 vais poser la question à nouveau, et cette fois-ci, j'espère  
25 que le directeur y répondra.

26 Auriez-vous demandé l'autorisation du  
27 gouvernement pour mener ces séances d'information défensives?

28 **ME BARNEY BRUCKER:** Veuillez m'excuser. Je

1       déteste interrompre mon ami. Avant de poursuivre ce contre-  
2       interrogatoire sur une déclaration, je pense qu'il y a  
3       certains paramètres à ce sujet en vertu de l'article 59 du  
4       Règlement. Et il est certainement approprié de poser quelques  
5       questions à ce sujet, mais nous revenons encore et encore sur  
6       la même question. Je pense que le témoin a répondu à la  
7       question. S'il y a une force dans cette règle, alors nous  
8       devrions passer à autre chose.

9                   **ME GIB van ERT:** Commissaire HOGUE ?

10                  **COMMISSAIRE HOGUE:** D'après ce que je  
11       comprends, vous n'essayez pas de contredire le témoin...

12                  **ME GIB van ERT:** Non, pas du tout. Je ne  
13       pense pas que j'ai eu une réponse, madame la commissaire. Ce  
14       n'est pas que je tiens à répéter la question. C'est que je ne  
15       suis pas satisfait de la réponse.

16                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous pouvez continuer.  
17       Oui, mais soyez concis, s'il vous plaît.

18                  **ME GIB van ERT:** Oui, merci..

19                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Aussi court que possible.

20                  **ME GIB van ERT:** Ma question est, auriez-vous  
21       eu besoin de l'autorisation du gouvernement pour tenir des  
22       séances d'information défensives à l'intention des députés ?

23                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Nous n'avons donc pas  
24       besoin de la permission du gouvernement, madame la  
25       commissaire, pour que le SCRS puisse tenir ces séances  
26       d'information, vous savez, par nous-mêmes, mais bien sûr,  
27       nous – afin de convoquer la Chambre des Communes et  
28       d'organiser des séances d'information de tous les

1 parlementaires de manière organisée avec nos partenaires,  
2 nous ne pourrions pas le faire seuls. Cela demande de la  
3 coordination et de l'autorité. Je ne sais pas s'il s'agit  
4 seulement du gouvernement, s'il s'agit de la Chambre des  
5 Communes, vous savez, la Chambre est souveraine en tant que  
6 telle, alors on discute encore de ces plans visant à informer  
7 l'ensemble de la Chambre des Communes et, éventuellement,  
8 éventuellement le Sénat, ces plans sont toujours à l'étude.

9 Mais ce qui relevait de notre autorité ou de  
10 notre mandat, nous l'avons fait nous-mêmes, mais l'approche  
11 organisée exige plus d'intervenants, y compris,  
12 potentiellement, oui, le gouvernement, mais aussi, la Chambre  
13 des Communes, et cela ne s'est pas encore produit. C'est donc  
14 probablement la meilleure réponse que je pouvais donner à la  
15 question.

16 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Vous venez de  
17 dire que vous n'aviez pas besoin d'autorisation, oui, mais ce  
18 n'est pas ce que le dossier dit, par le passé.

19 **COMMISSAIRE HOGUE :** aux fins du compte rendu,  
20 ce n'est pas, je crois, ce que le dossier indique.

21 **ME GIB van ERT:** Je vais continuer..

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense qu'il a répondu  
23 cette fois-ci.

24 **ME GIB van ERT:** Oui, il a répondu et j'ai un  
25 suivi.

26 C'est-à-dire que vous n'aviez pas besoin  
27 d'autorisation, je vous en remercie, mais vous avez indiqué  
28 que vous auriez besoin d'aide pour la coordonner. Avez-vous

1 demandé cette aide et vous a-t-on dit non ?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
3 j'ai dit que, vous savez, le SCRS ne pouvait pas, à lui seul,  
4 demander à l'ensemble de la Chambre des Communes. C'est ce  
5 que je viens de mentionner. J'ai dit que nous avons participé  
6 à des discussions avec d'autres parties du gouvernement, le  
7 gouvernement, le Bureau du Conseil privé et d'autres  
8 partenaires. C'est ce que j'ai dit dans mon témoignage et ma  
9 réponse à la question précédente.

10 **ME GIB van ERT:** Je vais essayer une dernière  
11 fois. Avez-vous demandé au gouvernement de vous aider à  
12 coordonner ces réunions, et vous a-t-on dit non ?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire  
14 HOGUE, j'ai dit...

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que vous avez la  
16 réponse.

17 **ME GIB van ERT:** D'accord. Allons à la  
18 page 13, s'il vous plaît. Oui. Un instant. Alors faites  
19 défiler un peu plus bas, s'il vous plaît. Je suis désolé,  
20 remontez, s'il vous plaît. Nous y sommes.

21 Monsieur Vigneault, le paragraphe qui se lit  
22 comme suit :

23 "Mr. Vigneault a indiqué que le P5  
24 avait été créé pour faire face à ces  
25 défis pendant la période électorale,  
26 [et] a également noté qu'il ne  
27 pouvait pas intervenir dans les  
28 incidents d'ingérence étrangère qui

1 n'atteignaient pas son seuil

2 d'action..."

3 J'aimerais vous poser une question au sujet  
4 du seuil d'action du P5. Pouvez-vous dire à la commissaire  
5 Hogue, s'il vous plaît, quel était le seuil d'action du P5?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donnez-moi juste une  
7 seconde.

8 **ME GIB van ERT:** Naturellement..

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la  
10 commissaire, je pense que vous allez avoir des témoins qui  
11 vont venir du Groupe d'experts qui parleront spécifiquement  
12 du Comité, mais – je vais donc m'en remettre à eux sur – sur  
13 des questions plus spécifiques.

14 Mais ce que je comprends du seuil, c'est que  
15 c'est quelque chose qui aurait une incidence sur l'intégrité  
16 de l'élection. Et donc, ce dont j'ai témoigné et ce que nous  
17 avons dit, c'est que vous pourriez avoir en même temps des  
18 activités d'ingérence étrangère pendant les élections, et en  
19 même temps vous pouvez dire que – conclure que l'ingérence  
20 n'a pas interféré avec l'intégrité de l'élection.

21 Et je pense que c'est là que nous, le SCRS et  
22 d'autres partenaires de la communauté du renseignement de  
23 sécurité présenterions des renseignements qui seraient liés à  
24 l'ingérence étrangère. Certains de ces éléments, vous savez,  
25 seront absolument préoccupants pour le Comité parce qu'ils  
26 doivent évaluer, vous savez, comment cela aura ou non une  
27 incidence sur l'intégrité de l'élection, mais d'autres  
28 éléments ne seraient pas des éléments qui, vous savez,

1 atteindraient le seuil de l'intégrité de l'élection.

2 Et c'est pourquoi je pense qu'il est  
3 important, et encore une fois, je parle du point de vue du  
4 SCRS de ce que nous proposons, je pense que les membres du  
5 Comité seront en mesure d'expliquer comment ils ont  
6 interprété leur propre seuil avec cette information. Mais  
7 c'est dans cet esprit que j'ai témoigné à huis clos.

8 **ME GIB van ERT:** Merci.

9 Passons à la déclaration du témoin numéro 48,  
10 s'il vous plaît. Et si vous voulez bien passer au  
11 paragraphe 19, s'il vous plaît. Merci.

12 Me Cameron vous l'a montré tout à l'heure.

13 Allez, en particulier, au milieu de ce  
14 paragraphe 19. Voici ce qu'on peut y lire :

15 " Le rapport a d'abord estimé qu'il  
16 était probable que l'acteur « ait  
17 déjà eu un impact sur les élections  
18 fédérales de 2019..."

19 Il s'agit donc de l'expression « impact sur  
20 l'élection ».

21 Et puis, si vous regardez le paragraphe 20  
22 ici, Mme Henderson parle, et elle dit que:

23 "... Bien que l'acteur ait pu avoir  
24 un impact sur les processus  
25 démocratiques, ses actions n'ont pas  
26 compromis l'intégrité de l'élection  
27 de 2019.

28 D'accord ? Et ma question pour vous est la

1        suivante : madame Henderson, faites-vous allusion à  
2        l'intégrité de l'élection dans son ensemble, ou à l'intégrité  
3        d'une circonscription en particulier – l'élection dans l'une  
4        des 338 circonscriptions qui composent l'élection générale ?

5                    **MME CHERIE HENDERSON:** L'intégrité de  
6        l'élection dans son ensemble.

7                    **ME GIB van ERT:** Dans son ensemble. Merci.

8                    De même, si vous allez au paragraphe 29, s'il  
9        vous plaît, de cette même déclaration. Monsieur Vigneault,  
10       c'est à vous que cela est attribué. Il indique que vous :

11                    "... a évalué que, bien qu'il y ait  
12                    eu des activités d'ingérence  
13                    étrangère pendant les  
14                    élections de 2019, 2021, ces  
15                    incidents n'ont pas eu d'effet sur  
16                    l'intégrité de l'une ou l'autre des  
17                    élections."

18                    Et encore une fois, j'en déduis que cela  
19        signifie, mais s'il vous plaît, dites-le-moi, l'élection dans  
20        son ensemble. Faites-vous allusion à l'intégrité de  
21        l'élection dans son ensemble, ou faites-vous allusion aux  
22        338 élections individuelles qui la composent ?

23                    **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la  
24        commissaire, cette déclaration est bien sûr une – c'est la  
25        version non classifiée de ma déclaration complète à huis clos  
26        où nous avons fourni les détails. Il en va de l'intégrité de  
27        l'élection dans son ensemble, mais je pense qu'il est  
28        également important de le dire, cela nous ramène à la

1 déclaration que je viens de faire il y a une minute, à savoir  
2 que, vous savez, nous avons détecté et signalé certaines  
3 activités d'ingérence étrangère pendant ces élections.

4           Cependant, je suis très à l'aise avec la  
5 décision du comité selon laquelle ils n'ont pas eu  
6 d'incidence sur l'intégrité. Et je dis que, vous savez, ayant  
7 eu accès à beaucoup d'informations, peut-être pas à toutes  
8 les informations du Comité, mais je pense qu'il est vraiment  
9 important de comprendre ces deux déclarations dans le  
10 contexte de la Commission d'enquête, que oui, l'ingérence  
11 étrangère a lieu pendant ces élections ; toutefois, d'après  
12 ce que je sais, et je suis d'accord avec la conclusion du  
13 comité, cela n'a pas eu d'incidence sur l'intégrité de  
14 l'élection.

15           **ME GIB van ERT:** Dans son ensemble.

16           **M. DAVID VIGNEAULT:** Dans l'ensemble, et je  
17 comprends les nuances que l'avocat soulève ici, commissaire,  
18 et je pense que certains des éléments de preuve classifiés  
19 que vous avez reçus, vous et l'avocat de la Commission  
20 auparavant, en disent long et je pense, vous savez, que le  
21 dossier classifié fournira une image complète de ce que nous  
22 savions à l'époque.

23           **ME GIB van ERT:** Oui, donc le dossier  
24 classifié peut nous dire des choses sur l'intégrité de  
25 l'instance de Don Valley-North en 2019 ou de l'instance  
26 Richmond-Steveston-Richmond-Est en 2021. L'intégrité de ces  
27 questions n'est pas nécessairement ce dont vous parlez. Vous  
28 parlez de l'intégrité de ces deux élections dans leur

1 ensemble. Ai-je bien compris?

2 **ME BARNEY BRUCKER:** Les témoins ne peuvent  
3 pas parler du dossier classifié.

4 **ME GIB van ERT:** D'accord. Je l'accepte.  
5 Merci.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et votre temps est  
7 écoulé.

8 **ME GIB van ERT:** Eh bien, je me demande si je  
9 pourrais avoir cinq minutes de plus ?

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que vous – je vous  
11 ai déjà donné deux minutes de plus. Je vous permets donc de  
12 poser une dernière question. Nous sommes très serrés  
13 aujourd'hui dans le calendrier.

14 **ME GIB van ERT:** D'accord  
15 Dans ce cas, vous vous tournerez vers le  
16 document 2359 du Canada.

17 **--- PIÈCE No. CAN 2359:**

18 SITE TF - After Action Report (2021  
19 Federal Election)

20 **ME GIB van ERT:** Si vous allez à la page  
21 suivante, s'il vous plaît. Et si vous allez au milieu de la  
22 page, s'il vous plaît, juste là.

23 Il s'agit du résumé des principales  
24 observations. Ce sont donc les observations du SITE, pas les  
25 vôtres, je le comprends. Elles se lisent comme suit :

26 « La République populaire de Chine a  
27 tenté d'influencer clandestinement et  
28 de manière trompeuse les élections

1 fédérales de 2021 au Canada. Ce  
2 ingérence étrangère était de nature  
3 pragmatique,,... s'est principalement  
4 concentrée sur le soutien aux  
5 personnes identifiées comme neutres  
6 ou favorables à la Chine, sur les  
7 questions d'intérêt pour le  
8 gouvernement de la République  
9 populaire de Chine ».

10 Et ça continue:

11 "...SITE a également observé des  
12 activités en ligne et dans les médias  
13 visant à décourager les Canadiens, en  
14 particulier ceux d'origine chinoise,  
15 d'appuyer le Parti conservateur du  
16 Canada... le chef du parti, Erin  
17 O'Toole, et en particulier l'ancien  
18 candidat de Stevenson-Richmond-Est,  
19 Kenny Chiu [lors de la 44e élection].  
20 Bien que nous n'ayons pas de preuve  
21 claire que cette activité en ligne  
22 était une campagne dirigée par la  
23 RPC, mais nous avons observé des  
24 indicateurs de coordination entre les  
25 différents organes de presse en  
26 langue chinoise, basés au Canada  
27 entre divers organes de presse en  
28 langue chinoise basés au Canada ainsi

1 que les organes de presse de la  
2 République populaire de Chine et du  
3 Parti communiste chinois.

4 Ma question est la suivante. En réponse au  
5 témoignage que M. O'Toole a livré hier, il y a eu des  
6 commentaires défavorables à l'effet – et je paraphrase – que  
7 Kenny Chiu n'est peut-être qu'un mauvais perdant et qu'il  
8 devrait se regarder dans le miroir pour voir pourquoi il a  
9 perdu plutôt que de se tourner vers le commissaire et cette  
10 enquête pour comprendre ce qui s'est passé.

11 Et ce que je veux vous demander, c'est si  
12 vous acceptez les conclusions du SITE selon lesquelles il  
13 s'est passé un peu plus qu'un simple échec de la politique de  
14 monsieur O'Toole, qu'il y a eu une ingérence étrangère dans  
15 ces procédures qui a affecté d'une manière ou d'une autre nos  
16 procédures lors de ces élections?

17 Êtes-vous d'accord avec moi sur ce point.

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
19 je pense qu'il est très important – comme vous pouvez  
20 l'imaginer, un résumé de ces observations clés aurait été  
21 rédigé de manière extrêmement précise avec toutes les  
22 nuances, donc je reconnais cette information et je suis à  
23 l'aise avec les conclusions que ce document porte.

24 Je ne peux pas m'exprimer sur les questions  
25 politiques, comme vous pouvez l'imaginer, mais je pense qu'il  
26 est important de voir – de lire cela très précisément et de  
27 voir ce que dit le document et ce qu'il ne dit pas.

28 La dernière chose que je voudrais commenter,

1 ce sont les activités des médias en ligne. L'une des  
2 évolutions les plus importantes que j'ai mentionnées lorsque  
3 j'ai dit que la technologie a évolué et a créé une nouvelle  
4 dynamique pour l'ingérence étrangère, je pense que c'est l'un  
5 des domaines dans lesquels, vous savez, le Canada, le SCRS  
6 bien sûr, mais aussi tous nos autres partenaires dans le  
7 monde, ont du mal à s'assurer que nous comprenons et que nous  
8 sommes en mesure de détecter, mais aussi d'attribuer ces  
9 activités.

10 Et je pense que c'est un domaine qui  
11 continuera d'être d'un grand intérêt, mais je pense que ces  
12 mots ont été rédigés avec beaucoup de soin et, pour le compte  
13 rendu de la Commission, vous savez, je soutiens ces  
14 conclusions. Mais je ne voudrais pas aller plus loin que ces  
15 mots précis.

16 **ME GIB van ERT:** Vous soutenez ces  
17 conclusions.

18 Merci, mesdames et messieurs les panélistes.  
19 Merci beaucoup.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parti conservateur, je  
23 crois que c'est sur Zoom.

24 **ME NANDO de LUCA:** Madame la Commissaire,  
25 est-ce que tout le monde peut m'entendre et me voir ?

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que vous pouvez  
27 parler plus fort? Ou bien augmenter le volume.

28 **ME NANDO de LUCA:** Je ne sais pas comment le

1 faire.

2 M'entendez-vous maintenant ? Je vais  
3 m'exprimer.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, mais essayer de  
5 parler plus fort, s'il vous plaît. Merci.

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME NANDO de LUCA:**

7 **ME NANDO de LUCA:** Oui, merci.

8 Monsieur Vigneault, comme vous l'indiquez  
9 dans votre rapport institutionnel, en vertu de l'article 12  
10 de la Loi sur le SCRS, le SCRS est tenu par la loi de  
11 recueillir, d'enquêter, d'analyser et de conserver des  
12 renseignements qui peuvent constituer une menace pour la  
13 sécurité du Canada. Est-ce exact ?

14 **MME MICHELLE TESSIER:** Je vais répondre.  
15 Oui, c'est exact.

16 **ME NANDO de LUCA:** De plus, l'information et  
17 les renseignements sur l'ingérence étrangère dans les  
18 élections canadiennes constituent une menace pour la sécurité  
19 du Canada. C'est bien ça?

20 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui..

21 **ME NANDO de LUCA:** Et le SCRS prend très au  
22 sérieux cette menace d'ingérence étrangère ; c'est bien ça?

23 **MME MICHELLE TESSIER:** Absolument, oui. C'est  
24 exact.

25 **ME NANDO de LUCA:** Ai-je également raison  
26 de dire qu'en vertu de l'article 12 de la Loi sur le SCRS,  
27 non seulement le SCRS est-il mandaté par la loi pour  
28 recueillir des renseignements qui constituent une menace

1 potentielle pour la sécurité, mais il a également  
2 l'obligation de faire rapport et de conseiller le  
3 gouvernement du Canada à l'égard de tous ces renseignements  
4 recueillis?

5 **MME MICHELLE TESSIER:** ON n'a pas besoin de  
6 signaler tous les renseignements recueillis, mais oui, nous  
7 avons pour mission d'aviser le gouvernement.

8 **ME NANDO de LUCA:** Et cela comprend le  
9 premier ministre et son Cabinet ?

10 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui, cela peut  
11 effectivement être le cas.

12 **ME NANDO de LUCA:** Et le gouvernement du  
13 Canada comprend également tous les ministres du Cabinet et le  
14 Bureau du Conseil privé ?

15 **MME MICHELLE TESSIER:** C'est possible ou non.  
16 Ils peuvent recevoir une séance d'information, mais pas  
17 nécessairement tous les renseignements du SCRS.

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
19 si vous me permettez d'ajouter quelque chose à ce point,  
20 notre collègue a mal compris et a parlé de la diffusion du  
21 produit en fonction des besoins en matière de renseignement.  
22 Donc, la notion de quel produit va à qui, quand, le volume  
23 d'information et ainsi de suite est assez compliquée – ou pas  
24 nécessairement compliquée, mais vous savez, nécessite, vous  
25 savez, une explication.

26 Je veux donc m'assurer que nous ne  
27 fournissons pas de réponses à ces questions qui, vous savez,  
28 offrent une perspective qui n'est peut-être pas aussi nuancée

1 qu'elle devrait l'être.

2 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Aux fins de  
3 ces questions, j'essaie simplement de comprendre – de façon  
4 générale, du moins, qui le SCRS en particulier comprend comme  
5 relevant du mandat du gouvernement du Canada tel qu'il est  
6 utilisé à l'article 12. Et je pense que les réponses qui ont  
7 été fournies sont utiles et qu'il n'y a rien d'inexact à cet  
8 égard.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Les gens qui ont  
10 des autorisations, qui ont besoin de savoir, qui font partie  
11 du gouvernement fédéral, y compris les ministres, y compris  
12 le personnel politique, vous savez, encore une fois avec  
13 l'autorisation et le besoin de savoir, c'est l'écosystème des  
14 gens qui peuvent recevoir de l'information, des  
15 renseignements du SCRS et d'autres. Et encore une fois, la  
16 nuance de savoir qui obtient quoi sur quel sujet nécessite un  
17 certain nombre – donc si c'est pertinent pour la Commission,  
18 nous pouvons en parler, mais encore une fois, je ne veux tout  
19 simplement pas qu'une explication générale couvre tout.

20 **ME NANDO de LUCA:** Je vais essayer d'y  
21 arriver, si vous voulez bien être patient.

22 Alors, ai-je raison de comprendre ou êtes-  
23 vous d'accord pour dire que le gouvernement du Canada est  
24 dirigé depuis 2019 par le premier ministre Trudeau, qui est  
25 le chef du Parti libéral ?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je suis d'accord.

27 **ME NANDO de LUCA:** Et le Parti libéral et  
28 le premier ministre Trudeau sont au pouvoir depuis 2015?

1                   **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est une déclaration  
2 exacte.

3                   **ME NANDO de LUCA** Et tous les ministres nommés  
4 depuis 2015 sont issus du caucus du Parti libéral. Est-ce  
5 exact, d'après ce que vous avez compris?

6                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est ma  
7 compréhension.

8                   **ME NANDO de LUCA:** Et conformément à votre  
9 devoir de signaler et de conseiller le gouvernement du  
10 Canada, est-il vrai que différents bureaux et membres du  
11 gouvernement du Canada ont des habilitations de sécurité  
12 différentes en ce qui concerne les types de détails de  
13 renseignements qu'ils ont le droit ou le droit de recevoir ?

14                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Comme je l'ai mentionné,  
15 madame la commissaire, nous avons, selon le poste, vous  
16 savez, au niveau politique, si vous dirigez un ministère, si  
17 vous faites partie de comités spécifiques du Cabinet, s'il y  
18 a une raison précise pour laquelle vous auriez besoin  
19 d'avoir, il y a une variation des autorisations ou de l'accès  
20 que les gens auront.

21                   Les ministres n'ont pas besoin d'une  
22 habilitation de sécurité. Le personnel politique et tous les  
23 fonctionnaires doivent obtenir une habilitation de sécurité.

24                   Encore une fois, il y a une explication qui  
25 est – ce n'est pas tout le monde qui a accès à la même  
26 information. Ce n'est pas tout le monde qui devrait recevoir  
27 la même information. Et ce n'est pas seulement régi par le  
28 SCRS, mais aussi par d'autres organismes qui produisent des

1 renseignements et par un bureau du Conseil privé qui s'occupe  
2 de gérer les affaires du Cabinet.

3 **ME NANDO de LUCA :** Puis-je demander si j'ai  
4 raison de supposer qu'en ce qui concerne l'information et le  
5 renseignement relatifs à l'ingérence étrangère dans les  
6 élections, le premier ministre et le ministre de la Sécurité  
7 publique ont les cotes de sécurité et de renseignement les  
8 plus élevées?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** À ce sujet, madame, je  
10 ne suis pas libre de discuter, vous savez, de qui a accès à  
11 quoi, mais vous savez, il est juste de dire que le ministre  
12 de la Sécurité publique et le premier ministre ont accès à  
13 toute l'information pertinente du SCRS et, si je comprends  
14 bien, d'autres organismes.

15 **ME NANDO de LUCA:** Y a-t-il un niveau de  
16 sécurité de l'information ou du renseignement que le premier  
17 ministre ou le ministre de la Sécurité publique n'a pas le  
18 droit ou le droit de recevoir ?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pas à ma connaissance,  
20 madame la commissaire.

21 **ME NANDO de LUCA:** Estimez-vous que les chefs  
22 ou les députés des partis de l'opposition à la Chambre des  
23 Communes sont visés par la définition du gouvernement du  
24 Canada telle qu'elle est utilisée à l'article 12, à laquelle  
25 le SCRS est tenu de communiquer des renseignements ?

26 **ME BARNEY BRUCKER:** Je ne sais pas trop où  
27 cela nous mène. N'entrons-nous pas dans des considérations  
28 juridiques sur la question de savoir qui a quels pouvoirs qui

1 vont au-delà des attributions de cette Commission ?

2 **ME NANDO de LUCA:** Eh bien, pas du tout  
3 parce que... madame la commissaire, parce que l'une des  
4 questions sur lesquelles cette Commission se penche est de  
5 savoir qui détenait l'information, à qui elle a été  
6 communiquée et à qui elle n'a pas été communiquée. J'aimerais  
7 donc savoir en détail de quoi le SCRS se considère tenu de  
8 fournir de l'information.

9 Nous avons obtenu des éclaircissements quant  
10 à savoir qui est inclus dans la liste. Cette question vise à  
11 déterminer s'ils considèrent ou non les députés des partis de  
12 l'opposition comme faisant partie du gouvernement du Canada,  
13 au sens de *l'article 12*.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je comprends que votre  
15 explication veut dire que vous ne cherchez pas une  
16 interprétation de la disposition, mais que vous cherchez la  
17 façon dont cette disposition est appliquée par le SCRS ?

18 **ME NANDO de LUCA:** Exact.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci madame la  
20 commissaire. D'après ce que je comprends, les membres du  
21 Cabinet, les membres du gouvernement, donc les représentants  
22 élus, ont accès à l'information sur leur appartenance au  
23 Bureau du Conseil privé – le Conseil privé.

24 Et donc, si vous êtes membre ou pas membre du  
25 gouvernement, si vous n'avez pas comparu devant un conseiller  
26 privé, vous n'aurez pas accès au renseignement. Et  
27 *l'article 19* de la Loi sur le SCRS nous empêcherait de  
28 diffuser ces renseignements.

1 J'ai déjà témoigné de certains des  
2 changements que le gouvernement envisage d'apporter, en  
3 cherchant à élargir la liste des personnes qui pourraient  
4 recevoir de l'information. Toutefois, pour répondre à la  
5 question de l'avocat, nous ne considérerions pas les chefs  
6 des députés de l'opposition comme des personnes visées à  
7 l'article 19 avec lesquelles nous pourrions échanger des  
8 renseignements.

9 **ME NANDO de LUCA :** D'accord. Merci. Vous  
10 vous souviendrez que mon collègue qui m'a précédé vous a  
11 présenté une liste de séances d'information que le SCRS avait  
12 fournies à différents organismes. Il y avait notamment des  
13 séances d'information à l'intention du Cabinet et, vous  
14 savez, du premier ministre ou du Cabinet du premier ministre.

15 J'ai une question d'ordre général. Ces  
16 séances d'information en particulier auraient-elles inclus la  
17 diffusion d'informations classifiées ? Sans entrer dans les  
18 détails de ce qu'était cette information classifiée

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
20 je pense qu'il est juste de dire que lorsque le SCRS tiendra  
21 des séances d'information – y compris les séances  
22 d'information figurant sur la liste auxquelles les avocats  
23 font référence, il parlera très majoritairement de  
24 renseignements classifiés.

25 **ME NANDO de LUCA:** Merci. Le 26 mai 2023 et  
26 le 18 septembre 2023, des représentants du SCRS ont rencontré  
27 l'ancien chef du Parti conservateur, Erin O'Toole, qui était  
28 le chef du Parti conservateur lors de l'élection de 2021 et

1 le candidat du Parti conservateur de 2021, Kenny Chiu,  
2 respectivement. Et nous avons des comptes rendus de ces  
3 séances d'information dans le compte rendu. Connaissez-vous,  
4 en général, ces séances d'information ? Je peux vous donner  
5 les numéros des documents, si vous le souhaitez.

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
7 je veux simplement m'assurer que, parce que nous avons  
8 rencontré des personnes pour un certain nombre de raisons  
9 différentes, mais nous avons également rencontré M. O'Toole  
10 et aussi M. Chiu dans le cadre des mesures de réduction de la  
11 menace. Donc, si l'avocat pouvait clarifier?

12 **ME NANDO de LUCA:** Bien sûr.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Est-ce que ce sont les  
14 deux articles dont vous parlez ?

15 **ME NANDO de LUCA:** Donc je vais faire mieux.  
16 C'est CAN.DOC 22 et CAN.DOC 24. Ce sont les résumés que nous  
17 avons reçus dans un cadre public, ou pour les besoins de  
18 cette Commission. Puis-je les faire appeler, s'il vous  
19 plaît ?

20 **--- PIÈCE NO. CAN.DOC 22:**

21 Commission request for summary  
22 information on briefing to Erin  
23 O'Toole

24 **--- PIÈCE NO. CAN.DOC 24:**

25 Commission request for summary  
26 information on briefing to Kenny Chiu

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur de Luca, je vous  
28 donne encore deux minutes pour terminer votre série de

1 questions.

2 **ME NANDO de LUCA:** Bien sûr. Ce sera la  
3 dernière ligne.

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Alors oui, madame la  
5 commissaire. Je crois que c'est le 26 mai fait référence à la  
6 séance d'information sur les mesures de réduction de la  
7 menace qui a été donnée à M. O'Toole.

8 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Et de même, en  
9 ce qui concerne monsieur Chiu, monsieur, votre réponse est-  
10 elle la même?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Est-ce – je ne vois pas  
12 le document pour le moment, mais est-ce qu'il est  
13 contemporain... oui, donc le 18 septembre. Oui, je crois que  
14 c'est le cas. Je ferai cette hypothèse, en fonction des  
15 prochaines questions que vous me poserez.

16 **ME NANDO de LUCA:** D'accord.

17 **ME NANDO de LUCA:** Ils sont très généraux.  
18 Les renseignements qui ont été communiqués dans ce format, et  
19 comme c'est le cas ici avec M. O'Toole et M. Chiu, auraient-  
20 ils été recueillis avant et pendant les élections fédérales  
21 de 2021 ?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
23 je viens de – mon collègue vient de souligner qu'en effet, la  
24 rencontre avec M. Chiu le 18 septembre s'est déroulée sous le  
25 couvert de mesures de réduction de la menace. Donc, comme ma  
26 collègue, Mme Tessier, l'a expliqué tout à l'heure, c'est le  
27 processus par lequel nous pouvons utiliser des renseignements  
28 classifiés.

1                   Donc, l'information, je ne l'ai pas fait moi-  
2 même, mais je crois comprendre que la séance d'information  
3 aurait inclus de l'information, oui, y compris des  
4 informations liées à l'élection fédérale de 2021, mais  
5 d'autres informations pertinentes...

6                   **ME NANDO de LUCA:** Je vois.

7                   **M. DAVID VIGNEAULT:**... y compris – parce  
8 qu'il s'agissait d'un TRM, y compris des informations  
9 classifiées.

10                  **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Donc, dans la  
11 mesure où il y avait des informations concernant la  
12 période 2021, pourquoi ont-elles été fournies à M. O'Toole et  
13 à M. Chiu seulement en 2023 ?

14                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
15 nous avons comme on l'a mentionné des contraintes concernant  
16 la manière de mettre en application les mesures de réductions  
17 des menaces. Quand nous avons parlé de cela, disant qu'il y a  
18 eu une évolution de notre approche en ce qui concerne la  
19 question de l'ingérence étrangère dans ce pays.

20                  À ce point, en 2023, dans une discussion à  
21 l'interne et aussi après avoir reçu une directive du  
22 ministre, nous disant de partager tous les renseignements  
23 avec tous les parlementaires, nous avons préparé ces mesures  
24 de réduction des menaces et puis nous avons fait un entretien  
25 avec monsieur O'Toole, avec monsieur Chiu, avec toute  
26 l'information que nous disposions.

27                  Donc, ça été dans le contexte de cela, cette  
28 directive ministérielle que ces mesures ont été entreprises.

1                   **ME NANDO de LUCA:** Merci.

2                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

3                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur de Luca, je  
4 pense que c'est maintenant terminé, parce qu'il y en a  
5 d'autres.

6                   **ME NANDO de LUCA:** Merci madame la  
7 commissaire.

8                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Le prochain est l'avocat  
9 de Jenny Kwan.

10                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SUJIT CHOUDHRY:**

11                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Bon après-midi. Pour la  
12 petite histoire, je m'appelle Sujit Choudhry. Je suis  
13 l'avocat de la députée Jenny Kwan.

14                   J'ai donc quelques questions à poser au  
15 groupe d'experts au sujet de la République populaire de Chine  
16 et du Front uni, et de leur utilisation de mandataires. Et  
17 donc, bien sûr, comme vous le savez, c'est un message central  
18 qui a été transmis aux différents députés qui ont reçu des  
19 séances d'information du SCRS en mai 2023.

20                   Et ce que j'aimerais vous demander, ce sont  
21 des questions spécifiques aux 43e et 44e élections générales  
22 au Canada, basées sur certains des éléments de preuve qui ont  
23 été produits pour la Commission au sujet de l'utilisation de  
24 procurations par la République populaire de Chine au Canada,  
25 et en particulier, des flux de financement vers ces  
26 procurations.

27                   Madame la commissaire, comme vous le savez,  
28 nous avons eu beaucoup de production au cours des dernières

1 24 heures, et donc, avec votre permission, il y a quelques  
2 documents dont j'ai déjà alerté l'avocat de la Commission et  
3 qui sont des documents du gouvernement du Canada ou des  
4 résumés de témoins que j'espère pouvoir présenter au comité.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Allez-y.

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** S'il y a un problème, je  
8 vous le ferai savoir.

9 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

10 Le premier est donc le CAN. SUM10. Il s'agit  
11 donc d'un document sommaire qui a été fourni par le  
12 gouvernement. Je présume que le groupe d'experts l'a vu ou  
13 qu'il le connaît?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, nous l'avons vu.

15 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, puis-je vous  
16 demander de faire défiler la page 2 vers le bas, monsieur le  
17 greffier ? Il y a donc cinq points ici. J'aimerais donc vous  
18 amener à quelques points. Donc, le premier point dit :

19 "Avant et pendant la 43e élection  
20 générale du Canada en 2019, un groupe  
21 d'auteurs de menace connus et  
22 présumés liés à la République  
23 populaire de Chine au Canada, y  
24 compris des représentants de la  
25 République populaire de Chine, ont  
26 travaillé en coordination informelle  
27 les uns avec les autres pour  
28 promouvoir secrètement les intérêts

1 de la République populaire de Chine  
2 par l'intermédiaire des institutions  
3 démocratiques canadiennes."

4 Cette affirmation est-elle exacte, à votre  
5 avis ?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est une déclaration  
7 juste, madame la commissaire. Et comme nous l'avons dit plus  
8 tôt, cela parle du fait que nous enquêtons sur l'ingérence  
9 étrangère depuis de très nombreuses années, et que cette  
10 déclaration est fondée sur le fait que nous avons cette  
11 compréhension de la menace.

12 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci. Donc, pour des  
13 raisons de temps, j'aimerais simplement vous amener au point  
14 cinq.

15 Et pourrions-nous s'il vous plaît faire  
16 défiler vers le haut ? Merci. C'est juste difficile pour moi  
17 de voir par-dessus le podium. Merci.

18 Je veux donc lire le point cinq pour le  
19 compte rendu. Voici ce qu'on peut y lire :

20 "De plus, les évaluations des  
21 services de renseignement suggèrent  
22 que certains de ces auteurs de menace  
23 ont reçu un soutien financier de la  
24 République populaire de Chine. Par  
25 exemple, il y a probablement eu au  
26 moins deux transferts de fonds d'une  
27 valeur d'environ 250 000 \$ de la part  
28 de représentants de la RPC au Canada,

1 peut-être à des fins liées à  
2 l'ingérence étrangère par  
3 l'intermédiaire [mais] très  
4 probablement pas dans le but de  
5 financer secrètement les 11 candidats  
6 dont il a été question plus tôt dans  
7 le présent document. Ceux-ci ont été  
8 transférés par l'intermédiaire de  
9 plusieurs personnes pour brouiller  
10 leurs origines : par l'intermédiaire  
11 d'un leader communautaire influent,  
12 au membre du personnel d'un candidat  
13 aux élections fédérales de 2019, puis  
14 à un député provincial de l'Ontario.  
15 Le ou les transferts ont eu lieu à  
16 plusieurs reprises à la fin de 2018  
17 et au début de 2019."

18 Est-ce que ces déclarations sont justes?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est juste, madame la  
20 commissaire.

21 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui

22 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Comme vous le savez, les  
23 médias ont largement commenté l'existence d'une caisse noire  
24 qui aurait été gérée par le consulat de Chine à Toronto.  
25 Êtes-vous en mesure de nous dire dans ce contexte, et si ce  
26 n'est pas le cas, veuillez nous aviser si ce document fait  
27 référence à ladite caisse noire ?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la

1 commissaire, comme vous le savez, nous ne sommes pas libres  
2 de discuter d'informations classifiées, mais je pense qu'il y  
3 a deux ou trois points très importants à faire par rapport à  
4 cette question. Le premier est que l'un des effets très  
5 négatifs des fuites d'informations classifiées est le fait  
6 que les gens peuvent interpréter des informations partielles,  
7 n'avoir accès qu'à des informations, peuvent fournir une  
8 évaluation de ces informations qui peuvent ne pas être  
9 exactes. Et c'est pourquoi - c'est l'une des nombreuses  
10 raisons, au-delà du fait que nous devons protéger nos gens et  
11 nos sources, et quand il y a des fuites, vous savez, elles  
12 sont mises en danger.

13 Nous devons donc être très prudents. Je ne  
14 commenterai pas l'information contenue dans ces fuites.  
15 Cependant, à la demande de la Commission, le gouvernement du  
16 Canada a produit un résumé des renseignements très importants  
17 à ce sujet, et je pense que ces mots ont été ... comme je  
18 l'ai dit plus tôt, ont été choisis avec soin pour s'assurer  
19 qu'ils vous fournissent, madame la commissaire Hogue, et aux  
20 Canadiens, la description la plus exacte possible de ce que  
21 nous savons, tout en protégeant les informations classifiées.

22 Mais nous devons aussi nous assurer que nous  
23 lisons ces mots, ces mots, dans leur contexte et que nous ne  
24 les surinterprétons pas ou ne tirons pas de conclusions qui  
25 ne sont pas tirées ici. Et c'est la prudence dont je veux  
26 m'assurer. Et donc, encore une fois, ces mots ont été choisis  
27 avec beaucoup de soin et c'est un aspect important de la  
28 transparence de la Commission, madame la commissaire, que ces

1 informations soient maintenant dans le domaine public. Et ce  
2 sont donc des mots importants de mise en garde et de contexte  
3 qui, je pense, sont pertinents à ce stade.

4 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire,  
5 j'aimerais passer à autre chose.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

7 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Je pense que le groupe  
8 d'experts a répondu à cette question.

9 J'aimerais vous amener à un autre document.  
10 Et c'est le résumé des témoins du public du CST - c'est le  
11 résumé public des interrogatoires classifiés à huis clos -  
12 toute une bouchée - du comité du CST composé de Mme Tayyeb et  
13 de M. Rogers, et c'est WIT 33. Et cela a été présenté comme  
14 une exposition aujourd'hui.

15 Monsieur le greffier, pourriez-vous nous  
16 amener au paragraphe 15 ? Et je pense qu'avec la permission  
17 de la commissaire, je ne pense pas que le groupe d'experts  
18 ait nécessairement vu ce document.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non.

20 **ME SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais donc leur  
21 donner une minute pour, s'ils le peuvent, lire les  
22 paragraphes 15 et 16. Et s'il est possible d'en réduire la  
23 taille pour que d'autres puissent également le lire. Merci  
24 beaucoup.

25 Je vois que M. Vigneault est prêt ; Je vais  
26 donner une minute à ses collègues.

27 **(COURTE PAUSE)**

28 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Si vous me le permettez,

1 j'ai quelques questions au sujet de ces preuves. La première,  
2 c'est que le premier document que je vous ai demandé de  
3 commenter concernait la 43e élection, mais vous pouvez  
4 confirmer que ce à quoi Mme Tayyeb fait allusion, c'est à la  
5 44e élection générale. C'est exact?

6 **MME MICHELLE TESSIER:** Ce n'est pas clair, si  
7 ce n'est qu'il a été dit « a été obtenu peu de temps après  
8 l'élection de 2021 ». Je ne suis donc certainement pas en  
9 mesure de confirmer.

10 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Okay, fair enough.

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense que je sais de  
12 quoi il s'agit, et oui, je peux dire oui.

13 **ME SUJIT CHOUDHRY:** D'accord. Et donc, au bas  
14 du paragraphe 16, il y a une référence à la distribution des  
15 fonds décrite dans le rapport de renseignement. Et donc une  
16 question, si vous êtes en mesure de répondre dans ce  
17 contexte. S'agit-il de la répartition des fonds dont il est  
18 question ici, de la même répartition des fonds que celle dont  
19 il est question dans le premier document que je vous ai  
20 montré, ou s'agit-il d'une distribution distincte des fonds ?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
22 comme vous pouvez l'imaginer, nous ne sommes pas libres de  
23 discuter des détails, mais je pense que ces documents, vous  
24 savez, encore une fois, doivent être lus pour ce qu'ils  
25 disent, attention à ne pas surinterpréter, vous savez, ce qui  
26 n'est pas dit ici. Mais, oui, c'est la limite de ce que je  
27 peux dire.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je ne peux pas aller plus

1 loin que ça, alors.

2 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Ça va, ça va.

3 Madame la commissaire, combien de temps est-  
4 ce qu'il me reste ?

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous avez trois minutes.  
6 Je vais vous en donner trois minutes, mais c'est deux  
7 minutes.

8 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Deux minutes. Je prendrai  
9 tout ce que vous me donnerez.

10 Alors, puis-je s'il vous plaît - pourriez-  
11 vous s'il vous plaît afficher CAN. SOM 3 ?

12 Il s'agit des activités d'ingérence étrangère  
13 dans le Grand Vancouver. Si vous le permettez, nous pourrions  
14 passer à la deuxième page, puis j'aimerais vous amener au  
15 point 3.

16 C'est ainsi qu'hier, l'avocat de la  
17 Commission, M. Rodriguez, a présenté à mon client, le député  
18 Kwan, ce document en particulier ; et, en particulier, le  
19 point 3 lui a été posé. Et si vous me permettez de le lire à  
20 haute voix pour le compte rendu, il est dit :

21 « Des rapports des services de  
22 renseignement indiquent que ces  
23 responsables ont coordonné  
24 l'exclusion de certains candidats  
25 politiques, perçus comme « anti-  
26 chinois », de la participation à des  
27 événements communautaires locaux liés  
28 à l'élection. Cela a été accompli par

1 l'intermédiaire d'agents mandataires  
2 de la République populaire de Chine,  
3 dissimulant l'implication directe de  
4 ces fonctionnaires de la RPC."

5 Ma question est donc la suivante : cette  
6 déclaration a été faite au sujet de la 43e élection  
7 générale ; croyez-vous que cette affirmation s'applique  
8 également à la 44e élection générale ?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
10 Je ne voudrais pas induire la Commission en erreur. Je ne  
11 suis pas prêt à parler précisément de cet aspect pour  
12 l'élection générale 44, mais je suis tout à fait à l'aise  
13 avec cette description pour l'élection 43.

14 **MME MICHELLE TESSIER:** Ce que je peux peut-  
15 être ajouter, c'est qu'il s'agit d'un modus operandi typique  
16 de la RPC. Je ne peux pas parler de l'élection, mais c'est  
17 leur façon de fonctionner.

18 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Donc, si je pouvais peut-  
19 être résumer, il n'y aurait aucune raison de douter qu'ils  
20 continueraient à utiliser ce modus operandi, après l'avoir  
21 utilisé lors de la 43e élection générale, à l'avenir ?

22 **MME MICHELLE TESSIER:** Nous n'avons aucune  
23 information selon laquelle ils ont changé cette méthode de  
24 fonctionnement particulière.

25 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci beaucoup.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

27 Le prochain est l'avocat de la Coalition  
28 sikh, M. Singh.

1 (COURTE PAUSE)

2 ME PRABJOT SINGH: Merci madame la  
3 commissaire.

4 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME PRABJOT SINGH:

5 ME PRABJOT SINGH: Encore une fois, pour le  
6 compte rendu, il s'agit de Prabjot Singh, avocat de la Sikh  
7 Coalition.

8 Merci aux panélistes d'aujourd'hui. Je vais  
9 faire de mon mieux pour agir le plus rapidement possible, en  
10 attirant votre attention sur certains documents qui vont  
11 susciter des questions de suivi.

12 Et je comprends que nous naviguons sur un  
13 terrain difficile et qu'il y a une probabilité qu'il y ait  
14 des questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre dans ce  
15 contexte, et c'est tout à fait normal. Si vous le pouvez, et  
16 cela se fera, madame la commissaire et l'avocat de la  
17 Commission, de prendre note de ces questions et d'examiner  
18 s'il y a lieu de faire un suivi à huis clos par la suite.

19 Alors, monsieur le greffier, si nous pouvons  
20 parler de CAN 019304 ?

21 --- PIÈCE No. CAN 19304:

22 Meeting between CSIS and the OCCE  
23 2021-11-02

24 ME PRABJOT SINGH: Et monsieur Vigneault, je  
25 vais vous poser mes questions, mais si quelqu'un d'autre veut  
26 répondre entre vous, c'est très bien.

27 D'après ce que je comprends, il s'agit de  
28 notes prises lors d'une réunion entre le SCRS et le Bureau du

1 COMMISSAIRE HOGUE d'Élections Canada en 2021. Et l'une des  
2 affirmations ici est que les deux principaux acteurs  
3 étatiques les plus impliqués dans les dernières élections  
4 étaient la Chine et l'Inde. Monsieur Vigneault, est-ce ce que  
5 vous comprenez aujourd'hui que l'Inde a été l'un des  
6 principaux auteurs de l'ingérence étrangère dans les  
7 élections canadiennes récemment ?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
9 je pense qu'il est juste de dire que, vous savez, le  
10 comportement de l'Inde a été préoccupant au cours des deux  
11 dernières élections, et je pense que ce document peut en  
12 parler. Je pense donc que c'est une représentation exacte.

13 **ME PRABJOT SINGH:** Et une autre note ici dit  
14 que l'Inde agit sur les campagnes individuelles. D'après ce  
15 que vous comprenez, est-il juste de dire que l'ingérence  
16 étrangère indienne cible un certain nombre de courses  
17 individuelles hautement prioritaires, plutôt que les  
18 élections générales, afin d'influencer les résultats en  
19 faveur de candidats considérés comme favorables aux intérêts  
20 politiques indiens ?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Commissaire HOGUE, je  
22 vais élever mes commentaires pour être peut-être en mesure de  
23 fournir une réponse. Je pense qu'il est tout à fait juste de  
24 dire que le but de l'ingérence étrangère est de maximiser les  
25 intérêts de la partie étrangère, et c'est donc une tactique  
26 qui a été utilisée pour miner des candidats ou des personnes  
27 qui pourraient ne pas être en faveur de votre position et  
28 promouvoir des personnes qui pourraient être en faveur de

1 votre position. Donc, dans ce contexte, je peux faire cette  
2 déclaration.

3 **ME PRABJOT SINGH:** De façon générale, les  
4 efforts déployés par un État étranger pour miner ou  
5 influencer les élections canadiennes, même s'il s'agit d'une  
6 seule circonscription électorale, constitueraient une  
7 ingérence étrangère et une menace pour la sécurité nationale.  
8 Est-ce juste ?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, je pense, vous  
10 savez, comme mes collègues l'ont décrit, l'ingérence  
11 étrangère, vous savez, prend de nombreux visages différents  
12 dans notre pays, l'ingérence dans les processus démocratiques  
13 en est une. Et donc, toute action – une action calomniée d'un  
14 État étranger contre le Canada est une ingérence étrangère et  
15 c'est quelque chose que nous prenons, bien sûr, très au  
16 sérieux.

17 **ME PRABJOT SINGH:** Et cibler cette seule  
18 élection serait considéré comme une menace pour la sécurité  
19 nationale.

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Nous enquêterions sur ce  
21 comportement. Donc, si le comportement correspond à la  
22 définition de l'ingérence étrangère dans la *Loi sur le SCRS*,  
23 absolument.

24 **ME PRABJOT SINGH:** Merci.

25 Monsieur le greffier, si vous pouvez parler  
26 de la CAN 003771, et si vous pouviez passer à la page  
27 numéro 2.

28 **--- PIÈCE No. CAN 3771:**

1 Ministerial Briefing : Foreign  
2 Interference - 2021-12-13

3 **ME PRABJOT SINGH:** Je crois qu'il s'agit  
4 d'une note préparée par le Service en vue d'une séance  
5 d'information ministérielle.

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pourriez-vous, s'il vous  
7 plaît, revenir à la page pour que nous puissions...  
8 D'accord.

9 **ME PRABJOT SINGH:** Et à la page 2, il y a une  
10 note qui suit : Et à la page 2, il y a une note qui suit :

11 " Des responsables indiens... ont  
12 utilisé des citoyens canadiens comme  
13 mandataires pour mener des activités  
14 d'ingérence étrangère, y compris  
15 contre des institutions  
16 démocratiques."

17 Cela reflète-t-il votre compréhension du fait  
18 que l'Inde a recours à des mandataires pour cibler les  
19 politiciens lors des élections, y compris en utilisant des  
20 fonds pour des campagnes spécifiques ?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
22 je dirais que, vous savez, je suis d'accord avec la  
23 déclaration telle qu'elle est écrite sur ce document.

24 **ME PRABJOT SINGH:** Et en plus de cibler  
25 spécifiquement les élections ou les campagnes, les  
26 représentants sont également utilisés pour intimider et  
27 contraindre les groupes de la diaspora, et potentiellement  
28 amplifier la désinformation dans les campagnes électorales.

1 Est-ce juste ?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, il est juste de  
3 dire, madame la présidente... la commissaire, Madame la  
4 Présidente... Madame la Présidente, , eh bien, vous êtes  
5 peut-être présidente aussi, je ne sais pas ce que l'avenir  
6 vous réserve. Mais, madame la commissaire, que les  
7 représentants s'engagent à des activités coercitives. Mon  
8 collègue a décrit un certain nombre d'activités qui se sont  
9 déroulées dans le passé, et c'est pourquoi nous prenons  
10 l'ingérence étrangère tellement au sérieux en raison de la  
11 nature menaçante des activités d'ingérence étrangère au  
12 Canada.

13 **ME PRABJOT SINGH:** Et j'ai un certain nombre  
14 de questions auxquelles je soupçonne que vous ne serez peut-  
15 être pas en mesure de répondre dans un cadre public comme  
16 celui-ci, mais le SCRS a identifié et surveillé certains de  
17 ces réseaux de procuration ayant des liens directs avec les  
18 consulats indiens au cours des deux dernières élections  
19 fédérales. Est-ce juste de le dire ?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
21 si le Conseil veut me montrer un document, je serai heureux  
22 d'en parler, mais de manière générale, je vais m'abstenir de  
23 tout commentaire.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, la question est...

25 **ME PRABJOT SINGH:** C'est tout à fait juste.  
26 Je comprends cela, oui.

27 À l'approche des élections de 2019, deux de  
28 ces réseaux étaient donc spécifiquement liés à deux

1 diplomates nommés Amar Jit Singh et Parag Jain, qui sont  
2 basés aux consulats de Vancouver et d'Ottawa. Est-ce exact ?

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est la même chose ?

4 Donc....

5 **ME PRABJOT SINGH:** Et en juillet 2017, une  
6 initiative publique a été lancée par des groupes de la  
7 diaspora indienne, dirigés par des membres de la Fondation  
8 Canada-Inde, dans le but de cibler les circonscriptions  
9 fédérales lors des élections de 2019, où les candidats sikhs  
10 actuels ont été jugés hostiles ou contraires ou  
11 préjudiciables aux intérêts indiens. Il s'est également avéré  
12 que cette initiative était connectée à ce réseau et au  
13 consulat. Est-ce juste de le dire ?

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** La question est donc  
15 écrite.

16 **ME PRABJOT SINGH:** Et cette même année, est-  
17 il vrai que le SCRS voulait utiliser ses pouvoirs de  
18 réduction de la menace pour démanteler ces réseaux qui se  
19 livraient à l'ingérence étrangère ?

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** La question est notée.

21 **ME PRABJOT SINGH:** Et compte tenu des risques  
22 probablement importants associés à ce genre de mesure de  
23 réduction de la menace, comme vous l'avez dit tous les trois  
24 plus tôt dans le terme, au sujet des facteurs de risque qui  
25 sont évalués et du type de protocoles sont nécessaire, le  
26 SCRS a consulté le Cabinet du premier ministre et d'autres  
27 organismes, y compris Affaires mondiales Canada, avant de  
28 s'engager dans ces mesures de réduction de la menace, et a

1 par la suite choisi de ne pas aller de l'avant avec ces  
2 mesures. Est-ce exact??

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** La question est notée. Le  
4 témoin me regarde, donc je comprends qu'il ne peut pas y  
5 répondre.

6 **ME PRABJOT SINGH:** Et à la suite de cette  
7 décision de ne pas aller de l'avant avec ces mesures, le SCRS  
8 n'a pas informé les politiciens, les journalistes ou les  
9 communautés touchées du risque, et ces réseaux se sont  
10 poursuivis sans entrave, vraisemblablement pendant les deux  
11 périodes électorales, du moins, sinon plus, jusqu'à  
12 aujourd'hui. Est-ce exact ?

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Cette question est  
14 également notée.

15 **ME PRABJOT SINGH:** Êtes-vous en mesure de  
16 nous dire de façon générale, et vous en avez parlé tout à  
17 l'heure, alors peut-être pourriez-vous en parler brièvement,  
18 à quel moment l'ingérence étrangère atteindra-t-elle le seuil  
19 où des mesures de réduction de la menace seraient envisagées  
20 par le SCRS ? J'imagine qu'il s'agirait d'un seuil assez  
21 important pour prendre ce genre de mesure.

22 **MME MICHELLE TESSIER:** Comme je l'ai dit tout  
23 à l'heure, le SCRS est tenu par la loi de consulter d'autres  
24 ministères avant de s'engager dans un mandat de réduction de  
25 la menace et de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres outils  
26 disponibles dans le cadre d'une enquête.

27 Donc, sans être en mesure de répondre à ce  
28 cas précis, je peux dire que ce n'est pas nécessairement la

1 première fois que nous nous y adressons parce que, selon la  
2 loi, nous devons avoir des motifs raisonnables de croire que  
3 la menace existe, qu'une mesure doit être proportionnelle à  
4 la menace réelle. Nous devons penser qu'il y aura un impact,  
5 nous devons évaluer cet impact, mais nous devons, en vertu de  
6 la loi, d'abord envisager d'autres mesures. Ce n'est donc pas  
7 forcément la première fois.

8 Mais en raison des restrictions prévues dans  
9 la Loi sur le SCRS qui empêchent actuellement de partager des  
10 informations classifiées. C'est un outil qui est de plus en  
11 plus utilisé pour partager des informations classifiées  
12 lorsque nous estimons qu'à ce moment-là, c'est le meilleur  
13 outil à utiliser.

14 **ME PRABJOT SINGH:** Et madame Tessier, je  
15 pense que vous l'avez peut-être mentionné tout à l'heure. Il  
16 y a ces quatre facteurs de risque que le SCRS évaluerait en  
17 quelque sorte : les risques opérationnels, je pense que  
18 c'était les risques juridiques, et le potentiel des relations  
19 internationales et les répercussions qui s'y rattachent.  
20 Ainsi, en fonction de ces facteurs, il est possible pour  
21 d'autres bureaux ou ministères de décourager ou d'influencer  
22 les mesures de réduction de la menace en fonction de ces  
23 paramètres ; c'est bien ça?

24 **MME MICHELLE TESSIER:** Nous les consultons  
25 très certainement. La décision finale appartient au SCRS, et  
26 s'il s'agit d'un risque élevé, le ministre – le directeur et  
27 le ministre doivent l'approuver. Mais nous les consulterons  
28 très certainement. Nous ne voulons évidemment pas nuire à

1 leurs activités, mais en fin de compte, la décision revient  
2 au SCRS.

3 **ME PRABJOT SINGH:** Et parmi les facteurs qui  
4 sont pris en compte et qui seraient probablement pris en  
5 compte par les partenaires qui conseillent le SCRS, les  
6 intérêts partisans ou les intérêts politiques, il est évident  
7 que si nous examinons les relations internationales, ce  
8 serait un facteur important qui serait pris en compte. Est-ce  
9 juste?

10 **MME MICHELLE TESSIER:** Ce n'est pas nous qui  
11 préparons l'évaluation des risques en matière de politique  
12 étrangère, c'est ce que font nos collègues d'Affaires  
13 mondiales Canada.

14 **ME PRABJOT SINGH:** Compris.

15 Et monsieur le greffier, si vous pouvez  
16 évoquer CAN 019456. Et ce sera vers le haut de la page 3,  
17 après avoir montré au panneau la première page du document.

18 **--- PIÈCE No. CAN 19456:**

19 Speaking Points for EC Brief

20 D'après ce que je comprends, il s'agit d'une  
21 séance d'information sur le renseignement à l'intention  
22 d'Élections Canada sur le travail du groupe SITE et des  
23 divers auteurs de menace qui se livrent à l'ingérence  
24 étrangère. Donc, en haut de la page 3, pour le compte rendu,  
25 il est dit que :

26 "Des responsables indiens...

27 continuer de mener des activités

28 d'ingérence étrangère au Canada, à la

1 fois directement et par leurs  
2 intermédiaires canadiens,  
3 principalement contre les politiciens  
4 canadiens, des processus  
5 démocratiques, canadiens et les  
6 communautés de la diaspora ».

7 Et puis il entre dans les détails sur les  
8 objectifs de l'ingérence étrangère indienne.

9 Monsieur Vigneault, croyez-vous comprendre  
10 que l'ingérence étrangère de l'Inde, en particulier, a deux  
11 objectifs ?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donnez-moi juste deux  
13 secondes.

14 **ME PRABJOT SINGH:** Sûr. La question est de  
15 savoir si vous comprenez que l'Inde a deux objectifs pour ses  
16 opérations d'ingérence étrangère.

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la  
18 commissaire, je dirais que, selon nous, les deux objectifs de  
19 l'Inde sont de promouvoir un discours pro-Inde, une dynamique  
20 pro-Inde ici au Canada, mais aussi de mettre à mal la menace  
21 perçue par l'idée de créer un Khalistan indépendant distinct.

22 Je pense qu'il est important, et ce document  
23 en parle, qu'il y ait des éléments très clairs de la  
24 communauté sikhe qui sont protégés sur le plan politique ou  
25 protégé par la Charte, vous savez, et qui épousent le  
26 Khalistan – un Khalistan indépendant. Malheureusement, il y a  
27 aussi – je pense qu'il est important de le noter, un très  
28 petit groupe de personnes qui se livrent à des activités

1       liées à la menace, y compris le financement et le soutien au  
2       terrorisme. Et donc, ce que nous voyons, c'est que le  
3       deuxième objectif de l'Inde, comme l'avocat s'y réfère, c'est  
4       le mélange de ces deux choses.

5                       Donc, c'est quelque chose d'absolument  
6       inacceptable, qui serait, vous savez, le soutien au  
7       terrorisme, mais cela se mélange avec le reste des activités  
8       qui sont absolument non seulement légales, mais acceptables  
9       au Canada, c'est-à-dire avoir des opinions politiques et  
10      utiliser des moyens légaux pour promouvoir ces opinions  
11      politiques.

12                      **ME PRABJOT SINGH:** Monsieur le Greffier, si  
13      nous pouvons parler de CAN. SOM 7. Cela a été récemment  
14      téléchargé dans la base de données du parti, je crois, tard  
15      hier soir.

16                      ET monsieur Vigneault, il s'agit d'un résumé  
17      thématique des fonds de renseignements que le SCRS a préparé,  
18      avec les mises en garde naturelles qui sont notées dans les  
19      documents ; c'est bien ça?

20                      **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

21                      **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, comme vous venez  
22      de l'indiquer, dans votre compréhension de la perception de  
23      la menace par l'Inde, est-ce que vous comprenez que l'Inde  
24      perçoit toute personne engagée dans le plaidoyer pour un  
25      Khalistan séparé de six États comme une soi-disant menace  
26      extrémiste sans faire de distinction entre ceux qui  
27      s'engagent dans un plaidoyer légal, ainsi que ceux qui  
28      croient en la poursuite de la lutte armée. Est-ce exact ?

1 L'Inde ne fait pas de distinction entre les deux?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense, madame la  
3 commissaire, que je suis globalement d'accord avec cela, mais  
4 la distinction que je ferais, c'est que, de notre point de  
5 vue, je n'utiliserais pas la lutte armée. Je dirais, vous  
6 savez, l'utilisation de moyens terroristes. Mais la  
7 description générale du document, je pense, est une très  
8 bonne description de la façon dont nous et nos collègues  
9 percevons la justification de l'ingérence des Indiens.

10 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, concenablement,  
11 même ceux qui critiquent simplement la politique indienne ou  
12 critiquent les violations des droits de l'homme pourraient  
13 également tomber sous le parapluie d'une menace pour les  
14 intérêts indiens ? Est-ce exact?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** À nouveau, madame la  
16 commissaire, je pense que c'est bien décrit dans ce document.  
17 Je pense qu'il est juste de dire que l'Inde sera mise dans la  
18 même catégorie d'activités qui, vous savez, seraient  
19 potentiellement absolument illégitimes ici au Canada,  
20 inappropriées ici au Canada, avec d'autres moyens. Je m'en  
21 tiendrais donc à ce genre de représentation.

22 **ME PRABJOT SINGH:** Oui, donc l'Inde et ses  
23 activités d'ingérence étrangère, qui peuvent inclure la  
24 désinformation, utilisent le cadre et le cadrage de  
25 l'extrémisme pour cibler les militants légitimes, ainsi que  
26 ceux que vous avez marqués du point de vue du SCRS comme  
27 étant considérés comme des extrémistes violents par le SCRS.

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire, à

1 ce stade-ci, je pense que vous savez que le document est  
2 assez clair à ce sujet.

3 **ME PRABJOT SINGH:** J'en viens à ma prochaine  
4 question, si vous le voulez bien.

5 Le SCRS n'a-t-il pris aucune mesure de  
6 réduction de la menace pour lutter contre la désinformation à  
7 l'égard des membres de la collectivité qui se livrent à des  
8 activités de défense des droits légitimes ? Est-ce exact ?

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** La question est notée.

10 **ME PRABJOT SINGH:** Et en général, quel  
11 impact...

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera votre dernière  
13 question.

14 **ME PRABJOT SINGH:** C'est ma dernière  
15 question. D'une manière générale, quel impact pensez-vous que  
16 ce type de désinformation et d'encadrement de l'activisme  
17 légal a sur une communauté vulnérable ciblée par la  
18 désinformation, qui s'appuie sur des stéréotypes racistes  
19 préexistants sur la nature de l'extrémisme et du terrorisme ?  
20 Et sans entrer dans les implications sociales plus larges, si  
21 nous nous concentrons sur les députés, les élus ou les  
22 candidats sikhs, qui sont ciblés par ce pinceau d'extrémisme,  
23 nous envisageons un impact considérable sur les récits  
24 médiatiques, ce qui rend la réélection ou l'élection initiale  
25 assez difficile. Est-ce juste de le dire?

26 **M.DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire, je  
27 pense qu'il est juste de dire que, comme nous l'avons dit  
28 plus tôt, l'ingérence étrangère dans son ensemble, et plus

1 particulièrement la désinformation, est absolument  
2 préoccupante au Canada. La désinformation est un aspect qui  
3 gagne en complexité. Et la façon dont nous, en tant que  
4 service de renseignement dans une société démocratique, nous  
5 pouvons nous engager dans des communications adéquates et  
6 ensuite surveiller les médias sociaux, il y a un certain  
7 nombre de limites qui sont tout à fait justes dans un système  
8 démocratique.

9 Et je tiens à dire que c'est l'un des  
10 domaines de la désinformation et – dans le contexte de  
11 l'ingérence qui prend de l'ampleur et que nous devons trouver  
12 de meilleures façons, non seulement pas pour le SCRS, mais  
13 pour nos partenaires, de s'attaquer, parce que cela a de plus  
14 en plus d'impact.

15 **ME PRABJOT SINGH:** Merci.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

17 **ME PRABJOT SINGH:** Merci madame la  
18 commissaire, c'était ma dernière question.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Me Sirois pour l'Alliance  
20 démocratique des Canadiens russes.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** Bonsoir.

23 Guillaume Sirois pour l'Alliance démocratique  
24 des Canadiens russes. Je vais poser mes questions dans les  
25 deux langues officielles, mais sentez-vous à libre de  
26 répondre dans la langue de votre choix.

27 Pour commencer, juste une question générale.  
28 Êtes-vous au courant de l'ingérence étrangère ou de

1 l'activité d'influence dans nos processus électoraux menés  
2 par les services de renseignement russes au Canada pendant  
3 les 43e ou 44e élections générales??

4 **MME CHERIE HENDERSON:** Je pense que c'est  
5 dans le résumé.

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
7 nous en avons fourni un résumé. Je renvoie l'avocat à ce  
8 résumé, qui est la meilleure description que nous puissions  
9 fournir dans ce contexte.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce qu'on a le numéro,  
11 maître Sirois ?

12 **ME GUILLAUME SIROIS:** Eh bien, je voulais  
13 savoir s'il y avait d'autres éclaircissements que ceux du  
14 résumé, mais... merci, Madame la Commissaire.

15 J'aimerais afficher COM0000156, s'il vous  
16 plaît.

17 **--- PIÈCE No. COM 156:**

18 NSICOP Annual Report 2020

19 **ME GUILLAUME SIROIS:** Il s'agit du rapport  
20 annuel 2020 du Comité des parlementaires sur la sécurité  
21 nationale et le renseignement.

22 Au paragraphe 55, page 34, s'il vous plaît.

23 Sous la rubrique « Ingérence étrangère », on  
24 peut lire ce qui suit :

25 "La Fédération de Russie continue  
26 également d'exploiter les  
27 organisations de la diaspora et les  
28 organisations compatriotes au

1 Canada.”

2 Est-ce que cela est vrai?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
4 je n'ai pas eu l'occasion de lire tout le contexte, alors je  
5 vais faire une déclaration générale, parce que je ne suis pas  
6 sûr de ce qui précède ce paragraphe. Mais je dirais qu'il est  
7 juste de mentionner que la Fédération de Russie s'engage dans  
8 un certain niveau d'ingérence étrangère dans notre pays,  
9 comme cela a été mentionné dans notre rapport du  
10 gouvernement.

11 **ME GUILLAUME SIROIS:** Avez-vous des raisons  
12 de douter de cette affirmation ?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne doute pas de cette  
14 affirmation, madame la commissaire. Je n'ai tout simplement  
15 pas le reste du contexte. Mais je connais bien le travail du  
16 NSICOP en général et je n'ai aucune raison d'en douter

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que c'est un  
18 commentaire juste de la part du témoin.

19 **ME GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais maintenant  
20 afficher le prochain document CAN005824. Et je m'excuse si  
21 certains documents n'ont pas été indiqués à l'avance. Nous  
22 avons reçu des documents assez tard ce matin et hier. Il a  
23 donc fallu s'adapter en conséquence.

24 **--- PIÈCE No. CAN 5824:**

25 Special Report on the Government of  
26 Canada's Framework and Activities to  
27 Defend its Systems and Networks from  
28 Cyber Attack

1                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Au bas de la page, il  
2 s'agit d'abord d'une mise à jour du TF SITE sur le Groupe des  
3 Cinq, comme nous pouvons le voir en haut du document, le 15  
4 septembre 2021.

5                   Pourrions-nous aller à la page 4 ? Le bas de  
6 la page 4 ?

7                   Nous pouvons lire:

8                   "La Russie a concentré ses activités  
9 d'ingérence étrangère sur le  
10 discrédit des institutions et des  
11 processus démocratiques, dans le but  
12 ultime de déstabiliser ou de  
13 délégitimer les États démocratiques."

14                  Nous voyons qu'il s'agit d'une évaluation du  
15 SCRS. Avez-vous des raisons de douter de sa véracité??

16                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
17 c'est — je suis tout à fait d'accord avec cette affirmation.  
18 C'est l'un des aspects importants des activités de la  
19 Fédération de Russie, qui n'est pas nécessairement  
20 d'interférer dans tous les éléments spécifiques du processus  
21 démocratique, mais d'une manière générale, de saper les États  
22 démocratiques. Et nous le voyons dans tous les domaines de  
23 l'activité de la Fédération de Russie.

24                  **ME GUILLAUME SIROIS:** C'était donc une  
25 préoccupation du SCRS lors de l'élection de 2021 ? Dans la  
26 dernière semaine de l'élection ?

27                  **M. DAVID VIGNEAULT:** C'était absolument la  
28 dernière semaine, mais je peux dire que c'est une

1 préoccupation que nous avons partagée auparavant, que nous  
2 continuons de partager à ce jour.

3 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci. Enfin, le  
4 dernier document que je vais vous montrer est JKW un tas de  
5 zéros 7. Il s'agit du Rapport spécial de 2022 sur le cadre et  
6 les activités du gouvernement du Canada pour défendre son  
7 système et ses réseaux contre les cyberattaques. Encore une  
8 fois, c'est du CPSNR.

9 **--- PIÈCE No. JKW 7:**

10 Special Report on the Government of  
11 Canada's Framework and Activities to  
12 Defend its Systems and Networks from  
13 Cyber Attack

14 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et j'aimerais aller à  
15 la page 36 une fois le document chargé. Merci. En haut ici,  
16 au paragraphe 56. Est-ce qu'on peut monter un peu ? Oui.

17 Donc, oui, au paragraphe 56, il est dit:

18 "La Russie est un auteur de  
19 cybermenace très sophistiqué. La  
20 Russie se livre à des activités  
21 malveillantes de cybermenace, y  
22 compris le cyberespionnage et  
23 l'ingérence étrangère, à l'appui d'un  
24 large éventail de priorités  
25 stratégiques en matière de  
26 renseignement. Y compris  
27 l'identification d'événements et de  
28 tendances qui divisent dans des États

1                   rivaux pour mener des campagnes  
2                   d'influence et saper les normes et  
3                   les valeurs démocratiques libérales."

4                   Soit dit en passant, cette dernière partie  
5 est le troisième point.

6                   Cette affirmation est également vraie, au  
7 meilleur de votre connaissance ?

8                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, madame la  
9 commissaire. Et cela nous ramène à une réponse précédente  
10 donnée à votre question lorsque vous m'avez demandé à quel  
11 moment l'environnement des menaces a changé au fil du temps.  
12 Et c'est l'un des aspects de cela, c'est que la Russie, et  
13 d'autres États, mais la Russie en particulier, essaie de  
14 saper le monde, l'ordre international basé sur des règles  
15 pour créer un environnement qui est plus susceptible de  
16 profiter à leurs propres intérêts.

17                   Et donc, ce faisant, ils essaient de saper  
18 les démocraties du monde entier, et c'est pourquoi ils ne  
19 sont pas aussi intéressés par le choix d'individus ou de  
20 partis spécifiques pour gagner, mais qu'ils sapent les  
21 processus démocratiques à la façon dont les gens perçoivent  
22 la démocratie par opposition à un régime démocratique comme  
23 celui que nous avons en Russie. C'est l'un des éléments les  
24 plus importants que nous voyons qui témoignent de l'évolution  
25 de l'environnement des menaces au cours des dernières années  
26 auxquelles nous devons faire face.

27                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et pensez-vous que la  
28 Russie fait tout cela par accident, les trois déclarations

1 que nous venons d'observer ?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Comme je l'ai mentionné,  
3 je pense qu'il y a une intention très délibérée dans la façon  
4 dont la Russie exécute ces actions.

5 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, la Russie, on  
6 peut dire que la Russie a...

7 ...la Russie a une intention de faire de  
8 l'interférence dans nos institutions démocratiques.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** La Russie a l'intention  
10 de causer de l'interférence dans nos institutions  
11 démocratiques. Elle le fait d'une façon différente de  
12 certains autres acteurs qui ont été discutés plus tôt. Leur  
13 objectif est surtout de pouvoir diviser les sociétés et de  
14 créer de la dissension et de diminuer la paix dans des... pour  
15 la démocratie dans le monde occidental et à travers le monde.

16 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et est-ce qu'on peut  
17 qualifier un peu cette intention? Est-ce que c'est une très  
18 grande intention? Une faible intention? Une moyenne?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je vous dirais que c'est  
20 une... les activités qu'on voit, non seulement au Canada, mais  
21 à travers le monde, font partie d'un plan bien intégré avec  
22 plusieurs acteurs qui sont coordonnés. Donc, je pense qu'on  
23 peut dire que c'est une priorité du régime russe.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et si jamais on voit de  
25 la preuve ou des documents qui indiquent qu'on pense que la  
26 Russie... donc, qu'on affirme que la Russie n'a pas un intérêt  
27 sérieux à causer de l'interférence étrangère, est-ce qu'il y  
28 a un risque qu'on sous-estime la menace de la Russie par

1 rapport à l'ingérence étrangère si on dit qu'elle n'a pas  
2 d'intérêts sérieux à mener cette ingérence étrangère?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
4 je comprends la question. Si l'avocat a un document  
5 spécifique qu'il voudrait me présenter pour pouvoir commenter  
6 de façon plus précise, ça serait très utile.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** ET je suis d'accord.

8 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci, Madame la  
9 Procureure.

10 Juste parce que c'est dans mes notes à moi,  
11 je vais sortir le résumé WIT 45, mais c'est probablement  
12 aussi dans le résumé... topical summary, en anglais, je ne  
13 connais pas le terme en français, qui a été produit par la  
14 Commission.

15 **--- PIÈCE No. WIT 45:**

16 Public Interview Summary: Mr. Lyall  
17 King, Ms. Tara Denham, Ms. Gallit  
18 Dobner, Mr. Eric Gordon, CSIS  
19 Representative

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va être votre dernière  
21 question, hein?

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** Ah! En fait, madame la  
23 commissaire, est-ce que je peux demander cette... j'avais pas  
24 l'intention d'aller ici, c'était juste... c'est dans le  
25 contexte de ma question précédente. Est-ce que je peux poser  
26 une question après avoir référé le témoin à ce passage-là?

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Euh...

28 **ME GUILLAUME SIROIS:** Parce que c'est des

1 questions... c'est des questions d'importance majeure et la  
2 question...

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je comprends, mais tout  
4 le monde en a d'importance majeure, c'est... et là, vous avez  
5 déjà dépassé. Je vais vous laisser poser une question.  
6 Choisissez ce que vous voulez faire. Vous allez au document  
7 ou vous posez la question suivante que vous avez.

8 : Avec égard, madame la commissaire, mon  
9 collègue n'a pas dépassé, il a 10 minutes, puis là, il vient  
10 d'arriver à 10 minutes.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ah, moi, j'ai noté et 32.

12 **ME MATTHEW FERGUSON:** Excusez.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** La fin de son contre-  
14 interrogatoire.

15 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, j'aimerais... en  
16 tout cas, bref, on a eu quelques interruptions, j'aimerais  
17 avoir un bon 2 minutes de plus, si possible, madame la  
18 commissaire.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Posez la question que  
20 vous avez là, puis...

21 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, on va commencer  
22 par ça, ensuite je vais voir si...

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** On verra où ça mènera,  
24 mais...

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, sur la question...

26 **COMMISSAIRE HOGUE:**... on a des contraintes  
27 qu'on ne peut pas...

28 **ME GUILLAUME SIROIS:** Non, je suis bien

1 conscient de ça, c'est... je suis conscient de ça, Madame la  
2 commissaire.

3 Donc, au paragraphe... pardon, on demandait  
4 d'apporter le résumé de témoignage WIT 45, s'il vous plaît,  
5 au paragraphe 45.

6 **ME MITCHEL KERSYS:** Je n'ai aucun document  
7 WIT 45.

8 **ME GUILLAUME SIROIS:** Ah, WIT-0000045. C'est  
9 le résumé d'entrevue 45. Au paragraphe 45, s'il vous plaît.

10 (COURTE PAUSE)

11 **ME BARNEY BRUCKER:** Je crois que M. King sera  
12 ici demain.

13 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, OK. Peut-être  
14 qu'on peut passer à une autre question vu qu'on n'a pas  
15 beaucoup de temps.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** OK.

17 **ME GUILLAUME SIROIS:** On peut enlever ce  
18 document, s'il vous plaît.

19 Ma prochaine question porte sur... donc, on a  
20 conclu que la Russie a un sérieux intérêt à mener de  
21 l'ingérence étrangère dans les élections; les moyens, ça,  
22 c'est même pas en question. On peut conclure que la Russie a  
23 mené des activités d'ingérence étrangère significatives  
24 pendant la période de 2019 à 2021 au moins. Oui ou non?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire...

26 **ME GUILLAUME SIROIS:** Parce que peut-être...

27 **M. DAVID VIGNEAULT:**... le témoignage que j'ai  
28 donné n'est pas le cas. Nos documents ont démontré... ont été

1 assez clairs sur ce qu'on pouvait dire. Ce que j'ai mentionné  
2 à l'avocat plus tôt, c'est qu'il y a une intention très  
3 claire, il y a des moyens très clairs qui ont été utilisés  
4 pour engager dans l'interférence étrangère, il y a des  
5 nuances qui ont été apportées sur le fait que c'est plus pour  
6 attaquer le système démocratique au lieu d'être... d'avoir des  
7 résultats spécifiques au plan électoral.

8 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et ces tentatives-là  
9 dont vous venez de décrire n'ont pas été mises sur pause lors  
10 des élections de 2019 et 2012, elles ont continué.

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
12 je... il y a certains documents qui ont été présentés, qui ont  
13 déterminé ce qui était... ce qu'on pouvait dire de façon  
14 publique sur ces activités-là, y compris spécifiquement sur  
15 la Russie. Je vais devoir m'y référer, je n'ai pas le détail  
16 devant moi.

17 Ce que j'ai dit par contre, puis je comprends  
18 la question de l'avocat, c'est de dire qu'il y a des  
19 capacités très claires, des intérêts très clairs et une  
20 approche organisée de la part de la Russie de s'attaquer aux  
21 démocraties, y compris le Canada, mais il y a des limites qui  
22 ont été décrites, de ce qu'on sait, dans les documents. Je  
23 pense que c'est la meilleure façon de répondre à votre  
24 question.

25 **MME MICHELLE TESSIER:** Si je peux ajouter  
26 juste... oui, ajouter de l'information. C'est clair, comme le  
27 directeur l'a dit : la Russie, c'est une préoccupation au  
28 niveau de l'ingérence étrangère. C'est très clair. Ce que

1       disent ces documents, c'est que dans les élections  
2       précisément nous n'avons pas vu énormément d'activité de la  
3       part de la Russie dans ces deux élections, fort probablement  
4       pour la propre raison, c'était pas une priorité ou il n'y  
5       avait pas suffisamment d'informations qui divisaient la  
6       société parce qu'on sait que, et on l'a dit publiquement, la  
7       Russie cherche à créer des divisions.

8                Donc, s'il se trouvait que, pour une raison  
9       ou une autre, ces exactions-là n'étaient pas une opportunité  
10      pour eux de créer des divisions, c'était peut-être pas une  
11      priorité à ce moment-là, mais ça ne veut pas dire que pour le  
12      Service, on n'est pas préoccupé par les activités de la  
13      Russie en ce qui concerne l'ingérence étrangère.

14               **ME GUILLAUME SIROIS:** OK. Donc, Madame la  
15      Commissaire...

16               **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va être terminé là.

17               **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va être votre collègue  
18      qui va continuer.

19               Ah, bien, si vous voulez compléter la  
20      réponse...

21               **MME CHERIE HENDERSON:** J'allais juste ajouter  
22      un petit point, et je pense que ce n'est pas dit assez bien  
23      dans le résumé, que la Russie a une capacité importante  
24      d'accroître sa campagne d'ingérence et de désinformation si  
25      elle choisit de le faire. Ainsi, même si nous n'avons peut-  
26      être pas vu autant de choses pour saper les 43e et  
27      44e élections, s'il le souhaite, il a la capacité de  
28      s'engager dans une ingérence beaucoup plus grande à l'avenir.

1                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci.

2                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

3                   Coalition des avocats pour les droits de la  
4                   personne.

5                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME HANNAH TAYLOR:**

6                   **ME HANNAH TAYLOR:** Bonsoir à tous.

7                   Monsieur Vigneault, Le résumé des témoins du  
8                   groupe d'experts indique que vous avez expliqué que le  
9                   processus visant à déterminer les priorités du Canada en  
10                  matière de renseignement est coordonné par le Bureau du  
11                  Conseil privé. Vous êtes d'accord pour dire que c'est  
12                  coordonné par le Bureau du Conseil privé ?

13                  **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est coordonné par le  
14                  Bureau du Conseil privé, mais les priorités sont établies par  
15                  le Cabinet.

16                  **ME HANNAH TAYLOR:** De plus, monsieur  
17                  Vigneault, vous avez mentionné tout à l'heure que le SCRS  
18                  doit produire des renseignements pour protéger tous les  
19                  Canadiens. Est-ce que l'enquête sur la répression  
20                  transnationale est une priorité du SCRS en matière de  
21                  renseignement ?

22                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
23                  je crois que les services de renseignement, il y a un plan  
24                  pour – je ne sais pas s'ils ont encore été rendus publics,  
25                  mais je crois qu'il pourrait y avoir un plan pour le faire.  
26                  Oui, nous pouvons dire que nous enquêtons sur l'ingérence  
27                  étrangère. Dans le cas du SCRS en particulier, il s'agit de  
28                  la répression transnationale.

1                   **ME HANNAH TAYLOR:** Merci. Avec l'avocat de M.  
2 Chong et du Parti conservateur, vous avez discuté de la  
3 fourniture de séances d'information aux membres du  
4 gouvernement vulnérables à d'éventuelles activités  
5 d'ingérence étrangère. Le SCRS croit-il qu'il est important  
6 d'informer les membres de la diaspora ciblée qui sont  
7 vulnérables à d'éventuelles activités d'ingérence étrangère,  
8 y compris celles liées aux élections ?

9                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
10 ce que nous avons dit tout à l'heure au sujet de la  
11 répression transnationale, il y a quelque chose de très  
12 important, c'est que souvent, comme mon collègue l'a dit, ce  
13 sont des gens qui sont venus au Canada pour échapper à des  
14 conditions de vie d'autres pays, et le fait qu'ils puissent  
15 faire l'objet de ces tactiques et de ces actions ici au  
16 Canada est évidemment inacceptable et c'est pourquoi, vous  
17 savez, notre mandat est clair lorsque nous enquêtons là-  
18 dessus.

19                   Au fil des ans, nous avons accru notre  
20 engagement auprès de la communauté de la diaspora. Comme je  
21 l'ai dit plus tôt, nous avons réaffecté des ressources à  
22 l'interne pour créer une mobilisation des intervenants dans  
23 le seul but de mobiliser les collectivités. Notre rapport  
24 annuel de l'an dernier et celui qui sera déposé très  
25 prochainement au Parlement par le ministre de la Sécurité  
26 publique parleront assez longuement de la façon dont nous  
27 nous sommes engagés auprès de la diaspora.

28                   La dernière chose que je dirais, madame la

1 commissaire, c'est qu'il y a des limites à ce que nous  
2 pouvons dire aux gens qui s'engagent à l'extérieur du  
3 gouvernement, comme on l'a dit. *L'article 19* nous en empêche.  
4 Et le gouvernement a entamé des consultations avec les  
5 Canadiens, y compris les groupes de la diaspora, pour  
6 comprendre, vous savez, les changements à la *Loi sur le SCRS*  
7 qui nous rendraient plus pertinents pour participer à ces  
8 discussions avec les communautés de la diaspora.

9 **ME HANNAH TAYLOR:** Et donc, en tenant compte  
10 des limites imposées par le SCRS en vertu de la Loi, est-ce  
11 que ces efforts pour mobiliser les intervenants – permettez-  
12 moi de reformuler, peut-être. Dans les limites de la Loi,  
13 vous estimez qu'il est important d'informer les membres des  
14 communautés de la diaspora ciblées s'ils font face à une  
15 menace ? Est-ce que cela serait considéré comme important  
16 dans vos limites ?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est ici, madame la  
18 commissaire, que cela devient difficile lorsque nous allons à  
19 des détails très spécifiques, donc si nous parlons d'une  
20 menace individuelle, vous savez, comme, une menace spécifique  
21 individuelle, cela devient compliqué parce que cela  
22 signifierait révéler des informations classifiées si elles  
23 sont si spécifiques. Nous avons donc tendance à nous engager  
24 au niveau de l'organisation. Si nous sommes au courant d'une  
25 activité, et c'est quelque chose que nous devons être très  
26 clairs, si nous avons des renseignements ou des indications  
27 que quelqu'un pourrait être menacé, nous faisons  
28 immédiatement appel aux forces de l'ordre pour nous assurer

1 que, vous savez, elles soulèvent – une mesure peut être prise  
2 pour protéger la personne.

3 Mais c'est l'un des domaines – l'avocat parle  
4 d'un des domaines qui, je pense, fait partie de la prochaine  
5 phase de l'engagement avec les communautés de la diaspora, et  
6 la prochaine phase de discussion avec les Canadiens sur  
7 l'ingérence étrangère est de savoir comment nous pouvons être  
8 plus précis, plus engagés pour avoir un meilleur impact pour  
9 contrer l'ingérence étrangère.

10 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci, madame la  
11 commissaire, avec votre permission, j'espère lire le  
12 paragraphe 11 du résumé de l'interrogatoire à huis clos d'une  
13 direction générale de la Direction du MARC du SCRS au groupe  
14 d'experts pour obtenir leur opinion sur ce qui est mentionné  
15 dans le paragraphe. Ce document n'est pas sur notre liste,  
16 car il a été rendu disponible hier soir. Et, bien sûr, je  
17 vais le préciser avec votre permission.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Allez-y.

19 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci. Nous n'avons pas  
20 besoin de l'afficher, simplement parce que je pense qu'en  
21 vertu de ces règles – des règles de la Commission, nous ne  
22 devrions pas le relever. Mais je vais le dire clairement au  
23 groupe d'experts, comme ce résumé n'est pas le vôtre, il – et  
24 il n'a pas été adopté – il n'a pas été adopté en preuve, et  
25 ce n'est pas un élément de preuve devant la Commission. Dans  
26 l'intérêt de la Commission, je parle de l'IT 43, mais encore  
27 une fois, je demande qu'il ne soit pas affiché.

28 Les témoins ne sont pas nommés dans le

1 résumé. Et juste pour donner un peu de contexte au paragraphe  
2 que je vais vous lire, juste avant ce paragraphe, le résumé  
3 fait référence...

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense qu'il serait  
5 préférable de mettre le document à l'écran.

6 **ME HANNAH TAYLOR:** Est-ce que c'est OK?.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

8 **ME HANNAH TAYLOR:** Excellent. Merci.

9 Si nous le pouvions, ce serait WIT 43 avec  
10 cinq 0 au milieu, je crois. D'accord. Et nous en viendrions  
11 au paragraphe 11. Et nous noterons juste au-dessus, au  
12 paragraphe 10, la dernière phrase, nous nous référons à la  
13 République populaire de Chine, donc il est préférable que  
14 nous nous référions à la République populaire de Chine. Et je  
15 lirai à haute voix,

16 " Les communautés de la diaspora  
17 peuvent être poussées à voter selon  
18 leurs préférences en utilisant des  
19 bâtons et des carottes. Le deuxième  
20 témoin a déclaré que de nombreux  
21 membres de cette communauté de la  
22 diaspora craignaient que la RPC sache  
23 pour qui ils avaient voté et n'osaient  
24 pas voter contre les préférences  
25 exprimées par le pays. Le deuxième  
26 témoin estime que l'objectif ultime de  
27 la RPC est de conditionner la réponse  
28 de la communauté de la diaspora, afin

1 qu'elle vote d'une certaine manière  
2 sans qu'on ait à le lui dire. Le  
3 travail du Front uni est celui qui  
4 préoccupe le SCRS lorsqu'il est  
5 clandestin, trompeur et menaçant."

6 Êtes-vous d'accord avec cette observation et,  
7 dans l'affirmative, dans la mesure où vous pouvez nous le  
8 dire, comment le SCRS lutte-t-il contre ce phénomène ?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, madame la  
10 commissaire, je suis d'accord avec cet énoncé, et je dirais  
11 que la référence au travail du Front uni est essentielle pour  
12 comprendre comment la RPC s'engage dans des activités  
13 d'ingérence étrangère.

14 Le travail du Front uni fait partie d'un  
15 certain nombre de parties différentes du Parti communiste  
16 chinois et du gouvernement de la RPC. Son budget est  
17 aujourd'hui supérieur à celui de l'ensemble du ministère des  
18 Affaires étrangères. Et leur seul but est de travailler à  
19 l'étranger pour conditionner les gens et d'être en mesure  
20 d'exercer une – entre autres choses, ingérence étrangère dans  
21 ces pays. Xi Jinping, le président – le dirigeant de la Chine  
22 considère le Département du travail du Front uni comme l'une  
23 de ses armes magiques parce qu'il a la capacité de  
24 conditionner tant de choses et de pousser les intérêts de la  
25 RPC à l'étranger d'une manière très efficace.

26 C'est pourquoi le SCRS, dans le cadre de son  
27 travail de renseignement, entreprendra un certain nombre  
28 d'opérations de renseignement en utilisant tous les outils à

1 sa disposition pour comprendre qui sont les acteurs, quels  
2 sont leurs modus operandi, et être en mesure d'informer le  
3 gouvernement et, dans certains cas, de prendre des mesures de  
4 réduction de la menace pour réduire l'activité de menace du  
5 Front uni. Mais aussi d'autres acteurs qui participent à ces  
6 activités au Canada.

7 **MME MICHELLE TESSIER:** J'ajouterai que le  
8 SCRS est très préoccupé par les répercussions sur les  
9 communautés de la diaspora et qu'il sait aussi très bien que  
10 certaines personnes ont peur des services de renseignement.  
11 Certains sont peut-être arrivés ici en provenance de pays où  
12 les services de renseignement ne fonctionnent pas dans une  
13 démocratie, et ils ne se sentent peut-être pas à l'aise de  
14 venir au SCRS, et le SCRS le sait, et c'est l'une des raisons  
15 pour lesquelles, comme le directeur l'a dit plus tôt  
16 aujourd'hui, il y a tant de communication avec le public, et  
17 cette enquête en est un exemple pour faire savoir que le SCRS  
18 veut entendre ce qu'ils ont à dire sur les collectivités. Et  
19 comme le directeur l'a mentionné, nous travaillerons avec –  
20 nous travaillons avec nos partenaires d'application de la loi  
21 et nous l'avons fait avec succès pour contrer certaines  
22 menaces dans la mesure du possible. Nous sommes donc  
23 absolument très préoccupés par toute menace pour les  
24 communautés de la diaspora et nous sommes favorables à la  
25 coopération.

26 **MME CHERIE HENDERSON:** J'ajouterais donc  
27 qu'il est d'une importance fondamentale pour le Service et,  
28 par conséquent, pour le reste du Canada et les communautés de

1 la diaspora, que nous commençons à établir un climat de  
2 confiance au sein des communautés de la diaspora, afin  
3 qu'elles nous parlent aussi et nous disent ce qu'elles  
4 vivent, ce qui contribue à renforcer la prise de conscience  
5 générale de ce qui se passe exactement dans notre pays.

6 Il est fondamental pour nous, en tant que  
7 Canadiens et pour tous les Canadiens, d'avoir cette  
8 conversation continue et de pouvoir commencer à informer tout  
9 le monde, afin qu'ils reconnaissent ce qu'ils voient et que  
10 nous puissions commencer à mettre en place de meilleures  
11 structures pour nous protéger contre ce phénomène.

12 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci beaucoup à tous.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME BARNEY BRUCKER:**

15 **ME BARNEY BRUCKER:** Je voulais juste peut-  
16 être clarifier quelque chose. Dans les divers résumés  
17 thématiques qui ont été présentés sous les noms de CAN SUM 1  
18 à 14 au début de votre témoignage d'aujourd'hui, il y a une  
19 page de mises en garde, et je voulais simplement confirmer  
20 que ces mises en garde ne sont pas des mises en garde du  
21 SCRS. Ce sont des mises en garde qui ont été élaborées et qui  
22 ont été élaborées à la suite de consultations, et ce sont les  
23 mises en garde du gouvernement. Est-ce exact ?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est exact..

25 **ME BARNEY BRUCKER:** Maître De Luca, du Parti  
26 conservateur, vous a amené aux résumés des séances  
27 d'information sur les mesures de réduction de la menace de M.  
28 O'Toole et de M. Chiu. Ai-je raison de dire que les mesures

1 de réduction de la menace de ce type peuvent s'appuyer sur  
2 des renseignements antérieurs, des renseignements recueillis  
3 au fil du temps pour aider à informer la personne qui est  
4 informée de la nature de la menace ?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, l'information  
6 comprend toutes les informations pertinentes. La directive  
7 ministérielle a été émise pour la première fois, c'est celle  
8 que nous avons appliquée pour la séance d'information du  
9 ministre pour M. O'Toole et, par la suite, des précisions ont  
10 été apportées à l'instruction afin que la séance  
11 d'information soit plus adaptée pour être plus pertinente,  
12 pour inclure plus d'informations pertinentes plutôt que  
13 toutes les informations qui pourraient ne pas être  
14 confirmées. Pas l'information que nous aurions normalement  
15 eue. Il y a donc eu une évolution, je pense qu'il est  
16 important de le mentionner, entre la première discussion sur  
17 le TRM avec M. O'Toole et celle qui a suivi avec M. Chiu.

18 **ME BARNEY BRUCKER:** Sûr. Mais ma question est  
19 la suivante : même dans la séance d'information de M.  
20 O'Toole, qui, si nous croyons comprendre, a eu lieu en mai  
21 2023, elle inclurait – ou permettez-moi de vous demander si  
22 elle inclurait des informations qui existaient en 2021 et des  
23 informations qui ont été obtenues par la suite jusqu'au  
24 moment de la séance d'information.

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est exact.

26 **ME BARNEY BRUCKER:** Et serait-il juste de  
27 dire que l'objectif de ces séances d'information ou d'une  
28 mesure de réduction de la menace serait d'aider à éduquer une

1        personne sur une menace potentielle pour la personne et sur  
2        les mesures qui pourraient être prises pour atténuer la  
3        menace ?

4                    **M. DAVID VIGNEAULT:** Vraiment exactement  
5        décrit.

6                    **ME BARNEY BRUCKER:** D'accord. Au début de  
7        votre témoignage, M. Cameron et M. MacKay vous ont parlé de  
8        diverses initiatives et mesures prises par le service. Et  
9        est-il juste que les initiatives et les mesures que vous  
10        décrivez, et il y en a eu un certain nombre, sont conformes  
11        aux priorités en matière de renseignement établies par le  
12        Cabinet, qui vous sont ensuite transmises par l'entremise des  
13        directives du ministre de la Sécurité publique ?

14                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est le cas.

15                   **ME BARNEY BRUCKER:** C'était mes questions.  
16        Merci.

17                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

18                   Nous avons donc un dernier témoin et je vois  
19        qu'il est dans la pièce pour que nous ne nous interrompions  
20        pas. Nous allons simplement changer les témoins.

21                   Merci beaucoup.

22                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci, Madame la  
23        Commissaire.

24                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Pardon. Je regardais  
25        l'heure.

26                   (COURTE PAUSE)

27                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonsoir monsieur Basler.

28                   **ME GORDON CAMERON:** Madame la Commissaire, je

1 suis Gordon Cameron pour les avocats de la Commission. Nous  
2 accueillons Bo Basler à titre de représentant des bureaux  
3 régionaux du SCRS. Pourrais-je faire prêter serment ou faire  
4 une affirmation solennelle, s'il vous plaît?

5 **LE GREFFIER:** Pourriez-vous, s'il vous plaît,  
6 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le  
7 compte rendu?

8 **M. BO BASLER:** It's Bo Basler, B-a-s-l-e-r.

9 **--- M. BO BASLER, Assermenté:**

10 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME GORDON CAMERON:**

11 **ME GORDON CAMERON:** Bonjour, monsieur Basler.  
12 Vous vous souviendrez peut-être que, le 20 février, la  
13 Commission a eu une entrevue avec vous et deux de vos  
14 collègues dont l'identité a été anonymisée, mais dont il a  
15 été noté qu'il s'agissait d'autres directeurs généraux  
16 d'autres régions travaillant au SCRS.

17 Avez-vous examiné ce résumé pour confirmer  
18 que, dans la mesure où l'information peut être divulguée  
19 publiquement, il s'agit d'un résumé exact de cette entrevue?

20 **M. BO BASLER:** C'est le cas, et je l'ai fait,  
21 oui.

22 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

23 Et dans la mesure où il résume votre  
24 contribution et en ce qui concerne vos souvenirs de la  
25 contribution d'autres personnes lors de l'entrevue, adoptez-  
26 vous ce résumé dans le cadre de votre témoignage devant la  
27 Commission ?

28 **M. BO BASLER:** Oui.

1                   **ME GORDON CAMERON:** Merci.

2                   Et pour mémoire, ce document est WIT 36.

3                   **--- PIÈCE No. WIT 36:**

4                                   CSIS Regions Officials Public Summary  
5                                   of Classified Interview

6                   **ME GORDON CAMERON:** Et aussi, Monsieur  
7 Basler, vous vous souviendrez peut-être que, cette fois-ci,  
8 vous n'avez pas fait partie d'un groupe d'experts, mais que  
9 vous avez comparu vous-même, et que vous avez été interrogé à  
10 huis clos par la Commission. Et avez-vous eu l'occasion  
11 d'examiner le résumé de cette séance à huis clos qui a été  
12 préparé pour être rendu public ?

13                   **M. BO BASLER:** Oui.

14                   **ME GORDON CAMERON:** Et dans la mesure où  
15 l'information peut être divulguée publiquement, est-ce un  
16 résumé exact de la preuve à huis clos ?

17                   **M. BO BASLER:** It is, yes.

18                   **ME GORDON CAMERON:** Merci.

19                   Et vous adoptez ce résumé public de votre  
20 témoignage à huis clos dans le cadre de votre témoignage  
21 d'aujourd'hui?

22                   **M. BO BASLER:** Oui.

23                   **ME GORDON CAMERON:** Peut-être pourriez-vous  
24 commencer par – parce que nous manquons de temps, nous  
25 n'avons pas besoin de retourner à l'école secondaire.  
26 Pourriez-vous nous faire un bref compte rendu de votre  
27 expérience avec le service et, en particulier, de votre  
28 expérience avec les régions et de l'endroit où vous vous

1 trouvez actuellement.

2 **M. BO BASLER:** Je le peux certainement. Je  
3 vais le faire dans l'ordre inverse. Je pense que c'est  
4 probablement le plus facile.

5 À l'heure actuelle, je suis coordonnateur de  
6 la lutte contre l'ingérence étrangère au SCRS, et je suis  
7 donc basée ici, à Ottawa, à notre administration centrale.  
8 C'est un poste que j'ai assumé et qui a été créé en mars  
9 2023, donc l'année dernière.

10 Auparavant, j'étais directeur général de la  
11 région de la Colombie-Britannique. J'ai occupé ce poste  
12 pendant près de trois ans.

13 Auparavant, j'étais directrice générale  
14 adjointe des opérations dans la région des Prairies.

15 Je travaille au service depuis 2001 et j'ai  
16 occupé divers postes dans trois bureaux régionaux et à  
17 l'administration centrale.

18 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

19 Lorsque le groupe d'experts de  
20 l'administration centrale du SCRS est venu ici, nous avons eu  
21 de l'information sur les différents rôles de l'administration  
22 centrale et des régions, mais vous êtes maintenant un ancien  
23 directeur général de l'une des régions et vous avez  
24 maintenant une vue d'ensemble de la situation à partir de  
25 l'administration centrale. Pouvez-vous nous dire ce que vous  
26 pensez du rôle principal des bureaux régionaux du SCRS au  
27 sein de l'organisation??

28 **M. BO BASLER:** Je pense que la meilleure

1 façon de décrire la fonction régionale, c'est que les régions  
2 se concentrent sur la collecte de renseignements. Il s'étend  
3 à tous les mandats du service, mais ce sont vraiment les  
4 régions qui déploient les outils qui sont à l'avant-garde de  
5 la collecte de ces renseignements pour pouvoir les renvoyer à  
6 notre direction générale et à nos unités centrales pour  
7 pouvoir les analyser et les diffuser. Mais les régions, c'est  
8 vraiment la collecte et elles contrôlent non seulement la  
9 collecte, mais aussi la façon dont nous procédons à la  
10 collecte des renseignements.

11 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Maintenant, sur  
12 ce point, on peut supposer que les bureaux régionaux doivent  
13 déterminer ce qu'ils doivent recueillir, quelles devraient  
14 être leurs priorités, où consacrer leurs ressources,

15 **M. BO BASLER:** Exact.

16 **ME GORDON CAMERON:** Pouvez-vous me dire dans  
17 quelle mesure les régions donnent leur avis à  
18 l'administration centrale sur ce qui devrait être recueilli,  
19 dans quelle mesure l'administration centrale donne son avis  
20 aux régions ? Comment cette carte est-elle générée??

21 **M. BO BASLER:** Bien sûr. Il y a une  
22 conversation quotidienne selon le niveau, hebdomadaire ou  
23 mensuelle, entre les bureaux régionaux et les directions  
24 générales de l'administration centrale en ce qui concerne les  
25 priorités sur lesquelles une région donnée recueille, de  
26 sorte que les priorités globales en matière de renseignement,  
27 je crois qu'on l'a mentionné plus tôt, sont établies par le  
28 gouvernement et approuvées par le Cabinet.

1                   Le service prend ces renseignements et crée  
2                   les besoins internes en matière de renseignement que nous  
3                   pouvons recueillir dans le cadre de notre mandat, puis les  
4                   régions se concentrent sur ce qu'elles ont la capacité de  
5                   recueillir. Ainsi, parfois, la collecte peut être déterminée  
6                   par la capacité. Elle peut être motivée par l'environnement  
7                   de menace local. L'environnement de menace dans une région du  
8                   pays peut être un peu différent de celui d'une autre région  
9                   du pays.

10                  Ces conversations sont donc en cours entre  
11                  les bureaux régionaux et l'administration centrale sur ce  
12                  qu'une région ou une unité devrait prioriser. Et comme je  
13                  l'ai noté, il peut s'agir simplement de ce à quoi une région  
14                  a accès, ou si une menace est plus grande dans une partie du  
15                  pays que dans une autre, cette région, en consultation avec  
16                  les directions générales de l'administration centrale,  
17                  priorisera ses activités de collecte dans cette région  
18                  particulière.

19                  **ME GORDON CAMERON:** C'est très utile.

20                  Maintenant, si vous pouviez parler de ce qui  
21                  se passe avec le produit. Alors les régions sortent, elles  
22                  font tout ce qu'elles font pour collecter des informations,  
23                  des sources et de la surveillance, ou quelles que soient les  
24                  techniques dont elles disposent. Ils l'apportent au bureau,  
25                  l'écrivent. De là, rendez-vous au siège social.

26                  **M. BO BASLER:** Bien sûr. Une fois que  
27                  l'activité de collecte a eu lieu, elle est produite dans ce  
28                  que l'on pourrait appeler, je pense, un rapport de

1       renseignement interne. Donc, si c'est - peu importe qu'il  
2       soit recueilli auprès de l'un de nos analystes des  
3       communications, de l'un de nos agents de renseignements ou de  
4       notre équipe de surveillance, ils créent le rapport, ils le  
5       mettent dans la base de données interne et le dirigent vers  
6       les unités de notre quartier général, ou une autre région  
7       s'il s'applique aux activités qui peuvent s'y dérouler.

8               Ainsi, les renseignements sont recueillis,  
9       ils sont mis dans un format lisible, un rapport, si vous  
10       voulez, dans le système, et il est ensuite transmis à nos  
11       homologues de l'administration centrale, qui recueillent et  
12       consomment les renseignements qui proviennent de tous les  
13       bureaux régionaux du pays.

14               C'est donc collecté, en quelque sorte évalué  
15       au niveau local. On en fait une évaluation locale, puis on  
16       l'envoie aux succursales de notre siège social.

17               **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Maintenant,  
18       nous sommes ici pour penser à cela exactement du point de vue  
19       que vous venez de lui donner, la collecte par les régions et  
20       l'envoyer au quartier Général, mais juste pour aider avec le  
21       genre d'arc narratif là-bas. Il arrive à l'administration  
22       centrale, à tous ces renseignements recueillis par les  
23       régions. Peut-être pourriez-vous nous donner une brève  
24       description de ce qui se passe lorsqu'il arrive au siège  
25       social.

26               **M. BO BASLER:** Bien sûr. Il s'agit des  
27       directions générales de notre administration centrale, il y a  
28       deux ou trois fonctions différentes dont elles sont

1 responsables, mais dans ce contexte, il s'agit de recueillir  
2 les renseignements, que ce soit des bureaux nationaux  
3 régionaux, de nos stations internationales, de nos  
4 partenaires dans le monde entier, de nos partenaires  
5 nationaux, de prendre en compte tous les différents éléments  
6 de renseignement, de les évaluer, de mener des analyses, que  
7 ce soit d'une manière plus tactique, une analyse ciblée ou  
8 une analyse plus complète d'une situation, en recueillant des  
9 renseignements de partout.

10 Ils sont également responsables de la  
11 fonction de diffusion. Il s'agit donc de prendre, d'évaluer  
12 l'information qui nous vient des régions ou des partenaires  
13 et de déterminer si elle devrait être transmise à d'autres  
14 ministères ; et dans l'affirmative, lesquels, ou effectuer  
15 l'analyse, puis déterminer les produits analytiques, où ils  
16 devraient être distribués. C'est donc cette fonction de prise  
17 en charge et de traitement, d'analyse et de diffusion.

18 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Maintenant,  
19 regardiez-vous le panel de l'administration centrale  
20 lorsqu'il a été mis en place ?

21 **M. BO BASLER:** Oui.

22 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Eh bien, alors  
23 nous pouvons être un peu plus compacts, alors. J'aimerais  
24 simplement que vous nous donniez le point de vue, de la part  
25 d'un directeur général régional, de la dynamique entre les  
26 régions qui recueillent les renseignements et les envoient à  
27 l'administration centrale, qui les analyse. Et nous avons  
28 entendu des témoignages de témoins de l'administration

1 centrale, au sujet de la discussion qui a lieu entre la  
2 région, ou les régions, et l'administration centrale au sujet  
3 des éléments des renseignements qui sont envoyés à  
4 l'administration centrale et qui finissent par être traités  
5 par l'administration centrale et diffusés au gouvernement.

6 **M. BO BASLER:** Oui, il est important de noter  
7 dans ce contexte que tous les renseignements, une fois qu'ils  
8 sont recueillis, sont mis en œuvre d'une manière ou d'une  
9 autre. Il se peut qu'il ne soit pas diffusé immédiatement  
10 après sa réception à un autre ministère, mais il fait et fera  
11 toujours partie de nos fonds de renseignement.

12 Chaque élément de renseignement est donc  
13 important pour être en mesure de comprendre une menace dans  
14 son ensemble. C'est donc toujours important pour  
15 l'information qui arrive. Mais l'administration centrale, les  
16 directions générales et l'administration centrale  
17 l'examinent, l'évaluent pour déterminer son caractère unique  
18 et sa pertinence par rapport aux besoins en matière de  
19 renseignement d'autres ministères ou de décideurs de haut  
20 niveau. Ils l'évaluent donc en fonction des fonds que nous  
21 avons recueillis au fil des ans, mais aussi des autres  
22 renseignements qui arrivent sur ce sujet particulier, et ils  
23 décident vraiment à qui ils devraient être transmis.

24 Comme vous venez de le souligner, il s'agit  
25 d'une discussion continue sur les priorités et les priorités  
26 en matière de collecte, ainsi que sur la façon dont  
27 l'information est recueillie et utilisée. Ainsi, les régions,  
28 bien qu'elles ne soient pas responsables de la fonction de

1 diffusion, ont certainement une conversation continue avec  
2 les directions générales de l'administration centrale, afin  
3 de s'assurer que ce qui est recueilli est le bon type  
4 d'information pour pouvoir la transmettre au reste du  
5 gouvernement. C'est notre raison d'être ; c'est notre raison  
6 d'être de recueillir, de faire cette analyse et d'informer,  
7 de conseiller le gouvernement.

8           Donc, cette conversation au niveau local,  
9 comme, à un bureau – au niveau de l'unité, entre les  
10 analystes et les officiers et entre le quartier général et  
11 ceux de la région, c'est une conversation continue sur une  
12 base régulière.

13           **ME GORDON CAMERON:** D'accord, merci.

14           Juste un dernier sujet que je voulais aborder  
15 avec vous, simplement parce qu'il y a de l'information dans  
16 le résumé de l'entrevue à ce sujet, mais juste parce que cela  
17 a déjà été discuté aujourd'hui, je veux juste avoir votre  
18 point de vue à ce sujet.

19           Y a-t-il des occasions où les régions sont  
20 appelées à faire, par exemple, des séances d'information à  
21 l'intention des candidats ou des élus, des séances  
22 d'information défensives ou de protection à l'égard de  
23 l'ingérence étrangère ? Je n'ai pas besoin de parler d'un  
24 exemple précis, mais est-ce l'une des tâches qui incombe  
25 parfois aux régions ? Et si oui, quand est-ce le cas ?

26           **M. BO BASLER:** Parfois. S'il devait y avoir  
27 une séance d'information défensive à l'intention d'un député,  
28 la plupart du temps, c'est un agent régional qui s'en

1 chargerait. Pas exclusivement ; parfois, selon la situation,  
2 on peut faire appel à un expert en la matière de  
3 l'administration centrale, mais dans l'ensemble, la grande  
4 majorité du temps, l'interaction et l'engagement avec les  
5 personnes, qu'il s'agisse de députés ou de tout autre  
6 Canadien de partout au pays, sont assurés par notre personnel  
7 régional. Ce sont donc vraiment les régions qui sont  
8 confrontées aux populations locales à travers le pays.

9 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

10 Maintenant, madame la commissaire, nous avons  
11 eu la chance, avec ce témoin, d'avoir été en mesure  
12 d'élaborer un résumé public de l'interrogatoire du témoin et  
13 un résumé public de la comparution à huis clos de M. Basler,  
14 qui sont assez complets, et qui ont été fournis aux parties.  
15 Je pense que la meilleure chose à faire avec le temps dont  
16 dispose la Commission est de remettre le micro aux parties  
17 pour un contre-interrogatoire.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

19 Le premier sera donc l'avocat de Jenny Kwan,  
20 et je vais insister sur le temps. Nous n'avons pas le choix,  
21 car nous avons un arrêt brutal à 19 h.

22 **ME MANI KAKKAR:** Merci, madame la commissaire  
23 HOGUE.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MANI KAKKAR:**

25 **ME MANI KAKKAR:** Je m'appelle Mani Kakkar et  
26 je suis l'avocat de Jenny Kwan.

27 J'ai quelques questions à vous poser,  
28 monsieur Basler, et je respecterai l'heure, car je comprends

1 qu'il est tard pour tout le monde. En fait, cela découle très  
2 bien de ce dont M. Cameron vient de parler, c'est-à-dire des  
3 séances d'information.

4 Dans le résumé, vous parlez de deux types  
5 différents de breffages, les breffages de sécurité défensive  
6 ou de protection, et les breffages entrepris dans le cadre de  
7 TRM. Pouvez-vous expliquer la différence entre ces deux  
8 types?

9 **M. BO BASLER:** Bien sûr. Je pense qu'il y a  
10 eu un recul, juste pour un bref instant. Les mesures de  
11 réduction de la menace peuvent inclure un large éventail  
12 d'activités, dont une séance d'information contenant des  
13 renseignements classifiés ou une série de séances  
14 d'information ne sont qu'un type de mesure de réduction de la  
15 menace. Je ne veux donc pas donner l'impression que c'est le  
16 seul type de mesures de réduction de la menace qui est  
17 entreprise par le Service ou par le Service dans ce domaine.

18 Depuis un certain nombre d'années, nous  
19 consultons les représentants élus de tous les ordres de  
20 gouvernement, les gouvernements fédéral, provinciaux,  
21 municipaux, territoriaux et autochtones, ainsi que leur  
22 personnel, pour qu'ils tiennent des séances d'information sur  
23 la défensive. Il s'agit donc d'un engagement auprès de ces  
24 personnes ou de leurs bureaux afin de les sensibiliser  
25 davantage à la menace d'ingérence étrangère. Il s'agit donc  
26 vraiment d'une prise de conscience.

27 Ce n'est pas – ces séances d'information ne  
28 contiennent pas d'informations classifiées spécifiques sur

1 les menaces individuelles contre la personne avec laquelle  
2 nous interagissons, elles sont vraiment conçues et visent à  
3 accroître la résilience de la personne et de son personnel  
4 face à cette menace particulière. Ils sont donc informés.  
5 Nous discutons de l'individu, comme de la menace globale  
6 d'ingérence étrangère à laquelle il peut être confronté en  
7 raison de sa position en tant qu'élus, mais ce n'est pas  
8 nécessairement spécifique à lui en tant qu'individu. Nous ne  
9 discutons pas de menaces individuelles.

10 Une mesure de réduction de la menace qui peut  
11 contenir des renseignements classifiés et qui est conçue pour  
12 fournir certains éléments d'information classifiés  
13 spécifiques à l'élus afin de l'informer de la menace  
14 spécifique et de lui donner suffisamment d'outils pour  
15 réduire cette menace.

16 Je pense qu'il a été mentionné plus tôt  
17 aujourd'hui que les mesures de réduction de la menace prises  
18 par le Service doivent répondre à un certain nombre de  
19 critères, dont l'un est que nous devons avoir des motifs  
20 raisonnables de croire que la menace existe, telle que  
21 définie dans la Loi sur le SCRS, mais nous devons également  
22 avoir des motifs raisonnables de croire que ce que nous  
23 entreprenons, Ainsi, dans ces cas, la fourniture  
24 d'informations classifiées spécifiques à l'individu lui  
25 permet de prendre les mesures nécessaires pour réduire la  
26 menace.

27 Il y a une nuance, mais ils sont différents  
28 en ce sens qu'ils visent honnêtement à aider l'individu à

1 réduire la menace spécifique qui lui est présentée.

2 **ME MANI KAKKAR:** Cela répond à ma question et  
3 à d'autres encore, alors je vous en remercie. Et vous avez  
4 mentionné que vos séances d'information sont de nature  
5 générale.

6 Et je demanderais que nous affichions le  
7 document JKW 69.

8 **--- PIÈCE No. JKW 69:**

9 CSIS pamphlet provided to Jenny Kwan  
10 during the 44th election

11 **ME MANI KAKKAR:** Et madame la commissaire, je  
12 vous demande votre indulgence dans cette affaire. J'ai fourni  
13 ce document à la Commission assez tard dans la journée,  
14 compte tenu de certains des documents que nous avons reçus de  
15 la Commission. Il s'agit d'un document du SCRS. Il s'agit  
16 d'un dépliant ou d'une brochure qui a été remis lors d'une  
17 séance d'information à un député.

18 Et je veux simplement vous demander, monsieur  
19 Basler, si vous êtes à l'aise, qu'il s'agit d'un exemple du  
20 genre de document que vous fourniriez lors de l'une des  
21 séances d'information sur la défensive ou la protection que  
22 vous avez mentionnées?

23 Et dans la mesure du possible, il serait bon  
24 de faire pivoter le document pour qu'il soit un peu plus  
25 lisible.

26 **M. BO BASLER:** Pouvons-nous aller plus loin?

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce n'est pas facile à  
28 lire, celui-ci.

1           **M. BO BASLER:**  Pouvons-nous simplement faire  
2 défiler vers le bas de la... oh, désolé.  J'ai juste... oui.  
3 C'est ce que je voulais pouvoir regarder, le niveau de  
4 classification.  Il s'agit donc d'un document non classifié.

5           Oui, c'est le genre de document que nous  
6 pourrions laisser derrière nous lors d'une séance  
7 d'information sur la sécurité défensive.  Lorsque nous  
8 discutons de la menace stratégique globale de l'ingérence  
9 étrangère pour être en mesure d'accroître cette résilience,  
10 c'est le genre de document qui... oui.

11           **ME MANI KAKKAR:**  Je vous remercie, monsieur  
12 Basler.  Et quand diriez-vous que les bureaux régionaux ont  
13 commencé à offrir ce genre de séances d'information ?

14           **M. BO BASLER:**  D'après mes meilleurs  
15 souvenirs, je pense que c'était probablement vers 2018 ou  
16 2019.  Nous le faisons depuis un certain nombre d'années, un  
17 nombre raisonnable, mais à mesure que la menace d'ingérence  
18 étrangère a changé et que nous avons constaté une certaine  
19 différence dans la façon dont la menace était mise en œuvre,  
20 nous avons pris des mesures pour être en mesure de dialoguer  
21 avec les parlementaires qui présentaient des niveaux de  
22 risque plus élevés.  C'est donc chose faite depuis au moins  
23 quatre ou cinq ans maintenant.

24           **ME MANI KAKKAR:**  Vous parlez de quatre ou  
25 cinq ans vers 2018 ou 2019 ?

26           **M. BO BASLER:**  Non.  Désolé, cela fait quatre  
27 ou cinq parlementaires que nous le faisons.

28           **ME MANI KAKKAR:**  Quatre ou cinq...

1 M. BO BASLER: Oui.

2 ME MANI KAKKAR: D'accord.

3 M. BO BASLER: Oui.

4 ME MANI KAKKAR: Mais c'est une différence  
5 significative.

6 M. BO BASLER: Oui.

7 ME MANI KAKKAR: Et seriez-vous en mesure  
8 d'estimer combien de parlementaires ont reçu une telle séance  
9 d'information ?

10 M. BO BASLER: Selon les derniers chiffres,  
11 et je vous demande de ne pas me citer précisément là-dessus,  
12 mais selon les derniers chiffres que je crois avoir vus,  
13 c'était plus de 65 ou 70 parlementaires.

14 ME MANI KAKKAR: De manière générale.

15 M. BO BASLER: Oui.

16 ME MANI KAKKAR: Et avez-vous une idée de qui  
17 a pris cette décision ou pourquoi ou comment?

18 M. BO BASLER: De faire le breffage des  
19 parlementaires?

20 ME MANI KAKKAR: Oui.

21 M. BO BASLER: Je n'ai pas d'idée de la  
22 décision individuelle. Je pense qu'il ne s'agissait  
23 probablement pas d'une décision individuelle, mais de la  
24 reconnaissance de la menace et de l'environnement de menace  
25 dans lequel nous vivons, au moment où cela a commencé, et  
26 cela pourrait être un outil utile que l'organisation pourrait  
27 déployer pour aider à renforcer cette résilience. Mais je  
28 n'ai pas assisté à la réunion où le concept a été approuvé,

1 par exemple.

2 **ME MANI KAKKAR:** Et avez-vous reçu des  
3 commentaires de la part de ceux à qui vous avez donné ces  
4 séances d'information quant à leur efficacité ?

5 **M. BO BASLER:** Nous avons reçu des  
6 commentaires, oui. Nous n'avons pas toujours de commentaires,  
7 mais nous les avons reçus directement là où les gens ont dit  
8 qu'ils les appréciaient. Cela a accru leur prise de  
9 conscience et leur compréhension de la menace. Nous avons  
10 également entendu des commentaires, pas nécessairement  
11 directs, mais que certaines personnes les ont trouvés moins  
12 utiles, trop généraux. Je pense que c'est tout à fait  
13 compréhensible.

14 Il y en a de plus ou moins à des degrés  
15 divers, si l'on regarde le nombre de parlementaires au niveau  
16 fédéral. Il y aura différents degrés de compréhension de  
17 cette menace. Il s'agit donc d'une approche unifiée, d'une  
18 approche standard pour chacune de ces séances d'information,  
19 ce sera nouveau pour certaines personnes et pas nouveau pour  
20 d'autres.

21 **ME MANI KAKKAR:** Au cours de la période où  
22 vous avez donné ces séances d'information, à la fois à la  
23 suite de la rétroaction et de l'évolution de la stratégie de  
24 la RPC en matière d'ingérence étrangère, par exemple, avez-  
25 vous apporté des changements au type de séances d'information  
26 que vous donnez aux députés ?

27 **M. BO BASLER:** Je crois que la meilleure  
28 façon de formuler cela est de dire qu'ils représentent notre

1       compréhension de la menace telle qu'elle se concrétise au  
2       moment de la séance d'information. Cette compréhension change  
3       chaque année. Au fur et à mesure que nous apprenons comment  
4       les auteurs de menace se comportent, cela change notre  
5       compréhension, cela change notre approche et, par conséquent,  
6       cela éclaire et modifie la séance d'information.

7                Donc, oui, l'information que nous fournirons  
8       en 2024, et je n'ai pas le contenu de ce qui a été briefé, si  
9       l'on en a fait un le mois dernier et ce qui a été fait en  
10      2019 pour faire une comparaison côte à côte, mais je suppose  
11      que la différence, c'est qu'il y aurait une différence  
12      significative entre les deux parce que notre compréhension de  
13      la menace est différente.

14               **ME MANI KAKKAR:** Je suis conscient du temps  
15      qui m'est imparti, alors je vais poser une dernière question.  
16      En fait, je vais peut-être essayer d'en mettre deux, mais  
17      voyons voir.

18               Donc, lorsque vous donnez ces séances  
19      d'information, vous – il semble que vous laissiez de  
20      l'information à ces candidats ou à ces députés pour qu'ils  
21      puissent vous contacter s'ils découvrent une éventuelle  
22      ingérence étrangère. Avez-vous constaté qu'il y a eu une  
23      augmentation du nombre de plaintes potentielles pour  
24      ingérence étrangère que votre bureau a reçues?

25               **M. BO BASLER:** Oui, pas...oui, il y a plus  
26      d'engagements. Je ne sais pas si je les appellerais des  
27      plaintes pour ingérence étrangère parce que c'est... je pense  
28      que c'est quelque chose qui...c'est un concept qui vit dans

1 le monde policier un peu plus que cela – que dans notre  
2 monde. Lorsque nous interagissons avec les Canadiens de  
3 partout au pays, y compris les députés, nous sommes très bien  
4 conçus pour renforcer la résilience, mais aussi pour ouvrir  
5 cette ligne de communication.

6 Lorsque nous interagissons avec les Canadiens  
7 de partout au pays, y compris les députés, nous sommes très  
8 bien conçus pour renforcer la résilience, mais aussi pour  
9 ouvrir cette ligne de communication.

10 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. C'est...

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

12 **ME MANI KAKKAR:**... c'était plus pour moi que  
13 pour vous, mais merci beaucoup pour votre réponse.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

15 Avocat pour Michael Chong?

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GIB van ERT:**

17 **ME GIB van ERT:** Monsieur Basler, j'aimerais  
18 vous poser une question au sujet de certaines déclarations  
19 contenues dans le document WIT36.

20 Si le greffier voulait bien mettre cela à  
21 l'écran ? Et si vous voulez bien aller à la page 7 en bas,  
22 s'il vous plaît ? Nous y sommes, oui. Exactement.

23 Juste sous la rubrique « RPC », M. Basler. Je  
24 vais vous lire ceci pour que nous l'ayons tous, mais vous  
25 comparez les stratégies et le niveau d'influence de la RPC,  
26 je pense qu'il est juste de le dire, en 2019 dans ce pays par  
27 rapport à 2021. Et ce que vous avez dit, c'est – eh bien, ce  
28 que dit la déclaration, c'est :

1 "M. Basler a expliqué qu'en 2019, les  
2 candidats que la RPC n'aimait pas  
3 recevaient peu ou pas de couverture  
4 dans les médias d'information de  
5 langue chinoise et qu'ils ne seraient  
6 pas invités à des événements de la  
7 communauté sino-canadienne."

8 Je vais m'arrêter là. J'ai été abasourdi par  
9 cela. Et je veux juste m'assurer que je vous ai bien compris.  
10 Est-ce que le Service est d'avis, d'après votre expérience,  
11 qu'en 2019, encore une fois, la RPC, un pays étranger de  
12 l'autre côté de l'océan, à des milliers de kilomètres, a une  
13 telle influence dans les médias d'information de langue  
14 chinoise dans ce pays, encore une fois, il y a cinq ans  
15 maintenant, qu'elle pourrait persuader les médias de notre  
16 pays, les médias de langue chinoise, un petit segment peut-  
17 être, mais néanmoins, médias de notre pays, de ne pas couvrir  
18 les gens que la RPC n'aimait pas ? Est-ce bien ce que vous  
19 dites ici, monsieur?

20 **M. BO BASLER:** Je pense qu'il faut démêler  
21 les énoncés généraux des énoncés précis. Donc, oui, nous  
22 croyons comprendre qu'il y a des leviers que la République  
23 populaire de Chine utilisera, y compris l'influence sur les  
24 médias, certains ici, d'autres internationaux, auxquels les  
25 Canadiens ont accès et qui ne sont pas basés ici au Canada.  
26 Les médias d'information ne se limitent donc pas à ce qui est  
27 produit ici au Canada. Il y a donc différentes avenues ou  
28 différents moyens par lesquels les Canadiens consomment les

1 médias. Mais l'utilisation de l'influence sur ces médias est  
2 absolument comprise comme l'une des techniques utilisées.

3 Cette déclaration, cependant, n'est pas une  
4 déclaration générale. Cela faisait partie d'une discussion  
5 qui était un peu plus large et un peu plus nuancée et qui  
6 comprenait des détails plus classifiés à titre d'exemples.

7 Mais oui, en tant que déclaration générale,  
8 pas une déclaration générale, c'est exact.

9 **ME GIB van ERT:** Merci. C'est très utile et  
10 je comprends votre point de vue. Je pense que si l'idée se  
11 limitait à l'idée que les médias d'information à l'extérieur  
12 du pays...

13 **M. BO BASLER:** M'hm.

14 **ME GIB van ERT:**... pourrait être influencé ?

15 **M. BO BASLER:** Oui.

16 **ME GIB van ERT:**... par la Chine, surtout  
17 s'ils venaient de Chine, nous serions peut-être un peu moins  
18 surpris. Je serais un peu moins abasourdi.

19 **M. BO BASLER:** D'accord.

20 **ME GIB van ERT:** Mais je pense que ce que  
21 vous avez dit, c'est que oui, c'est à l'extérieur du pays,  
22 mais c'est aussi à l'intérieur du pays ?

23 **M. BO BASLER:** Il y a certainement des  
24 tentatives d'exercer une influence sur les médias canadiens  
25 de langue chinoise. Oui.

26 **ME GIB van ERT:** Oui, des tentatives. Mais ce  
27 que je croyais que vous disiez ici, et corrigez-moi si j'ai  
28 mal compris, c'est qu'il y a...

1 M. BO BASLER: Quelques...

2 ME GIB van ERT: ... tentatives en 2019?

3 M. BO BASLER: Oui.

4 ME GIB van ERT: Oui. Merci. Et de même, la  
5 République populaire de Chine, toujours en 2019, a eu une  
6 telle influence que certains candidats qui étaient  
7 impopulaires auprès de la République populaire de Chine ont  
8 été désinvités aux événements qui se déroulaient dans notre  
9 pays?

10 M. BO BASLER: Oui.

11 ME GIB van ERT: D'accord. Je trouve cela  
12 stupéfiant. Et je vous remercie d'avoir porté cela à notre  
13 attention dans ce forum public.

14 Ensuite, vous continuez vers 2021. Eh bien,  
15 laissez-moi terminer la lecture du paragraphe. Vous dites : «  
16 La stratégie de la RPC... On parle ici de 2019:

17 "... était de rendre ces candidats peu  
18 attrayants en les rendant inconnus..."

19 M. BO BASLER: M'hm.

20 ME GIB van ERT:

21 "... tout en promouvant fortement les  
22 candidats favoris de la RPC."

23 Et puis vous arrivez en 2021 et vous dites  
24 que :

25 "En 2021, la stratégie avait évolué,  
26 passant d'une mise à l'écart passive  
27 à des attaques actives contre la  
28 réputation."

1                   Et vous donnez l'exemple de Kenny Chiu, qui,  
2                   selon vous, a été qualifié de raciste ou d'antichinois.

3                   Encore une fois, je veux juste mieux  
4                   comprendre. Si vous pouvez y ajouter quelque chose, et je  
5                   crois comprendre que vous parliez dans un autre forum et que  
6                   vous ne vous sentez peut-être pas en mesure d'y ajouter quoi  
7                   que ce soit, auquel cas très bien, dites-le, s'il vous plaît.  
8                   Mais encore une fois, je pense que cela ouvrira les yeux de  
9                   beaucoup de gens et je vous invite, si vous le pouvez, à  
10                  expliquer cette évolution vers des attaques actives contre la  
11                  réputation dans ce pays?

12                  **M. BO BASLER:** Oui. Je pense que ce que je  
13                  peux dire, c'est mettre en évidence une partie de l'espace  
14                  négatif entre les deux. Il y a donc eu ce qu'il est apparu,  
15                  du moins dans ma région, qu'il y avait eu un changement de  
16                  tactique entre les deux élections.

17                  La raison pour laquelle il y a eu un  
18                  changement de tactique, ce n'est pas souligné ici. Il peut y  
19                  avoir une multitude de raisons différentes, qui peuvent  
20                  changer cela, notamment le fait qu'en 2019, il n'y a pas eu  
21                  de pandémie et qu'en 2021 il y en a eu ; n'est-ce pas ?  
22                  Ainsi, la capacité d'utiliser les mêmes leviers et outils qui  
23                  ont pu être à la disposition d'un État en 2019 pourrait ne  
24                  pas être aussi efficace en 2021.

25                  Donc, bien que nous ayons vu un changement de  
26                  tactique, je ne suis pas disposé ou pas en mesure d'aller  
27                  plus loin dans les détails de la raison pour laquelle cela a  
28                  pu être, à part une déclaration selon laquelle ils sont

1 différents et qu'il y a des raisons derrière cela, peut-être.

2 **ME GIB van ERT:** Merci. Et vous avez  
3 mentionné votre région à l'époque. Et, était-ce la Colombie-  
4 Britannique à l'époque pour 2021 ?

5 **M. BO BASLER:** Exact.

6 **ME GIB van ERT:** Exact. La région où se  
7 trouvait donc la circonscription de M. Chiu ? Steveston-  
8 Richmond Est?

9 **M. BO BASLER:** Oui..

10 **ME GIB van ERT:** Bien. Dans ce paragraphe,  
11 encore une fois, je ne veux pas trop en lire.

12 **M. BO BASLER:** M'hm.

13 **ME GIB van ERT:** Je vais vous dire ce que je  
14 crois y lire, et vous me corrigerez si je suis allé trop  
15 loin.

16 Vous décrivez les observations d'un  
17 changement de stratégie entre 2019 et 2021. Votre agence, si  
18 vous êtes libre de le dire, a-t-elle détecté la stratégie de  
19 2019 en 2019 ? Ou est-ce quelque chose que vous regardez  
20 maintenant et que vous pouvez voir, mais que vous ne voyiez  
21 pas à l'époque?

22 **M. BO BASLER:** Donc, je pense, encore une  
23 fois, que je vais prendre du recul et démêler certaines  
24 choses.

25 Tout d'abord, nous parlons de la stratégie ou  
26 nous parlons des activités dont nous avons été témoins ou que  
27 nos renseignements nous ont amenés à croire que nous  
28 entreprenions. Ce n'est pas couplé avec l'influence, c'est

1 vrai? Ce qui est détaillé dans le résumé, ce sont les  
2 renseignements sur les activités entreprises, et non sur  
3 l'étendue de l'influence de ces activités. Il n'y a donc  
4 aucun commentaire sur leur efficacité ou non. Je veux donc  
5 simplement faire cette distinction. Il n'y a pas cette  
6 conclusion là-dedans.

7 Nous recueillons continuellement des  
8 renseignements axés sur le présent et le passé, et tournés  
9 vers l'avenir.

10 Ainsi, notre compréhension de ce que nous  
11 avons vu en 2019 serait éclairée par ce que nous recueillons  
12 à l'époque. Il se peut aussi, lorsque nous recueillons  
13 quelque chose en 2019 et que nous le comparons à quelque  
14 chose que nous avons recueilli en 2014, nous pouvons  
15 comprendre la pertinence de ce renseignement qui a été  
16 recueilli en 2014.

17 Ainsi, quelque chose recueilli de nombreuses  
18 années plus tôt peut tout d'un coup nous informer et devenir  
19 pertinent pour notre compréhension de 2019. C'est la même  
20 chose pour l'avenir. Ainsi, lorsque nous recueillons en 2019,  
21 cela peut nous informer sur ce que nous pourrions voir et  
22 nous donner l'occasion de faire une boule de cristal, par  
23 exemple, ce qui pourrait arriver lors des prochaines  
24 élections. Mais cela ne se limite pas uniquement à notre  
25 compréhension de la menace de 2019, car elle était basée  
26 uniquement sur la collection de 2019. C'est la collection de  
27 choses beaucoup plus tôt et beaucoup plus tard. Nous aurons  
28 peut-être quelque chose dans un an qui nous permettra de

1 mieux comprendre ce qui s'est passé en 2019.

2 **ME GIB van ERT:** Merci.

3 **M. BO BASLER:** C'est un phénomène très  
4 courant.

5 **ME GIB van ERT:** Merci. C'est ma dernière  
6 question.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, parce que votre  
8 temps est écoulé.

9 **ME GIB van ERT:** Merci.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc...

11 **ME GIB van ERT:** Ma dernière question est la  
12 suivante : êtes-vous au courant des efforts déployés par le  
13 Service ou d'autres organismes, ministères du gouvernement  
14 pour informer les candidats de langue chinoise de n'importe  
15 quel parti de ce genre d'influences et d'activités que vous  
16 détectiez, afin qu'ils puissent armer des thèmes avant les  
17 élections de 2021, par exemple ?

18 **M. BO BASLER:** Oui, je pense que la meilleure  
19 réponse que je puisse donner à cela, c'est que c'est en  
20 grande partie la raison pour laquelle nous nous sommes  
21 engagés dans les séances d'information sur la sécurité  
22 défensive, c'était d'accroître la résilience et la  
23 compréhension de cette menace.

24 **ME GIB van ERT:** Merci. Vous m'avez été d'une  
25 grande aide.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

27 La prochaine étape est la Coalition des  
28 droits de la personne.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME HANNAH TAYLOR:

2 **ME HANNAH TAYLOR:** Bonjour, monsieur Basler.  
3 J'aimerais vous renvoyer à un document présenté par la  
4 Coalition des droits de l'homme. Il s'agit d'un rapport  
5 préparé par le Groupe d'action pour les droits de la personne  
6 et Sécurité Canada. Il peut être trouvé dans le document  
7 suivant. Et si le greffier le pouvait, s'il vous plaît, le  
8 prendre et passer à la page 129.

9 --- PIÈCE No. HRC 6:

10 Combatting Transnational Repression  
11 and Foreign Interference in Canada: A  
12 Paper by Secure Canada and Human  
13 Rights Action Group

14 **ME HANNAH TAYLOR:** Et puis, je crois...  
15 assurez-vous que c'est vrai. Non, 129, et puis sur le...  
16 désolé, au 129 du document, pas sur le PDF, s'il vous plaît.  
17 D'accord. Et juste là. Merci beaucoup.

18 Dans la colonne de droite, le deuxième  
19 paragraphe commence par « Freedom House ». Je vais vous le  
20 lire à haute voix.

21 " Freedom House affirme que, bien que  
22 le SCRS et la GRC maintiennent des  
23 moyens de communiquer des  
24 renseignements sur la sécurité  
25 nationale, ceux-ci ne sont pas  
26 spécifiques à la répression  
27 transnationale, et comme la plupart des  
28 rapports sont considérés comme n'étant

1 pas liés à la sécurité nationale, ils  
2 ne font pas l'objet d'un suivi par les  
3 forces de l'ordre."

4 Dans le contexte de l'ingérence électorale,  
5 et je sais que vous pouvez parler au SCRS et à la GRC, que  
6 pensez-vous de cette conclusion de Freedom House par rapport  
7 à l'ingérence étrangère ?

8 **M. BO BASLER:** Pour bien comprendre leurs  
9 conclusions, j'aurais besoin d'être capable de lire tout ce  
10 qui a été mis en œuvre dans leurs conclusions. Mais d'une  
11 manière générale, pour ne pas traiter de cela, c'est comme  
12 une conclusion sur la répression transnationale, donc en  
13 termes d'ingérence étrangère dans l'espace électoral, nous  
14 avons – l'un des documents que nous avons produits, je crois  
15 qu'il a peut-être été soulevé lorsque le comité de  
16 l'administration centrale était présent, nous l'avons produit  
17 dans... si je ne me trompe pas, six ou sept langues  
18 différentes.

19 Donc pas seulement dans les deux langues  
20 officielles, mais l'ingérence étrangère savait que nous  
21 l'avions produit dans un certain nombre de langues, afin  
22 qu'il puisse être distribué et compris par des anglophones ou  
23 des francophones non natifs. C'était donc une façon d'essayer  
24 d'ouvrir la porte et de créer ce genre de dialogue bilatéral  
25 avec les collectivités de tout le pays et de leur donner la  
26 possibilité de revenir au Service, qu'il s'agisse du Service  
27 ou de la GRC, au besoin. C'était notre document.

28 **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Peut-être

1 passerons-nous plus précisément au mécanisme de signalement  
2 public ou de traitement des plaintes du SCRS.

3 **M. BO BASLER:** Bien sûr.

4 **ME HANNAH TAYLOR:** À votre connaissance, le  
5 SCRS a-t-il reçu des rapports de membres de la diaspora  
6 concernant une ingérence électorale potentielle dans les  
7 élections de 2019 et de 2021 ?

8 **M. BO BASLER:** Je ne suis pas au courant  
9 personnellement, mais je n'étais pas en mesure d'être au  
10 courant de ce qui arrivait à notre ligne de dénonciation.

11 **ME HANNAH TAYLOR:** À votre avis, les membres  
12 du public ont-ils tendance à savoir qu'ils peuvent  
13 communiquer avec vous ou avec le SCRS pour déposer des  
14 plaintes ?

15 **M. BO BASLER:** Je crois que oui. Nous sommes  
16 aussi accessibles que... nous essayons d'être accessibles. À  
17 l'époque où les gens utilisaient les annuaires téléphoniques,  
18 nous étions dans les annuaires téléphoniques. Aujourd'hui,  
19 vous savez, nous avons notre site Web. Nous intervenons dans  
20 tout le pays. Nos bureaux régionaux mobilisent l'ensemble du  
21 pays. Nos unités de sensibilisation et d'engagement des  
22 intervenants universitaires collaborent avec des groupes  
23 communautaires partout au pays.

24 Il s'agit donc d'essayer de sensibiliser les  
25 Canadiens pour s'assurer qu'ils ont la capacité de nous  
26 joindre, de décrocher le téléphone, de nous envoyer un  
27 courriel, de faire la ligne de dénonciation, peu importe. Il  
28 y a donc beaucoup de sensibilisation. Son efficacité, je ne

1 pense pas pouvoir en parler.

2 **ME HANNAH TAYLOR:** En ce qui concerne, je  
3 suppose... vous avez parlé de l'apparition dans les annuaires  
4 téléphoniques, maintenant en ligne, par téléphone, de  
5 l'information sur la ligne de dénonciation et sur la façon  
6 d'y accéder, est-ce que cela est annoncé dans une langue  
7 autre que l'anglais et le français, à votre connaissance ?

8 **M. BO BASLER:** Je n'en suis pas sûr à cent  
9 pour cent. Je ne serais pas en mesure de donner une réponse  
10 définitive à ce sujet, d'une façon ou d'une autre.

11 **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Votre temps est terminé.

13 **ME HANNAH TAYLOR:** Oui, j'en ai peur. Merci.

14 **M. BO BASLER:** Merci.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 Le prochain est M. Sirois, de l'ADRC.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

18 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci. Guillaume Sirois  
19 for the RCDA. Êtes-vous au courant d'une ingérence étrangère  
20 ou d'une activité d'influence dans nos processus électoraux  
21 menés par les services de renseignement russes au Canada  
22 pendant les 43e et 44e élections générales ?

23 **M. BO BASLER:** Je n'ai pas le pouvoir de  
24 m'afficher à l'écran ou de poser la question, mais dans notre  
25 résumé sur la Russie, nous avons expliqué que nous ne voyions  
26 pas d'importance dans les tentatives russes d'ingérence dans  
27 ces élections.

28 **ME GUILLAUME SIROIS:** Mais dans le résumé de

1 votre témoignage, il n'y a aucune mention de la Russie ;  
2 c'est vrai?

3 **M. BO BASLER:** Je ne crois pas qu'il y ait de  
4 mention dans le résumé des témoins, non.

5 **ME GUILLAUME SIROIS:** C'est pourquoi...

6 **M. BO BASLER:** Je voulais donc parler du  
7 résumé du pays...

8 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord.

9 **M. BO BASLER:**... que nous avons produit,  
10 mais, non, je ne crois pas dans le résumé de mon témoignage  
11 qu'il est fait mention de la Russie.

12 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et est-ce parce que la  
13 Russie n'était pas une préoccupation ou est-ce parce qu'il  
14 n'y a pas eu de questions – d'autres questions qui ont été  
15 posées sur les résumés d'actualité pendant les entrevues et  
16 les audiences à huis clos sur la Russie ?

17 **M. BO BASLER:** Ok. Donc, les résumés  
18 thématiques, les versions publiques des audiences à huis clos  
19 et les versions publiques des entrevues sont toutes les trois  
20 des informations qui peuvent être rendues publiques et  
21 discutées publiquement.

22 Les informations qui ne peuvent pas être  
23 divulguées pour des raisons de sécurité nationale ne se  
24 trouvent pas dans ces documents. Donc, la raison pour  
25 laquelle je donne cette explication, c'est que ce n'est pas –  
26 l'absence d'une conversation dans un document public ne  
27 signifie pas qu'une conversation a eu lieu ou non. C'est ce  
28 qui peut être rendu public dans les documents.

1                   **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Mais le  
2 résumé de votre témoignage parle de l'Inde. Il parle de la  
3 Chine. Il ne parle pas de la Russie. Je trouve cela étrange.  
4 N'êtes-vous pas d'accord?

5                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Quelle est votre  
6 question, je suis désolée ?

7                   **ME GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais savoir si le  
8 témoin a discuté avec la Commission de l'ingérence russe  
9 avant son témoignage d'aujourd'hui. Je veux en savoir plus  
10 sur l'ingérence russe dans les deux dernières élections dans  
11 le contexte du résumé thématique qui a été soumis.

12                   **ME GORDON CAMERON:** Madame la Commissaire, je  
13 pense que c'est un point où le témoin a fait aussi bien que  
14 l'avocat aurait pu le faire pour exposer le dilemme dans  
15 lequel il se trouve, que beaucoup d'efforts ont été déployés  
16 pour dire ce qui peut être dit publiquement...

17                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Je vais continuer

18                   **ME GORDON CAMERON:** ... et qu'est-ce qui ne  
19 le peut pas.

20                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci. Le SCRS a-t-il  
21 été témoin d'une augmentation de ce que nous appelons l'EVCI,  
22 c'est-à-dire l'extrémisme violent à motivation idéologique,  
23 dans les jours ou les semaines qui ont précédé les élections  
24 de 2021 ?

25                   **M. BO BASLER:** Je ne suis pas un – donc  
26 l'enquête de l'EVCI est du ressort de notre branche  
27 antiterroriste. Je ne suis pas un expert dans ce domaine,  
28 alors je ne peux pas dire si, dans les semaines qui ont

1 précédé, donc dans le très court laps de temps des semaines  
2 qui ont précédé l'élection, il y a eu une augmentation de  
3 l'activité de menace liée à l'EVCI. Je ne suis pas en mesure  
4 de le dire. D'une manière générale, c'est une menace qui a  
5 augmenté au fil des ans, absolument.

6 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Mais vous ne  
7 pouvez pas parler d'une augmentation pendant la période  
8 électorale, en particulier ?

9 **M. BO BASLER:** Je ne peux pas, non. Désolé.

10 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci. Pas d'autres  
11 questions.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

13 La Coalition Sikh.

14 **ME PRABJOT SINGH:** Merci madame la  
15 commissaire.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME PRABJOT SINGH:**

17 **ME PRABJOT SINGH:** Si monsieur le greffier  
18 peut me présenter le résumé du témoignage de M. Basler,  
19 page 7.

20 Monsieur Basler, si vous me le permettez,  
21 vous étiez le directeur général du bureau régional du SCRS en  
22 Colombie-Britannique. Pouvez-vous me rappeler à quelle époque  
23 c'était ?

24 **M. BO BASLER:** J'étais. Je suis arrivée à  
25 l'été 2021, puis j'ai commencé ce poste en 2023 sur une base  
26 temporaire, puis je suis passée à un poste de ---

27 **ME PRABJOT SINGH:** Oh, vous êtes maintenant  
28 le coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère ;

1 c'est bien ça?

2 **M. BO BASLER:** C'est exact.

3 **ME PRABJOT SINGH:** De ce point de vue, et  
4 j'imagine que le Service a aussi une certaine mémoire  
5 institutionnelle, seriez-vous d'accord avec moi pour dire que  
6 l'ingérence étrangère indienne au Canada, qu'il s'agisse de  
7 répression transnationale ou d'ingérence électorale, a  
8 augmenté depuis, disons, de 2017 jusqu'à maintenant, y  
9 compris au cours des deux dernières périodes électorales?

10 **M. BO BASLER:** En fait, je ne suis pas, je  
11 pense, bien placé pour établir un niveau de référence pour  
12 une année par rapport à une autre. C'est certainement une  
13 menace qui a été sur le radar, oui, et c'est une menace qui a  
14 été évidemment importante pour le Service et pour le  
15 gouvernement, mais je... je ne suis pas... je ne pense pas  
16 être en mesure de dire qu'il y a eu un certain niveau  
17 d'activité en 2017, puis en 2019, puis en 2021. Je ne peux  
18 pas... je ne peux pas représenter cela comme ça pour vous.  
19 Désolé.

20 **ME PRABJOT SINGH:** D'accord. Oui, c'est  
21 juste. Et donc, en se référant à la page 7 du résumé de votre  
22 témoignage, il est juste de dire, cependant, que l'Inde n'est  
23 que le deuxième pays après la RPC en ce qui concerne le  
24 niveau d'ingérence étrangère au Canada. C'est juste ?

25 **M. BO BASLER:** Est-ce que c'est à la page 7 ?  
26 Pardon.

27 **ME PRABJOT SINGH:** Oui, au milieu de la  
28 page 7, l'ingérence étrangère dans l'ingérence:

1 " Le témoin a indiqué qu'en Inde,  
2 bien qu'elle soit nettement deuxième  
3 après la RPC en termes de menace  
4 d'ingérence étrangère »

5 **M. BO BASLER:** Oui.

6 **ME PRABJOT SINGH:** Est-ce que c'est juste?

7 **M. BO BASLER:** C'est juste.

8 **ME PRABJOT SINGH:** Et j'aimerais attirer  
9 votre attention sur la dernière phrase de ce paragraphe, «  
10 Toutes les personnes interrogées », c'est-à-dire vous-même et  
11 deux de vos collègues du SCRS :

12 "... ont convenu que l'ingérence  
13 étrangère de l'Inde était  
14 préjudiciable aux processus  
15 démocratiques canadiens et à la  
16 cohésion des communautés régionales."

17 Puis-je vous demander de nous en dire plus  
18 sur cette dernière partie ? Que vouliez-vous dire par le  
19 fait d'être corrosif pour la cohésion de la communauté  
20 régionale ?

21 **M. BO BASLER:** Je pense donc que l'un des  
22 documents auxquels vous avez eu accès est le sommaire par  
23 pays pour l'Inde, qui a été produit principalement par le  
24 Service en consultation avec d'autres ministères. Dans ce  
25 document particulier, nous discutons du fait que le  
26 gouvernement de l'Inde entreprend des activités d'ingérence  
27 étrangère et qu'il a différentes forces motrices derrière ses  
28 activités. L'une d'entre elles consiste à contrer ce qu'elle

1 perçoit comme des menaces à sa propre stabilité interne.

2 Et dès qu'un pays, y compris l'Inde, fait ce  
3 genre d'activités axées sur un élément particulier de la  
4 société canadienne, c'est-à-dire dans ce cas-ci, ce qu'il  
5 perçoit comme des menaces, c'est-à-dire des individus ou des  
6 groupes qui militent pour une patrie sikhe indépendante,  
7 c'est corrosif pour la société canadienne. C'est donc le  
8 contexte là-dedans, et c'est aussi corrosif pour la cohésion  
9 de la communauté.

10 **ME PRABJOT SINGH:** Désolé, juste pour  
11 clarifier. Ainsi, l'activité ciblée de l'Inde qui cible les  
12 défenseurs sikhs d'une patrie sikhe et les résultats de ce  
13 ciblage sont ce qui conduit à l'effondrement de la cohésion  
14 communautaire?

15 **M. BO BASLER:** Je pense que la meilleure  
16 façon de caractériser cela est que c'est certainement un  
17 facteur, absolument, oui.

18 **ME PRABJOT SINGH:** C'est ainsi que beaucoup  
19 d'observateurs du parti au pouvoir en Inde, le VJP, parlent  
20 de la façon dont les responsables indiens cherchent à  
21 polariser la politique selon des lignes sectaires, ethniques  
22 et identitaires. Donc, quand vous parlez d'être corrosif pour  
23 la cohésion communautaire, est-ce que cette polarisation au  
24 sein des communautés de la diaspora est quelque chose que  
25 vous considérez comme un sous-produit de l'ingérence  
26 étrangère de l'Inde ?

27 **M. BO BASLER:** D'après ce que j'ai compris,  
28 cette partie de l'enquête est axée sur l'espace électoral



1 Service. Encore une fois, je reviens au résumé par pays des  
2 informations que nous avons sur les tentatives d'ingérence du  
3 gouvernement indien dans les processus électoraux.

4 **ME PRABJOT SINGH:** Merci commissaire Hogue.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

6 Autres questions?

7 **ME BARNEY BRUCKER:** Il est tard... pas de  
8 questions.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ré-examen?

10 **ME GORDON CAMERON:** Non, merci.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

12 Nous reprendrons donc demain matin à 9 h 30.

13 **LE GREFFIER:** À ordre, s'il vous plaît.

14 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est  
15 levée jusqu'à demain à 9 h 30.

16 --- L'audience est ajournée à 18 h 47

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,  
hereby certify the foregoing pages to be an accurate  
transcription of my notes/records to the best of my skill and  
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,  
certifie que les pages ci-hautes sont une transcription  
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes  
capacités, et je le jure.



---

Sandrine Marineau-Lupien